TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE N° 11557 — VENDREDI 26 MARS 1982

Nouveau resserrement du contrôle des changes

LIRE PAGE 42

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,30 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 23 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 rls ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 23 f. ; Norvège, 4,75 kr. Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris n° 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

La main tendue de M. Brejnev

C'est une nouvelle politique asiatique que M. Brejnev a voulu définir mercredi 24 mars à Tachkent. Treize ans après le « plan Brejnev » de sécurité collective en Asie, et un an après les propos du numéro un soviétique au vingt-sixième congrès du P.C.U.S., où il se disait prêt à « engager avec tous les pays intéressés des négociations concrètes relatives à l'application de mesures de confiance en Extrême-Orient », le Kremlin s'adresse à nouveau à Pékin, à Tokyo et à New-Delhi.

L'offre de M. Brejnev, en apparence moins ambitieuse puisqu'elle substitue des procédures bilatérales au système de conversations multilatérales, s'adresse cette fois évidemment avant tout à Pékin, dont les relations privilégiées avec Washington se sont détériorées depuis l'élection de M. Reagan. M. Deng Xiaoping vient de déclarer que la Chine était prête à réduire le niveau de ses relations avec les Etats-Unis si la question de la vente d'armes américaines à Taiwan n'était pas résolue. Il est encore trop tôt pour savoir si la Chine laisse planer la menace d'une « carte soviétique » pour impressionner la Maison Blanche, ou bien si elle envisage à nouveau de rééquilibrer ses relations extérieures.

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer les gestes de M. Brejnev, qui propose la réouverture des négociations frontalières « sans préalable aucun », l'adoption de « mesures de renforcement de la confiance réciproque » (notification des manœuvres militaires, réductions d'effectifs...), mais aussi reconnaît la nature « socialiste » du régime de Pékin et rejette la « thèse des deux Chines ». Jusqu'à présent, le Kremlin avait préféré laisser ce dernier point dans le vague. Il joue aujourd'hui la déconvenue de Pékin devant la sympathie dont M. Reagan a toujours fait preuve à l'égard de Taiwan. Or la question de Taiwan est pour les politiciens chinois ce que l'Alsace-Lorraine était aux responsables français du début du siècle. Pékin n'a pas encore répondu aux propositions de son rival « hégémoniste ». La Chine a, toutefois, relativement assoupli sa position sur certaines questions-clés, commentant avec une étonnante modération la crise polonaise et invitant une délégation du P.C.F. au début du mois.

Un éventuel rapprochement sino-soviétique — qui de toute manière ne pourra jamais être aussi étroit que pendant les années 50, Pékin n'acceptant plus d'être, comme à l'époque, considéré comme un satellite — concerne les autres pays asiatiques, en premier lieu le Vietnam, redoutant d'être « lâché » par son seul allié, mais aussi le Japon et l'Inde. Au Japon M. Brejnev a proposé des négociations bilatérales sur des « mesures de confiance ». Mais Tokyo ne saurait accepter le dialogue avec le Kremlin tant que ce dernier demeurera intraitable sur la question des îles Kouriles du Sud.

Enfin, M. Brejnev s'est exprimé de manière exceptionnellement chaleureuse à l'égard de l'Inde, où s'est rendue récemment une très importante délégation militaire soviétique. En dépit de réticences du côté indien, où l'on a mis en sommeil le traité d'amitié et de coopération signé en 1971, il estime que les relations avec New-Delhi se renforcent dans « un esprit de confiance réciproque ». Au vingt-sixième congrès du P.C.U.S., il avait déjà dit que la coopération avec l'Inde était « une des principales orientations de la politique extérieure soviétique ». D'autant que Mme Gandhi s'est nettement démarquée des autres pays asiatiques sur l'Afghanistan et le Cambodge.

Les Israéliens destituent les deux principaux maires de Cisjordanie

Nombreuses arrestations

La situation s'est brusquement aggravée, ce jeudi 25 mars, dans les territoires occupés par Israël. Les deux principaux maires de Cisjordanie, MM. Bassam Chakaa (Naplouse) et Karim Khalaf (Ramallah), ont été destitués et remplacés par deux fonctionnaires israéliens. Ils ont été emmenés de force, à l'aube, au siège du commandant militaire israélien qui leur a signifié la mesure. Ils ont été remis en liberté en fin de matinée.

Peu après leur interpellation, des blindés israéliens prenaient position aux abords de la municipalité de Naplouse, tandis que l'armée procédait à un grand nombre d'arrestations en Cisjordanie.

A la suite d'un appel de l'O.L.P., les gouvernements de Jordanie et de Syrie ont proclamé un arrêt de travail dans leurs pays pour une heure, ce jeudi matin, afin de marquer leur solidarité. La grève générale se poursuit, ce jeudi, dans les territoires occupés. Mercredi, trois Palestiniens ont été tués par balles, ce qui porte à cinq morts le bilan des victimes depuis le début des manifestations.

Après une courte réunion, mercredi soir, le Conseil de sécurité, ayant entendu les représentants de la Ligue arabe, d'Israël et de l'O.L.P., a décidé d'ajourner sa séance. La date de la prochaine réunion n'a pas été fixée.

De notre correspondant

Jérusalem. — Au lendemain des violences les plus graves depuis le début des troubles actuels, la tension s'est encore accrue dans les territoires occupés après l'annonce, jeudi matin 25 mars, de la destitution par les autorités israéliennes des maires de Naplouse et de Ramallah, MM. Bassam Chakaa et Karim Khalaf. Comme on le craignait après des menaces répétées, ils subissent ainsi le même sort que le maire d'El Bireh, M. Ibrahim Tawil, révoqué une semaine auparavant, ce qui avait déclenché cette vague d'agitation sans précédent.

Ce dernier événement était attendu, mais il n'en est pas moins important, car MM. Chakaa et Khalaf sont considérés comme les chefs de file du mouvement national palestinien en Cisjordanie depuis les élections de 1976, qui ont porté à la tête des municipalités une large majorité de personnalités proches de l'O.L.P. Ce sont eux qui ont mené depuis 1978 dans les territoires occupés la campagne de protestation contre les accords de Camp David, le projet d'autonomie et la politique de colonisation développée par le gouvernement de M. Begin. Pour les Palestiniens, M. Chakaa surtout, qui est maire de la plus grande ville de Cisjordanie, était devenu un porte-drapeau. Il n'a cessé de s'opposer à l'administration israélienne malgré de multiples rappels à l'ordre. En 1980, MM. Chakaa et Khalaf avaient échappé de peu à la mesure d'expulsion dont avaient été l'objet les maires d'Hébron et de Khalkhoul, qui faisaient eux aussi partie du Comité d'orientation nationale récemment mis hors-la-loi. M. Chakaa avait été arrêté en 1979 et déjà une première fois menacé d'expulsion.

FRANCIS CORNU.

(Lire la suite page 4.)

Sept ordonnances et quatre projets sur la retraite la formation des jeunes et les droits des travailleurs

La C.F.D.T., la C.G.C. et F.O. expriment des réserves sur certains textes gouvernementaux

En dépit de nouveaux appels à la prudence de MM. André Bergeron (F.O.) et Edmond Maire (C.F.D.T.), le conseil des ministres devait adopter, jeudi 25 mars, les quatre projets de loi de M. Jean Auroux sur les nouveaux droits des travailleurs et sept ordonnances sociales, dont les plus importantes portent sur le travail à temps partiel, la formation des jeunes de seize à dix-huit ans, le cumul emploi-retraites et le droit au repos dès soixante ans.

Cette dernière réforme, qui suscite l'opposition inquiète du C.N.P.F., est aussi critiquée par F.O., qui, la veille du conseil, a une nouvelle fois demandé au gouvernement de se donner *« un nouveau délai »* de réflexion, F.O. s'opposant *« solennellement »*, à *« la mise en cause de la garantie de ressources »*. Ce jeudi, M. Maire, prenant la parole devant le congrès de l'Union confédérale des retraités C.F.D.T. a également mis en garde les pouvoirs publics, estimant que l'ordonnance sur la retraite *« représenterait une régression »* si elle était *« adoptée sans modifications »*. *« Le gouvernement,* a-t-il ajouté, *doit cesser de vouloir régler seul au jour le jour les difficultés présentes. »*

Les projets de loi Auroux et la politique générale du gouvernement suscitent des réactions encore plus vives à la C.G.C. M. Paul Marchelli, délégué général, estime que *« la situation est maintenant d'une gravité exceptionnelle »* et dénonce *« l'offensive anti-encadrement »* du gouvernement à travers les projets sur les droits des travailleurs.

Curieuse ordonnance que celle sur la retraite à soixante ans. Applicable *seulement* en avril 1983, cette ordonnance n'apporte aucune garantie ou précision sur le montant total des pensions, le nombre de bénéficiaires et encore *moins* sur le financement de cette réforme. Aux questions classiques *« qui ? quoi ? comment ? »*, les réponses sont reportées au plus tard au printemps de l'année prochaine.

Et pourtant le gouvernement a décidé de maintenir son projet en dépit des critiques des partenaires sociaux et des craintes de ceux qui considèrent qu'en cette matière les pouvoirs publics ont fait preuve de précipitation. Soucieux de respecter ses promesses électorales, un peu hâtivement lancées par l'état-major du parti socialiste, le gouvernement a maintenu son cap, mais la bouteille qu'il lance à la mer est à moitié vide. Faut-il alors parler d'une ordonnance *« inopérante »* ?

Le texte que doit adopter le conseil des ministres ne porte en effet que sur les pensions du régime général : il consiste à ramener de soixante-cinq à soixante ans le droit à pension au taux plein pour 37,5 années de cotisations.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(Lire la suite page 36.)

L'argent des vacances

Le chèque-vacances permettra-t-il aux 46,7 % des Français qui ne prennent pas de congé de partir enfin ? Il représente en tout cas la seule solution pour permettre à la France de rejoindre, dans ce domaine, les taux de départs en vacances de la République fédérale d'Allemagne ou de la Suède.

Supposons qu'un salarié économise, pendant huit mois, 2 000 francs pour ses vacances. Son employeur a décidé de « bonifier » pour 50 % cet effort, soit 1 000 francs de plus. Le comité d'entreprise a mis au point une subvention qui rajoute 30 %, soit 600 francs. Le bénéficiaire disposera, au début de l'été, de chèques-vacances pour un montant de 3 600 francs, qui lui serviront à payer ses notes de restaurant et d'hôtel, son emplacement de camping ou son séjour en village de vacances.

M. André Henry, ministre du temps libre, a raison de regretter que l'ordonnance instituant le chèque-vacances « ne satisfasse pas toutes les ambitions que le gouvernement *s'était fixées au départ ». Les difficultés budgétaires et la nécessité de « reconstruire » la Sécurité sociale n'ont pas permis d'exonérer la contribution patronale de toute imposition fiscale et des cotisations sociales. De même, le plafond de revenus — impôts sur le revenu inférieur à 1 000 francs, comme pour le livret « rose » d'épargne — a été fixé très bas.*

Ces réserves émises, il faut reconnaître que M. André Henry pose la première pierre d'un système d'aide à la personne en vacances que M. Giscard d'Estaing, lui-même, avait souhaité et promis. A partir de l'hiver 1982-1983, sept millions de personnes pourront bénéficier de chèques-vacances. Ils seront beaucoup plus nombreux par la suite, les comités d'entreprise, les caisses de retraites et les bureaux d'aide sociale ayant — contre l'avis du Conseil d'Etat — obtenu le droit de distribuer leurs aides sous cette forme, quel que soit le revenu du salarié.

Souple et libéral, ce système devrait aider beaucoup de Français à réduire l'obstacle le plus important sur le chemin de leurs vacances : le manque d'argent.

(Lire page 37.)

AU JOUR LE JOUR

Prescription

Au chevet du malade, les médecins délibèrent. Les ordonnances succèdent aux ordonnances.

La faculté paraît hésiter sur le traitement à prescrire. D'aucuns prétendent que le bisulfite de cantonal, administré récemment à haute dose, n'aura pas d'effet à long terme. Ils affirment que l'on peut mettre en route un traitement de choc au trichloromunicipal pour réduire les effets du rétrécissement électoral.

Certains suggèrent, au contraire, une pause thérapeutique. Le patient s'impatiente.

BRUNO FRAPPAT.

On ne rase pas gratis

par ANDRÉ FONTAINE

La gauche avait fait un malheur aux cantonales de 1976 ; elle a perdu les législatives de 1978. Il serait donc prématuré de déduire de son recul aux dernières cantonales qu'elle perdrait nécessairement de nouvelles élections générales. Mieux vaut interpréter le scrutin de 1982 comme celui de 1976 : un avertissement au pouvoir en place.

Il n'y a pas beaucoup de pays, de nos jours, après tout, où le pouvoir réussir à obtenir un satisfecit des électeurs : à preuve encore les élections de dimanche en Basse-Saxe, où les amis du chancelier Schmidt ont perdu près de onze points par rapport aux élections générales d'il y a deux ans. Si d'aventure Valéry Giscard d'Estaing avait été reconduit, c'est la majorité d'hier *et non celle d'aujourd'hui qui aurait*, selon toute vraisemblance subi l'« échec » dont a parlé le président de la République.

En 1982 comme en 1976, l'avertissement — Lionel Jospin a admis le mot — a un sens : il marque au gouvernement la limite de la confiance qui lui est faite.

Ni l'équipe d'hier ni celle d'aujourd'hui, malgré leurs beaux discours, n'ont su venir à bout de la crise économique. Pour tenter de la conjurer, Valéry Giscard d'Estaing et Raymond Barre ont pratiqué une politique que les électeurs de 1976 et ceux de 1981 *ont* jugée trop à droite. François Mitterrand et Pierre Mauroy, une politique que les électeurs de 1982 jugent *apparemment trop* à gauche. Car, s'ils ne la jugeaient pas assez à gauche, ils auraient davantage voté communiste, *alors que le* P.C. confirme son recul de l'an dernier, que l'on ne pourra plus *désormais attribuer* au désir de voter utile, et que les reports de voix au deuxième tour sur les amis de M. Marchais *en* tête au premier se sont, bien souvent, mal faits.

Si l'on ajoute à ces constatations élémentaires la cote d'amour que conservent, dans les sondages, des personnalités *comme* Simone Veil, Michel Rocard ou Jacques Delors, alors que J.-P. Chevènement recule nettement, on est porté à conclure que la tendance naturelle des Français va à l'encontre du système électoral qu'ils se sont donné. Il les divise en droite et en gauche, alors qu'un grand nombre d'entre eux voudraient plutôt être gouvernés au centre. Valéry Giscard d'Estaing l'avait bien compris : ce qu'il n'avait pas compris, c'est qu'ils ne voulaient pas nécessairement pour autant que ce fût par lui.

En dernière analyse, le peuple souverain a pris, sans courir beaucoup de risques, le parti de dire à ceux qui le gouvernent qu'il ne souhaite pas les voir en courir trop. En participant beaucoup plus massivement que de coutume à une consultation de ce type, il a exercé, en quelque sorte, son droit de remontrance et rappelé à un P.S. qui règne sur un Chambre introuvable que la nation demeure fondamentalement pluraliste.

(Lire la suite page 12.)

LE STATUT DE PARIS

LE P.S. propose la création d'une circonscription unique pour l'ensemble de la capitale

(Lire page 10, l'article de JEAN PERRIN.)

UNE NOUVELLE CULTURE PSYCHANALYTIQUE

La France sur le divan

Mai 68 a-t-il produit une nouvelle culture psychanalytique ? La question se trouve posée dans l'ouvrage solidement documenté d'une jeune sociologue américaine, Sherry Turkle, *la France freudienne.* Paradoxalement, les études sérieuses sur l'histoire de la psychanalyse en France sont rares, pour ne pas dire inexistantes ; d'où l'intérêt des travaux venant d'outre-Atlantique ou d'Italie, comme la récente thèse de Mario Francioni, que signale Michel David.

En 1961, Serge Moscovici, dans *la Psychanalyse, son image et son public*, avait tenté de mesurer l'impact des idées freudiennes dans la France des années 50 ; il nuance ici les analyses de Sherry Turkle, cependant qu'un psychanalyste de renom, Alain de Mijolla, s'étonne de la confusion savamment entretenue entre « freudisme » et « lacanisme ».

Il est vrai que l'ouvrage de Sherry Turkle, qui prétend expliquer Lacan aux Américains, décrit ce dernier comme un « Freud français », dont l'œuvre aurait un caractère fondamentalement subversif, au même titre que le féminisme et l'antipsychiatrie. Roland Jaccard tempère cette thèse et se demande si l'anti-américanisme constant de Lacan — autant que sa contestation des pouvoirs bureaucratiques — n'a pas été un des éléments de son succès en France.

(Voir nos articles page 21.)

Le Monde

idées

AUDIOVISUEL

La démission refusée du ministre de la communication attire une fois de plus l'attention sur l'audiovisuel, dont la réforme doit être débattue par le Parlement à la rentrée d'avril. Denise Bombardier relève qu'il n'y a pas un pays où ce débat soit aussi vif qu'en France, et elle conclut à la nécessité d'une banalisation, comparable à ce qui est le cas, par exemple, au Québec. Victor Fay s'efforce de préciser ce que devraient être les attributions de la Haute Autorité projetée. Charles Brabant juge indispensable que la politique audiovisuelle s'appuie sur des professionnels, en limitant l'emprise gestionnaire et en encourageant l'esprit créateur.

Pour un statut démocratique

par VICTOR FAY (*)

LE projet de loi sur l'audiovisuel suscite, dans le milieu syndical, un certain nombre de réserves. On ne conteste pas le principe d'un organisme de contrôle de la production, qui permettrait de mettre fin aux interventions de l'autorité politique. Ce sont les modalités de création, de composition, de fonctionnement, ainsi que ses prérogatives et son champ d'intervention qui sont contestés.

– La *Haute Autorité*, composée de six membres nommés, risque de devenir un petit conseil constitutionnel, pouvant intervenir dans tous les domaines de la communication audiovisuelle, sans nulle possibilité de recours et n'échappant pas aux influences politiques. Même dans les conditions actuelles, trois de ses membres seraient les porte-parole de la droite. Ils seraient six en cas de retour de la droite au pouvoir.

Quant au *conseil national de la communication audiovisuelle*, il serait purement consultatif. On ignore quelles seraient sa composition et ses possibilités d'intervention. Il s'agit en fait d'un alibi, justifiant les pouvoirs exorbitants de la Haute Autorité.

Pour éviter ces inconvénients, il faudrait fusionner ces deux organismes en un seul, composé, sur le modèle des conseils d'administration des entreprises du secteur public, des représentants de l'Etat, des personnels et des usagers.

Les premiers pourraient être désignés par le président de la République et le Parlement. Ceux des personnels pourraient être élus. Ceux des usagers pourraient être soit élus par les détenteurs de postes récepteurs de radio et de télévision, soit désignés par les organisations syndicales, des consommateurs, etc.

La Haute Autorité pourrait être composée par exemple de trente membres, dix pour chaque composante et désigner dans son sein un bureau de six membres (2-2-2), chargé de veiller sur le fonctionnement quotidien de tous les services audiovisuels. Elle pourrait être renouvelée par moitié tous les trois ans.

– Les prérogatives de la Haute Autorité devraient être plus limitées et plus précises. Il n'est pas possible de lui permettre de fixer la déontologie de l'information, qui relève exclusivement du libre choix des journalistes. Elle pourrait en revanche se saisir ou être saisie des litiges entre *les différentes catégories de personnels* et les conseils d'administration des sociétés ; des conflits entre les sociétés, entre celles-ci et les ministères de tutelle, enfin, entre les sociétés et les porte-parole de l'opinion publique (partis, syndicats, associations diverses).

Elle pourrait établir les modalités du droit de réponse, de réplique, de rectification et de mise au point ; des comptes rendus des campagnes électorales ou de toute autre consultation populaire ; des tribunes libres ; du contenu, place et durée, des messages publicitaires, à l'exclusion de toute publicité rédactionnelle.

– Le champ d'intervention de la Haute Autorité devrait englober tous les domaines de l'audiovisuel et pas seulement le secteur public. Elle devrait contrôler aussi bien les postes périphériques que l'ensemble des radios libres et toutes les nouvelles formes de communication audiovisuelle (diffusion par câbles, par satellites, etc.).

– La Haute Autorité ne saurait ignorer le processus d'intégration des différentes formes de communication dues aux progrès technologiques. Les mêmes entreprises, privées et publiques, tendent à couvrir à la fois la communication écrite et audiovisuelle. La nouvelle loi sur l'audiovisuel devrait être conçue de façon à être insérée ultérieurement dans le statut général des entreprises de communication de masses, assurant les droits des usagers, lecteurs, auditeurs et téléspectateurs, et enfin des personnels, notamment l'autonomie de l'équipe rédactionnelle.

(*) Journaliste.

Vive la banalisation !

par DENISE BOMBARDIER (*)

IL n'y a pas une démocratie où la télévision se trouve autant au cœur du débat politique qu'en France, le seul pays où un changement de gouvernement entraîne automatiquement un changement de direction à la radiotélévision nationale. Il n'y a pas un pays occidental, hors la France, où les intellectuels se vantent comme d'un exploit de ne point posséder d'appareil ou de ne pas regarder « la chose ». Il n'y a pas une société autre que la France où la télévision sert, en quelque sorte, de barème pour partager les vrais démocrates, ceux qui croient concrètement à la liberté de la presse, et les faux, ceux qui hier dénonçaient les ingérences gouvernementales et qui aujourd'hui souhaitent que la rose fleurisse le petit écran en y laissant parfois dépasser un petit bout de faucille. Il n'y a qu'un seul pays occidental, la France, où une apparition unique au petit écran permette d'être reconnu dans la rue, comme cela m'est arrivé récemment.

Au Québec, il faut être à l'antenne de façon régulière durant des mois avant que les gens vous remarquent. Et ce pour une simple raison : la multiplicité de choix. Trente canaux avec le câble, et la diversité des programmes, chaînes de services publics, privées, éducatives, anglaises, françaises de France et du Québec, et américaines, enlèvent à la télévision cet impact incroyable qu'elle a en France, et là seulement. Cette espèce de résidence surveillée dans laquelle la maintiennent depuis toujours les gouvernements successifs l'empêche d'accéder à la place qu'elle devrait tenir : celle d'un véhicule parmi d'autres, tant d'autres, du pluralisme et de la diversité culturelle d'une société. En en faisant « la voix de la France » ou en tentant de la convertir à la culture de gauche, on l'investit d'une mission par trop officielle et politique. Pour qu'elle soit dynamique, intéressante, divertissante et éducative, il faut qu'elle soit hors de portée de voix et de contrôle des politiciens. En en continuant cette lourde tradition, on confirme que les journalistes de la télévision ne sont pas tout à fait comme les autres, même si par ailleurs on déclare le contraire. « *Nous donnions aux Français vingt films par semaine lorsque nous étions au pouvoir* », disait Jacques Baumel chez Polac récemment. « *Nous leur en avons offert vingt-deux la semaine dernière*, répliquait Claude Estier. *Ce* « nous » *est inacceptable et, pour tout dire, indécent.* »

Si la France n'a de leçons à recevoir de personne, les Français doivent au moins savoir que cette appropriation des médias par les politiciens n'est pas la règle. Qu'on me permette de donner l'exemple canadien lors de la campagne référendaire de 1980. L'enjeu n'était rien de moins que la remise en question du Canada actuel, le gouvernement québécois proposant au peuple la souveraineté doublée d'une association économique avec le Canada. Radio-Canada, service public fédéral financé par le Parlement du Canada, devait, bien sûr, assurer la « couverture » de cette campagne historique. Un seul des débats prévus fut annulé par la direction de l'information de Radio-Canada, un ministre fédéral ayant tenté d'imposer un invité de son choix. La « couverture » fut entièrement entre les mains des professionnels, attentifs à partager équitablement les points de vue des tenants du oui et du non. Nous avons réussi, sans doute, une sorte de tour de force parce qu'un consensus important existe dans les milieux politiques comme dans le public pour laisser les journalistes travailler en paix. Personne, à vrai dire, ne sentait qu'il risquait sa tête, donc à peu près tout le monde l'a gardée froide.

La concurrence

On souhaiterait qu'en France les élites oublient quelque peu la télévision afin qu'elle se banalise d'une certaine manière. Et il faudra bien un jour en arriver à laisser la concurrence jouer son rôle. Bien sûr, un gouvernement qui nationalise les banques et la grande industrie ne va pas privatiser la télévision. Et, s'il le faisait, il faudrait rester méfiant. Il y a mille façons de contrôler une télévision privée ; le cahier des charges culturelles promis par le ministre de la culture aux radios périphériques est un bon indicateur de ce qui se concocte dans certaines officines gouvernementales.

Ce n'est pas non plus parce qu'il y a plus de femmes à l'antenne, que certains animateurs ne portent plus de cravate ou qu'on dit des gros mots que le changement existe. Depuis mai, est-on moins réceptif aux arguments d'autorité, respecte-t-on moins les hiérarchies qu'avant, la perception qu'on se fait du public a-t-elle changé de nature ? Entre le « *Il faut donner au public ce qu'il veut* » d'avant mai et le « *Il faut donner au public accès à la culture* » d'après mai, quelle différence ? Le Pierre Desgraupes sous Mauroy qui accepte la liste des journalistes du P.C. a-t-il les coudées plus franches qu'au début de son règne sous Chaban ? Les pressions des ambassades étrangères sont-elles écartées du revers de la main (Philippines, Mexique) ?

Certains semblent maintenant (les communistes, au premier chef) souhaiter que la télévision soit à l'image du Parlement, c'est-à-dire représentative du vote et des partis. On en arriverait ainsi à couler la culture populaire dans le béton des regroupements de tendances politiques. Un feuilleton communiste, une émission de variétés R.P.R., un documentaire socialiste majoritaire, une comédie musicale optique CERES, et tout cela établi à la proportionnelle. Absurdité, bien sûr, mais qui ne tente pas que les communistes.

Quand j'ai débarqué à Paris en 1971 pour étudier la télévision, on attendait la loi, celle qui enfin libéraliserait l'O.R.T.F. Elle est venue en 1975, a modifié les structures, a apporté une amélioration, ne serait-ce qu'en éliminant les fameux contrôles budgétaires *a priori*, mais a-t-elle changé les mentalités ? A-t-elle empêché les politiciens de téléphoner à la « télé » ? A-t-elle donné aux responsables et aux artisans les moyens de résister aux pressions ? Ceux qui maintenant espèrent cette loi, dont l'entrée en vigueur constamment retardée est le meilleur indice qu'elle ne réglera rien, croient encore que le miracle se produira. Si la réforme de la télévision est si mal partie, n'est-ce pas tout simplement parce que la télévision du changement est plutôt une télévision de remplacement ? « *On a trop l'impression qu'une partie de la gauche ne souhaite pas autre chose qu'être au pouvoir pour contrôler à son tour la radio-télévision* », écrivais-je à la fin de 1974. Il est parfois attristant d'avoir raison. A l'heure où la télévision devient une des composantes du pluralisme culturel et politique, à l'heure où les téléspectateurs occidentaux se voient offrir des choix multiples et quasi personnalisés de programmes, la liberté étant aussi la liberté de choix, la France protège son territoire de l'influence des satellites de diffusion, refuse la concurrence privée, choisissant ainsi d'être la seule démocratie sous-développée en matière de télévision. Et un seul homme a le pouvoir de modifier cela. Il peut à la fois affranchir les institutions de l'audiovisuel et les mettre à l'heure de cette fin de siècle. Ainsi les Français et ceux qui affectionnent la France seraient assurés que ceux qui parlent actuellement autour de lui ne parlent pas pour lui.

(*) Auteur de *la Voix de la France*, Robert Laffont, 1975.

LE PRIX DU CHANGEMENT

par CHARLES BRABANT (*)

CHAQUE fois que la parole est au monde politique ou à la presse, chaque fois la télévision est considérée sous l'angle exclusif de l'information. Télévision = information. Dernier exemple en date, l'émission « Droit de réponse » : pas un auteur, pas un réalisateur, pas un interprète, pas un technicien invité ; en revanche, une quinzaine de journalistes ; résultat : pas un seul mot des programmes.

Faut-il préciser que l'information occupe 17 % du temps des antennes quand les 83 % restants sont consacrés aux programmes ? Faut-il également rappeler que l'ancienne majorité détenait le contrôle de l'information télévisée et qu'elle a cependant été largement battue ? Mais faut-il rappeler, en revanche, que pendant toute la durée de son règne, l'ancienne majorité n'a jamais réussi à s'assurer un véritable contrôle des programmes parce que nombre d'auteurs, de réalisateurs, de techniciens et parfois même d'interprètes ont lutté contre cette domination.

Les vainqueurs d'aujourd'hui ont-ils mesuré à sa juste valeur le rôle joué dans les médias par ce combat feutré mais néanmoins capital ? On peut en douter si l'on observe que, depuis le 10 mai, les trois quarts des postes de décision ont été confiés à des journalistes et non à de véritables professionnels des programmes ; à l'exception bien entendu du directeur des programmes à FR 3, lui-même auteur-réalisateur, et du président d'Antenne 2, ce dernier ayant toujours partagé ses activités entre journalisme et création télévisuelle.

Ainsi voyons-nous aujourd'hui trop d'émissions inspirées par le « journalisme » et le goût du sensationnel. On y confond parfois grossièreté avec liberté d'expression, parisianisme avec originalité ou création ; un comble, semble-t-il, à l'heure de la décentralisation. Trop préoccupée de flatter ou de disputer l'audience à la concurrence, cette sorte de télévision s'adresse au public sans véritable ambition. Il ne faudrait pas que la « télévision de l'insignifiance » soit remplacée par celle de la démagogie. La télévision issue d'une majorité de gauche ne peut réduire le public à l'idée simpliste et dévalorisante que quelques-uns se font de lui. Tentons d'analyser les causes qui font toujours retomber notre télévision dans les mêmes ornières.

***

Elles sont d'abord économiques : un budget sans cesse en expansion pour le fonctionnement et sans cesse en diminution pour le programme : 18 % d'augmentation sur la redevance en 1982 ; 1 500 000 F nouveaux de budget préciputaire réservé à la création conduirait, dit-on, à 28 % de réduction de la production de fiction sur TF 1 par rapport à 1980 ; 18 % de réduction à Antenne 2 ; 8 % à FR 3. La Société française de productions, devant l'insuffisance des commandes, voit augmenter son sous-emploi... et ses prix.

Dans ces conditions, comment s'étonner que la « radio à images » ainsi que le bavardage envahissent un peu plus chaque jour les antennes ? Comment s'étonner enfin si face à cette pacotille du programme la véritable création est en voie de disparition ? Face à cette situation, quels remèdes peut-on proposer ?

La redevance télévision reste en France la moins élevée d'Europe malgré la récente augmentation. Pourquoi ne pas l'augmenter tout en adoptant un moyen qui soulagerait les plus défavorisés : l'indexation de la redevance en fonction des revenus ? FR 3 peut également ouvrir ses portes à la publicité. Le coût de la régionalisation sera lourd. Enfin, n'oublions pas la détaxation de la T.V.A., même partielle, qui était prévue dans le programme de François Mitterrand, candidat à la présidence de la République, pour soutenir toutes les activités culturelles. Le cinéma en bénéficie depuis plus de deux ans et y a retrouvé un second souffle. Cette détaxation paraîtrait d'autant plus naturelle que la taxe sur la taxe constitue un paradoxe.

Comme on le voit, les remèdes ne manquent pas, les mesures manquent seulement d'être prises. Sans elles, le chômage des auteurs, des réalisateurs, des interprètes, des techniciens eux-mêmes ne fera qu'augmenter. Quant au public, il attendra longtemps encore sa télévision du changement. Mais dégager de nouvelles ressources suffit-il à régler les difficultés économiques des programmes ? Malheureusement pas.

Tant de ressources ont été dégagées dans le passé qui n'ont jamais bénéficié aux programmes qu'il est indispensable de prévoir aux cahiers des charges l'inscription du montant budgétaire nécessaire au quota de la production nationale de chaque société ainsi que de la production interne au service public. Ces proportions budgétaires ont toujours été tenues discrètes pour ne pas dire secrètes. Leur publication doit devenir la règle, faute de quoi les nouvelles ressources risqueraient de s'évanouir comme les précédentes et les programmes de demeurer ce qu'ils sont.

Tant de précautions peuvent surprendre, mais redevance et recettes publicitaires constituent une manne convoitée. Les ressources peuvent être engagées hors du service public par le biais de coproductions avec le théâtre, la musique, et surtout le cinéma. En fait, ces transferts aboutiraient à soustraire les finances publiques au profit du capital privé. Est-ce à dire qu'il faut pour autant supprimer les coproductions, non. Mais les limiter en les quantifiant, oui. Qu'on en juge : dans le même temps où les chaînes diminuent leurs productions, on voit naître des projets déconcertants avec l'étranger ; le plus inquiétant étant avec une société américaine dont la charge de financement prise par une seule chaîne risquerait de provoquer la suppression de dix dramatiques d'expression nationale !

***

Le pays a congédié la majorité de droite dont la politique en matière de programmes consistait à écarter du droit au travail les professionnels trop indociles. Sa politique en matière audiovisuelle peut et doit s'appuyer sur des professionnels, sinon, il faudrait voir dans ce double refus du professionnalisme l'affirmation d'un seul privilège : celui de la technocratie. Il faut en finir avec l'emprise d'une techno-structure dont ce média culturel a pourtant le plus vital besoin. Si à l'inverse du précédent, l'actuel gouvernement a une responsabilité primordiale, c'est de faire de la radio et de la télévision le vrai reflet de la nation, d'une nation démocratisée au stade de la décision. On a cru en haut lieu qu'il suffirait de changer quelques têtes pour que les encadrements suivent. Certains d'entre eux espéraient un changement libérateur. Mais les autres ? La servilité dont ils avaient fait preuve sous *les pressions de l'ancienne politique* a pu faire croire qu'ils se voudraient récupérables. Après quelques mois, ce calcul se révèle faux pour la raison fondamentale qu'une télévision de l'espoir n'a que faire de servilité. C'est d'hommes de projet qu'elle a besoin, d'hommes dotés d'une superbe ambition, capables de confiance et d'estime envers le public.

Non. Pour les professionnels, « culturel » ne sera jamais synonyme d'« ennui » pour autant qu'on fasse en sorte que chaque émission soit d'abord un spectacle. Or, le spectacle c'est l'affaire des professionnels. Ne voit-on pas que les unités de programmes mises en place par Pierre Desgraupes à Antenne 2 et qui ont été confiées à des professionnels, sont l'amorce d'une solution efficace ? Certaines émissions nouvelles produites par ces unités font remonter la qualité des programmes de cette chaîne, et le public ne s'y trompe pas qui, de son côté, en fait remonter l'audience.

Il faut en finir avec les grilles de programmation qui enferment créateurs et public dans des prisons : la création s'épanouit d'autant plus qu'elle peut le faire en toute liberté. Quant au public, à quelques rendez-vous près, il doit au contraire être tenu en état de permanente découverte. L'habitude engendre la fatigue et l'ennui. La surprise entretient le plaisir.

***

La majorité actuelle est plus importante que la précédente, non seulement par le nombre de ses députés, mais surtout par la nature de ses projets. L'un des principaux doit consacrer la séparation des pouvoirs entre télévision et gouvernement. En rupture totale avec le passé, le projet de loi sur l'audiovisuel prévoit pour garantir cette séparation l'institution d'une haute autorité qui aurait pour mission de contrôler et de coordonner le service public de radio et de télévision. Le principe est séduisant. Mais il ne faut cependant pas perdre de vue que la renaissance de la télévision passe par une véritable démocratisation appliquée du haut en bas de la structure. Comment cette démocratisation peut-elle se faire ?

Par l'élargissement de la haute autorité à neuf membres au lieu de six. Un nombre impair éviterait la voix prépondérante de son président. Quant aux trois membres supplémentaires, ils permettraient d'élargir sa représentation aux créateurs, aux usagers et aux personnels. De la même façon, il faut créer au sein des sociétés nationales de diffusion des organismes de concertation pour les programmes. Les directeurs ne doivent pas siéger en haut d'une pyramide, tels des princes implorés rendus infaillibles par on ne sait quel Saint-Esprit, pour faire passer dans le programme la certitude de leurs idées personnelles. Leur responsabilité première est justement d'oublier ces idées personnelles et d'être seulement préoccupés de susciter autour d'eux tout un grand foisonnement d'idées.

Estimer le public à l'égal de soi-même. Faire confiance aux professionnels et organiser la concertation avec eux. Limiter l'emprise gestionnaire. Ouvrir l'antenne au plus grand nombre de créateurs. Susciter. Animer. Promouvoir. Planifier. Garantir les moyens nécessaires à une véritable création télévisuelle d'expression nationale. Voilà le prix du changement.

(*) Auteur, réalisateur, président de la Société civile des auteurs multimédias.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. – SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Le Monde

étranger

Les tensions en Amérique centrale et les répercussions internationales

La situation était redevenue normale, ce jeudi 25 mars, à Guatemala-Ciudad, après le coup d'Etat militaire du mardi 23, qui a abouti au remplacement du général Lucas par une junte dirigée par le général Rios Montt, un conservateur éclairé (voir ci-dessous), ancien candidat de la démocratie-chrétienne à l'élection présidentielle de 1974. Les orientations de la nouvelle équipe apparaissent toujours incertaines, et elle semble avoir quelques difficultés à s'organiser.

Les réactions internationales, peu nombreuses, sont très prudentes, notamment à Washington. La seule chaude approbation est venue de San-Salvador. Le coup d'Etat du 23 mars au Guatemala rappelle beaucoup, il est vrai, celui qui avait eu lieu le 15 octobre 1979 au Salvador.

Au Salvador, précisément, la situation est extrêmement tendue à l'approche des élections du 28 mars. L'Eglise a été amenée à renoncer à toute commémoration de la mort de Mgr Romero, le 24 mars, de crainte de provocations et d'incidents. Un violent affrontement a eu lieu aux abords mêmes de la capitale entre guérilleros révolutionnaires et forces armées régulières. Les rebelles pourraient tenter une action de grande envergure contre San-Salvador, profitant de la présence dans le pays d'un grand nombre de journalistes étrangers venus « couvrir » les élections du 28 mars.

Sur le plan diplomatique, ce 25 mars devait voir s'ouvrir le débat au Conseil de sécurité des Nations unies sur la plainte nicaraguayenne contre les Etats-Unis. Le Honduras a fait connaître les grandes lignes d'un « plan de paix » pour l'Amérique centrale, nous indique notre correspondante à New-York.

Le président Reagan devait rencontrer, ce jeudi, les ministres des affaires étrangères de trois pays centre-américains, le Honduras, le Costa-Rica et le Salvador, membres d'une « communauté démocratique d'Amérique centrale » tout récemment créée. Cette rencontre devait permettre, a précisé le porte-parole du département d'Etat, une discussion sur le plan de développement du bassin caraïbe, récemment proposé par Washington.

Le « New York Times » du 24 mars, citant des sources diplomatiques, indiquait que les Etats-Unis et le Nicaragua *sont convenus*, grâce à la médiation du Mexique, d'ouvrir des négociations directes. Des personnalités dirigeantes de Washington et de Managua pourraient se rencontrer dès le début de la semaine prochaine.

A Paris, enfin, M. Claude Cheysson a déclaré, à propos du récent contrat de ventes d'armes à Managua : « Nous avons signé un contrat avec le Nicaragua ; nous appliquerons ce contrat dans les délais raisonnables qui conviennent à ce genre de fournitures. »

Le ministre des relations extérieures, qui parlait au micro de FR 3, a, d'autre part, confirmé la prochaine visite à Paris de son collègue mexicain, M. Castaneda, rappelant l'identité de vues entre le Mexique et la France sur les problèmes de l'Amérique centrale. M. Claude Cheysson a ajouté : « Si les Mexicains pensaient qu'une nouvelle fois nous pouvons nous associer à eux, cela nous intéresserait beaucoup. » A Mexico, M. Castaneda a cependant démenti avoir l'intention d'entreprendre « une nouvelle initiative diplomatique conjointe avec la France ».

Guatemala

La nouvelle junte militaire paraît avoir la situation bien en main

La nouvelle junte de gouvernement militaire du Guatemala paraissait avoir la situation bien en main, le jeudi 25 mars, au surlendemain du coup d'Etat, qui a renversé le général Romeo Lucas sans effusion de sang. La capitale était totalement calme. De nombreuses personnalités du précédent régime ont été arrêtées, dont le général Lucas lui-même.

Le général Efrain Rios Montt, président de la junte, a annoncé l'abrogation de la Constitution, la dissolution du congrès et des partis politiques. Le premier décret-loi de la nouvelle équipe, et son « programme de travail », n'avaient pas encore été rendus publics le 24 mars.

Les orientations de la nouvelle junte apparaissaient toujours très floues, ce 25 mars : respect des droits de l'homme, élimination de la guérilla, « respect » du peuple par les nouveaux maîtres du pays, volonté de construire « *une nation par Dieu, avec Dieu et pour Dieu* », selon les termes du général Rios Montt, lui-même ancien candidat de la démocratie chrétienne à l'élection présidentielle de 1974.

La seule mesure concrète prise par la junte a été la désignation d'un ministre des affaires étrangères, M. Alfonso Alonzo Lima, un avocat, qui était ministre adjoint de ce même département sous le général Romeo Lucas.

Les trois candidats battus aux élections du 7 mars par le général Guevara ont approuvé le coup d'Etat. Le premier à le faire a été le candidat de la coalition démocrate chrétienne, M. Maldonado.

Les réactions internationales sont très peu nombreuses, et en tout cas prudentes. Le porte-parole de la Maison Blanche, à Washington, a indiqué que le gouvernement Reagan s'efforçait de faire une « *évaluation de la situation* ». Seul le Salvador, par la voix de Napoléon Duarte, président démocrate chrétien de la junte de gouvernement, s'est chaudement félicité du coup d'Etat.

L'administration américaine avait laissé entendre, récemment, qu'elle serait disposée à reprendre son aide au Guatemala si la situation des droits de l'homme s'y améliorait. L'aide des Etats-Unis avait été suspendue par le président Carter, en 1977. Le général Rios Monnt a déclaré que la junte militaire examinerait la possibilité de demander une telle aide, une fois réalisé un inventaire de ses besoins et de ses priorités.

Le général Rios Montt : la politique et le pistolet

Belle revanche pour le général Efrain Rios Montt ! Victime de la fraude généralisée qui avait caractérisé l'élection présidentielle de 1974, il se retrouve, huit ans plus tard, à la tête d'une junte qui, entre autres, a promis de faire respecter un jour la volonté des urnes et de rétablir les normes démocratiques...

Issu d'une famille modeste de Huehuetenango, dans le nord-ouest du pays, le général Rios Montt, aujourd'hui âgé de cinquante-six ans, a fait une brillante carrière. Il a été chef de l'état-major général de l'armée et représentant du Guatemala au conseil interaméricain de défense à Washington. Il avait accepté, en 1974, de prendre la tête du Front national d'opposition, regroupant la démocratie chrétienne et le centre gauche social-démocrate.

A l'époque, l'opposition avait cru que ce catholique pratiquant, conservateur honnête, bien en cour à Washington et, de surcroît, militaire, serait plus facilement agréé par ses pairs. Le général Rios Montt avait également pris soin de présenter un programme modéré, tout en dénonçant la corruption, l'incapacité administrative et les crimes politiques. Mais déjà, pendant toute la campagne, ses adversaires n'avaient pas hésité à le traiter de « fourrier du communisme » *pour le discréditer. Les autorités, pour leur part, avaient eu recours à toute sorte d'irrégularités pour imposer l'élection du général Laugerud, candidat de la coalition gouvernementale d'extrême droite.*

Le général Rios Montt se montrait à la fois déçu et amer de cette courte expérience politique. Frustré de sa victoire, il avait vainement appelé ses partisans à la résistance passive.

Pour couper court aux activités politiques du général Rios Montt et aux manifestations de ses partisans, le haut commandement de l'armée l'avait rappelé au service actif moins de quinze jours après le scrutin. En militaire discipliné, le candidat de l'opposition s'était incliné et était rentré dans le rang ! Tirant la conclusion de sa malheureuse expérience, il nous avait déclaré d'un ton désabusé : « Je ne suis pas triste mais honteux, car le gouvernement, les députés et le peuple savent que j'ai gagné les élection. Mais, au Guatemala, il n'y a pas d'organisation populaire, et c'est pourquoi il n'y a pas eu de réaction généralisée contre la fraude. Il est impossible de faire une carrière politique dans un pays où tout se résout à coups de pistolet. »

On conçoit, dès lors, qu'il soit difficile de prévoir le cours que le général Rios tentera de faire suivre au nouveau régime...

JEAN-CLAUDE BUHRER.

El Salvador

LES GUÉRILLEROS ACCENTUENT LEUR PRESSION SUR LA CAPITALE

Les forces gouvernementales se sont opposées, ce mercredi 24 mars, à des guérilleros qui tenaient le flanc du mont San-Jacinto, une montagne qui domine la principale base militaire salvadorienne, tout près de la capitale, annonce l'agence Associated Press. Il s'agit des premiers combats sur cette montagne depuis le mois d'août. Mais, le 27 janvier dernier, la guérilla avait réussi un raid spectaculaire sur cette base d'Ilopango, détruisant la moitié environ des appareils de l'aviation salvadorienne.

Les révolutionnaires ont lancé une nouvelle incursion, la troisième en dix jours, dans les faubourgs de San-Salvador. Un soldat a été tué. Ces derniers mois, depuis l'échec de l'offensive de janvier 1981, la capitale était totalement calme. Les forces armées ont disposé les hommes des bataillons d'élite Atlacatl, leur seule véritable unité combattante, aux points stratégiques de la ville, à trois jours du scrutin du 28 mars. Le reste du pays est, en revanche, très calme depuis soixante-douze heures. Radio-Venceremos, l'organe du Front Farabundo Marti de libération nationale, a demandé à tous les opposants du régime actuel, paysans et guérilleros, de converger vers la capitale.

Le Honduras propose un plan pour « internationaliser la paix »

De notre correspondante

New-York. — Le président de la junte sandiniste, M. Daniel Ortega, qui devait s'adresser, ce jeudi 25 mars, au Conseil de sécurité des Nations unies, est arrivé mercredi à New-York, accompagné de son ministre des affaires étrangères, le Père Miguel d'Escoto. MM. Ortega et d'Escoto ont rencontré brièvement la presse à laquelle ils ont tenu des propos dont la modération et le relatif optimisme ont été remarqués. « *Tout ce qui permet d'envisager une solution politique négociée est un élément positif que nous accueillons avec plaisir* », a dit le Père d'Escoto. « *Je suis heureux*, a déclaré le président de la junte, *que les Américains aient répondu à notre appel. Depuis l'arrivée de cette administration au pouvoir, nous n'avons pas cessé de lui demander d'entamer des conversations.* » M. Ortega a rencontré peu après le secrétaire général des Nations unies, M. Perez de Cuellar.

Le ministre des affaires étrangères du Honduras, M. Edgardo Paz Barnica, qui est venu assister au Conseil de sécurité sur l'Amérique centrale, a remis au secrétaire général le texte d'un « *plan pour internationaliser la paix* » dont il avait donné la veille la primeur devant le conseil permanent de l'Organisation des Etats américains.

Le plan hondurien tient en six points :

1) Arrêt de la « *course aux armements* » dans la région. Les pays concernés limiteraient leurs forces militaires au niveau strictement nécessaire à la défense de leur souveraineté. Un accord multilatéral de ce genre devrait aussi préciser les types d'armes autorisées, limitées ou interdites ;

2) Réduction, « *sur une base objective et raisonnable* », du nombre des conseillers militaires ou autres, ainsi que de « *tous éléments susceptibles de provoquer de l'inquiétude ou de modifier l'identité des nations* » ;

3) Instauration d'un processus international de surveillance — dans les pays qui connaissent des conflits — des ports, des aéroports, régions frontières et stratégiques, etc. Le Honduras est, pour sa part, prêt à soumettre sans réserves son territoire à toute supervision internationale destinée à assurer la paix ;

4) Mise au point d'une procédure destinée à faire cesser le trafic d'armes dans la région ;

5) Respect absolu des frontières traditionnelles des Etats concernés ;

6) Instauration d'un dialogue multilatéral permanent entre les Etats et à l'intérieur des frontières de chacun d'eux afin de renforcer la démocratie et le pluralisme.

Répondant implicitement aux accusations qui font du Honduras une base avancée du mouvement antisandiniste, voire de futures opérations de la C.I.A., M. Paz Barnica a ajouté : « *Le peuple et le gouvernement du Honduras refusent que leur territoire soit utilisé pour « déstabiliser » la région.* » Le ministe a ajouté que, dès son retour à Tegucigalpa, il entendait avoir un vaste échange de vues avec son collègue de Managua « *et les représentants d'autres gouvernements de la région* ».

Au cours d'une conférence de presse, M. Paz Barnica a insisté sur le rôle important que son pays accorde à la protection des droits de l'homme, dont l'accueil qu'il a accordé à des « *milliers de réfugiés* » serait un exemple. Le ministre a classé les anciens somozistes parmi ces réfugiés accueillis « *pour des raisons purement humanitaires* ».

Le ministre hondurien a, enfin, rendu hommage aux efforts déployés par le président mexicain, M. Lopez Portillo, lors de sa visite au Nicaragua, dans sa lutte « *pour la paix, la justice et la liberté* ».

Le « plan de paix » hondurien n'est pas sans rappeler celui que M. Haig avait formulé en décembre devant l'assemblée générale de l'Organisation des Etats américains, dans l'île caraïbe de Sainte-Lucie (*le Monde*, daté 13-14 décembre 1981). Mais, agissant ainsi, le Honduras fait surtout un pas dans la direction de Managua. Les autorités sandinistes comptent en effet visiblement plus sur l'O.N.U. que sur l'O.E.A. pour faire progresser leur point de vue.

NICOLE BERNHEIM.

Argentine

L'opposition au régime militaire commence à s'exprimer ouvertement

Correspondance

Buenos-Aires. — Dans un message diffusé, le mercredi 24 mars, à l'occasion du sixième anniversaire de la prise du pouvoir par les forces armées, la junte a annoncé les principales étapes du retour à un régime démocratique. Le point de départ en sera la promulgation, au début de juillet, d'une loi régissant l'organisation et le fonctionnement des partis politiques. A partir de cette date, les partis politiques nationaux et provinciaux devront « *se réorganiser et se rénover sous le contrôle d'une justice électorale dotée d'attributions suffisantes* ». C'est à l'issue de cette étape, dite de « *modernisation* », que le dialogue « *s'approfondira* » avec les nouveaux responsables des différents partis.

En clair, les militaires argentins se refusent toujours à fixer un calendrier politique qui dépasse le court terme et n'envisagent pas d'élections générales en mars 1984, lorsque expirera le « mandat » du chef de l'Etat, le général Galtieri. Leur objectif, selon la plupart des observateurs, est de négocier avec les dirigeants politiques la désignation d'un président — sans doute militaire — qui aurait la charge de restaurer définitivement les institutions démocratiques en 1987.

La lenteur que les forces armées veulent imprimer au processus d' « *institutionnalisation* » contraste avec la libéralisation accélérée de la vie politique et syndicale. La « coalition multi-partis » a pu, sans difficultés, donner, le 19 mars, le coup d'envoi de sa campagne de mobilisation. Ses principaux ténors ont violemment attaqué le gouvernement militaire au cours d'un meeting qui s'est tenu à Parana, dans la province de Santa-Fé, en présence de plus de 6 000 personnes.

Les rues de la capitale, qui, il y a seulement quelques mois, ne s'animaient qu'à l'occasion des matches de football, ont été le théâtre, ces jours derniers, de nombreuses manifestations hostiles au régime organisées par les syndicats et les groupements de défense des droits de l'homme. Aucun incident sérieux ne s'est pourtant produit. Enfin, le ministre de l'intérieur a annoncé, mardi 23 mars, la libération de quatre-vingts détenus politiques (1).

En fait, les forces armées sont persuadées qu'elles ont les moyens de garder le contrôle de la situation. Le ministre de l'intérieur, le général Saint-Jean, a déclaré le 23 mars qu'il n'était pas question, pour l'instant, de lever l'état de siège proclamé en novembre 1974 par Mme Isabel Peron. On peut également penser que les militaires n'hésiteront pas à brandir l'épouvantail de la « *subversion* » pour justifier, le cas échéant, des mesures répressives.

Les principaux dirigeants politiques, profitant d'une liberté d'expression qui leur était jusqu'à présent refusée, haussent le ton. Selon le président — modéré — du parti radical, M. Carlos Contin, « *les forces armées sont en train de faire leurs valises* » et « *le gouvernement militaire finira en 1984* ». Dans un message adressé « *au peuple de la République* », publié, le mercredi 24 mars, par le journal *Clarin*, le vice-président du conseil national justicialiste, M. Deolindo Bittel déclare de son côté : « *Le moment est venu d'annoncer la fin du processus de réorganisation nationale.* »

« Répression aveugle »

Le leader péroniste réfute les « *prétextes* » invoqués, en 1976, pour renverser le gouvernement péroniste — en particulier la corruption administrative et l'inefficacité face à la subversion. A propos de la lutte contre le terrorisme, M. Bittel a affirmé : « *La répression aveugle qui a suivi le coup d'Etat de mars 1976 et les méthodes utilisées ont écrit une des pages les plus douloureuses de la vie argentine.* » Le dirigeant justicialiste a rejeté l'accusation de corruption formulée contre le gouvernement d'Isabel Peron, pour souligner, en revanche, les délits commis par de hauts fonctionnaires appartenant au gouvernement militaire (2). M. Bittel conclut son message en exigeant « *le retour inconditionnel aux institutions établies par la Constitution* ».

Les syndicats, de leur côté, durcissent leurs positions. La C.G.T. (péroniste) appelle le peuple argentin à manifester son opposition au gouvernement militaire en se rassemblant massivement, le 30 mars, sur la place de Mai, face au palais présidentiel.

La situation est donc tendue. Le général Galtieri est tout à fait conscient que l'opposition atténuerait ses critiques s'il acceptait de modifier la politique économique ultra-libérale suivie par son ministre, M. Miguel Alemann. Ford vient de licencier trois mille ouvriers, et Renault a décidé de mettre en chômage partiel, durant une semaine, ses quatre mille ouvriers de l'usine de Cordoba. Mais un pays aussi endetté que l'Argentine peut-il échapper à une cure d'austérité ?

JACQUES DESPRÉS.

(1) Selon le ministère de l'intérieur, il reste six cent vingt-sept détenus « à la disposition du pouvoir exécutif », parmi lesquels trois cent soixante n'ont fait l'objet d'aucune condamnation.

(2) L'ex-gouverneur de la province de Cordoba, le général Adolfo Sigwald, vient d'être arrêté. Il aurait commis de graves irrégularités administratives.

États-Unis

● LE PRESIDENT REAGAN a nommé, mardi 23 mars, M. John Hughes, qui avait reçu en 1967 le prix Pulitzer pour ses reportages à l'étranger directeur de la radio la Voix de l'Amérique. M. Hugues succède à M. James Conkling, qui a démissionné lundi soir, estimant que les autorités de tutelle de cette radio semi-officielle ne lui laissaient pas les coudées assez franches.

PROCHE-ORIENT

Les Israéliens destituent deux maires en Cisjordanie

(Suite de la première page.)

Parce que grièvement blessés en juin 1980 dans des attentats dont ont été soupçonnés des extrémistes israéliens que l'enquête n'a jamais permis de retrouver, MM. Chakaa et Khalaf ont en quelque sorte bénéficié d'un sursis de la part du gouvernement israélien qui a préféré attendre avant de s'en prendre à eux. Cependant leur rôle, depuis deux ans, a été considérablement réduit, le gouvernement militaire les ayant assignés à résidence et soumis à de multiples restrictions comme la plupart de leurs collègues des principales municipalités de Cisjordanie. Le ministre de la défense, M. Ariel Sharon, a donc tenu parole, prouvant qu'il était déterminé à poursuivre jusqu'au bout son combat pour « *mettre fin à l'influence de l'O.L.P.* » dans les territoires occupés.

« Incitation à la révolte »

Dans un communiqué officiel le porte-parole de l'armée a indiqué qu'il était reproché à MM. Chakaa et Khalaf, comme à M. Tawil, de refuser de coopérer avec le nouvel administrateur civil israélien de Cisjordanie, M. Menahem Milson. De surcroît, les maires de Naplouse et de Ramallah sont accusés d'avoir « *incité* » la population de Cisjordanie à la « *révolte* ». La veille au soir, M. Milson, qui savait déjà quelles mesures allaient être prises, puisque MM. Sharon et Begin ont en fait arrêté leur décision dès le 23 mars — a déclaré dans une longue interview télévisée que la lutte contre les partisans de l'O.L.P. dans les territoires occupés était « *la bataille politique la plus importante depuis la création de l'Etat d'Israël* ». Il exprimait ainsi la détermination du gouvernement. MM. Chakaa et Khalaf, quelques heures avant, s'étaient adressés aux consuls généraux de plusieurs pays à Jérusalem pour attirer l'attention de leurs gouvernements sur la situation en Cisjordanie. Dans les milieux politiques de Cisjordanie on s'attendait ce jeudi matin à de nouvelles flambées de violence après cette décision.

Il y a deux jours, le ministre israélien de la défense, M. Ariel Sharon, s'était déclaré convaincu que l'agitation avait atteint son point culminant et qu'elle allait progressivement diminuer. Or la journée du 24 mars a été la plus meurtrière depuis le début des troubles en Cisjordanie, qui se sont étendus au territoire de Gaza : trois jeunes Arabes ont été tués au cours d'affrontements avec l'armée et avec des civils israélienne, et au moins huit autres ont été blessés, dont trois grièvement. Six militaires et civils israéliens ont été hospitalisés.

Ce regain de violence suscite l'inquiétude tant en Israël que dans les territoires occupés, où l'on souligne, comme un événement particulièrement grave, l'implication de colons israéliens dans le meurtre d'un adolescent près d'Hébron.

Selon des indications fournies par des habitants de la région et celles provenant de source militaire — dans la mesure où elles concordent — il semble s'agir d'un acte de vengeance. Les entrepreneurs israéliens venus recruter des ouvriers dans le village de Bani-Naïm, situé à 5 kilomètres d'Hébron, ont été accueillis à coups de pierres par un groupe de jeunes manifestants. L'un d'entre eux, atteint à la tête et devant être hospitalisé, les Israéliens ont rebroussé chemin. Mais ils sont revenus sur les lieux quelques instants plus tard avec, en renfort, plusieurs résidents de Kyriat-Arba, la principale implantation israélienne dans les territoires occupés (quatre mille habitants), construite depuis 1973 aux portes mêmes d'Hébron et devenue le bastion du mouvement extrémiste Goush Emounim (le Bloc de la foi). Ces derniers étaient armés comme le sont d'ordinaire la plupart des colons en Cisjordanie, et, ainsi que l'ont noté les témoins, circulaient dans une jeep des services de sécurité. Dans des circonstances encore mal expliquées, ils ont ouvert le feu, tuant Fahran Ali Khadour, dix-sept ans.

Enlevé et torturé ?

Ce n'est pas la première fois que des colons, lorsque leurs véhicules sont lapidés, se livrent à des opérations de représailles. Mais, c'est la première fois que, dans un cas semblable, il y a mort d'homme. Cette affaire prend un relief particulier dans ce secteur, car la tension est vive depuis de longues années entre les habitants d'Hébron et de Kyriat-Arba, surtout depuis que ces derniers tentent de s'installer au centre de la ville arabe et que six d'entre eux ont été tués dans un attentat en mai 1980, événement qui avait provoqué l'expulsion des maires d'Hébron et du bourg voisin de Khalkhoul, ce qui avait marqué le début d'un durcissement de la répression, désignée en Israël sous l'appellation de « *politique de la poigne de fer* ».

Ce qui s'est produit dans le village de Bani-Naïm a accru la colère des Palestiniens de Cisjordanie, qui accusent, une fois de plus, l'armée de n'avoir rien fait pour prévenir les agissements des *colons et de se rendre complice* de leur attitude. Cette accusation est d'autant plus forte que d'autres colons son également impliqués dans la mort d'un jeune habitant du village de Sinjil, au nord de Ramallah, dont le corps a été découvert le 20 mars, quatre jours après sa disparition. Plusieurs incidents avaient opposé, auparavant, les villageois de Sinjil aux occupants de l'implantation israélienne de Shilo, toute proche.

L'un de ceux-ci, M. Natan Natanson, a été arrêté et devrait être inculpé de meurtre avec préméditation. Mais ses amis affirment qu'il a agi en état de « *légitime défense* » après des jets *de pierres sur* des voitures de résidents de Shilo. Pour sa part, dans un document remis aux diplomates en poste à Jérusalem, le maire de Ramallah affirme que la victime, M. Mohamed Suhwain, dix-huit ans, a été « *enlevé* » par les colons et « *torturé* » pendant trois jours. Il précise qu'avant d'être tué d'une balle au front, le jeune homme a été frappé à de nombreuses reprises avec une matraque, comme le prouveraient les traces de coups relevées sur le corps qui portait en outre une profonde entaille au niveau de l'estomac.

Démission de policiers arabes

Dans la soirée du 24 mars, le conseil des habitants de Kyriat-Arba a fait savoir qu'il considérait comme inadmissible que les colons puissent être poursuivis dans les circonstances actuelles, et qu'il refuserait de collaborer avec la *police dans* l'enquête *sur* l'affaire de Bani Naïm tant que M. Natanson, ne serait pas libéré. Au début de la semaine, la télévision avait présenté des images qui montraient les colons ouvrant le feu lors des manifestations à El-Bireh. Devant les protestations qu'avaient soulevées ces images dans les milieux d'opposition de gauche en Israël, le porte-parole de l'armée a précisé avec quelque embarras que si ceux-ci avaient été obligés de faire usage des armes c'est parce que peu de temps auparavant un autobus transportant des enfants d'une colonie israélienne avait été attaqué à coups de pierres — ce qui n'apparaissait pas à l'écran.

A Jenin, dans le nord de la Cisjordanie, un Arabe a été tué le 23 mars par des soldats après avoir attaqué à coups de couteau un officier qui a été grièvement blessé.

Dans le territoire de Gaza, gagné depuis deux jours par le mouvement de grève générale, plusieurs manifestations ont eu lieu, notamment dans un village proche de Khan-Yunis, où un enfant de treize ans a été mortellement blessé lorsqu'une patrouille de l'armée a fait feu sur les manifestants. Dans la partie arabe de Jérusalem, la grève continuait pour la septième journée consécutive ce 25 mars, comme dans la plupart des villes de Cisjordanie. La nouvelle, annoncée par M. Ariel Sharon, du prochain transfert de certains services du ministère de la défense à Jérusalem-Est a été particulièrement mal accueillie. A Bethleem, prenant une initiative fort remarquée, trente-deux policiers arabes ont démissionné après s'être plaints d'avoir été contraints de participer avec l'armée israélienne à la répression des manifestations.

FRANCIS CORNU.

M. CHEYSSON CRAINT UN « PHÉNOMÈNE COLLECTIF INCONTROLABLE »

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, parlant mercredi 24 mars, devant l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française, a jugé ce qui se passe en Cisjordanie, « *et vraisemblablement à Gaza* », « *important et dramatique* ». Il a toutefois voulu rester « *prudent et tempéré* » dans ses propos (« *une fois n'est pas coutume* », a-t-il remarqué), à l'exemple des capitales arabes dont il explique la « réserve » par « *le danger de réactions violentes sur le terrain* ».

Le ministre, rappelant la déclaration du Quai d'Orsay de lundi (*le Monde* du 23 mars), a souligné que l'action des Israéliens dans les territoires occupés est « *incontestablement contraire aux règles internationales prévalant dans de telles circonstances et aux conventions de Genève* [sur la protection des civils en cas de conflit] *en particulier* ».

M. Cheysson a rappelé que la visite de M. Mitterrand en Israël avait été l'occasion d'une rencontre entre lui-même et quatre maires de Cisjordanie et de Gaza. Après les avoir entendus, a-t-il dit, « *je comprends mieux la gravité de ce qui se passe en ce moment* ». « *En regardant la télévision*, a-t-il ajouté, *je pense que vous avez comme moi l'angoisse que l'on éprouve quand on voit commencer un phénomène collectif psychologique et quand on craint qu'il n'échappe à tout contrôle.* »

MANIFESTATION A PARIS LE 26 MARS

Le parti communiste, la C.G.T., le P.S.U., des associations de solidarité franco-arabes et franco-palestiennes ainsi que diverses autres organisations, ont appelé à une manifestation, le vendredi 26 mars, à 18 heures, devant l'ambassade d'Israël à Paris, pour protester contre la répression en Cisjordanie.

Le groupe communiste à l'Assemblée nationale dans un communiqué, a fait part de sa « *grande inquiétude et de son indignation devant l'aggravation brutale de la répression, frappant les populations de Cisjordanie et de Gaza* ».

Sur leur demande, une délégation des ambassadeurs arabes accrédités à Paris doit être reçue par M.Cheysson, vendredi 26 mars. Elle demandera que la France appuie au Conseil de sécurité de l'ONU une résolution condamnant sans ambiguïté la répression israélienne dans les territoires occupés. Une abstention de la France dans le vote qui conclura le débat renforcerait, estime-t-on, le climat de méfiance qui s'est instauré entre Paris et la plupart des capitales arabes depuis la visite de M. Mitterrand en Israël.

● *L'Union des juifs pour la Résistance et l'entraide* (U.J.R.E.), 14, rue de Paradis, 75010 Paris) exprime « *sa profonde inquiétude et sa réprobation devant la répression qui s'abat sur les populations de Cisjordanie et de Gaza* » (...), qui « *n'est pas seulement néfaste à la population palestinienne, mais met en danger la population israélienne, et menace la paix dans cette région si vulnérable* ». L'U.J.R.E. « *exprime sa solidarité aux forces démocratiques en Israël qui luttent contre toutes les annexions et pour une solution juste et durable du conflit israélo-arabe* ».

DIPLOMATIE

Le vingt-cinquième anniversaire du traité de Rome

L'EUROPE EST DANS UNE CRISE SI GRAVE QU'ELLE PEUT NE PAS S'EN RELEVER déclare M. Giscard d'Estaing

De nombreuses personnalités ont pris la parole mercredi 24 mars à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du traité de Rome.

Parlant à Hanovre, en présence de l'ancien président de l'Allemagne fédérale, M. Scheel, M. Giscard d'Estaing a déclaré : « *En ce printemps 1982, l'Europe est en crise, en crise si grave qu'elle peut ne pas s'en relever (...). La crise est grave, si grave qu'il faut se demander si, au-delà des habiletés de présentation qu'on ne manquera pas de trouver, l'Europe, la nôtre, l'Europe dynamique, l'Europe du progrès, subsistera encore dans quelques années (...).*

» *L'heure n'est pas aux comptes d'apothicaires, et je souhaite qu'on nous en évite l'affligeant spectacle. Nous ne sauverons l'Europe que par des efforts mutuels et par des sacrifices partagés (...). Mettons fin à cette absurde querelle sur la politique agricole. Si la politique agricole doit être gérée, comme toutes les autres politiques, dans un esprit qui ménage les ressources publiques, il faut clore, une fois pour toutes, ce débat stérile.* »

● A BONN, dans un communiqué, le chancelier Schmidt a souligné l'importance de la coopération européenne pour l'Allemagne fédérale. Le communiqué ajoute : « *La réconciliation franco-allemande a été le berceau de cette coopération et a conservé toute son importance.* »

● A WASHINGTON, le président Reagan a déclaré que son gouvernement « *considère une Europe forte et unie non pas comme un rival mais comme un partenaire* ». « *Les relations entre l'Europe de l'Ouest et les Etats-Unis ont changé de façon fondamentale* », a souligné M. Reagan. En 1957, « *les Etats-Unis étaient le partenaire dominant, et l'Europe avait un rôle plus dépendant. Maintenant (...) le produit intérieur brut de la Communauté européenne est comparable à celui des Etats-Unis. Les Etats-Unis regardent aujourd'hui vers l'Europe pour coopérer dans un esprit de complète association compatible avec son importance économique et politique.* »

Les ministres de la défense de l'OTAN rejettent l'offre de moratoire de M. Brejnev sur les armes nucléaires

Colorado-Springs (*A.F.P.*). — Les Etats-Unis sont parvenus à faire prévaloir leur position de fermeté à l'égard de Moscou en obtenant que les ministres de la défense de l'OTAN dénoncent le moratoire soviétique sur les armes nucléaires de portée intermédiaire, constatait-on, mercredi 24 mars, à Colorado-Springs. M. Luns, secrétaire général de l'OTAN, a souligné que le rejet de la proposition de M. Brejnev avait été obtenu à la quasi-unanimité des ministres de la défense des treize Etats membres du comité des plans nucléaires, réunis à Colorado-Springs durant deux jours (1).

Seul le Danemark a insisté pour faire mentionner qu'il réservait sa position, estimant que la question relevait de la compétence des ministres des affaires étrangères.

Le communiqué du comité des plans nucléaires déclare notamment : « *Les ministres ont noté avec préoccupation que les déploiements opérationnels des missiles soviétiques SS-20 dans le monde se chiffrent désormais à quelque trois cents lanceurs porteurs d'environ neuf cents têtes nucléaires. De ce fait les différentes propositions soviétiques de gel auraient exactement le même effet : le monopole soviétique en matière de missiles nucléaires à portée intermédiaire. Aussi, ces propositions laisseraient-elles à l'Union soviétique toute liberté de se renforcer à l'est de l'Oural, tenant bel et bien l'Europe à sa portée. Compte tenu de ces éléments d'appréciation, les ministres ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent à la poursuite des préparatifs de déploiement en Europe de missiles de croisière et de fusées Pershing-2.* »

Evoquant les négociations américano-soviétiques de Genève, les ministres « *ont réaffirmé leur appui total à la position de négociation adoptée par les Etats-Unis : renoncer au déploiement de missiles Pershing-2 et missiles de croisière si l'U.R.S.S. élimine ses systèmes de missiles SS-20, SS-4 et SS-5 dans le monde entier. Les ministres ont discuté de l'état de préparation des pourparlers sur la réduction des armes stratégiques (START), et ont déclaré appuyer fermement l'engagement des Etats-Unis de négocier avec l'Union soviétique un accord équitable et vérifiable sur les armes nucléaires stratégiques qui permettrait d'opérer des réductions substantielles* ».

(1) Seules dans l'alliance Atlantique, la France et l'Islande ne participent pas au comité des plans nucléaires.

● *M. Arnaud, ambassadeur de France à Moscou*, a été reçu mercredi 24 mars par M. Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères, à la demande de celui-ci. L'entretien qui a duré deux heures, selon un porte-parole de l'ambassade française, a porté sur les relations bilatérales et les problèmes internationaux, à la lumière des dernières « *initiatives soviétiques* » dans le domaine du désarmement. — *(A.F.P.)*

M. Cheysson : nous dénoncerons ce que les systèmes totalitaires ont d'intolérable

M. Cheysson, ministre des relations extérieures, interrogé mercredi 24 mars sur les relations franco-soviétiques par l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française, a déclaré : « *L'U.R.S.S. est proche de nous géographiquement. Nous souhaitons maintenir avec elle des rapports techniques, commerciaux et économiques. Nous les maintiendrons à moins que les choses n'aillent au pire* », mais « *nous critiquerons, nous dénoncerons ce que, idéologiquement et humainement, les systèmes totalitaires représentent d'intolérable pour une société aussi proche de nous que la Pologne ou d'autres pays de l'Europe de l'Est (...).*

» *Si au contraire on s'approche du pire ou si on raisonne de façon à être prêt au pire (...), nous sommes totalement solidaires de nos alliés, des Américains, et nous disons que nous ne pouvons pas laisser le surarmement se poursuivre, surtout quand ce surarmement porte sur des engins qui menacent l'Europe, rien que l'Europe, sans menacer les Etats-Unis. Nous avons une position très claire et nette, typiquement atlantique.* »

« L'Europe s'invente en français »

Outre ses déclarations sur la Cisjordanie (*voir ci-contre*), le ministre a également parlé de la politique culturelle et linguistique de la France. Il a notamment déclaré :

« *Nous devons procéder à un effort de réflexion sur le développement des médias dans les vingt à trente années à venir (...). La mondialisation, la multinationalisation de l'information sont des faits indiscutables. La mise en servitude de l'information pour la transformer en porte-parole commercial peut connaître demain un développement effrayant (...) par les satellites de télévision et les moyens financiers rendus disponibles à partir de sources commerciales.* »

M. Cheysson a indiqué que le gouvernement n'avait pas encore arrêté définitivement sa politique à cet égard, mais il a annoncé que, au sein de la direction générale des relations culturelles du Quai d'Orsay, allait être créée une « *Direction du français* » chargée d'animer et de financer le développement de la langue et de la culture françaises à l'étranger.

A propos de l'emploi du français dans la Communauté européenne, le ministre a souligné qu'il en restait l'instrument privilégié. L'anglais se répand rapidement, a dit M. Cheysson, mais il ne s'est pas substitué au français, parce qu'une langue est plus qu'un moyen d'expression. « *Jusqu'à présent*, a ajouté le ministre, *nous ne sommes pas sûrs que l'Angleterre soit entrée dans le Marché commun ; elle y a adhéré. Elle n'est pas un élément de la construction européenne. C'est d'ailleurs une de nos grandes difficultés (...). Toute idée, tout progrès, toute réaction pour protéger l'Europe contre les menaces dont elle est l'objet à l'intérieur et à l'extérieur viendront d'autres que des Anglais (...). A l'heure actuelle, l'Europe s'invente en français.* »

LE BUDGET DE LA C.E.E.

Il n'y a pas d'acceptation de compromis sur la contribution britannique déclare le porte-parole du ministre des relations extérieures

« Il n'y a pas eu mardi 23 mars d'acceptation de compromis sur la contribution budgétaire britannique à la Communauté », *a déclaré ce jeudi 25 mars le porte-parole du Quai d'Orsay, faisant ainsi allusion aux informations données le jour même par* le Monde. « Il y a seulement eu un document officieux de la Commission comportant un mode de calcul pour les années 1983 à 1986. Ce projet n'a pas été discuté au fond, mais il a été convenu qu'il ferait l'objet d'une discussion attentive le 3 avril, lors du conseil des ministres de la C.E.E. »

Aucune décision n'a été prise par les ministres des affaires étrangères des Dix le 23 mars à Bruxelles. Il est donc exact que M. Cheysson n'a pas formellement approuvé le projet de compromis concernant la compensation budgétaire à accorder aux Britanniques qui était présentée au conseil par MM. Tindemans et Thorn. Il n'en reste pas moins que le ministre français, comme ses neuf collègues, a accueilli favorablement ce projet. C'est en *raison du préjugé favorable ainsi unanimement exprimé qu'il y a eu accord pour renvoyer ce dossier au 3 avril comme le voulaient les Français, après le conseil européen et après la session consacrée aux prix agricoles.*

Le projet de compromis — qui tient en seize lignes et dont la compréhension par conséquent n'exige pas une longue étude — n'indique d'aucune manière que la compensation que l'on propose d'accorder aux Britanniques pendant cinq ans à partir de 1982 devra être dégressive. Il y est précisé au contraire que « le montant de base de cette compensation est fixé à un niveau uniforme pour 1982, 1983 et 1984... ». *La réaction positive des Français, même si l'on peut prétendre qu'elle n'est pas définitive, constitue bien un changement de cap important par rapport à la position antérieure, puisque jusqu'à présent Paris insistait sur la nécessité d'une réelle dégressivité, seule manière, expliquait-on, d'affirmer le caractère forfaitaire et limité dans le temps de la compensation.* — Ph. L.

A travers le monde

Cambodge

● L'ORGANISATION HUMANITAIRE MONACO AIDE ET PRESENCE (M.A.P.) s'inquiète du sort de la population cambodgienne de la zone de Sokh-Sann — proche de la frontière thaïlandaise — et dont les Vietnamiens ont ravi la semaine dernière le contrôle au F.N.L.P.K. Les quatre villages, où vivaient près de dix mille personnes ont été bombardés, la population a fui dans la jungle. Selon le F.N.L.P.K., l'armée vietnamienne aurait utilisé à Sokh-Sann des armes chimiques toxiques.

Maroc

● M. TAYEB BENCHEIKH, ancien ministre marocain du Plan et du développement régional, a été nommé, mardi 23 mars, ministre délégué auprès du premier ministre chargé des affaires économiques. Le gouvernement que dirige M. Maati Bouabid comprend, désormais, vingt - sept ministres et cinq secrétaires d'Etat. — *(A.F.P.)*

Ouganda

● PLAN DE RELANCE : le président Obote a annoncé un plan de relance de 600 millions de dollars qui sera soumis à l'appréciation de la Banque mondiale lors d'une conférence organisée par cette institution à Paris en mai, a rapporté mercredi 24 mars, Radio-Kampala. S'adressant mardi au Parlement, le chef de l'Etat ougandais a précisé que ce plan triennal (1982-1984) visait quatre-vingts projets prioritaires, notamment dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie et des communications. — *(Reuter.)*

Rwanda

● M. PENNE, conseiller à l'Elysée pour les affaires africaines et malgaches, est arrivé, mercredi 24 mars, à Kigali, pour une visite de trois jours. — *(A.F.P.)*

Seychelles

● LA COMMISSION D'ENQUETE des Nations unies sur le coup de force de mercenaires aux Seychelles, le 25 novembre 1981, a déclaré, mercredi 24 mars, que l'opération avait été « *préparée et planifiée en Afrique du Sud* ». Mais la commission n'a pas pu « *parvenir à une conclusion définitive sur le degré ou le niveau auquel l'Afrique du Sud était au courant ou responsable* ». Ces conclusions figurent dans un rapport adressé au Conseil de sécurité de l'ONU par la commission d'enquête, créée par le Conseil le 15 décembre sur plainte du gouvernement seychellois, et composée de représentants du Panama, de l'Irlande et du Japon. « *L'agression*, indique le rapport, *visait à renverser le gouvernement des Seychelles et, semble-t-il, à installer M. James Mancham comme chef d'Etat. Michael Hoare (...) était le chef des mercenaires.* » — *(A.F.P.)*

Thaïlande

● UNE VIOLENTE EXPLOSION a fait au moins huit morts dans le bâtiment de l'administration de la province de Surat-Thani, au sud du pays, la semaine passée. Cet attentat a eu lieu au moment où le chef d'état-major de l'armée, le général Prayuth Charumanée, effectue une tournée dans cette zone où vient de se terminer une importante opération de ratissage contre les maquis communistes. - *(A.F.P.)*

Zaïre

● LE COMITE CENTRAL du M.P.R. (Mouvement populaire de la révolution, parti unique) a annoncé, mercredi 24 mars, l'exclusion et la « *mise à la disposition de la justice* » de onze de ses membres « *pour manquement grave à la discipline et aux idéaux du parti* ». Parmi eux figure Me Lokwa Ilwaloma, ancien directeur général de l'Institut pédagogique national, accusé de détournement de fonds. Le comité a également annoncé que les étudiants zaïrois auraient désormais à effectuer, tout en poursuivant leurs études, un an de service militaire sur leurs campus. — *(A.F.P.)*

LE COUP D'ÉTAT AU BANGLADESH

Les militaires s'étaient préparés à prendre le pouvoir pour « sauver la nation de la faillite »

Aucun incident n'était signalé, ce jeudi matin 25 mars, au Bangladesh, après la prise du pouvoir la veille par l'armée. Radio-Dacca a indiqué que le couvre-feu serait maintenu dans la nuit de jeudi à vendredi. Le défilé prévu pour le 27 mars, à l'occasion de la fête nationale, a été annulé. Selon des informations parvenues à New-Delhi, plusieurs anciens membres du gouvernement Sattar aurait été arrêtés, et le premier ministre, M. Azizur Rahman, placé en résidence surveillée. D'autre part, le nouveau maître du pays, le général Ershad, a déclaré que la politique étrangère du Bangladesh ne serait pas affectée par le changement de régime.

A Pékin, la télévision l'a annoncé sans commentaire. La Chine entretient de bonnes relations avec Dacca, où s'est rendue, au début du mois, une délégation militaire chinoise conduite par le chef d'état-major général adjoint, le général Liu Huaqing.

De notre correspondant

New-Delhi. — Le coup d'État militaire intervenu mercredi 24 mars n'a, en fait, surpris aucun observateur de la scène politique bengalaise. A commencer, sans doute, par le premier ministre indien, Mme Gandhi, qui, interrogée à brûle-pour-point à Londres, où elle se trouve actuellement, aurait d'abord parlé d' « *une sorte de coup d'État* », avant d'exprimer l'inquiétude de l'Inde face à toute instabilité à ses frontières, une instabilité qui, a-t-elle ajouté, peut, lorsqu'elle se prolonge, encourager une ingérence étrangère.

Comment qualifier autrement, en effet, ce « *coup* » aux allures de « relève » qui, dans une capitale dont l'aéroport reste ouvert et où les examens scolaires prévus se déroulent normalement, s'opère avec la quasi-bénédiction du président civil évincé, lequel explique sur les ondes nationales que la loi martiale s'imposait en raison de la détérioration de l'ordre public et de la corruption rampante. (*Le Monde* du 25 mars.)

En fait, ce « *coup* », on le subodorait, on s'y attendait, certains, même, l'annonçaient comme imminent. Tel était le cas, par exemple, du correspondant de l'hebdomadaire de Hong Kong, *Far Eastern Economic Review* à Dacca, qui, dans sa dernière analyse, écrivait que « *les généraux bengalais, qui attendaient sur la touche depuis l'assassinat du président Ziaur Rahman, le 30 mai dernier, semblaient désormais prêts à occuper le devant de la scène* », c'est-à-dire à assumer directement un pouvoir qu'ils contrôlaient déjà, en fait, plus ou moins, en double commande, depuis les dernières élections présidentielles. Et de relever le voyage effectué récemment en Indonésie par deux importants membres de la hiérarchie militaire, le lieutenant-général Nuruddin, chef de l'état-major général, et le lieutenant-général Mohabbat Jan Chowdhary, patron des services de renseignement de l'armée, afin d'étudier la structure administrative d'un pays où les militaires sont directement associés à la conduite des affaires de l'État. Et avec pour mission, semble-t-il, de préparer un schéma applicable, le jour où l'armée déciderait de sortir de sa réserve pour, par exemple, comme cela vient d'être le cas, « *sauver la nation d'une faillite politique, économique et sociale* ».

Le général Ershad, aujourd'hui administrateur de la loi martiale, avait admis, devant nous, que « *celle-ci n'est jamais la solution* », mais il y a finalement eu recours faute d'avoir pu obtenir, « *à l'amiable* », du pouvoir civil, ce qu'il n'avait cessé de réclamer, patiemment mais obstinément, depuis la disparition du président Zia. Visiblement obsédé par l'engrenage tragique qui, en six ans, avait vu deux présidents assassinés par des militaires, le général Ershad avait ainsi insisté devant nous, à deux reprises, avant le scrutin du 15 novembre, sur sa volonté de voir désormais l'armée associée directement, et constitutionnellement, à l'exercice du pouvoir, sans pour autant interrompre le processus démocratique engagé en juin et à la réussite duquel il paraissait sincèrement très attaché.

Le président Sattar, pourtant poussé dans l'arène électorale par d'autres volontés que la sienne, mais quelque peu grisé, il est vrai, par son impressionnant triomphe électoral, n'avait pas jugé bon de donner suite à cette offre, proclamant au contraire, dès son entrée en fonctions, avec un courage qui apparaît aujourd'hui comme de la témérité, que l'armée devait « *rester à sa place* », c'est-à-dire dans les casernes et qu'elle n'avait dans un pays démocratique, qu'un seul rôle à remplir : la défense du pays.

L'armée et son chef, qui avait un jour invité le pays à s'engager dans « *une guerre contre la corruption* », ont contraint finalement « *le vieil homme* » à honorer sa promesse électorale de constituer un gouvernement « *propre* », qu'il n'avait pas tenue en formant, en novembre, un cabinet de quarante deux membres qui témoignait de la difficulté du chef de l'État à imposer ses vues à la classe politique en place. Cette classe politique est accusée aujourd'hui par l'armée d'avoir trahi les besoins du peuple et l'intérêt national, accaparée qu'elle était par son maintien du pouvoir et ce au moment où le pays est confronté à une grave crise économique, notamment sur le front alimentaire.

Disqualifié après un tour de piste jugé peu concluant, le président Sattar, qui a donné l'impression de « *jeter l'éponge* », a cédé la place à un général qui, « *après avoir refusé de prendre le pouvoir en mai dernier* », a constaté l'échec de la carte démocratique. Il ne devrait pas rencontrer sur sa route d'obstacles majeurs encore que son appel aux forces armées montre bien d'où ces derniers pourraient éventuellement naître.

La position de la ligue Awami

Certes la ligue Awami, principale formation de l'opposition s'était déclarée, pendant la campagne présidentielle, tout à fait hostile à ce que l'armée soit associée au pouvoir. Reste que, traumatisée par son échec et presque aussi divisée que le parti au pouvoir, le Parti national du Bangladesh (B.N.P.), elle ne semble guère en mesure de défier l'armée après avoir été incapable de remettre en cause le résultat d'élections qu'elle affirmait « *truquées* ». De plus, l'intervention de l'armée, en écartant son principal adversaire du pouvoir, lui laisse entrevoir un avenir que certains de ses stratèges avaient évoqué devant nous, en novembre dernier. « *Simple coalition d'intérêt*, expliquaient-ils, le B.N.P. *ne survivrait pas à une exclusion du pouvoir et nous serions alors la seule solution de recours, une fois l'armée rentrée dans les casernes.* »

C'est oublier les préventions de cette dernière contre une formation politique dont la victoire éventuelle suscitait en son sein davantage de craintes que d'espoirs. On en prendra pour preuve l'analyse de certains observateurs pour qui la « *goutte d'eau* » qui aurait décidé l'armée à intervenir aurait été la nomination, mardi, au poste clé de vice-président (abandonné par le précédent titulaire, M. Huda), de M. Mohammadullah, qui avait justement occupé les fonctions de président à l'époque de Mujibur Rahman et qui, membre de la ligue Awami, n'avait rallié les rangs du B.N.P. qu'en 1980. Un itinéraire plus que douteux aux yeux de l'armée.

Administrateur de la loi martiale dans un pays où la Constitution est suspendue, le Parlement dissous et toute activité politique interdite, le général Ershad a précisé que l'objectif de l'armée était de rétablir la démocratie et d'organiser des élections générales dès que possible.

Reste, il est vrai, pour cet homme faussement modeste qui assure n'avoir pas la moindre ambition politique, la voie ouverte par le président Ziaur Rahman, qui, imposé par les armes puis légitimé par les urnes, avait finalement troqué l'uniforme pour le costume civil. L'on ne peut exclure cette hypothèse de la part d'un officier qui n'avait pas écarté devant nous l'éventualité d'une carrière politique, s'il avait le sentiment de pouvoir ainsi servir son pays.

Dans l'immédiat, soucieux de maintenir une façade civile, il a exprimé l'intention de désigner à la présidence une personne de son choix et de mettre en place un conseil consultatif.

PATRICK FRANCÈS.

Chine

Des évêques accusent le pape d'« insulte au Dieu tout-puissant »

De notre correspondant

Pékin. — Le climat n'est décidément pas à la détente entre le Vatican et l'Eglise catholique chinoise. Les responsables de l'Association patriotique, qui regroupe les catholiques ralliés au régime, ont, en effet, réagi vivement aux dernières initiatives du pape envers la Chine et, en particulier, à la messe célébrée, le 21 mars, par Jean-Paul II pour la communauté chrétienne chinoise dans le cadre de la journée dédiée aux victimes de la répression politique (*le Monde* du 23 mars).

S'ajoutant à de précédents actes du pape visant spécialement la Chine — telle la lettre envoyée au début de l'année aux évêques du monde leur demandant de prier pour les catholiques chinois, — ce geste a accru l'irritation manifestée ici depuis le voyage du souverain pontife en Asie et son discours de Manille au printemps 1981, et accentuée par la décision unilatérale du Saint-Siège, au mois de juin suivant, de nommer à la tête du diocèse de Canton un évêque, Mgr Tang, résidant actuellement à Hongkong.

Successivement, Mgr Yang Gaojian, l'un des dirigeants de la commission administrative de l'Eglise catholique patriotique, et Mgr Zhang Jiashu, évêque de Shanghai et président de la conférence épiscopale, ont critiqué, ces derniers jours, l'attitude du pape disant qu'il se rendait coupable d'« *insulte au Dieu tout-puissant* ». Réfutant comme une « *calomnie haineuse* » les accusations de « persécutions » à l'encontre des catholiques chinois portées par le Vatican contre Pékin, Mgr Yang a présenté un tableau de la situation qui se veut au contraire plutôt rassurant. Après avoir rappelé qu'une conférence épiscopale avait été établie en 1980, il a indiqué que plus de deux cents lieux du culte, ces dernières années, avaient été restaurés et ouverts aux fidèles que les services religieux étaient abondamment suivis — ce qui n'est pas faux ; — qu'un pèlerinage avait eu lieu, en 1981, près de Shanghai pendant le mois de Marie et, enfin, qu'un collège théologique allait être ouvert prochainement pour la formation des prêtres.

Après ce plaidoyer *pro domo*, Mgr Yang, toutefois, n'a pu cacher certains aspects moins roses de la réalité, telle l'arrestation à Shangai, en novembre dernier, de plusieurs prêtres et laïcs non ralliés à l'Eglise patriotique et qualifiés de « *contre-révolutionnaires* ». Il a justifié ces mesures de répression en déclarant : « *C'est une bonne chose d'amener ces pharisiens devant la justice afin de purifier l'Eglise.* »

Les catholiques de Shanghai, sous la houlette de Mgr Zhang Jiashu, ont pris une position analogue. Ils ont apporté mardi leur soutien aux autorités pour « *les punitions administrées conformément à la loi* » — un procès aurait-il déjà eu lieu ? — « *à une poignée de rebuts de la communauté catholique chinoise qui n'ont fait qu'amener des calamités au pays et à l'Eglise catholique* ».

Avertissement aux Tibétains

Ces prises de position des milieux catholiques officiels ont coïncidé avec une mise en garde du *Quotidien du peuple* envers les pratiques religieuses bouddhistes au Tibet. Le journal vient de rappeler fermement que « *la participation aux activités de superstition féodale* » constitue pour un communiste une « *violation des statuts du parti* ».

Pour *le Quotidien du peuple*, les pratiques religieuses ne doivent pas aller au-delà d'un certain seuil « *normal* » d'exercice du culte proprement dit. Elles ne doivent pas « *s'ingérer* » dans la politique culturelle, l'éducation, le mariage, la production ou la vie familiale. Or, poursuit le journal, « *certaines gens de mauvaise foi profitent des activités de superstition pour saboter l'unité nationale, troubler l'ordre social, entraver la production, tromper les masses recueillir des sommes d'argent, violer les femmes, persécuter, etc.* »

Parfaitement conscients que la question ne pourra pas être résolue par des « *ordres administratifs* », les auteurs de cet avertissement se consolent en estimant que le développement des connaissances culturelles et scientifiques fera « *perdre peu à peu sa base d'existence à la superstition féodale* ».

MANUEL LUCBERT.

EUROPE

Finlande

Pour tenter de rétablir l'unité

LE PRÉSIDENT DU P.C. M. SAARINEN VA PRÉSENTER SA DÉMISSION

Lors du prochain congrès du parti communiste finlandais les 14 et 15 mai, M. Aarne Saarinen. qui le préside depuis seize ans, présentera sa démission dans l'espoir d'apaiser les « *disputes doctrinales* » qui secouent sa formation. Il a annoncé cette décision dans une interview au *Kansan Uutiset*.

Depuis de nombreuses années, une division de fait s'est installée dans les rangs du P.C. entre le groupe de M. Saarinen, certes fidèle à Moscou, mais de tendance plutôt nationaliste, et celui du vice-président du parti, M. Taisto Sinisalo, de vues plus orthodoxes et qui s'oppose notamment à la participation du parti au gouvernement de coalition centre-gauche ; or cette participation a été effective, avec quelques rares interruptions, depuis 1968.

A présent, c'est le groupe de M. Saarinen qui détient la majorité au sein du parti, mais la minorité est fort agissante et enfreint très souvent la discipline de vote, notamment au Parlement. Au moment de l'élection présidentielle de janvier, les amis de M. Sinisalo n'ont pas suivi la ligne du parti et se sont opposés à l'élection du candidat socialiste, M. Mauno Koivisto.

Devant l'affaiblissement de l'audience de son groupe minoritaire, M. Sinisalo s'était opposé à la convocation d'un congrès extraordinaire pour le mois de mai, car il est destiné à renouveler totalement le comité central. Il n'est pas impossible que ces assises extraordinaires se soldent par la création de deux partis communistes, et non pas par un resserement des rangs, souhaité par M. Saarinen. Moscou est toujours intervenu jusqu'à présent pour pousser les protagonistes à une unité formelle d'un P.C., dont l'audience va décroissant au fil des années.

A. M. B.

Italie

L'étrange leçon de morale politique de l'Assemblée nationale...

Rome. — La Chambre italienne vient en deux jours de donner une leçon de « politique policienne » et de démontrer à quel jeu de miroirs se complaisent les partis. Evacuant les *problèmes réels, et volant dans* des joutes faites d'échanges fictifs, d'exclusions péremptoires et d'émotions scéniques, leur faible maîtrise de l'événement, tous les députés étaient présents lors du débat sur le faux publié par l'*Unità* le 23 mars (1).

Mais la veille, ils n'étaient qu'une dizaine pour entendre le ministre de l'intérieur, M. Rognoni, répondre aux interpellations sur les sévices, voire les tortures, exercés sur les terroristes ou supposés tels, arrêtés ces dernières semaines.

D'un côté, la légèreté coupable, impardonnable, d'un quotidien et l'erreur politique grossière d'un parti, qui se veulent tous deux responsables : de l'autre, une question mettant en cause un des fondements de « l'Etat de droit » en Italie. D'un côté un absentéisme parlementaire dénonçant une grande faiblesse psychologique, de l'autre cette asthénie maquillée d'agitation fébrile, sans commune mesure avec l'événement : l'erreur a été reconnue, la direction du P.C.I. a fait son autocritique, et le directeur de *l'Unità* a donné sa démission.

Certes, les parlementaires sont en droit de s'insurger contre l'utilisation de la calomnie comme levier dans le combat politique. Mais entre des méthodes policières qui n'ont de justification ni politique ni morale, et une question de « morale politique », certes importante —

De notre correspondant

mais limitée. sur quelle question devraient débattre en priorité des élus ?

La morale politique a été réduite à un simple prétexte. Le P.C. coupable ? Certainement. Mais ses accusateurs démocrates-chrétiens ont beau jeu de faire les outragés. Pendant des mois, le monde politique qui lance aujourd'hui l'anathème sur le P.C. a nié avec la dernière énergie qu'une *rançon ait été versée aux B.R.* pour faire libérer M. Cirillo. Depuis, c'est un fait établi, reconnu par tous, à commencer par le ministre de l'intérieur devant la Chambre, que la famille de M. Cirillo a payé la *rançon. Apparemment, la police* se désintéressait de savoir qui fut l'intermédiaire, qui paya la rançon aux B.R. : étonnante légèreté si le téléphone de la famille n'était pas mis sous écoute. Ce qui fut le cas dans l'affaire Moro. Comme *l'écrit la Repubblica « où le ministre de l'intérieur d'alors, ou l'actuel, a fait une faute »*.

Quels liens avec la Mafia ?

Après le débat de mardi, les questions restent donc entières, et les lacunes et les omissions difficilement acceptables : les démocrates-chrétiens intransigeants dans l'affaire Moro ont-ils été plus souples dans le cas Cirillo ? Quels sont les liens de la démocratie chrétienne avec la Mafia napolitaine ? De quels appuis bénéficie M. Cutolo, chef de la Camorra, pour faire régner en toute impunité sa loi sanguinaire dans les prisons ? Comment se fait-il que des terroristes soient « *fouillés au corps* » deux fois par semaine et que M. Cutolo puisse gifler le directeur adjoint de sa prison — avant de le faire tuer — parce qu'il avait perquisitionné sa cellule ?

La véritable morale politique consisterait aussi à faire la lumière sur les aspects de l'affaire Cirillo (mais « *elle est couverte par le secret de l'instruction* », a déclaré le ministre de l'intérieur), sur cette fermeté ou au contraire ce laxisme suivant la catégorie de prisonniers, politiques ou droit commun, qui règne dans les prisons. Lorsqu'un système de représentation *n'est que le spectacle de lui-même*, comment s'étonner que des jeunes sombrent dans le fantasme de la révolution armée, que le phénomène « qualunquiste » (2) — sorte de poujadisme — gagne du terrain et qu'un officier des carabiniers de Naples se lamente de risquer sa vie pour un Etat « en fuite » ?

PHILIPPE PONS.

(1) Le faux document publié par *l'Unità*, le 18 mars, tendait à « prouver » que deux dirigeants démocrates-chrétiens, dont le ministre M. Renato Scotti, avaient négocié avec les Brigades rouges le paiement d'une rançon pour la libération de *M. Cirillo, membre du même* parti (*le Monde* daté 21-22 mars).

(2) Référence au « Mouvement de l'homme quelconque » (qualunquista), qui existait à l'époque des élections de 1946.

Pays-Bas

Le recul travailliste aux élections provinciales menace la survie du gouvernement

La Haye (A.F.P.). — Le parti travailliste, membre de la coalition gouvernementale, a subi, mercredi 24 mars, un net recul, aux élections pour le renouvellement des assemblées des onze provinces néerlandaises.

Le parti libéral, dans l'opposition, devient la deuxième formation, avec 22,20 % des suffrages (contre 16,95 % aux élections provinciales de 1978), tandis que le parti travailliste ne recueille que 21,75 % des voix (contre 33,80 % en 1978). Les chrétiens-démocrates, premier parti, obtiennent 33,40 % (contre 35,07 % en 1978).

Ce scrutin menace la survie d'un gouvernement constitué avec peine en septembre 1981 et qui repose sur une coalition entre le parti travailliste et le parti chrétien-*démocrate* et *Démocratie 66* (centre gauche, 8,30 % des voix). Les formations s'opposent en effet sur l'avant-projet de budget pour 1983. Les chrétiens-démocrates exigent des économies budgétaires sévères, notamment dans les dépenses sociales de l'Etat, et un allégement des charges sociales pesant sur les entreprises. Les socialistes préconisent, quant à eux, une aide financière directe de l'Etat à la création d'emplois nouveaux. Le chômage, qui touche 11 % de la population active, a augmenté de 50 % en un an.

Le premier ministre, M. Van Agt, partisan d'une alliance avec les libéraux et qui n'avait accepté qu'après plusieurs mois de tractations de former cette coalition en septembre dernier, a exigé, dès mercredi soir, de ses partenaires travaillistes que des décisions budgétaires soient arrêtées début avril, faute de quoi, a-t-il dit, « *le gouvernement sautera* ».

Les travaillistes et les membres de Démocratie 66 s'en tiennent pour leur part aux principes du programme de gouvernement arrêté en septembre 1981.

Le recul du parti travailliste *s'explique* en partie par les concessions qu'il a déjà dû faire à ses partenaires chrétiens-démocrates. Il est désormais en plus mauvaise posture encore pour imposer sa ligne politique, car il est sous la menace d'élections législatives anticipées qui risqueraient de confirmer le revers enregistré aux provinciales.

Danemark

Le gouvernement met en œuvre une politique d'abattage draconienne pour enrayer une épizootie de fièvre aphteuse

De notre correspondante

Copenhague. — Une épizootie de fièvre aphteuse a éclaté la semaine passée dans l'île de Sionie. Elle pourrait venir, selon les autorités danoises, des pays de l'Est. On a appris en effet à *Copenhague que, depuis quelque* temps, déjà la fièvre aphteuse sévissait en Pologne et surtout en R.D.A. En conséquence, tous les véhicules qui viennent d'Allemagne de l'Est doivent être désinfectés.

En dépit de l'augmentation du nombre des exploitations touchées (mercredi 24 mars on en était à *neuf et à plus de trois mille bêtes* abattues), le ministre de l'agriculture s'oppose à une vaccination massive du bétail, même dans les secteurs les plus atteints, et cela, malgré l'insistance des associations agricoles. Les vétérinaires estiment qu'une politique d'abattage draconienne est beaucoup plus efficace. De plus, la vaccination contre la fièvre aphteuse est *interdite ici depuis* 1975.

« *Accepter ce vaccin à nouveau*, dit-on au ministère de l'agriculture, *risquerait de nuire davantage aux éleveurs au lieu de les servir, car cela leur fermerait vraisemblablement pour plusieurs années les marchés japonais et américain, ces pays refusant d'importer de la viande venant des régions où l'on vaccine le bétail.* »

Les associations agricoles ont calculé que, pour l'instant, les pertes des éleveurs atteindraient 20 millions de couronnes par semaine (environ 15 millions de francs).

Le chef des services vétérinaires officiels a informé les partenaires européens du Danemark de la situation. On a poussé un soupir de soulagement à Copenhague en apprenant que ni la Commission ni les autres pays membres, « *faisant confiance* » aux précautions prises par les Danois, n'avaient l'air de songer à fermer leurs frontières aux importations de produits danois, ce qui évite une catastrophe économique dans le pays.

La quarantaine imposée aux personnes qui habitent dans les secteurs atteints a été renforcée. Les enfants ont été priés de ne pas se présenter à l'école pendant quinze jours.

D'autre part, un accord est *intervenu entre la direction et* les ouvriers des abattoirs, qui connaissent une brusque diminution de leur activité, la plupart des marchés étrangers non européens étant maintenant fermés à la viande danoise. Les ouvriers accepteraient d'être congédiés immédiatement, sans préavis, à condition d'être automatiquement réembauchés lorsque la situation sera redevenue normale.

CAMILLE OLSEN.

Portugal

Le premier ministre apparaît de plus en plus isolé

De notre correspondant

Lisbonne. — Le Parlement portugais a connu, le mercredi 24 mars, une journée très agitée. La séance devait être consacrée à un débat sur une motion de censure déposée par le parti communiste, qui suivait ainsi l'exemple donné par les socialistes trois *semaines auparavant*.

Afin de minimiser la portée des discussions, et de montrer qu'il n'était pas disposé à se mobiliser pour répondre à une formation politique « *non démocratique* », le premier ministre, M. Pinto Balsemao, ne s'est pas déplacé. Pour parler au nom du gouvernement, il a désigné le numéro trois de l'exécutif, le ministre de la qualité de la vie, M. Ribeiro Teles, président du parti populaire monarchiste.

L'attitude du chef du gouvernement a suscité immédiatement la réaction des députés communistes, ainsi que celle des socialistes qui, invoquant les règlements, ont exigé la présence du chef du gouvernement. La séance a été suspendue à la demande de plusieurs groupes parlementaires sans que le problème ait été réglé. Au début de la soirée, M. Balsemao annonçait dans une lettre au président de l'Assemblée que le gouvernement renonçait purement et simplement au temps d'intervention qui lui avait été réservé ! Tous les députés de l'opposition, dès lors, abandonnèrent la salle.

L'événement, insolite dans l'histoire portugaise, a eu au moins deux conséquences : il a provoqué le rapprochement entre le P.S. et le P.C. ; il a fait apparaître des divisions au sein de la majorité — l'attitude du premier ministre ayant été également contestée par le Centre démocratique et social, une des principales formations de la coalition modérée au pouvoir. M. Balsemao apparaît ainsi, de plus en plus, comme un chef de gouvernement isolé.

JOSÉ REBELO.

AFRIQUE

« DERNIER QUART D'HEURE » EN ÉRYTHRÉE...

II. — *Ni indépendance ni fédération*

De notre envoyé spécial JEAN-PIERRE LANGELLIER

Dans un premier article, notre envoyé spécial a évoqué le déclenchement de l'opération « Etoile rouge », visant à écraser la rébellion et à mettre en œuvre la reconstruction économique de l'Érythrée (*le Monde* du 25 mars).

Addis-Abéba. — Selon les experts, la guerre d'Érythrée s'apparente à celle d'Afghanistan. Le relief tourmenté exclut le recours aux chars et « privilégie » l'infanterie. Les affrontements mettent aux prises de chaque côté quelques centaines d'hommes, au plus un bataillon. Comme en Afghanistan, les soldats gouvernementaux reçoivent l'appui des hélicoptères MI-24 — l'armée en possède une vingtaine — de fabrication soviétique. Tous ces appareils sont pilotés par des Éthiopiens formés en U.R.S.S. Les vingt et unième et vingt-deuxième divisions ont été conçues dans cette perspective d'un combat de guérilla en terrain montagneux. Ce sont des unités légères, rustiques, où les mules remplacent les véhicules blindés.

Comment évolue la guerre ? Faute d'informations en provenance du champ de bataille susceptibles de faire équilibre aux communiqués victorieux du F.P.L.E., on se contente de quelques signes dont aucun n'est probant. Les arrivées de blessés dans les hôpitaux d'Addis-Abéba sont moins nombreuses qu'en début d'année, mais peut-être les soigne-t-on en Érythrée ou dans des hôpitaux de campagne. La presse a rendu compte de plusieurs séries de promotions pour bravoure, dont celle, début mars, du général Tesfaye Gebre Kidan, ministre de la défense et chef des opérations en Érythrée. Faut-il en conclure que les choses ne vont pas si mal pour le colonel Mengistu ?

Impossible, non plus, de vérifier les rumeurs faisant état de désertion dans les rangs gouvernementaux. Le moral et la combativité des troupes sont *mal* connus. Alors que la vraie bataille pour Nakfa ne semble pas encore engagée, le F.P.L.E. oppose une résistance croissante à une armée composée aux deux tiers de miliciens peu aguerris. Beaucoup de ces anciens paysans, formés en six mois, connaissent en Érythrée leur première expérience du feu.

Depuis des mois, le F.P.L.E. accuse l'armée éthiopienne d'utiliser des gaz toxiques livrés en juin 1980 par les Soviétiques puis stockés à Asmara. Selon le Front, cette arme redoutable aurait servi dans la plaine de la Barka. Elle provoquerait chez ses victimes des vomissements et des troubles oculaires. Le gouvernement rejette avec vigueur ces accusations. L'Éthiopie garde d'ailleurs un souvenir indigné des gaz utilisés il y a près d'un demi-siècle par l'armée italienne. A Addis-Abéba, les experts étrangers ne peuvent, faute de preuves, ni corroborer ni démentir les affirmations du F.P.L.E. Ils relèvent seulement que les divisions gouvernementales ne sont pas équipées — jusqu'à preuve du contraire — de masques antigaz et que le recours aux armes chimiques, compte tenu du terrain, ne serait efficace que dans un nombre limité de situations. Sur ce point, le doute subsiste chez les observateurs.

L'opération « Etoile rouge » est une affaire essentiellement éthiopienne, où le rôle des alliés étrangers demeure secondaire. Les Cubains ? Depuis la victoire de l'Ogaden il y a quatre ans, ils ne combattent plus en Éthiopie. Les Sud-Yéménites ? Ils ont participé à des navettes côtières lors du transport des troupes éthiopiennes vers les petits ports — Mersa Teklai et Marsa Gulbub — à bord de navires libyens. De plus, quelques copilotes d'hélicoptère ont servi au Tigré. Les Libyens sont un peu plus impliqués. Ils ont fourni à l'Ethiopie deux avions-cargos Hercule avec leurs équipages, dont l'un s'est écrasé au décollage d'Addis-Abéba (il a été remplacé depuis par un Boeing).

L'accord de défense conclu en août 1981 à Aden entre l'Ethiopie, la Libye et le Sud-Yémen a eu une faible incidence en Erythrée. Libyens et Yéménites, en revanche, fournissent une aide matérielle aux quelque deux mille combattants du Front démocratique somalien du salut regroupé près de Dire-Daoua. Ces opposants au régime de Mogadiscio, entraînés et appuyés par l'Ethiopie, s'infiltrent et lancent des raids dans la région d'Hargeisa. La Libye a offert à l'Ethiopie, en octobre, 150 millions de dollars, affectés à la construction de trois camps militaires. Cet argent, déposé à la banque centrale d'Addis-Abéba, n'aurait toujours pas été utilisé. Le président Mengistu a refusé au colonel Kadhafi d'envoyer en contrepartie vingt mille soldats en Libye. Il a seulement fait un geste en dépêchant quelques spécialistes des transmissions. L'Ethiopie a toujours répugné à « *expatrier* » ses troupes. D'où son refus, par exemple, de contribuer à la force interafricaine au Tchad, malgré les invitations de l'O.U.A.

La prudence du « grand frère » soviétique

Et les Soviétiques ? Tous les observateurs sont convaincus que la campagne « Etoile rouge » n'avait pas l'agrément de Moscou. Il n'est pas dans l'« *intérêt objectif* » du Kremlin de voir l'armée éthiopienne triompher en Erythrée, alors même que son influence demeure mal assurée, faute notamment d'avoir pu implanter un parti marxiste-léniniste éthiopien à sa dévotion. L'écrasement de la rébellion ne pourrait que renforcer la main des nationalistes au sein du DERG et d'une armée restée en majorité antisoviétique. A terme, il rendrait sans objet la présence militaire soviéto-cubaine.

Toujours est-il que le « grand frère », malgré son hostilité initiale, a préféré prendre le train en route, car il eût été encore plus grave pour lui, en cas de succès gouvernemental, de n'y avoir pris aucune part. Le nombre des conseillers militaires soviétiques servant en Erythrée sous uniforme éthiopien s'est accru lors des derniers mois. Ils sont aujourd'hui environ cinq cents sur un total de mille deux cents. Ils participent à l'exécution et au soutien logistique de l'offensive, mais n'ont pas été associés à son élaboration.

En Erythrée comme ailleurs, le colonel Mengistu essaie de conserver les mains libres. En acceptant, à l'instigation de l'U.R.S.S., de signer le traité d'Aden avec ses deux meilleurs amis dans la région, il a donné un gage de bonne volonté à l'allié soviétique. Tout en se rapprochant de deux pays arabes, fussent-ils « *progressistes* » — une nouveauté pour l'Ethiopie chrétienne, — il s'est dédouané à peu de frais de l'« *ouverture* » esquissée vers l'Occident en 1980. Il peut mener plus aisément la politique de son choix en Erythrée et, prétextant l'urgence de la tâche, remettre à plus tard la création d'un parti communiste.

Le traité d'Aden eut tout de même un effet néfaste en jetant un froid sur les relations soudano-éthiopiennes. Faute de s'inspirer mutuellement confiance, les deux voisins avaient aménagé un *modus vivendi*. Le Soudan répondait partiellement aux espoirs du colonel Mengistu en intensifiant sa surveillance frontalière au détriment des maquisards érythréens. La frontière restait ouverte dans un seul sens, Khartoum continuant d'accueillir sur son sol les réfugiés, mais désarmant les combattants. Ce fut le cas notamment pour trois mille guérilleros du F.L.E., pourchassés par le F.P.L.E.

Le Soudan aujourd'hui a relâché sa vigilance. La frontière est de nouveau plus perméable. L'Ethiopie voit dans cette négligence délibérée la main des « *impérialistes* » alliés de Khartoum. Conséquence : le dialogue soudano-éthiopien est au point mort. L'ambassadeur soudanais est absent d'Addis-Abéba depuis des mois. Les discussions bilatérales, dans des domaines techniques pourtant peu compromettants, sont suspendues. Le projet de réunion tripartite — Kenya, Ethiopie, Soudan — est ajourné *sine die*. L'Ethiopie, dit-on à Addis-Abéba, abrite sur son territoire des dissidents chrétiens du Sud-Soudan. Son armée aurait récemment franchi la frontière au nom du « *droit de poursuite* ». Cette zizanie entre voisins profite naturellement au F.P.L.E.

Ce mouvement assure bénéficier de l'appui constant de « *tous les Etats arabes sauf la Libye et le Sud-Yémen* ». Nul doute, en effet, que nombre de pays islamiques, toutes idéologies confondues, maintiennent à la résistance érythréenne leur aide financière et matérielle, fût-elle moins importante que par le passé. Un exemple parmi d'autres : le secrétaire général du F.P.L.E. séjournait officiellement à Damas le mois dernier.

Qui financera la reconstruction ?

La stratégie du colonel Mengistu est d'abord militaire, accessoirement diplomatique, mais aussi économique. Reconstruire l'Erythrée : tel est le leitmotiv officiel. Reconstruire pour faire pièce à la rébellion et offrir une alternative à la population en améliorant son sort. Le pouvoir veut redonner vie à la province : relancer usines et centrales électriques, rouvrir hôpitaux et écoles, stabiliser les prix, supprimer les pénuries, réduire le chômage, recaser les réfugiés. Tâche immense : autrefois, l'Érythrée abritait 60 % des installations industrielles. La guerre a découragé tout investissement.

Qui financera la reconstruction ? La Libye souhaite investir, notamment dans le secteur minier. Son argent ne suffira pas. L'État, cette année, a donc consenti pour l'Érythrée certains sacrifices : 100 millions de dollars, soit 10 % du budget. Ses moyens sont limités et la guerre coûte cher. La facture pétrolière, à elle seule, engloutit 70 % des ressources en devises qui proviennent aux trois quarts de la vente du café. La réussite de l'entreprise dépend du sort des armes. Car, sur le fond du problème érythréen, la position du colonel Mengistu reste inflexible : ni indépendance ni fédération. Le colonel jacobin a écarté toute solution politique. Ses prédécesseurs et ses rivaux sont morts d'avoir voulu négocier. Tout au plus pourrait-il ressusciter l'offre d'autonomie administrative faite en 1976 — et rejetée par le F.P.L.E. — à condition que l'Érythrée soit traitée sur le même plan que les autres régions. Mais cela bien plus tard, quand la rébellion sera écrasée, car l'heure n'est pas au compromis.

Les équilibres politiques sont fragiles

Et si le colonel Mengistu échouait ? La question fascine les chancelleries et en appelle d'autres. Si dans trois mois, dans six mois, Nakfa tenait toujours ? Si les pertes gouvernementales devenaient trop lourdes, si la relance économique se révélait impossible, si les civils manifestaient une résistance passive, qui serait jugé responsable ? Le colonel Mengistu sans doute, car, pour la première fois, il s'est engagé publiquement et a jeté dans la balance son prestige et son autorité, comme s'il pressentait que cet engagement personnel était la condition du succès. « Étoile rouge », c'est d'abord son affaire. Il dirige l'opération d'Asmara, visite les fronts, et restera là-bas autant que nécessaire. Le colonel joue une partie délicate. S'il échoue, devra-t-il rendre compte à ses pairs ? Dans le groupe dirigeant, il est certes le « patron », mais les équilibres politiques sont fragiles.

Une chose est sûre : l'opération ne peut s'éterniser sans risque. Non pas à cause des pluies, prévues pour juillet et qui gênent également les deux camps. Mais pour des raisons financières et psychologiques. Une victoire trop tardive ne serait plus qu'une demi-victoire. L'Éthiopie ne peut mobiliser plus que pendant quelques mois la moitié de son armée et ses meilleurs cadres pour écraser « *une petite bande de guérilleros* ».

A moins d'une heure d'Addis-Abéba, se trouve le « centre des héros » de Debre-Zeit, où de grands invalides de guerre — amputés et paraplégiques — réapprennent lentement les gestes de la vie. Le chef du centre, un colonel, nous assure que l'opération « Étoile rouge » sera achevée dans quelques semaines. Un peu plus tard, comme saisi d'un doute, il ajoute : « *Si cela dure, ici nous sommes prêts. Deux cents lits sont vides.* »

FIN



OFFICIERS MINISTÉRIELS et ventes par adjudication





La majorité gagne deux présidences de conseil

Les conseils généraux, renouvelés pour plus de la moitié de leurs membres, les 14 et 21 mars, ont procédé, mercredi 24 mars, à la désignation de leurs présidents. L'inattendu a parfois troublé ce « troisième tour » des cantonales. Ainsi, en Charente et dans l'Isère, l'élection a été reportée, faute de quorum. Les conseillers de la majorité de gauche, minoritaire en Charente, et ceux de l'opposition minoritaire dans l'Isère, ont quitté la salle pour protester contre la non-application de la proportionnelle dans la répartition des postes du bureau. En Charente, le *successeur* de M. Henri Mouche (app. C.N.I.P.), qui n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat de conseiller général de Brossac, devrait être M. Houssin (R.P.R.). Dans l'Isère, M. Louis Mermaz (P.S.) devrait se succéder à lui-même.

Inattendue également, la conquête par le M.R.G. (au bénéfice de l'âge et grâce à l'appui d'un bonapartiste) de la présidence de la Corse-du-Sud, aux dépens du R.P.R. (M. de Rocca Serra).

Dans les quatre départements où majorité et opposition étaient à égalité de voix, ce sont les doyens qui ont enlevé le fauteuil de président. Dans trois cas (Aisne, Allier et Saône-et-Loire), ils sont favorables à l'opposition, qui détenait déjà l'Aisne, et qui enlève au P.C. l'Allier et au P.S. la Saône-et-Loire. La présidence de la Corrèze est gagnée par le P.C.F., qui succède à un apparenté R.P.R.

Le parti communiste conserve deux de ses présidences : la Seine-Saint-Denis (où M. Mons succède à M. Valbon) et le Val-de-Marne (avec M. Germa).

En revanche, il perd la Meurthe-et-Moselle, où, il est vrai, la gauche était minoritaire avant même le récent renouvellement, et l'Essonne, au profit du R.P.R.

LES RÉÉLUS

• Dans la majorité

Le Monde du 25 mars a fait part de la réélection de deux présidents sortants dans les départements suivants : Bouches-du-Rhône : M. Louis Philibert (P.S.) ; Hérault : M. Gérard Saumade (P.S.).

A cette liste s'ajoutent :

ALPES DE HAUTE-PROVENCE

M. Claude Delorme (P.S.), ancien député, a été réélu au premier tour, par 19 voix contre 12 à M. Henri Savornin (R.P.R.). Il y a eu un bulletin blanc.

ARIÈGE

M. André Saint-Paul (P.S.), ancien député, est réélu au premier tour avec 18 voix. Il y a eu une abstention.

M. Jean Nayrou (P.S.), conseiller général de Vicdessos (canton non soumis à renouvellement), ayant été élu dans le canton de La Bastide-de-Sérou, le 14 mars dernier, un des vingt sièges de l'assemblée départementale est vacant.

AUDE

M. Robert Capdeville (P.S.), ancien député, a été réélu au premier tour avec 33 voix. Il y a eu un bulletin blanc.

EURE-ET-LOIR

M. Robert Huwart (M.R.G.) a été réélu au premier tour par 15 voix contre 14 à M. Martial Taugourdeau (R.P.R.), ancien député.

HAUTE-CORSE

M. François Giacobbi (M.R.G.), sénateur, maire de Venaco, ancien sous-secrétaire d'Etat, ancien député, président du conseil régional de la Corse, a été réélu au premier tour, par 19 voix. Il y a eu 10 abstentions et un conseiller général était absent.

COTES-DU-NORD

M. Charles Josselin (P.S.), député, a été réélu au premier tour par 37 voix contre 14 à M. Sébastien Couepel (U.D.F.-C.D.S.), ancien député. Il y a eu un bulletin nul.

CREUSE

M. André Chandernagor (P.S.), ministre chargé des affaires européennes, a été réélu au premier tour par 17 voix. Il y a eu 10 abstentions.

DROME

M. Maurice Pic (P.S.), sénateur, maire de Montélimar, ancien député, ancien secrétaire d'Etat, a été réélu au premier tour par 21 voix. Il y a eu 12 bulletins blancs et une abstention. Un conseiller général était absent.

GIRONDE

M. Philippe Madrelle (P.S.), sénateur, président du conseil régional de l'Aquitaine, a été réélu par trente-trois voix. Il y a eu un bulletin blanc et vingt-neuf abstentions.

HAUTE-GARONNE

M. Léon Eeckoutte (P.S.), sénateur, a été réélu au premier tour à l'unanimité des 50 conseillers généraux (43 pour la gauche et 7 pour l'opposition).

INDRE

M. André Laignel (P.S.), député, maire d'Issoudun, a été réélu au premier tour par 17 voix *contre 9 à M. André Gasnier* (U.D.F.-rad.).

LANDES

M. Henri Slognaniglio (P.S.) a été réélu au premier tour par 21 voix. Il y a eu 9 abstentions.

LOT

M. Maurice Faure (M.R.G.), député, maire de Cahors, ancien ministre, a été réélu par vingt-neuf voix. Il y a eu une abstention.

NIÈVRE

M. Noël Berrier (P.S.), sénateur, maire de Corbigny, qui était seul candidat, a été réélu au premier tour par 24 voix. Il y a eu 6 bulletins blancs.

NORD

M. Albert Denvers (P.S.), député, maire de Gravelines, a été réélu au premier tour par 53 voix. Il y a eu 23 abstentions.

PAS-DE-CALAIS

M. Roland Huguet (P.S.), député, maire d'Isbergues, a été réélu au premier tour par 39 voix. Il y a eu 19 abstentions. Trois conseillers généraux étaient absents.

PUY-DE-DOME

M. Arsène Boulay (P.S.), ancien député, a été réélu au premier tour par 38 voix contre 22 à M. Alfred Pipet (U.D.F.-rad.). Un conseiller général était absent.

HAUTES-PYRÉNÉES

M. Hubert Peyou (M.R.G.), sénateur, a été réélu par 33 voix (majorité et opposition). Il y a eu une abstention.

VAR

M. Edouard Soldani (P.S.), sénateur, maire de Draguignan, a été réélu au premier tour par 24 voix contre 17 à M. René Laurin (R.P.R.).

VAUCLUSE

M. Jean Garcin (P.S.) a été réélu au premier tour par 19 voix contre 5 à M. Jacques Bérard (R.P.R.), ancien député.

VAL-DE-MARNE

M. Michel Germa (P.C.) a été réélu au premier tour par 21 voix contre 18 à M. Roland Nungesser (R.P.R.), député, maire de Nogent-sur-Marne.

• Dans l'opposition

Le Monde du 25 mars a annoncé la réélection de neuf présidents sortants dans les départements suivants : Ain : M. Roland Ruet (U.D.F.-P.R.) ; Alpes-Maritimes : M. Jacques Médecin (app. R.P.R.) ; Aveyron : M. Jean Puech (U.D.F.-P.R.) ; Pyrénées-Atlantiques : M. Franz Duboscq (R.P.R.) ; Bas-Rhin : M. Daniel Hoeffel (U.D.F.-C.D.S.) ; Seine-Maritime : M. Jean Lecanuet (U.D.F.-C.D.S.) ; Vendée : M. Michel Crucis (U.D.F.-P.R.) ; Vosges : M. Christian Poncelet (R.P.R.) ; Val-d'Oise : M. Pierre Salvi (U.D.F.-C.D.S.). Ce dernier a été réélu par 21 voix contre 14 à Mme Beaudeau (P.C.) et non contre 11 comme il était indiqué par erreur dans nos édition du 25 mars.

AISNE

M. André Godart (mod.) a été réélu au troisième tour, au bénéfice de l'âge, par 21 voix contre 21 à M. Maurice Brugnon (P.S.), ancien député. M. Godart avait déjà été élu, en 1979, au bénéfice de l'âge.

CALVADOS

M. Michel d'Ornano (U.D.F.-P.R.), député, ancien ministre, a été réélu au premier tour par 33 voix contre 15 à M. André Paysant (P.S.).

CANTAL

M. Pierre Raynal (R.P.R.), député, a été réélu par 20 voix contre 5 à M. Robert Meyronneinc (P.S.). Il y a eu un bulletin blanc.

CHER

M. Jean-François Deniau (U.D.F.-P.R.), ancien ministre, a été élu par 24 voix contre 11 à M. Fernand Micouraud (P.C.), maire de Vierzon.

FINISTÈRE

M. Louis Orvoën (U.D.F.-C.D.S.), ancien sénateur, a été réélu au premier tour par 27 voix contre 22 à M. Jean Peuziat (P.S.), député.

INDRE-ET-LOIRE

M. André-Georges Voisin (app. R.P.R.), ancien député, maire de l'Ile-Bouchard, a été réélu au premier tour par 24 voix contre 9 à M. Yves Maveyraud (P.S.).

JURA

M. Pierre Brantus (U.D.F.-C.D.S.), a été réélu au premier tour par 21 voix contre 13 à M. Marc Mignot (P.S.).

LOIR-ET-CHER

M. Kléber Loustau (mod.), maire de Selles-sur-Cher, ancien secrétaire d'Etat, ancien député, a été réélu au premier tour par 21 voix. Il y a eu 7 bulletins blancs (1 P.C. et 6 P.S.).

M. Loustau, qui avait quitté le P.S. en 1977, considère que c'est l'étiquette « divers gauche » qui lui convient le mieux dans la mesure où il est partisan de la social-démocratie. Réélu le 14 mars dernier face à un candidat du P.C. et à un candidat du P.S., M. Loustau est classé par le ministère de l'intérieur dans les « divers droite ».

LOIRE

M. Lucien Neuwirth (R.P.R.), ancien député, a été réélu au premier tour par 25 voix contre 12 à M. Félix Franc (P.S.) et une à M. Georges Billard (app. R.P.R.), doyen d'âge qui n'était pas candidat. Il y a eu un bulletin blanc.

LOIRE-ATLANTIQUE

M. Charles-Henri de Cossé-Brissac (U.D.F.-rad.) a été réélu au premier tour par 40 voix. Il y a eu 16 bulletins blancs.

HAUTE-LOIRE

M. Jacques Barrot (U.D.F.-C.D.S.), député, ancien ministre, a été réélu au premier tour par vingt-quatre voix. Il y a eu huit bulletins blancs et un nul.

LOIRET

M. Kléber *Malécot* (U.D.F.), sénateur, maire de Neuville-aux-Bois, a été réélu au premier tour par 30 voix contre 11 à M. Marcel Joriot (P.S.).

LOT-ET-GARONNE

M. Jean François-Poncet (U.D.F.), ancien ministre, a été réélu au premier tour par 26 voix contre 12 à M. Maurice Cazassus (P.S.). Il y a eu un bulletin blanc.

LOZÈRE

M. Joseph Caupert (U.D.F.-P.R.), maire de Bleymard, a été réélu au premier tour par 20 voix. Il y a eu 5 bulletins blancs.

MANCHE

M. Léon Jozeau-Marigné (C.N.I.P.), sénateur, a été réélu au premier tour par 44 voix contre une à M. Jean-Pierre Godefroy (P.S.), maire de Cherbourg. Il y a eu 7 bulletins blancs.

MAYENNE

M. René Ballayer (U.D.F.-C.D.S.), sénateur, a été réélu par 29 voix. Il y a eu un bulletin blanc. Le conseil général de trente membres compte deux élus socialistes.

MORBIHAN

M. Raymond Marcellin (U.D.F.-P.R.), député, ancien ministre, a été réélu au premier tour par 35 voix contre 7 à M. Jean Maurice (P.C.).

ORNE

M. Hubert d'Andigné (R.P.R.), sénateur, a été réélu au premier tour par trente-deux voix contre cinq à M. Pierre Mauger (P.S.), maire d'Alençon, et une à M. Pierre Consigny (mod.). Il y a eu deux bulletins blancs.

HAUT-RHIN

M. Henri Goetschy (U.D.F.-C.D.S.), sénateur, a été réélu au premier tour par 25 voix contre une à M. Jean-Paul Steib (mod.) et une à M. Pierre Walter (mod.), qui n'étaient pas candidats. Il y a eu quatre bulletins blancs.

RHONE

M. Jean Palluy (U.D.F.-C.D.S.) a été *réélu au premier tour par* 33 voix contre 14 à M. Pierre Moulin (P.S.), maire de Décines.

SARTHE

M. Michel d'Aillières (U.D.F.-P.R.), sénateur, maire d'Aillières, ancien député, a été réélu par 27 voix contre 10 à M. Jean-Claude Boulard (P.S.). Il y a eu deux abstentions et un nul.

HAUTE-SAVOIE

M. Bernard Pellarin (U.D.F.-P.R.), sénateur, maire de Cruseilles, a été réélu au premier tour par 27 voix contre 4 à M. Gaston Maurel (P.S.) et une à M. Raymond Bouvier (U.D.F.-C.D.S.), sénateur. Il y a eu une abstention.

DEUX-SÈVRES

M. Georges Treille (U.D.F.-rad.), sénateur, a été réélu au premier tour par vingt-huit voix. Il y a eu cinq bulletins blancs.

SOMME

M. Max Lejeune (U.D.F.-M.D.S.), sénateur, ancien ministre, ancien député, qui avait été élu en 1979 au bénéfice de l'âge, a été confirmé dans ses fonctions de président au premier tour par vingt-neuf voix contre quinze à M. Claude Lemoine (P.S.).

VIENNE

M. René Monory (U.D.F.-C.D.S.), sénateur, maire de Loudun, ancien ministre, a été réélu par 24 voix contre 14 à M. Guy Rubi (P.S.).

YONNE

M. Jean Chamant (C.N.I.P.), sénateur, maire d'Avallon, ancien ministre, ancien député, a été réélu au premier tour par 29 voix contre 11 à M. Jean Cordillot (P.C.).

YVELINES

M. Paul-Louis Tenaillon (U.D.F.-C.D.S.) a été réélu par 27 voix contre 5 à Mme Odile Vandot (P.S.) et 5 à M. François Hilsum (P.C.). Il y a eu un bulletin blanc.

LES CHANGEMENTS

• De la majorité à l'opposition

Le Monde du 25 mars a fait part de l'élection de quatre nouveaux présidents (avec une notice biographique) dans des conseils généraux jusque là présidés par un membre de la majorité, dans les départements suivants : Hautes-Alpes : M. Marcel Lesbros (U.D.F.-app. C.D.S.)) ; Eure : M. Henri Collard (U.D.F.-rad.) ; Meurthe-et-Moselle : M. Claude Huriet (U.D.F.) ; Savoie : M. Michel Barnier (R.P.R.).

A cette liste s'ajoutent :

ALLIER

M. Henri Coque (U.D.F.) a été élu au troisième tour, au bénéfice *de l'âge, par 17 voix contre 17 à* M. Henri Guichon (P.C.), président sortant.

[Né le 2 avril 1907 à Souvigny (Allier), agriculteur, M. Henri Coque est conseiller général du canton de Souvigny depuis 1967. Elu conseiller municipal de Souvigny en 1947, adjoint au maire de cette commune en 1971, M. Coque a été élu maire en 1977.]

COTE-D'OR

M. Robert Poujade (R.P.R.), maire de Dijon, ancien député, ancien ministre, a été élu au premier tour par 23 voix contre 19 à M. Pierre Rebourg (M.R.G.). Il y a eu un bulletin blanc. M. Pierre Palau (P.S.), président sortant, avait été battu au premier tour, le 14 mars, dans le canton de Dijon-VIII, par le candidat du R.P.R., M. Jacquey.

[M. Robert Poujade, né le 6 mai 1928 à Moulins (Allier), est agrégé de lettres. Après avoir animé des mouvements de jeunesse de tendance gaulliste, M. Poujade a fondé, en Côte-d'Or, les républicains sociaux ; en 1958, il devient secrétaire départemental de la fédération U.N.R. et entre au comité central du mouvement gaulliste en 1960. Nommé au Conseil économique et social en 1964, il conquiert la première circonscription de la Côte-d'Or en 1967. La même année, il entre au directoire de cinq membres de l'U.D.R., dont il devient le secrétaire général en 1968. En 1970, il est élu président du conseil régional de Bourgogne. Un an plus tard, il gagne la mairie de Dijon, et inaugure le poste de ministre chargé de la protection de la nature et de l'environnement, qu'il occupe jusqu'en mars 1973.

Conseiller général du canton de Dijon-Ouest (1967), puis de Dijon-VI (depuis 1973), réélu maire de Dijon (en 1977), il est battu aux élections législatives de juin 1981, après avoir perdu, en 1979, la présidence du conseil régional de Bourgogne. Il est membre du comité central du R.P.R.]

ESSONNE

M. Jean Simonin (R.P.R.) a été élu au premier tour par 18 voix contre 16 à M. Robert Lakota (P.C.), président sortant, et une à M. Jean-Jacques Robert (R.P.R.).

[Agé de soixante-cinq ans, entré à l'U.D.R. en 1968, puis au R.P.R. au moment de sa création le 5 décembre 1976, M. Jean Simonin, ancien cadre technique de l'industrie chimique et pharmaceutique, a été élu maire de Verrière-le-Buisson en 1965.

En 1977, il a été le seul de sa liste à ne pas être élu. Conseiller général de Bièvres, depuis 1967, il a présidé la commission des travaux au sein de l'assemblée départementale de 1973 à 1976.]

HAUTE-SAONE

M. Jean Reyboz (U.D.F.-C.D.S.), a été élu au premier tour par 18 voix contre 9 à M. André Girard (div. g.) président sortant, et 1 voix à M. Jean-Jacques Beucler (U.D.F.-C.D.S.), ancien secrétaire d'Etat, ancien député, qui n'était pas candidat. Il y a eu 1 bulletin blanc.

[Né en 1921, agent supérieur du ministère de l'urbanisme et du logement, M. Reyboz est directeur de l'Office public d'H.L.M. de la Haute-Saône.

Elu conseiller municipal d'Anjeux en 1965 et maire en 1971, il est conseiller général depuis 1976 et secrétaire de la commission départementale du conseil général. Suppléant de 1978 à 1981 de M. Jean-Jacques Beucler alors député C.D.S., M. Reyboz est, depuis 1978 président du conseil départemental de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.]

SAONE-ET-LOIRE

M. Charles Pleindoux (mod.) a été élu au troisième tour, au bénéfice de l'âge par 28 voix contre 28 à M. André Billardon (P.S.), député, président sortant.

Les huit postes du bureau (quatre vice-présidents, deux questeurs et deux secrétaires) ont été pourvus au bénéfice de l'âge et à chaque fois après trois tours de scrutin. Seule, Mme de Quatrebardes (U.D.F.) a été désignée avec les voix de la nouvelle majorité départementale, les élus de gauche s'abstenant.

[Né le 17 novembre 1904 à Clermont (Oise), M. Charles Pleindoux, docteur en médecine, a été maire de Cluny d'octobre 1945 à mars 1965, date à laquelle il a été battu face à la liste de la gauche, conduite par le P.C. M. Pleindoux est conseiller général de Cluny depuis 1955.]

SEINE-ET-MARNE

M. Paul Séramy (U.D.F.-C.D.S.), sénateur, maire de Fontainebleau, a été élu par 32 voix contre 15 au président sortant, M. Jacques Roynettes (P.S.).

[Né le 4 février 1920 à Saint-Voir (Allier), M. Paul Séramy est conseiller général de Fontainebleau et vice-président de l'assemblée départementale. Maire de Fontainebleau depuis 1959 et président de l'Union des maires du département depuis 1970, il a été député de novembre 1962 à mars 1967. M. Séramy est sénateur *depuis septembre 1967.*]

• De l'opposition à la majorité

Deux présidences détenues par un apparenté R.P.R. et un R.P.R. reviennent respectivement au M.R.G. et au P.C. :

CORRÈZE

M. Armand Boucheteil (P.C.) a été élu au troisième tour au bénéfice de l'âge par dix-huit voix contre dix-huit à M. Charles Ceyrac (R.P.R.). M. Bouteil succède à M. Georges Debat (app. R.P.R.), président sortant qui avait été lui-même élu président en 1979 au bénéfice de l'âge, et qui a été battu le 21 mars dernier par le candidat du P.S.

Le groupe de l' « opposition républicaine » (R.P.R.), présidé par M. Jacques Chirac, a décidé de saisir le tribunal administratif, estimant que l'ordre du jour du conseil général, établi par le préfet, n'avait pas été respecté. Le conseil devait élire en premier lieu les vice-présidents puis ensuite le président. Or les conseillers généraux n'ont pas réussi à se mettre d'accord (le scrutin s'établissant à 18/18) sur le nombre de vice-présidents. La majorité en désirait quatre et l'opposition en réclamait huit. Devant cette situation bloquée, le préfet avait décidé de passer en premier lieu au vote du président.

[Né le 15 septembre 1911 à Saint-Pardoux-la-Croisille (Corrèze), M. Armand Boucheteil est conseiller général de Tulle depuis 1964 et maire de Saint-Mexant depuis 1945. Agriculteur, dirigeant du MODEF, il est suppléant de M. Combasteil, député communiste de la première *circonscription de la Corrèze.*]

CORSE DU SUD

M. Jean-Dominique Cesari (M.R.G.), a été élu au troisième tour, au bénéfice de l'âge. Les trois *tours* ont donné 11 voix à M. Cesari, contre 11 à M. Jean-Paul de Rocca Serra (R.P.R.), président sortant, député de Corse du Sud et maire de Porto-Vecchio. M. Pierre Prédali, conseiller d'Ajaccio, bonapartiste, s'est, en effet, désolidarisé de son groupe, qui se range dans l'opposition, et a voté pour le candidat du M.R.G., estimant qu'il faut *« une approche différente »* pour résoudre les problèmes de la Corse et que seule la gauche présente des garanties à cet égard.

[M. Jean-Dominique Cesari est né le 21 janvier 1909 à Pozzano (Corse-du-Sud). Inspecteur du travail, puis directeur départemental du travail à Ajaccio, M. Cesari est à la retraite depuis 1975. Conseiller général d'Olmeto depuis 1967, il est adjoint au maire de Propriano depuis 1971.]

• Au sein de la majorité

Le Monde du 25 mars a fait part des changements intervenus au sein de la gauche dans les départements suivants : Charente-Maritime : M. Philippe Marchand (P.S.) ; Gers : M. Jean-Pierre Joseph (P.S.) ; Oise : M. Henri Bonan (P.S.).

A cette liste s'ajoutent :

DORDOGNE

M. Bernard Bioulac (P.S.) a été élu président du conseil général de la Dordogne, au premier tour, avec 35 voix sur 50 conseillers. Une voix s'est portée sur M. Michel Manet, sénateur (P.S.), président sortant, qui avait succédé à M. Robert Lacoste en 1979 et auquel la fédération du P.S. avait préféré M. Bioulac. Il y a eu 14 bulletins blancs.

[Né le 24 août 1941 à Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise), professeur à la faculté de médecine de Bordeaux, M. Bioulac est conseiller municipal de Saint-Barthélémy-de-Bussière depuis 1971 et, depuis 1977, maire de cette commune, où il a favorisé l'implantation de petites entreprises. M. Bioulac avait été élu conseiller général de Bussière-Badil lors d'une élection cantonale partielle, en décembre 1980.]

GARD

M. Georges Benedetti (P.S.) a été élu au deuxième tour de scrutin en recueillant 31 voix. Il n'y avait pas d'autres candidats et il y a eu 3 bulletins blancs et 10 abstentions.

Au premier tour de scrutin M. Benedetti n'avait obtenu que 20 voix contre 24 à un autre socialiste, M. Edmond Reboul, maire de Brignon, qui n'était pas candidat et avait été déclaré élu. Ce résultat étant la conséquence de divergences au sein du groupe socialiste. Toutefois, à l'issue d'une réunion de son groupe, en début de soirée, M. Reboul, a finalement renoncé à honorer le mandat de président dont il avait été chargé l'après-midi. M. Benedetti succède donc à M. Gilbert Baumet (P.S.), qui ne se représentait pas.

[M. Georges Benedetti, né le 29 juillet 1930 à Antisanti (Corse) est marié et père de deux enfants. Médecin généraliste à Bagnols-sur-Cèze depuis 1958, il est membre du P.S. depuis 1960 et conseiller général du canton de Bagnols depuis 1976. Président du groupe socialiste du conseil général, il a été élu maire de Bagnols en 1977 sur une liste d'union de la gauche et député du Gard en juin dernier.]

HAUTE-VIENNE

M. Jean-Claude Peyronnet (P.S.), a été élu au premier tour par 33 voix contre 2 à M. Robert Savy (P.S.), une à M. Albert Lecardeur (P.S.) et une à M. Marcel Rigout (P.C.), ministre chargé de la formation professionnelle. Il succède à M. René Regaudie (P.S.), ancien député, qui n'avait pas sollicité le renouvellement de *son mandat* de conseiller général dans le canton de Châteauneuf-la-Forêt.

[Agé de quarante et un ans, marié, père de deux enfants, M. Jean-Claude Peyronnet, maître assistant d'histoire à l'U.E.R. de lettres de Limoges, est conseiller général de Châlus depuis 1979. Il est l'auteur (en collaboration avec un autre historien, M. Michel Kiener) d'un ouvrage sur l'intendance de Turgot en Limousin et travaille à une thèse sur *les Paysans limousins au XVIIIe siècle.*]

SEINE-SAINT-DENIS

M. Jean-Louis Mons (P.C.), a été élu par trente-deux voix contre sept à M. Robert Calmejane (R.P.R.), sur trente-neuf votants. Un élu de l'opposition était absent. M. Mons succède à M. Georges Valbon (P.C.), qui a été nommé par le gouvernement, président du conseil d'administration des Charbonnages de France. Le bureau du conseil général a été élu par trente-deux voix. Il y a eu sept bulletins blancs. Il comprend six vice-présidents communistes et deux vice-présidents socialistes. Les élus de l'opposition ont expliqué qu'ils ne prenaient pas part à l'élection du bureau pour laisser à la majorité *« la pleine responsabilité de la politique du département »*.

[M. Jean-Louis Mons est né dans le Gard le 7 novembre 1942. Après des études à l'université de Montpellier, il est devenu professeur de mathématiques. Il a été membre du comité national de l'Union des étudiants communistes de 1960 à 1964. En 1966, après avoir passé deux ans en Algérie

général, mais l'opposition lui en enlève dix

Le parti socialiste ne contrôle plus l'assemblée départementale de la Seine-et-Marne, qui revient à l'U.D.F., ni celles de la Savoie et de la Côte-d'Or, qui passent au R.P.R. En revanche, il gagne aux dépens du M.R.G. celles de la Charente-Maritime, du Tarn et de Tarn-et-Garonne. Les radicaux enlèvent, certes, la Corse-du-Sud, mais déplorent — en plus des pertes au profit du P.S. — deux échecs dans les Hautes-Alpes et dans l'Eure, gagnées par l'U.D.F. Enfin, la gauche subit un revers en Haute-Saône, au profit de l'U.D.F.

Au sein de l'opposition, le C.D.S. reprend au R.P.R. la présidence de l'Ille-et-Vilaine et de Maine-et-Loire. En revanche, bien que les élus de l'U.D.F. soient plus nombreux que ceux du R.P.R. dans un certain nombre de départements, c'est le parti de M. Jacques Chirac qui gagne ou conserve les présidences. C'est le cas, notamment, dans les Ardennes, la Loire, la Savoie, les Pyrénées-Atlantiques.

En attendant les décisions concernant la Charente et l'Isère, le bilan est le suivant : la gauche, qui détenait en métropole quarante-quatre présidences n'en a plus que trente-cinq, et l'opposition en possède cinquante-huit au lieu de cinquante et une.

Ces situations, qui peuvent apparaître paradoxales, résultent d'arrangements locaux. Elles préfigurent également la tactique que les deux composantes de l'opposition seront amenées à affiner pour les élections municipales et régionales de 1983.

En métropole, il n'y a plus aucune femme présidente (Mme Baylet dans le Tarn-et-Garonne n'ayant pas été candidate). En revanche, pour la première fois, l'assemblée départementale de la Guadeloupe sera présidée par une femme, Mme Michaux-Chevry (div. g.).

ANNE CHAUSSEBOURG.

comme coopérant, il s'installe à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis) et, pendant plusieurs années, il collabore à la commission enseignement du comité central du P.C. Elu conseiller général du canton de Noisy-le-Sec en 1973, il a été réélu en 1976, puis le 21 mars dernier au second tour. M. Mons est premier adjoint au maire de Noisy-le-Sec, M. Roger Gouhier, ancien député communiste.]

TARN

M. Jacques Durand (P.S.) a été élu au premier tour par 22 voix contre 7 à M. Jacques Goulesques (P.S.), qui n'était pas candidat, sur 42 votants. Il y a eu 13 bulletins blancs. M. Louis Brives (M.R.G.), président sortant, n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat.

[Né le 18 février 1939 à Mousseys-Teulet, instituteur depuis 1956, M. Jacques Durand, qui était professeur de lettres à Puynaurens en 1965, a été nommé au C.E.G. de réalmont en 1972. La même année, il a fondé une section locale du P.S. dans cette commune et il est devenu conseiller municipal à la faveur d'une élection partielle. Conseiller général du canton de Réalmont depuis 1979, M. Durand est président des élus socialistes et républicains du Tarn depuis 1973.]

TARN-ET-GARONNE

M. Louis Delmas (P.S.) a été élu au troisième tour, au bénéfice de l'âge, par 13 voix contre 13 à M. Roger Rignac (M.R.G.), maire de Montclar-de-Quercy, président de la commission départementale. Il y a eu deux abstentions (MM. Jean Bonhomme (R.P.R.), maire de Caussade, et Aimé Vigouroux (P.C.). M. Delmas succède à Mme Evelyne Baylet (M.R.G.), qui n'était pas candidate.

[Né le 3 septembre 1906 à Montaigu-de-Quercy (Tarn-et-Garonne), instituteur depuis 1924, directeur d'école en 1958, il est directeur honoraire depuis 1962. Député socialiste de la première circonscription (Montauban) du Tarn-et-Garonne de novembre 1962 à mai 1968, M. Delmas est conseiller général du canton de Montauban-Ouest depuis 1963 (réélu en 1964, 1970, 1976 et 1982). Vice-président du conseil général depuis 1970, il a été élu maire de Montauban en 1965 (réélu en 1971 et 1977). Il est également conseiller régional de Midi-Pyrénées.]

TERRITOIRE DE BELFORT

M. Christian Proust (P.S.), succède à M. Denis Maire (P.S.), qui était le conseiller sortant du canton de Delle mais qui a été battu au premier tour de scrutin le 14 mars par le candidat de l'opposition. Il a reccueilli dix voix au premier tour ; les quatre élus de l'opposition ont voté blanc.

[Né le 19 septembre 1949 à Lachen-Bade (République fédérale d'Allemagne), M. Proust est analyste programmeur. Marié, père de deux enfants, il a été élu au conseil municipal de Belfort en 1977, et il est devenu conseiller général du canton de Belfort-Ouest en 1979. M. Proust a décidé de renoncer à ses fonctions d'adjoint au maire chargé de l'urbanisme et de premier secrétaire de la fédération socialiste du Territoire.]

• Au sein de l'opposition

Le Monde du 25 mars a fait part du changement intervenu à l'intérieur de l'opposition.

Ille-et-Vilaine : M. Pierre Méhaignerie (U.D.F.-C.D.S.).

S'y ajoutent :

ARDÈCHE

M. André Chabanel (U.D.F.-P.R.) a été élu au troisième tour, au bénéfice de l'âge par 16 voix contre 16 à M. Henri Chaze (P.C.), ancien député. M. Chabanel succède à M. Henri Torre (U.D.F.-P.R.), sénateur, ancien député, ancien secrétaire d'Etat, qui n'était pas candidat.

M. Jean Moulin (U.D.F.-C.D.S.), ancien député, conseiller général de Valgorge (canton non soumis à renouvellement), ayant été élu dans le canton de Thueyts le 21 mars dernier, un des trente-trois sièges de l'assemblée départementale est vacant.

[Né le 6 décembre 1906, à Privas, M. André Chabanel a été, de 1933 à 1961, instituteur, notamment à Laurac, commune dont il a été le maire de 1946 à 1971. Conseiller général de Largentière depuis 1951, il a siégé depuis lors sans interruption dans l'assemblée départementale.]

ARDENNES

M. Jacques Sourdille (R.P.R.), ancien député, ancien secrétaire d'Etat, a été élu par 22 voix contre 14 à M. André Fuzelier (P.S.). Il y a eu un bulletin nul. M. Gabriel Sacrez (app. R.P.R.), élu président au bénéfice de l'âge en 1979, ne se représentait pas.

[Né en 1922 à Nanvas, docteur en médecine, médecin des hôpitaux, maître de conférences agrégé, M. Jacques Sourdille est spécialisé en ophtalmologie. Résistant, arrêté par la Gestapo, déporté à Neuengamme, il a toujours milité dans les mouvements gaullistes. Elu par surprise député U.D.R. de la troisième circonscription des Ardennes en 1968 — il avait été désigné par les instances nationales malgré la candidature d'un gaulliste local, — il a été battu au deuxième tour des élections législatives de 1981 par un socialiste, M. Gilles Charpentier. Elu conseiller général du canton de Grandpré en 1970, il est devenu en 1973 conseiller municipal de Sedan et en 1974 président du conseil régional Champagne-Ardenne (réélu en 1977). En 1981, il a cédé ce mandat à M. Bernard Stasi, député U.D.F. de la Marne. En avril 1977, il avait été nommé secrétaire d'Etat chargé de la recherche auprès de M. Raymond Barre, premier ministre. Il a été en 1973 secrétaire général adjoint de l'U.D.R.]

AUBE

M. Bernard Laurent (U.D.F.-C.D.S.), sénateur, a été élu par 23 voix contre 6 à M. Bernard Pieds (P.S.). Il y a eu 3 abstentions (3 P.C.).

Le poste de président était vacant depuis le décès de Pierre Labonde.

[Né le 19 janvier 1921 à Marigny-le-Chatel (Aube), commune dont il est le maire depuis 1947, M. Bernard Laurent, agriculteur, a succédé au Sénat, à Pierre Labonde (U.D.F.-P.R.), président du conseil général, décédé le 22 novembre dernier. Député M.R.P. de 1958 à 1962, M. Laurent représente depuis 1959, le canton de Marcilly-le-Hayer, au conseil général où il préside, depuis 1967, la commission des finances. Il est également président de la commission permanente du conseil régional de Champagne-Ardennes. Président fondateur du centre d'études des techniques agricoles, il a occupé de 1964 à 1975, les fonctions de vice-président de l'assemblée départementale de l'agriculture.]

DOUBS

M. Georges Gruillot (mod.) a été élu au premier tour, par 21 voix, contre 13 à M. Guy Bêche, député (P.S.). Il y a eu un bulletin blanc. Le président sortant, M. Auguste Joubert (C.N.I.P.), n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat de conseiller général de Besançon-Sud. Les douze conseillers socialistes et le conseiller communiste ayant quitté la salle après ce premier vote, parce que l'opposition refusait de répartir les sièges du bureau entre la majorité et la minorité du conseil, le préfet envisageait de demander au tribunal administratif l'annulation des scrutins qui ont suivi, la règle du quorum n'ayant pas été respectée.

[Né le 14 août 1931 à Bretenière (Côte-d'Or), M. Gruillot exerce la profession de vétérinaire à Vercel, commune dont il est maire depuis 1977. Il était entré en 1979 à l'assemblée départementale, en battant, au second tour, son adversaire unique, M. Georges Bolard (R.P.R.). Modéré, M. Gruillot avait pu, disait-on à l'époque, bénéficier de voix de gauche, mais, celles-ci étant assez rares dans le canton de Vercel, il paraît plus conforme à la réalité d'expliquer sa victoire d'alors par des données locales.]

MAINE-ET-LOIRE

M. Jean Sauvage, sénateur (U.D.F.-C.D.S.), a été élu au premier tour par 23 voix, contre 13 à M. Lucien Gautier, sénateur (R.P.R.), président sortant, qui n'était pas candidat. Une voix s'est portée sur M. Christian Martin (U.D.F.-C.D.S.). Il y a eu quatre bulletins blancs.

[Né le 3 octobre 1909 à Angers, directeur commercial, M. Sauvage, conseiller général d'Angers-Nord-Est depuis 1945, a été réélu le 21 mars à Angers-VII. Conseiller municipal de cette ville de 1947 à 1959, député (M.R.P.) de 1954 à 1958, M. Sauvage avait été élu au Sénat en 1965 et réélu en 1974.]

MARNE

M. Albert Vecten (U.D.F.-C.D.S.) a été élu au premier tour par 29 voix contre 11 à M. Jean Fontallrand (P.S.). Il y a eu deux bulletins nuls. M. Vecten succède à M. Maurice Prévoteau (U.D.F.-C.D.S.), sénateur qui n'était pas candidat.

[Né le 16 février 1926 à Billy-sur-Ourcq (Aisne), M. Albert Vecten, agriculteur, est marié et père de neuf enfants. Militant de la Jeunesse agricole chrétienne (JAC), il est maire de Muizon depuis 1953 et conseiller général de Ville-en-Tardenois depuis 1964. M. Vecten est notamment administrateur de la Confédération nationale de la famille rurale, dont il a été le président de 1963 à 1978.]

HAUTE-MARNE

M. René Rollin (U.D.F.-rad.), ancien sénateur, a été élu au premier tour par 17 voix contre 9 à M. Charles Fèvre (U.D.F.-P.R.), député, et quatre voix à M. Marius Cartier (P.C.), maire de Saint-Dizier. Il y a eu deux bulletins blancs. M. Rollin succède à M. Raymond Hanin (U.D.F.-P.R.) qui n'était pas candidat.

[M. René Rollin est né le 7 décembre 1907 à Saint-Dizier (Haute-Marne). Ancien professeur de lettres, gérant de société forestière, il a été maire de Saint-Dizier de 1935 à 1944 et député radical de la circonscription de Wassy (Haute-Marne) de 1936 à 1940. Suppléant de Pierre Mathey, sénateur, il a remplacé à sa mort ce dernier au palais du Luxembourg (en 1972).

En 1974, M. René Rollin n'a pas été réélu au Sénat. Il est conseiller général du canton de Chevillon depuis 1951. M. René Rollin siégeait au Sénat au groupe de la gauche démocratique.]

MEUSE

M. Rémi Herment (U.D.F.-C.D.S.), sénateur, a été élu au premier tour par 24 voix contre 5 à M. Jean Bernard (P.S.), député, une à M. Jacques Barat-Dupont (U.D.F.), et une à M. André Madoux (U.D.F.), président sortant qui n'était pas candidat.

[Né le 23 juin 1932 à Puxieux (Meurthe-et-Moselle), M. Rémi Herment, agriculteur, président de l'Union laitière de la Meuse, est maire et conseiller général de Vigneulles-lès-Hattonchatel. Elu sénateur en septembre 1974, il siège au groupe CNIP du Sénat de 1978 à 1980, date à laquelle il s'inscrit au groupe de l'Union centriste.]

MOSELLE

M. Julien Schvartz (R.P.R.), ancien député, a été élu au premier tour par 30 voix contre 11, à M. Jean Frentzel (P.S.) et 1 à M. André Bohl (U.D.F.-C.D.S.), sénateur. Il y a eu une abstention et 3 bulletins blancs. M. Schvartz succède à M. Jean-Marie Rausch (U.D.F.-C.D.S.), sénateur, maire de Metz, président du conseil régional de Lorraine.

[Né le 11 avril 1925 à Bouzonville (Moselle), docteur en médecine, M. Schvartz, maire de Boulay depuis 1959, conseiller général du canton de Boulay depuis 1961, a été député de la Moselle (cinquième circonscription) de 1962 à 1981. Inscrit au groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, M. Schvartz avait été battu par le candidat du P.S. au premier tour des élections législatives de juin dernier.]

PYRÉNÉES-ORIENTALES

M. Guy Malé (mod.), maire de Bolquère, a été élu au premier tour par 16 voix contre 12 à Mme Renée Soum (P.S.), député. Il y a eu un bulletin nul. Il succède à M. Léon-Jean Grégory (mod.), sénateur qui n'était pas candidat.

Le conseil général est composé de 4 P.C. et 1 app. P.C., 7 P.S., 1 M.R.G., 2 U.D.F.-M.D.S., 2 U.D.F.-P.R., 3 R.P.R. et 9 mod. (dont M. Malé).

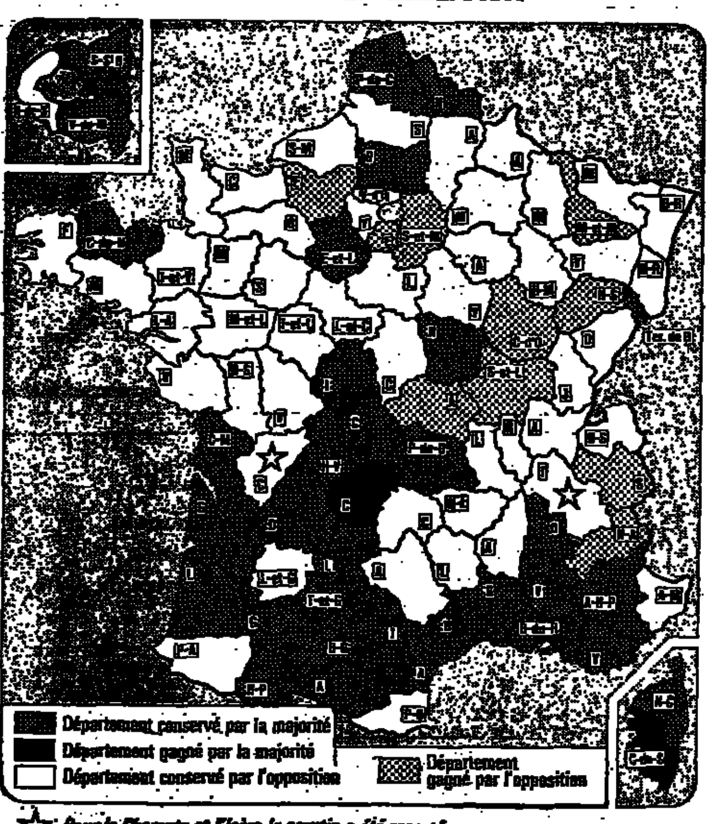
[Né le 1er juillet 1930 à Rigarda (Pyrénées-Orientales), directeur technique à la mutualité agricole des Pyrénées-Orientales, M. Guy Malé est marié et est père de deux enfants. Après avoir été douze ans adjoint au maire de Bolquère, il est devenu maire de cette commune en mars 1977. Conseiller général du canton de Montlouis depuis septembre 1973, il est vice-président du conseil général depuis 1976, année où il accède également au sein de l'assemblée départementale à la présidence de la commission des travaux et où il devient rapporteur du budget. Président délégué du conseil général depuis 1980, M. Malé préside l'association départementale des maires depuis mai 1981. Exclu du P.S. en 1976 en raison de son refus de l'alliance avec le P.C., il a adhéré au M.R.G., après le 10 mai dernier. M. Malé est actuellement « en congé » de son parti pour divergences personnelles en attendant que les instances nationales du M.R.G. statuent sur son sort.]

HAUTS-DE-SEINE

M. Paul Graziani (R.P.R.), a été élu au premier tour par 26 voix contre 12 à M. Lucien Lanternier (P.C.), maire de Gennevilliers, et deux à M. Jean Vons (P.S.), maire de Châtenay-Malabry. M. Jacques Baumel (R.P.R.), président sortant, député et maire de Rueil-Malmaison, n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat (*Le Monde* du 23 mars).

[Né le 14 février 1925 à Barbezieux (Charente), licencié en droit, M. Paul Graziani a exercé différentes fonctions dans plusieurs cabinets ministériels de 1951 à 1958. Chargé de mission au secrétariat général de la Communauté (1959), consul général de France à Bamako (1960), directeur-adjoint de l'office de coopération et d'accueil universitaire (1965), puis chef de cabinet du ministre de l'information (M. Gorse) en 1967. Conseiller municipal d'Ajaccio de 1954 à 1971, conseiller général de Boulogne-Billancourt depuis 1967, M. Graziani était vice-président du conseil général des Hauts-de-Seine depuis 1970 et premier adjoint au maire de Boulogne-Billancourt depuis 1971. Administrateur civil à la Commission centrale des marchés (ministère de l'économie et des finances) depuis 1971, il a été député (R.P.R.) de la dixième circonscription des Hauts-de-Seine, de 1973 à 1978, en remplacement de M. Georges Gorse (R.P.R.), nommé membre du gouvernement. M. Graziani a été administrateur du district de la région parisienne de 1972 à 1976, et il est conseiller régional de l'Ile-de-France depuis 1976.]

LA RÉPARTITION DES PRÉSIDENCES DES CONSEILS GÉNÉRAUX



☆ *Pour la Charente et l'Isère le scrutin a été reporté.*

Corse du Sud : la surprise

De notre correspondant

Ajaccio. — *La Corse-du-Sud avait résisté à la poussée de l'opposition puisque la gauche avait vu le nombre de ses sièges passer de huit à dix, tandis que la droite conservait son avantage numérique avec douze sièges. Pourtant, les choses ne sont jamais si simples qu'il paraît.* Le Monde *avait noté dans ses commentaires du mardi 23 mars :* « Sauf coup de théâtre, M. Jean-Paul de Rocca-Serra, député R.P.R., maire de Porto-Vecchio, retrouvera son fauteuil » *de président.*

Le coup de théâtre est survenu. Le responsable en est M. Pierre Predali. Cinquante-deux ans, adjoint au maire d'Ajaccio, élu conseiller général du troisième canton de cette ville en 1973, il a été réélu en 1979. Chef de contrôle à la direction départementale de l'action sanitaire et sociale de Corse-du-Sud, c'est un homme affable et populaire, connu pour son gaullisme de toujours. Pourquoi M. Predali a-t-il « basculé », ce qui a fait à Ajaccio l'effet d'une bombe ? « Ni querelle de personnes ni volte-face idéologique », *explique-t-il. Il ajoute :* « Tout simplement parce que la situation actuelle de la Corse et les dispositions particulières qui ont été décidées nécessitent à mes yeux une attitude nuancée et une approche différente des problèmes économiques, sociaux et culturels qui sont les nôtres. Cette approche dans un esprit d'ouverture et de dialogue me semble très difficile au sein d'un groupe fermement campé sur une position politique. C'est pourquoi je m'en désolidarise. »

R.P.R., U.D.F. et comité central bonapartiste n'en finissent pas de dénoncer le statut particulier et ses dangers pour l'unité nationale. La démarche de M. Predali a aussi une source affective : l'un de ses jeunes neveux a eu à connaître de la Cour de sûreté de l'Etat et des prisons de 1978 à 1981. La vie de son oncle en a été bouleversée.

M. Stéphane Predali, l'ancien emprisonné, milite ouvertement pour ses idées nationalistes ; son oncle ne renonce nullement aux siennes, mais il se refuse à accorder son suffrage aux leaders de la droite insulaire. « Pour la première fois depuis deux ans, *dit-il*, je suis enfin en paix avec ma conscience. »

PAUL SILVANI.

UN PROJET PARTICULIER POUR PARIS

• 133 conseillers au lieu de 109
• Une seule circonscription pour l'ensemble de la capitale

***« La loi de décentralisation appliquée au département de Paris ça sera, en définitive, peu de chose »*, affirme d'emblée M. Lucien Vochel, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris. Peu de chose ? Voire. La réunion du Conseil de Paris, convoqué le lundi 29 mars par M. Vochel, en formation de conseil général, risque, en effet, d'être particulièrement agitée et de démentir ces propos anodins.**

Depuis plus d'un mois, l'application de la loi de décentralisation au département de Paris fait l'objet de discussions « serrées » entre des responsables du ministère de l'intérieur et M. Jean Colonna, chargé de mission auprès du maire de Paris (ce dernier étant également président du conseil général). Parallèlement à ces rencontres, M. Vochel a reçu deux lettres de M. Jacques Chirac lui demandant de prendre les dispositions nécessaires afin d'appliquer à Paris *la loi commune à tous les départements*. Homme avisé et prudent, M. Vochel a transmis cette demande au ministère de l'intérieur, qui, toujours selon le préfet, n'a pas encore répondu.

Certes, les ponts entre l'Etat et la Ville ne sont pas coupés, loin de là (la mise au point des grands projets d'urbanisme et la préparation de l'exposition universelle en sont la preuve), mais le département de Paris *est aujourd'hui au centre d'un* « imbroglio » juridique qui résulte de l'interprétation de la loi et qui, bien sûr, compte tenu des personnalités en présence, ne manque pas de sous-entendus politiques. Bref, la toile de fond pour les prochaines élections municipales est déjà tendue. La dernière touche à ce décor sera mise avec la rédaction du nouveau statut de Paris qui pourrait être présenté, par le gouvernement, à la fin du printemps.

Pour bien comprendre la situation, il faut savoir que la loi du 31 décembre 1975 a créé à Paris une commune et un département dont les limites géographiques coïncident exactement. Sur ce territoire s'exercent donc trois autorités : celle d'un préfet nommé par le gouvernement, celle d'un maire élu et celle du préfet de police. L'Assemblée départementale présente donc des traits particuliers. Les Parisiens n'élisent pas en tant que tel un conseil général mais c'est le Conseil de Paris qui, sous la présidence du maire de Paris, exerce pour le département de Paris les attributions dévolues aux conseils généraux de droit commun. Bref, les édiles de la capitale ont deux casquettes, celle de conseiller municipal et celle de conseiller général. Cette assemblée départementale tronquée installée dans la capitale permet notamment, selon la loi, à M. Chirac de siéger au conseil général de Corrèze et au Conseil de Paris.

La loi de décentralisation du 2 mars 1982 n'a pas oublié Paris. Son titre V comporte, en effet, 5 articles, appelés *« dispositions diverses »* qui concernent la capitale. L'article 104 précise : *« Les dispositions de la loi relatives au régime des actes administratifs et budgétaires des communes et des départements sont applicables à Paris. »* Seuls échappent à l'application de la loi le statut des fonctionnaires et les pouvoirs du préfet de police. L'article 107 dit, lui : *« Une loi fixera les modalités d'application à Paris du régime de droit commun dans un délai de six mois. »*

Rédigés à la hâte — et de nuit — lors de la discussion de cette loi au Palais du Luxembourg, ces articles, issus d'un compromis entre le ministre de l'intérieur et certains sénateurs RPR et centristes, ne sont pas très limpides et donnent lieu naturellement à des interprétations controversées.

Dans l'entourage de M. Chirac, on estime tout d'abord que : *« l'esprit de la loi de décentralisation est bien le transfert de l'exécutif du préfet au président du conseil général en l'occurrence, ici, le maire de Paris »*. Seuls les fonctionnaires et la police échappent aux dispositions prévues pour la capitale, ce qui veut dire, toujours selon l'entourage de M. Chirac, que, *a contrario*, l'ensemble de la loi s'applique au département de Paris. Et c'est la raison pour laquelle on estime à l'Hôtel de Ville que M. Vochel aurait dû, ou doit, préparer, comme cela est prévu dans tous les départements, une convention réglant les modalités du transfert de certains de ses services. *« C'est aller un peu vite en besogne »*, répliquent le préfet de région et M. Georges Sarre président du groupe socialiste à l'Hôtel de Ville.

Pour M. Sarre, en effet, *« il s'agit d'appliquer la loi, rien que la loi. Celle-ci concerne les actes administratifs et supprime lA tutelle financière. Pour le reste il faut attendre le nouveau statut de Paris »*. Il ajoute : *« Le maire de Paris n'est pas fondé à demander le transfert des pouvoirs »*. Dans son bureau de la rue Barbet-de-Jouy, M. Vochel, quant à lui, déclare : *« Tout le monde sait que Paris fera l'objet d'un traitement spécial en raison de sa spécificité. Quelle signification aurait l'article de la loi de décentralisation qui prévoit l'étude d'un nouveau statut pour la capitale si l'on appliquait aujourd'hui à Paris toutes les dispositions prévues par cette loi ? »*

Mais, à l'Hôtel de Ville, on réplique : *« Va-t-on refuser à Paris ce que l'on accorde aux départements d'outre-mer » ?* Les DOM, comme Paris, constituent, en effet, un cas à part. La loi de décentralisation sera appliquée outre-mer *« jusqu'à la promulgation de nouvelles lois l'adaptant à chacune des collectivités concernées »*.

Face à des positions aussi tranchées, que faire ? *« Il suffisait de demander l'avis du Conseil d'Etat, le conseiller juridique du gouvernement »*, déclare M. Colonna, qui ajoute : *« Le maire aurait fait siennes les conclusions de la Haute Assemblée. »*

Ainsi, la prochaine réunion du conseil général de Paris, le 23 mars, se présente dans des conditions difficiles. La loi de décentralisation prévoit la suppression des commissions départementales. Or, dans la capitale, la commission départementale règle un certain nombre d'affaires qui lui sont transmises par le Conseil de Paris. Comme aucun transfert de pouvoirs n'a eu lieu à l'Hôtel de Ville, certaines décisions votées lundi prochain pourraient donc être attaquées devant les tribunaux parce que non conformes à la loi du 2 mars 1982.

En fait, à travers cette querelle juridique, c'est toute la philosophie du nouveau statut de Paris, étudié actuellement par le gouvernement, qui est en cause. Faut-il ou non supprimer le département de Paris ? La voirie, le patrimoine, l'aide sociale et les subventions aux communes *constituent traditionnellement* les grands dossiers des conseils généraux. Or la voirie du département de Paris est une voirie municipale. Le patrimoine ? C'est celui de la Ville. Bref, il ne reste véritablement au *département de Paris* que le secteur de l'aide sociale. Certains proposent donc sa suppression. Ce n'est pas l'avis de M. Sarre, qui, lui, estime qu'il faut garder le département de Paris. *« Il doit exister, en effet, un véritable budget départemental pour savoir qui fait quoi et qui paie. »* Il ajoute : *« La loi de décentralisation prévoit le transfert de compétences au département. A qui seraient transmises ces compétences s'il n'existait plus de département ? »* Le législateur, là encore, tranchera.

A propos de ce nouveau statut de Paris, il apparaît aujourd'hui que l'élection au suffrage universelle des commissions d'arrondissement qui existent dans chaque mairie annexe de la capitale ne soit plus, pour l'instant, à l'ordre du jour au ministère *de l'intérieur. Certaines* modifications de structure pourraient intervenir dans leur composition, mais le principe même de l'élection de ces commissions, comme le réclament les socialistes et les communistes de la capitale, *serait abandonné « Paris sera comme Marseille »*, a déclaré, à l'Assemblée nationale, M. Gaston Defferre. Peut-on décider de créer des commissions d'arrondissement élues dans la capitale sans en créer dans la cité phocéenne ? Telle est bien la question.

Cette réforme du statut de la capitale n,est pas la seule prévue pour Paris. Les élections municipales en mars 1983 auront vraisemblablement lieu selon un nouveau mode de scrutin actuellement à l'étude au ministère de l'intérieur. Les conseillers de Paris, depuis 1965, sont élus au scrutin de liste majoritaire à deux tours dans chaque arrondissement ou groupe d'arrondissements.

Or, depuis une dizaine de jours, les services de M. Gaston Defferre « planchent » sur l'hypothèse suivante : une seule circonscription pour tout Paris. Deux tours, l'un à la *proportionnelle, l'autre* au *scrutin* majoritaire, seraient nécessaires pour élire les édiles de la capitale. Enfin le nombre de conseillers de Paris passerait de cent neuf à cent trente et un ou cent trente-trois. *Reste à confirmer officiellement* ces cas de figure. Car, comme le déclare M. Vochel, *« il faut tenir compte des vibrations parisiennes qui sont toujours importantes »*.

JEAN PERRIN.

LES DERNIÈRES

• SEINE-SAINT-DENIS : le P.C. maître chez lui

« A la fin de ce message, le pouvoir exécutif du département vous sera transmis... » M. Jean-Claude Aurousseau, debout, lit d'une voix monocorde aux quarante conseillers généraux de Seine-Saint-Denis le texte du ministre de l'intérieur et de la décentralistaon. L'impassibilité apparente camoufle mal la tension intérieure. Au fil de sa lecture, M. le préfet se transforme en M. le commissaire de la République et la métamorphose est douloureuse.

L'avenir seul dira si cette journée du 24 mars fut véritablement historique, mais M. Aurousseau, à l'évidence, n'est pas près de l'oublier. M. Georges Valbon non plus. Depuis quinze ans, il présidait ce conseil général et ne manquait aucune occasion de critiquer *« la tutelle oppressante de l'Etat et de son représentant »* ; depuis quinze ans, il réclamait pour l'assemblée qu'il présidait la plénitude des pouvoirs. Aujourd'hui que ce vieux rêve devient réalité, il doit se contenter de le vivre assis dans la salle de fer et de verre du conseil général face à la tribune présidentielle occupée par un autre.

Certes, M. Valbon n'a pas été désavoué par le corps électoral ; son parti, le P.C., continue à disposer de la majorité absolue des sièges au conseil général de Seine-Saint-Denis, seul département dans ce cas. Mais la victoire de la gauche l'a appelé à d'autres fonctions : accédant à la présidence du conseil d'administration des Charbonnages de France, il a dû abandonner à un jeune camarade celle de l'assemblée départementale qui, la première et longtemps la seule, a élu à sa tête un communiste.

Pour M. Jean-Louis Mons aussi, cette journée restera longtemps une date importante. Succéder à M. Georges Valbon n'est pas une tâche aisée. En lisant son long discours d'une voix où perce encore l'accent de son Midi natal, peut-être mesure-t-il le chemin parcouru depuis ce 14 mai 1958 où, fils d'ouvrier et brillant élève de terminale à quinze ans, il adhérait au parti communiste. Il lui faudra du temps pour atteindre l'aisance, l'amabilité, la courtoisie, la volonté ferme mais souriante de son prédécesseur. Il ne l'ignore pas.

La main tendue

Pour le parti communiste, l'enjeu est d'importance. La Seine-Saint-Denis a toujours été pour lui la *« vitrine »* où il exposait ses qualités de gestionnaire et son *« libéralisme »* quand il était aux commandes. Sa prédominance dans le département lui permettait de le faire sans risque. Ici, M. Valbon s'est toujours efforcé — non sans succès — d'avoir de bons rapports personnels avec les préfets. *« Ils changeaient* (ils furent sept en quinze ans), *moi je restais »*, dit-il dans un sourire — et les hauts fonctionnaires dépêchés dans cette banlieue rouge comme en terre de mission.

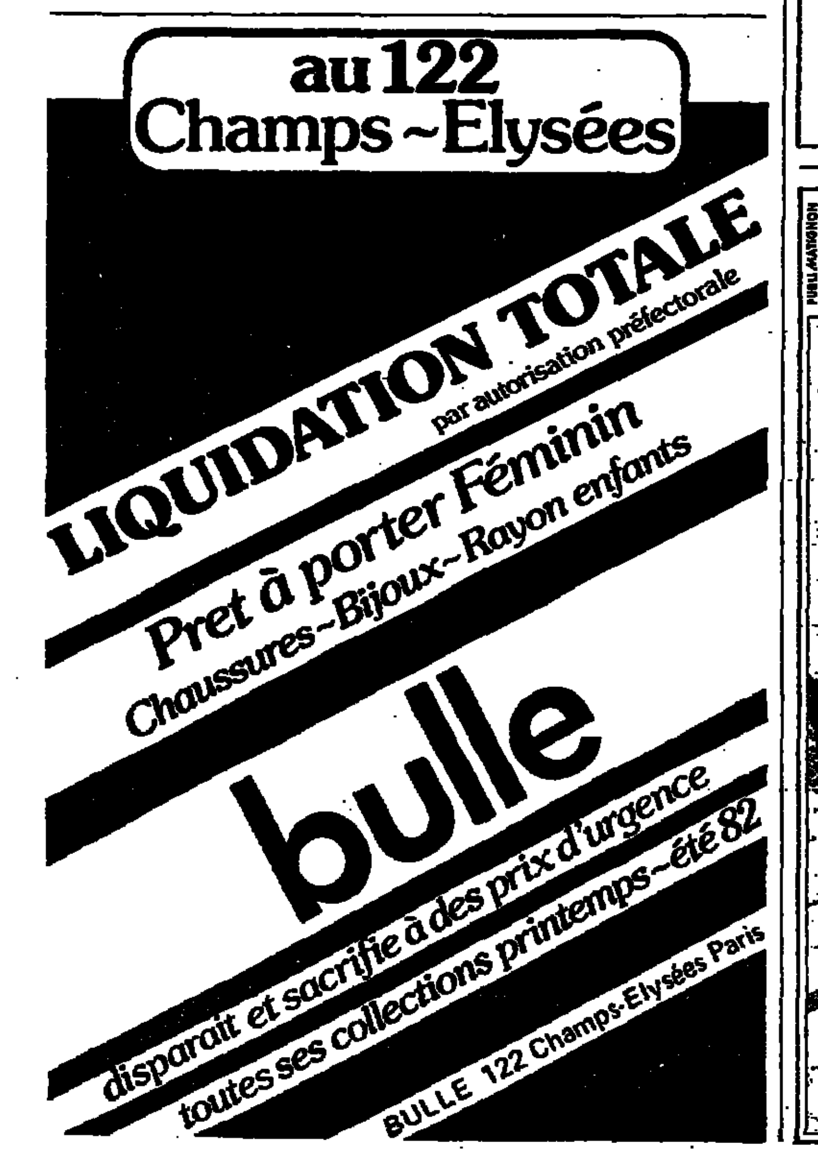
M. Mons est bien décidé à continuer cette politique de la main tendue. Ses premières paroles furent pour prier le préfet *« de bien vouloir continuer à assister à cette première séance »* ; cela ne veut pas dire qu'il en sera toujours ainsi, mais la courtoisie est de rigueur. Un de ses premiers gestes fut d'embaucher comme *« directeur des services départementaux »* un ingénieur général des ponts et chaussées, M. Pierre Hervio, un des pères du département qui dirigera longtemps la direction départementale de l'équipement de Seine-Saint-Denis et qui, il y a peu, était directeur des services industriels et commerciaux de la Ville de Paris. Un haut fonctionnaire unanimement apprécié, qui jamais ne passa pour être communiste.

Tant pis pour ceux qui, comme M. Robert Calmejane, leader musclé du R.P.R. local, parle déjà de l'installation d' *« un État soviétique aux portes de Paris »*. Brejnev, ici, n'a que trente-neuf ans et un grand sourire... Cela ne l'empêche pas de vouloir assumer la plénitude de ses responsabilités. Le parti communiste a prévenu : « L'exécutif de l'as*semblée ne saurait être que le reflet* de la majorité de l'assemblée », et, bien que la loi ne l'oblige pas, comme l'aurait souhaité le P.C., mais ne l'interdit pas, *« le travail au sein du bureau sera collégial »*. Les communistes, *il* est vrai, y seront en position de force : les socialistes, après leur échec des cantonales, ne pouvaient être trop gourmands. Ils devront se contenter de deux places sur neuf, et ils furent d'ailleurs bien discrets tout au long de cette séance « historique », ne faisant entendre leurs voix que par ce que le doyen d'âge était un des leurs.

L'opposition, elle, ne disposera *même pas* d'un *« strapontin »*. Pourtant, la loi qui vient d'entrer en vigueur permet au conseil général de déléguer une partie de ses pouvoirs « législatifs » au bureau « exécutif », comme elle faisait par le passé à la *commission départementale* ; la majorité pourra s'arranger loin des regards de ses opposants.

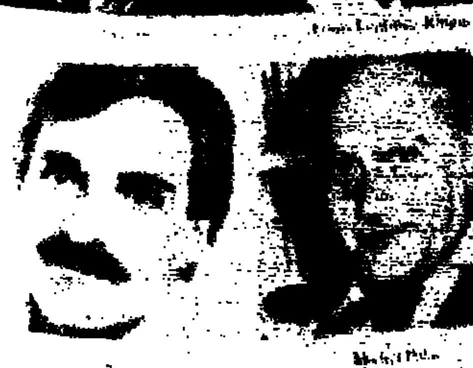
La droite n'aura même pas le recours — comme avant le 10 mai — de demander aide et assistance au préfet. Le nouveau président a clairement prévenu le commissaire de la République : *« Vous êtes chargé de faire appliquer les orientations gouvernementales. La convergence de celles-ci avec nos objectifs départementaux fonde désormais la coordination harmonieuse des pouvoirs et des responsabilités du commissaire de la République et du président du conseil général. »* C'est ça le vrai changement : la Seine-Saint-Denis est dans la majorité gouvernementale ; elle entend bien en profiter.

THIERRY BRÉHIER.











HEURES DE « L'ANCIEN RÉGIME »

● PUY-DE-DOME : « Giscard d'Estaing ? » « Présent ! »

De notre envoyé spécial

Clermont-Ferrand. – *« Giscard d'Estaing ? ». « Présent ! ».* Un parmi soixante et un, M. Valéry Giscard d'Estaing, conseiller général de Chamalières, a répondu à l'appel de son nom, mercredi 24 mars, lorsque M. André Chassaigne, jeune élu communiste de Saint-Amand-Roche-Savine – une demi-tête et une moustache de plus que l'ancien président de la République – a procédé à la vérification du quorum.

« Présent », c'est beaucoup dire. *« Présent ! »*, c'est le seul mot qu'ait prononcé *publiquement* l'ancien chef de l'Etat pendant la première réunion du nouveau conseil général du Puy-de-Dôme, du moins en séance publique. M. Giscard d'Estaing n'a eu le temps que de sourire de l'accueil que lui a réservé, à son entrée dans la salle, une tribune coupée en deux – moitié applaudissements, moitié sifflets – d'échanger quelques phrases avec ses voisins de pupitre, de chausser et de déchausser trois ou quatre fois ses lunettes et de recevoir, comme tout le monde, les insignes et le guide du conseiller général. Puis il a quitté la salle, en compagnie de tous les conseillers de l'opposition, afin de protester contre la raffle opérée par la majorité (trente-trois socialistes, un communiste et un divers gauche) dans la composition du bureau de l'assemblée départementale, notamment les vice-présidences, dont l'opposition a été exclue. La demi-heure symbolique de bouderie passée, M. Giscard d'Estaing n'a pas repris sa place : il est allé à Hanovre, afin de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la signature du traité de Rome. Discret, M. Giscard d'Estaing, et pas bavard.

Actif, pourtant. Le matin, il a participé à la construction, au sein du conseil général, du groupe d'*« union des républicains d'opposition »* qui rassemble cinq U.D.F. – radicaux, deux U.D.F. - C.D.S., dix U.D.F. - P.R. et trois U.D.F. et trois R.P.R. Un rêve, pour cet homme qui, pendant son septennat, a tant déploré les divisions de sa majorité de l'époque. Il a décliné poliment toute offre de prise de responsabilité au sein de ce groupe. En revanche, il présidera *« l'amicale de l'union des républicains d'opposition »* qui regroupera les nouveaux et les anciens conseillers généraux de droite, les candidats malheureux et les futurs candidats. M. le président de l'amicale siégera à la commission des finances du conseil général, parce qu'il faut bien être membre d'une commission et qu'il a quelque compétence en la matière. Pour faire bonne mesure, le conseiller de Chamalière a rendu visite, dans la matinée, à son collègue de Pont-du-Château, M. Joseph Gardet, souffrant, classé « divers gauche », dont l'ancien chef de l'Etat s'est assuré qu'il voterait avec l'opposition. C'est cela, aussi, la politique.

« Faire maison »

La politique, c'est encore la manière dont M. Arsène Boulay – *« un homme relativement rond »* disent ses collègues de l'opposition – élargit sa base électorale. Président socialiste du conseil général de 1970 à 1973, puis de 1976 à 1982, il a été réélu mercredi par trente-huit voix contre vingt-deux. Une voix a fait défaut au candidat de l'opposition, celle d'un radical qui a voté pour son ami Arsène, afin de lui manifester sa gratitude pour service rendu. M. Boulay *« fait maison »*, comme on dit en Auvergne. *« Les Auvergnats,* explique M. Boulay, *tout ce qui leur passe dans les pattes, ils le gardent. »* Y compris une présidence de conseil général.

La politique, c'est de la petite histoire et, parfois, de la grande. Comme tous les conseils généraux, celui du Puy-de-Dôme a tâté, mercredi, de l'une et de l'autre. La petite, celle des amicales, celle des voix gagnées ou perdues ; la grande, qui fait passer des frissons.

La passation de pouvoir entre le préfet et le président du conseil général, première application de la loi sur la décentralisation, aurait dû faire frémir l'assistance. On n'a rien senti. *« Nous venons de vivre une grande date de l'histoire des libertés locales, fondement de la démocratie »*, a pourtant dit le président. Sans doute les conseillers généraux devront-ils patienter afin de vérifier, à l'usage.

Il est vrai que la transition, dans le Puy-de-Dôme, s'est effectuée en douceur. Selon M. Boulay, le préfet du département, préfet de région, M. Claudius Brosse, s'est contenté de *« prêter assistance »* dans la préparation du dernier budget. M. Boulay, modestement, a pris la mesure du changement : *« Maintenant, au lieu de rouspéter contre le représentant du gouvernement, on rouspétera contre le président du conseil général. » « Si on croit que le président s'installe à la place du préfet, on n'a rien compris à la réforme »*, dit-il. Un malentendu ? Peut-être. *« Je reçois dix demandes d'emplois par jour. Or je n'ai pas d'emplois à créer,* précise-t-il. *Nous ne disposons pas de moyens financiers nouveaux. »*

Le préfet, pour sa part, est plutôt satisfait. *« Les élus exécuteront et le préfet contrôlera, à l'inverse de ce qui se passait auparavant. La position de contrôleur n'est pas désagréable. Le représentant de l'État doit s'occuper des affaires de l'État et non pas de savoir s'il faut tirer un bout de tuyau ou réparer un bout de chemin (...). On m'enlève du travail. Du pouvoir, je n'en suis pas certain. Nous le verrons à l'usage. »*

A l'usage, dans la grande salle du conseil général, bien faite pour le travail au jour le jour. D'un côté, s'étale l'œuvre kilométrique d'un artiste contemporain : l'Auvergne de la création du monde à nos jours. Il est impossible de la contempler plus que le temps d'une allocution de bienvenue. La couleur fait mal aux yeux. De l'autre, une Mariane vaguement bovine, repoussoir à fantasmes. La peinture en fusion et la sculpture laiteuse interdisent tous les vagabondages d'après-déjeuner. Au travail !

JEAN-YVES LHOMEAU.

● ALPES-MARITIMES : La loi « médeciniste »

(De notre correspondant régional.)

Nice. – Conjurer la crainte du 10 mai, digérer l'élection de deux députés socialistes niçois – sur trois,– oublier les querelles de personnes et les luttes d'influence locales : la famille « médeciniste » s'est retrouvée unie et rassérénée pour un « troisième tour » des cantonales triomphant au conseil général des Alpes-Maritimes. En rassemblant sur leurs noms plus de 62 % des suffrages exprimés, les candidats de l'opposition, tous plus ou moins parrainés par le maire de Nice, M. Jacques Médecin (app. R.P.R.), ont en effet enlevé vingt-cinq des vingt-sept sièges renouvelables ou à pourvoir dans le département. La gauche déjà très minoritaire a perdu, elle, quatre sièges et a vu sa représentation réduite à sept membres (2 socialistes et 5 communistes) sur quarante-six élus.

La reconduction de M. Médecin à la présidence de l'assemblée départementale n'était évidemment qu'une simple formalité. L'ancien secrétaire d'Etat au tourisme, dont les positions s'étaient dégradées ces dernières années au point de lui faire frôler la défaite en 1979 dans son propre canton face à un socialiste inconnu, a été solidement remis en selle par cette troisième réélection consécutive. Ovationné par ses amis et sûr de son pouvoir, il n'a laissé à personne le soin de constituer le bureau du nouveau conseil en fonction de critères subtiles et de considérations aussi bien stratégiques que politiques. Aucun élu niçois ne figure ainsi parmi les sept vice-présidents qui seront appelés à le seconder.

Cette volonté *a priori* louable de favoriser les représentants des autres communes du département s'est exercée en fait au détriment de certaines personnalités giscardiennes, tels M. Fernand Icart, ancien ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire – qui a décliné d'autres responsabilités, – ou M. Charles Ehrmann, ancien député. L'élection de M. Hervé de Fontmichel, ancien maire (rad. soc.) de Grasse, battu en 1977 dans sa ville par une liste d'union de la gauche, a été interprétée comme un utile coup de pouce en vue des prochaines municipales. Curieusement, aucun R.P.R. ne s'est vu confier l'une de ces vice-présidences bien que les gaullistes forment le groupe politique le plus important du conseil avec onze élus. Présentée par un membre de l'entourage de M. Médecin comme un « bureau de combat », la nouvelle équipe dirigeante utilisera tous les moyens qui sont désormais à sa disposition pour contribuer *« à la prospérité du département »*, mais aussi pour *« affronter pleinement le défi du pouvoir régional »* selon la formule du sénateur (Gauche démocratique) M. Joseph Rayband.

Climat euphorique

La défiance des amis de M. Médecin à l'égard de la tutelle marseillaise est toujours aussi vive. Le maire de Nice est lui-même resté discret sur ce point, car les relations du département avec le nouveau président du conseil régional, M. Michel Pezet (P.S.), se sont assez sensiblement détendues au cours des derniers mois (M. Pezet s'est déplacé à deux reprises à Nice depuis sa prise de fonctions), et il attend de connaître les textes qui fixeront la répartition des compétences entre la région et les départements. Les élections au suffrage universel de la future assemblée régionale pourraient aussi modifier l'actuel rapport de forces politique entre les représentants de l'opposition et de la majorité gouvernementale.

C'est un ami de M. François Mitterrand et de M. Defferre, M. Pierre Merli, sénateur (rad. soc.), qui a été en l'occurrence désigné comme président d'une commission *ad hoc* des affaires régionales avec mission de « rapporter » le plus de subventions possible aux Alpes-Maritimes.

Jugée *« utile bien qu'imparfaite »* par M. Médecin, la loi sur la décentralisation demeurera, quoi qu'il en soit, dans les Alpes-Maritimes, non la « loi Defferre » mais celle de la majorité départementale, c'est-à-dire du maire de Nice, qu'il a durement appliquée à la gauche lors de l'installation du nouveau conseil. C'est en vain, par exemple, que socialistes et communistes ont demandé une place parmi les cinq représentants de l'assemblée départementale au conseil régional. Ils ont dû également se contenter du quota édicté par M. Médecin dans les commissions et se résigner même à être évincés de celle de l'« économie montagnarde ».

Le président du conseil général ne craint pas en tout état de cause d'affrontements avec le préfet des Alpes-Maritimes, M. Pierre Lambertin, un homme diplomate et courtois auquel il a rendu un chaleureux hommage. Il sait également pouvoir compter sur l'ancien préfet M. Pierre Costa, qui fut, d'avril 1972 à octobre 1977, le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes et qu'il a appelé à ses côtés comme directeur général des services départementaux. *« Un homme qui a le courage de ses engagements politiques »*, a souligné M. Médecin, en faisant allusion aux sympathies gaullistes de M. Costa.

Le climat euphorique qui régnait dans le conseil n'aura en définitive été troublé que par l'apostrophe de l'un des deux élus socialistes, Me Michel Cardix, qui récolta des huées pour avoir dénoncé la *« technique du travesti »* qu'ont utilisée selon lui les candidats de l'opposition en prenant le label « médeciniste » du « rassemblement républicain », aussi discret, il faut en convenir, qu'efficace.

GUY PORTE.

POLITIQUE

M. Jean-Pierre Chevènement estime que chaque ministre pourrait souscrire aux propos de M. Michel Rocard

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie, a estimé, mercredi 24 mars, au micro de France-Inter, qu'il n'y a *« pas un seul ministre socialiste, communiste ou radical de gauche qui ne pourrait souscrire à ce qu'a dit Michel Rocard »*. Le ministre du Plan avait, le 22 mars, commenté *« l'avertissement »* que constituent, selon lui, les résultats des élections cantonales, et plaidé pour un *« pacte social »* sur les objectifs du changement. Cette appréciation de M. Chevènement est d'autant plus intéressante qu'à l'hôtel Matignon on jugeait la déclaration de M. Rocard inopportune.

« Un échec est un échec », a affirmé M. Chevènement, avant de souligner qu'il y a *« une solidarité profonde au niveau du P.S., au niveau des principaux partis de gauche associés dans la coalition »*.

Après avoir indiqué *« qu'il n'y a pas un seul ministre socialiste, communiste ou radical de gauche qui ne pourrait souscrire à ce qu'a dit Michel Rocard »*, le ministre d'Etat a estimé qu'il y a aujourd'hui, au sein du P.S., *« une réflexion qui commence, qui est nécessaire, mais dont il n'y a aucune raison qu'elle doive conduire à ressusciter des clivages qui, d'ailleurs, n'étaient pas illégitimes »*.

Le chef de file du CERES a ensuite affirmé que, s'il y avait eu *« un choix national »* le 21 mars dernier, *« le vote des Français eût été différent »*. Puis, il a souligné : *« Il faut revigorer la dynamique du rassemblement populaire, (...) et il faut accroître la puissance d'attraction de la gauche sur ces couches un peu flottantes de l'électorat qui se déterminent de manière variable, qui savent surtout ce qu'elles ne veulent pas sans bien savoir encore ce qu'elles veulent. »* Il a ajouté que *« l'élargissement »* de la majorité, qu'il appelle de ses vœux, *« doit se réaliser sur la base du programme clair défini par François Mitterrand »*.

Evoquant la réforme du mode de scrutin, M. Chevènement a précisé : *« Je ne serais pas favorable à tout système qui ferait à nouveau du « marais » l'arbitre de notre vie politique. Je serais partisan d'une proportionnelle comportant une forte dose majoritaire de telle manière que, si chacun doit pouvoir s'exprimer, il soit entendu également que ceux qui sont en position de pouvoir gouverner doivent pouvoir le faire sans être perpétuellement contestés, remis en cause, ballottés, qu'ils puissent faire leurs preuves. »*

Le ministre de la recherche a également affirmé : *« Si nous sommes capables de porter haut l'idée de démocratie et l'idée de la France, nous attirerons et nous rassurerons ceux qui ont besoin d'être rassurés. Je crois que le pays a aussi besoin d'autorité. »* Pour M. Chevènement, il faut que le gouvernement *« sache dire non »*, qu'il sache dire *« ce qui est possible et ce qui ne l'est pas »*. Il a jugé, en outre, qu'un *« haut niveau de responsabilité est nécessaire au niveau des principaux partenaires du changement, politiques et syndicaux »* ; enfin, il a souhaité que ces partenaires *« évitent les surenchères qu'elles soient politiques ou syndicales »*.

M. Chevènement a, en outre, pris position en faveur d'un *« véritable pluralisme »* dans l'information, après avoir regretté que *« trop de gens pensent encore comme ils pensaient sous Giscard »*. *« Changer les têtes est inutile si on ne change pas ce qu'il y a dedans*, a-t-il conclu ; *nous rejoignons là un problème beaucoup plus fondamental : il faut transformer les Français, les élever au-dessus d'eux-mêmes... »*

AVANT LA RÉUNION DU COMITÉ CENTRAL DU P.C.F.

M. Marchais et M. Fiterman ont déjeuné à l'Élysée

Le comité central du parti communiste s'est réuni, jeudi 25 mars, pour tirer les enseignements des élections cantonales et, d'autre part, procéder à la répartition des tâches au sein de la direction du parti, à la suite du vingt-quatrième congrès qui s'était réuni du 3 au 7 février dernier. Mercredi, MM. Georges Marchais et Charles Fiterman ont déjeuné, à l'Elysée, avec le président de la République.

Le silence est maintenu, de part et d'autre, sur les questions évoquées au cours de ce déjeuner, auquel participait aussi M. Pierre Bérégovoy, secrétaire général de la présidence de la République. MM. Mitterrand et Marchais ne s'étaient pas entretenus depuis le 16 octobre dernier, date à laquelle le chef de l'Etat avait reçu les dirigeants des principaux partis politiques avant de participer à la conférence de Cancun.

Le déjeuner de mercredi n'avait pas été annoncé dans le calendrier officiel du président de la République, mais il était prévu *« de longue date »*, affirme-t-on à l'Elysée.

Le secrétaire général du P.C.F. avait rencontré M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., au lendemain du premier tour des élections cantonales. Les deux partis avaient lancé un appel commun à la mobilisation des électeurs de gauche, appel dont M. Marchais avait constaté, au second tour, qu'il n'avait pas reçu la réponse escomptée.

Le secrétaire général du P.C.F. avait réaffirmé l'engagement de son parti au gouvernement, *« y compris pour ce qui sera difficile »*, et la volonté des communistes de poursuivre le changement sans accélération, parce qu'il faut tenir compte de la situation de *« crise profonde »* léguée par l'ancien pouvoir.

Les dirigeants communistes estiment que la reconquête de leur électorat ne peut se faire, aujourd'hui, qu'au travers d'une action gouvernementale visant à ressouder l'électorat de gauche autour de ses représentants, et non à recréer la situation exceptionnelle qui avait permis au P.S d'emporter la majorité absolue des sièges aux élections législatives de juin 1981.

LE CHEF DE L'ÉTAT REFUSE LA DÉMISSION DE M. FILLIOUD

Le président de la République a refusé, mercredi 24 mars, la démission que M. Georges Fillioud lui avait présentée à la suite de son échec aux élections cantonales, à Romans, ville dont il est le maire.

Pendant la campagne électorale le ministre de la communication avait notamment reçu le soutien de M. Lionel Jospin. Le premier secrétaire du P.S. avait estimé, entre les deux tours qu'il avait *« été victime de sa fonction, parce qu'il avait concentré sur lui toutes les injustices, toutes les passions, tous les enjeux de pouvoir que représente la télévision »*.

C'est la seconde démission individuelle que refuse M. Mitterrand : le président de la République avait en effet convaincu M. Jack Lang, ministre de la culture, de conserver un poste qu'il proposait d'abandonner après les démêlés de son frère avec la justice (*le Monde* du 4 juin 1981).

[Le prédécesseur de M. Mitterrand avait, de son côté, opposé son refus aux membres du gouvernement qui avaient demandé à reprendre leur liberté après un échec à des élections locales. Ce fut le cas, le 24 mars 1977, de MM. Pierre Brousse et Michel Durafour, membres (radicaux) du gouvernement de M. Raymond Barre : le premier avait perdu la mairie de Béziers, le second, la mairie de Saint-Etienne. Le 28 mars, M. Barre avait remis la démission de l'ensemble du gouvernement à M. Giscard d'Estaing. MM. Brousse et Durafour ne devaient pas être membres de la nouvelle équipe constituée par M. Barre.]

M. MERMAZ (P.S.) : de nouveaux hommes devront être appelés à des postes de responsabilité.

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, déclare, dans une interview publiée dans l'hebdomadaire « Paris-Match », que le gouvernement *« sera amené dans les prochaines semaines ou les prochains mois à appeler à tel ou tel poste de responsabilité des hommes convaincus de la nécessité de faire réussir sa politique »*. Les critères retenus, selon le député de l'Isère, seront ceux de *« compétence et de la loyauté »*.

A propos de l'information, *M. Mermaz estime que, jusqu'à présent, « aucun homme politique en charge de responsabilités n'a vraiment pu s'expliquer sur la nouvelle politique »*, à la télévision. *« Aucun grand débat ni aucune grande émission n'a été organisée en ce sens*, ajoute-t-il, *or, toute politique de changement inquiète. »*

Le député socialiste poursuit : *« Nous avons besoin de faire entendre aux classes populaires que l'amélioration de leurs conditions de vie se fera par étapes, et aux classes moyennes qu'elles ne sont pas les plus malheureuses et que, dans une société industrialisée, nous avons besoin qu'elles soient prospères »*.

Pour M. Mermaz, *« la télévision n'a pas changé ni de sensibilité ni l'analyse »* et, en ce qui concerne la presse écrite, il n'y a pas en France *« beaucoup de titres favorables à la gauche »*.

On ne rase pas gratis

(Suite de la première page.)

Puisque le système électoral les oblige à choisir entre deux camps, la moitié des Français penche plutôt à gauche, et l'autre à droite, mais la décision est faite, en fin de compte, par quelques centaines de milliers d'hésitants.

Il faut que les dirigeants d'aujourd'hui s'en persuadent comme ceux d'hier : nulle vague de fond ne les pousse. Il n'y avait d'ailleurs rien de commun entre la fête bien tranquille du 10 mai 1981, à l'issue de laquelle tout le monde est allé sagement au dodo avant de reprendre, quelques heures plus tard, le chemin du boulot, et les vastes emballements de mai 36, ou, *a fortiori*, de mai 68. On n'a constaté aucune mobilisation populaire, aucun courant d'adhésions particulier aux organisations se réclamant de la nouvelle majorité.

Aujourd'hui comme hier, la politique reste un souci marginal, davantage perçu le plus souvent, grâce au petit écran, comme une épreuve sportive que comme une activité qui concernerait directement chacune et chacun.

Le malheur est que, pour arrêter le « déclin » dont Jacques Delors nous appelait, il y a quelque temps, à avoir la « hantise », en des termes que Valéry Giscard d'Estaing a repris à son compte dans une interview à *Paris-Match*, il faudrait que chacun et chacune, précisément, se sentissent concernés. Ce qui supposerait que, au discours anesthésiant si justement reproché à la majorité d'hier, ne se substitue pas, chez celle d'aujourd'hui, un autre discours anesthésiant.

Qu'on s'arrête de dire, comme le font tous les partis, à droite comme à gauche, qu'« il n'ya qu' » et que, demain, pour peu qu'on les laisse faire, on rasera gratis. Qu'on répète, du matin au soir, comme n'a cessé de le faire avec un particulier mérite Michel Debré, que la France se trouve, comme tous les pays du monde, en pleine guerre économique, et que la défaite l'attend si elle n'entreprend pas un vaste effort de redressement.

Il ne sert, en effet, de rien de réformer la société, de mieux répartir à l'intérieur les richesses, d'assurer une meilleure protection des faibles, de meilleures conditions de travail, une meilleure vie, en un mot, pour le plus grand nombre, si l'on ne se préoccupe pas de disposer des ressources nécessaires au financement de toutes ces réformes. Et l'on n'en disposera pas si l'on n'assure pas la compétitivité de l'économie française par rapport aux autres grandes nations exportatrices. Ce qui signifie qu'on donne la priorité des priorités à la lutte contre l'inflation, en sachant bien que l'on ne peut conserver durablement un taux presque triple de celui de l'Allemagne sans faire passer progressivement dans les caisses de celle-ci une part de la richesse française. La récente décision des métallos d'outre-Rhin de se contenter de hausses de salaires inférieures à celles des prix devrait avoir, à cet égard, valeur d'avertissement et d'exemple.

Raymond Barre, lorsqu'il est arrivé à Matignon, avait tenu ce langage. Mais il ne pouvait être entendu aussi longtemps que les couches sociales sur lesquelles s'appuyait la majorité d'hier s'opposaient à une répartition équitable des sacrifices. L'avènement de la gauche a permis de rendre cette répartition plus équitable ; il reste pour elle à tenir, elle aussi, le langage de la rigueur. Il lui reste également à mettre l'accent avec plus de netteté sur ce qui constitue un élément fondamental de son approche, à savoir que la relance économique dans nos pays restera très limitée aussi longtemps qu'elle ne s'inscrira pas dans un effort de relance d'ampleur mondiale. Plus que jamais il faut arriver à créer, dans le tiers-monde, le pouvoir d'achat sans lequel des centaines de milliers d'humains sont voués à la misère, et notre capacité d'exportation, à se tarir faute d'acheteurs.

Il y faut, de la part de chacun des habitants du monde riche, un esprit de générosité qui ne va pas sans quelques sacrifices. Est-ce trop demander aux socialistes, dont la première ambition est de bâtir une société plus juste et plus solidaire, que de ne pas la limiter au seul territoire national ?

ANDRÉ FONTAINE.

● RECTIFICATIF. — Nous avons mentionné par erreur le canton de Boos (Seine-Maritime) parmi ceux où le report des voix s'est mal effectué du P.C.F. au P.S. le 21 mars (*le Monde* du 23 mars, page 4). M. Gondonneau, candidat socialiste dans ce canton, y a, en effet, recueilli 5 542 suffrages alors qu'au premier tour, le total P.S. + P.C.F. n'en représentait que 5 181.



LE SALON DU LIVRE

Les six jours du Grand Palais

Plus de sept cent cinquante éditeurs français et francophones sont réunis, du 26 au 31 mars, au Grand Palais, à Paris, pour le deuxième Salon du livre organisé par le Syndicat national de l'édition. Les maisons de province seront présentes en force. De nombreux auteurs vont dédicacer leurs œuvres sur les stands de leurs éditeurs.

Cent vingt mille visiteurs se sont rendus au Salon l'année dernière. Les organisateurs en attendent cent cinquante mille cette fois-ci, et, parmi eux, le président de la République, M. François Mitterrand, qui visitera le Salon dans la matinée de vendredi. Ce geste montre — ainsi que l'augmentation substantielle des crédits en faveur du livre — l'intérêt que portent les pouvoirs publics au développement de la lecture, quelque peu négligée avant le 10 mai.

L'année dernière, les visiteurs s'étaient rués vers les livres du fonds et les ouvrages savants. Aussi, les éditeurs ont largement puisé dans leur stock et présentent une vitrine brillante du livre français. La campagne pour le livre et la lecture lancée par les pouvoirs publics devrait inciter les amateurs à fouiller dans les stands.

Un regret : les organisateurs auraient dû associer, d'une manière ou d'une autre, les libraires à leur manifestation, pour que ceux-ci ne souffrent pas d'un manque à gagner, à Paris en particulier, puisqu'on pourra acheter au Salon.

En vingt ans (1960-1980), la production de livres est passée de 167 millions à 380 millions d'exemplaires. Mais ces bons résultats ne doivent pas masquer les difficultés de l'édition, secteur en pleine mutation — comme bien d'autres, il est vrai. C'est pourquoi nous aborderons, dans ce supplément et chaque jour que durera le Salon, différents problèmes de la profession ; nous parlerons aussi des livres et des auteurs, sans lesquels — évidence toujours bonne à rappeler — la manifestation du Grand Palais ne pourrait avoir lieu...

Richesses et surprises des fonds littéraires

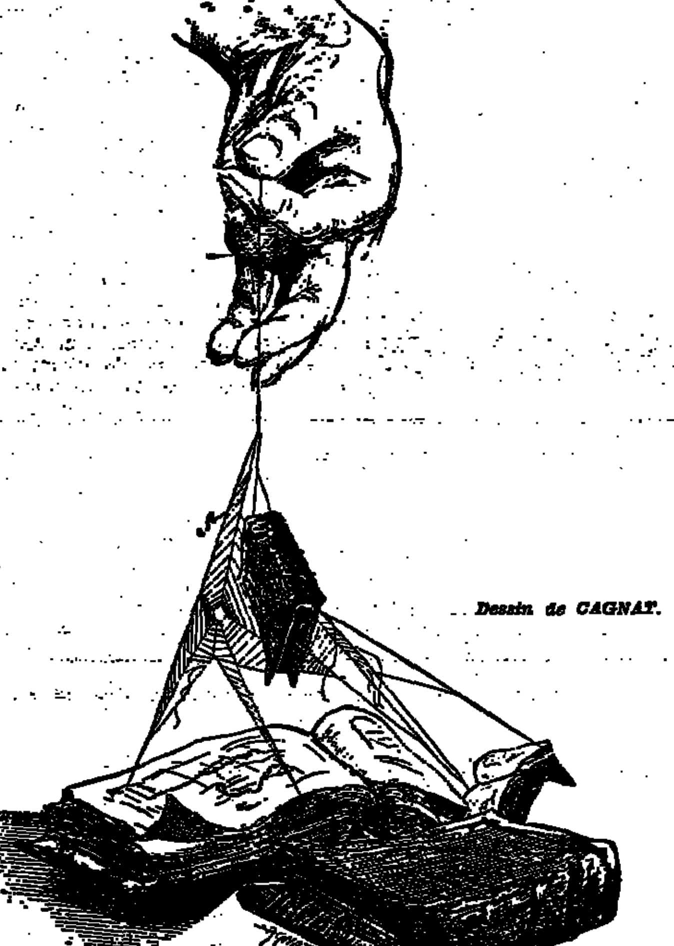
QUI a lu *Socialisme fasciste* et *Plainte contre inconnu*, de Drieu La Rochelle ? Ils ne figurent plus au catalogue Gallimard. *L'Anthologie de l'amour sublime* ou *l'Anthologie des mythes, légendes et contes populaires d'Amérique*, de Benjamin Péret ? Plus disponibles. Albin Michel ne les réimprimera pas. Où trouver *Echantillons*, de Ramon Gomez de la Serna, préfacé par Valery Larbaud pour Grasset, dans « Les cahiers verts », dirigés par Daniel Halévy ? Il manque depuis belle lurette. Epuisés, soldés ou mis au pilon, ces livres se trouvent parfois sur les quais ou chez les libraires spécialisés.

Pourtant comment juger Drieu sans avoir lu *la Valise vide* ? Faut-il méconnaître encore Gomez de la Serna ? Doit-on ignorer le soin et la passion de Péret, occupé à colliger des textes rares ? Si l'on consulte le catalogue des maisons disparues, quel crève-cœur ! Lirez-vous un jour *Céleste Hugolin*, de Georges Ribemont-Dessaignes, *l'Audacieux jeune homme au trapèze volant*, de William Saroyan ou *le Miroir de la magie*, de Kurt Seligmann ?

On réédite à tour de bras, mais, souvent, sans tenir assez compte de la vraie valeur de l'œuvre. Le surréalisme, par exemple, a le vent en poupe. Pierre Mabille, un méconnu, méritait que Minuit, le Sagittaire et Plasma s'unissent pour le sortir de l'oubli. Grasset, Garnier, Lachenal et Ritter, Seghers et Plon, en quelques années, ont élevé un monument à Philippe Soupault qui risque de l'écraser. Et pourquoi ne pas faire un sort aux romans de Jacques Baron ou aux poèmes de Pierre de Massot ? Le fonds, comment le faire vivre, le vendre, l'augmenter, alors que, la fin du siècle approchant, l'heure des bilans va sonner, voilà la grande question que les éditeurs se doivent de résoudre pour ne pas périr ni déchoir.

Le premier Salon du livre, d'ailleurs, leur a montré que le public, las des non-livres mis arbitrairement en piles, retourne plutôt vers des auteurs oubliés et des éditions anciennes.

Pour Claude Gallimard, cette ruée vers le fonds n'a pas été vraiment une surprise. « *Nous avions mené deux campagnes, sur les livres à moins de 20 francs et de 30 francs, qui ont eu beaucoup de succès. La première année nous exposions au Salon près de trente mille volumes, correspondant à onze mille titres. Cette fois-ci, nous aurons quarante mille livres en rayons, pour treize mille titres ; tout le fonds. Les libraires ont pu vérifier ainsi la qualité et la variété de nos titres. La nouvelle loi, qui les oblige à commander même un seul exemplaire d'un ouvrage, si elle est contraignante, va dans le sens de notre action. Nous sommes à leur disposition ; en retour, ils doivent servir leurs clients.* »



Dessin de CAGNAT.

Jean-Claude Fasquelle, P.-D.G de Grasset et Fasquelle, appartient à une dynastie d'éditeurs. Il gère les fonds Charpentier, Fasquelle, Grasset et Sagittaire. « *Le Salon nous a donné l'occasion de montrer la diversité de notre fonds, et son unité. Il comprend d'abord l'héritage de Bernard Grasset, secondé par Halévy et Poulaille, qui correspond historiquement à sa lutte contre l'hégémonie de Gallimard : Malraux, Mauriac, Montherlant, Giraudoux, Chardonne, Giono, Ramuz, Morand, Radiguet, etc. Ensuite viennent des titres plus récents qui ont connu une rotation rapide, des succès en poche et en club, mais que les acheteurs ont été heureux d'acheter dans leur première édition, comme les romans de Rochefort ou de Nourissier. La nostalgie a joué, le plaisir de chiner, de toucher du beau papier, des couvertures sobres. Enfin, nous avons vendu des livres excentriques, qui ne sont plus commandés par les libraires, comme les* Mémoires *de Santos-Dumont et les* Souvenirs *de Sarah Bernhardt.* »

Pour Francis Esménard, le P.-D.G d'Albin Michel, le Salon a également permis la redécouverte d'un fonds négligé, même si, cette année, il table plutôt sur l'avenir, avec la bande dessinée, le policier et les ouvrages pour la jeunesse. « *Nous avons déplacé une partie de notre stock pendant quelques jours et vendu de nombreux titres de la « Collection jaune » qui sont très peu demandés : Carco, Dorgelès, Vercel, Van Der Meersch, t'Serstevens. Nous devions renouveler quotidiennement les piles de Pierre Benoit ! Les amateurs ont acheté, à des prix intéressants, les beaux papiers, et les libraires ont vu que notre fonds n'était pas seulement « populaire ». Ils ont découvert que nous avons aussi publié Chardonne, Brion, Pourrat, Colette, Hellens et Louÿs.* »

Comment choisir entre ce qui doit être conservé et ce qui peut être lâché, entre Herbart et Bedel, Guérin et Arbelet ? Claude Gallimard se fie d'abord à sa connaissance des titres. « *Je suis entré au comité de lecture de Gallimard en 1937, en même temps que Queneau, et j'ai lu en manuscrit beaucoup de livres parus depuis. Mais notre comité qui se réunit le mardi m'aide beaucoup dans ce travail de réexamen du passé soutenu par l'ensemble de nos collaborateurs. Des gens comme Dominique Aury, Roger Grenier, Le Clézio, Michel Tournier et Louis-René des Forêts ont une culture qui couvre l'ensemble de notre production... S'il le faut, nous allons chercher une note de lecture dans les archives. Elle a pu être rédigée par Paulhan, Camus ou Malraux.*

» *Il y a des titres qui tombent d'eux-mêmes. Nous avons soixante collections en activité et trente-quatre ont été abandonnées. Certaines, trop liées à la mode, à l'actualité, ne sont plus du tout exploitées : « Le cinéma romanesque », « Détective », « Les vies parallèles », « Jeune Prose ». D'autres, comme « La méridienne », « Métamorphoses », dirigée par Paulhan, « Espoir » par Camus, « Ne jugez pas » par Gide, « L'air du temps », ont eu des titres que nous leur retirons pour les reprendre ailleurs.*

RAPHAEL SORIN.

(Lire la suite page 14.)

Le pouls d'une profession

par JACK LANG (*)

LES grands salons comme les grandes expositions remplissent dans la vie sociale et culturelle une double fonction. Rassemblement des forces vives du moment, ils permettent de prendre le pouls d'une profession et de son champ d'activité, de mesurer son évolution, d'en dégager les tendances fondamentales et les recherches novatrices. Manifestations d'exception, obéissant à la loi classique d'unité de temps, de lieu et d'action, ils sont l'occasion privilégiée d'un partage du savoir, d'une prise de conscience et de responsabilité collectives, voire d'une découverte. Ils portent ainsi une valeur hautement symbolique, sociale et, au sens profond du terme, politique.

Le Salon du livre est d'abord le rassemblement d'une profession dans sa diversité. Il souligne la singularité d'une industrie qui, avec 7 milliards de chiffre d'affaires l'an dernier, est la première industrie culturelle française. Avec ses vingt-sept mille titres et ses quatre cents millions d'exemplaires en 1981, l'activité éditoriale s'impose comme un phénomène social et économique autant que culturel. Il est donc logique que les pouvoirs publics aient décidé de la soutenir et de la développer. Selon la volonté même du président de la République, le budget du ministère de la culture a connu une forte progression en 1982, qui s'est traduite par une augmentation de plus de 300 % du budget consacré au livre et à la culture. Cette volonté nationale de redressement culturel et économique a permis l'élaboration d'une politique nouvelle en faveur de l'édition, de la distribution, de la librairie, de la lecture publique et de l'exportation qui prendra effet dès cette année.

Inauguré pour la première fois par le chef de l'Etat, le Salon du livre est aussi une fête pour le public. Et une chance ! Sait-on assez qu'un Français sur trois ne lit pas ? Le ministère de la culture a lancé récemment une campagne de promotion de la lecture sur le thème « la lecture, les chemins de la liberté ». Le Salon doit en être le moment privilégié, celui des retrouvailles entre le livre et les Français.

A-t-on observé que le portrait officiel du premier magistrat de France, lui-même écrivain et homme de culture, le représente, adossé à une bibliothèque, tenant à livre ouvert *les Essais* de Montaigne ? Le premier des Français est ainsi dans chaque mairie de France le premier militant de la lecture. Au-delà des mesures techniques ou financières, c'est d'abord cette foi commune dans le livre et la lecture qui sera la source du renouveau.

Ce Salon aura rempli sa mission s'il permet aux Français de redécouvrir ce que Roland Barthes appelait si amoureusement « *le plaisir du texte* ».

(*) Ministre de la culture.

Richesses et surprises des fonds littéraires

(Suite de la page 13.)

» Quant aux auteurs oubliés qu'il faut relancer, je demande l'avis d'autres lecteurs, comme Hector Bianciotti, ou je puise dans mes souvenirs. Toute guerre se fait la nuit, *de Pollès, un roman que j'avais aimé, doit être réédité. Par contre, après relecture, nous avons renoncé à relancer André Frédérique ou certains romans de Latimer, parus dans la « Série noire ».*

Gallimard, grâce à une petite imprimerie et à l'emploi des techniques de pointe de composition (mise sur mémoire par ordinateur), peut rééditer à deux ou trois mille exemplaires *Monsieur Paul*, de Calet, ou *l'Année nue*, de Pilniak. Mais Albin Michel doit tenir compte du prix élevé d'une réimpression. *« Chaque année nous sommes placés devant des choix difficiles. Nous allons réimprimer* les Eaux mêlées *d'Ikor, un gros livre dont nous ne vendrons que trois cents exemplaires par an. C'est une mise de fonds sur quinze ans.*

» Nous faisons cela pour trente titres en moyenne chaque année, et notre programme est déjà plein pour trois ans. Nous avons pu nous résoudre à reprendre A se tordre, *d'Allais,* le Docteur Faustus, *de Mann,* le Dernier des Valerii, *de James, les romans de Kawabata. Malgré 6 000 mètres carrés de stock, depuis la création de la maison, les quatre cinquièmes de la production ont dû être abandonnés.*

» Des volumes, après trente ans de stockage, comme Tempête, *de Neagoë, le biographe de Brancusi, sont mis au pilon. Nous avons laissé partir des auteurs aussi populaires que H.G. Wells, Conan Doyle et Stevenson, qui ont fait la fortune d'autres éditeurs. Pour ma part, je regrette l'abandon d'un Nabokov, des Calvino et du* Général de l'armée morte, *de Kadaré. J'espère quand même relancer* le Martyre de l'obèse, *de Béraud, et j'étudie des cas difficiles, comme celui de Clément Vautel, l'auteur de* Mon curé chez les riches. »

Jean-Claude Fasquelle estime que le vrai problème, c'est la commercialisation des réimpressions. *« Comment informer les libraires sur ce qui est disponible ? Nous réimprimons régulièrement* Tout-Delteil, *un titre qui roule.* Le Journal, *de Klee, celui de Kafka, qui manquaient depuis longtemps, sont facilement remis en place. Mais on ne peut pas tout garder. Si je conserve* le Dernier des Mohicans, *de Frank, paru dans ma collection « Libelles », j'ai dû laisser* Un siècle débordé, *racheté par Flammarion. Une partie de notre fonds est solide, y compris avec des auteurs contemporains, Haedens, Laurent, Nourissier, et je veux relancer des auteurs qui, eux, sont au Purgatoire, Charles-Louis Philippe, par exemple, ou reprendre une collection prestigieuse, les choix de poésies faits par les poètes eux-mêmes, Verlaine, de Noailles... André de Richaud, qui a une réputation d'écrivain maudit, devrait également s'imposer. A nous de faire en sorte que les libraires et les critiques, qui se battent pour Guérin, ou pour* Bove, *acceptent de jouer le jeu. »*

Un lecteur obstiné, en fouinant, peut obtenir les ouvrages d'écrivains passés de mode, dont personne ne parle plus. Il retrouvera ainsi, du poète Pierre Morhange, *la Vie est unique*, chez Gallimard, et *le Sentiment lui-même*, chez Oswald. Mais les collections de poche lui faciliteront la tâche. Gallimard, avec « Folio », « Idées », « Poésie », « L'imaginaire », « Tel », « Carré noir », « Folio junioir », joue sur du velours. *« Nous lançons un grand concours pour le dixième anniversaire de « Folio », une collection qui a publié Aragon, Aymé, Boudard, mais aussi Adamov, Handke, Beck.*

» Entre « Folio » et « L'imaginaire », bien sûr, nous avons un arsenal qui nous permet de reprendre des livres plus ou moins faciles. Quand nous avons décidé de relancer Herbart, Alcyon *est paru dans « L'imaginaire »,* la Ligne de force *dans « Folio ». Chandler atteint des tirages énormes dans « Carré noir ». Char dépasse les 50 000 exemplaires dans « Poésie ». « L'imaginaire » s'est imposé et nous allons pouvoir y reprendre des titres comme* les Somnanbules, *de Broch,* le Guerrier appliqué, *de Paulhan,* Haute solitude, *de Fargue, puis, sans doute,* Joseph, *de Parain,* et l'Auteur, *de Borges. »*

Albin Michel, contrairement au Seuil ou à Minuit, a renoncé à créer sa propre collection de poche. *« Nous préférons passer des accords spéciaux avec « Le livre de poche » et laisser une collection comme « 10-18 » accomplir son travail de redécouverte. Nous allons multiplier les Œuvres complètes d'auteurs que nous défendons en bloc. Après Joë Bousquet, qui en est au troisième tome, nous nous lancerons sans doute dans celles de Colette et de Dürrenmatt. »*

« Les Œuvres complètes ont été inventées par Charpentier, rappelle Jean-Claude Fasquelle. *Il a publié des éditions* ne varietur *de Balzac et de Hugo, et des œuvres complètes reliées, livrées avec le meuble-bibliothèque. « Le livre de poche » permet de faire tourner le fonds, sans empêcher les opérations ponctuelles. En regroupant des titres de Morand ou de Giraudoux, nous redonnons une impulsion à leur œuvre. Mais ce qui me semble être le principal devoir de tout éditeur, c'est de veiller à la survie d'auteurs voués à la trappe. J'ai l'intention de m'y employer. »*

Avec la « Bibliothèque de la Pléiade », Gallimard dispose de l'arme absolue. *« Je ne refuserai jamais les titres d'un de nos auteurss à la Pléiade,* assure Fasquelle. *Giraudoux et Colette doivent y entrer bientôt ; ils seront, après Gide et Sartre, admis dans le club très fermé des écrivains qui resteront. Je crois pourtant que le règne de Gallimard ne durera pas éternellement. Voyez ce qui est arrivé à Charpentier : tout s'est écroulé d'un coup. Nous allons assister à des reclassements, et ils nous réservent pas mal de surprises. »*

Claude Gallimard, quand on lui fait remarquer que, si son équipe gère efficacement son fonds, elle récupère aussi les efforts des « militants » qui, pour Calet, Guérin, Gadenne, Vialatte, Navel ou Herbart, ont lutté contre l'oubli, répond qu'il n'y a, selon lui, aucune différence entre les auteurs du passé et ceux d'aujourd'hui. Le fonds, qui progresse à la vitesse d'un glacier, se reconstitue en permanence.

Gallimard parie donc sur la durée. *« En édition courante, nous reprenons à peu près cent soixante-cinq titres par an et deux cent trente-sept en grande diffusion* (le Poche). *Nous publions beaucoup de littérature étrangère qui se vend très lentement mais qui ne se dévalue jamais. Nelson Algren, par exemple, même si nous venons de sortir* l'Homme au bras d'or *en « Folio », a encore trois titres disponibles, soit la totalité de son œuvre traduite. La « Collection blanche », entre « Folio » et la « Pléiade », est notre laboratoire et nous permet de rajeunir notre fonds. Nous avons en chantier des œuvres complètes, très longues à réaliser, comme celles d'Artaud et de Bataille. La « Pléiade », bien sûr, est le fer de lance de notre action ; elle représente l'avenir commercial de la maison, en exploitant rigoureusement le passé. Notre programme est chargé. Nous commençons par un tirage de quinze mille et il faut trois ou quatre ans pour préparer un volume, ce qui exclut toute erreur d'appréciation. Le* Conrad *qui va paraître, sauf pour les traductions d'Aubry, est entièrement refondu. Nous sortirons le* Journal *inédit de Martin du Gard, un Colette et un Giraudoux, Prévert, en deux volumes, les romans de Queneau, Supervielle, Breton, Joyce, et, peut-être, Cendrars et Morand. »*

Fasquelle est optimiste quant à l'avenir. *« Nous devons trouver une nouvelle formule de livre à bon marché, différente de « Bouquins », de « 10/18 » et de « L'imaginaire », et, en attendant, céder volontiers des droits à la concurrence. Ce qui compte, c'est la survie des œuvres.*

» L'audiovisuel, contrairement à l'idée reçue, ne va pas dévorer le livre mais aider à sa survie. Le cinéma, en premier lieu, qui a tant besoin d'histoires et d'auteurs. Quand je vois les producteurs se disputer les droits de Battling Malone, *de Louis Hémon, je me dis que nous fabriquons quelque chose d'irremplaçable. »*

Claude Gallimard compte aussi beaucoup sur le cinéma et la vidéo. *« Nous avons créé une société, Edivisuel, qui nous place en position d'interlocuteur privilégié avec Gaumont. La série du* Hussard, *de Giono, va être adaptée. Le cinéma représente donc, plus que jamais, une manière vivante d'exploiter le fonds. Ayant moins de huit cents titres non disponibles, nous souhaitons surtout développer nos relations avec les meilleurs libraires. Ils seront avantagés (remises, participations à nos campagnes) et les nouvelles dispositions de la loi, en les incitant à un effort qualificatif, vont nous transformer en agents de la culture. Si le film de Delannoy a fait vendre autrefois plus de deux cent mille exemplaires de* la Symphonie pastorale, *tous les espoirs sont permis ! »*

RAPHAEL SORIN.

Les paradoxes de J.-J. Pauvert

APRES Gallimard, Hachette, Ramsay, Jean-Jacques Pauvert, qui fête ses quarante ans d'édition, s'associe avec les Presses de la Cité et entre comme conseiller chez Garnier. Tel un farfadet riant toujours, il développe quelques paradoxes, oublieux des contradictions et de la mesure.

« Le fonds, quel mythe ! Je n'entends parler que de ça depuis mes débuts. Au fond (ah ! ah !) cette histoire n'a jamais servi qu'aux Gallimard. C'est une famille qui vit encore à l'heure de la féodalité et qui s'est recyclée dans l'écologie. Il faut protéger les espèces (d'écrivains) menacées de disparaître ! Moi, je suis pour la libre circulation des auteurs. Ils ne sont à personne. Ils sont à tout le monde. Le vrai fonds, ça se crée sans arrêt et ça se perd. Un éditeur est comme un joueur qui mise tout à chaque coup. Sinon, il se comporte comme un propriétaire terrien. Dur. Implacable. Quand Breton est venu me voir, en 1962, avec ce qu'il avait pu garder comme titres, il crevait de faim.. Mon fonds ? C'est une autre histoire et un drôle de micmac.

» Hachette prétend que tout lui appartient, Bataille, Crevel, Roussel, Cami, etc. On a mis au pilon mes livres. J'ai vu Lattès et Sabouret. Ils m'ont promis de tout régler. J'attends encore un mois. Sinon, il va y avoir un beau procès... sur le fonds ! La maison Pauvert n'existe plus. La société a disparu, alors les auteurs sont libres. Ils peuvent aller où ils veulent, me suivre. Gallimard peut encore tenir pendant cent ans sur son fonds. Ils font 85 % de leur chiffre avec Camus, Sartre, etc. Moi, je veux faire vivre décemment mes auteurs. L'aventure Garnier m'excite beaucoup. Ils ont publié autrefois la Case de l'oncle Tom, *les* Mémoires *de Casanova,* les Mille et Une Nuits. *Voilà du fonds, du vrai. Je vais dépoussiérer leurs classiques, publier* l'Astrée, *complet, les œuvres de Chateaubriand ; le premier tome de ses écrits politiques, établi par Cabanis, est prêt.*

» Je veux aussi donner la première édition sérieuse de Sade, avec Jean Deprun. Personne ne sait que certains textes attribués à Sade, même par Lely, ne sont pas de lui. Gaston Gallimard avait trouvé le fin mot de l'histoire : « Je suis éditeur pour » me faire une bibliothèque. » *Je suis entièrement d'accord avec cette conception du métier. Alors, le fonds... »* — R. S.

Retrouvailles avec Pierre Luccin

DEPUIS 1973, à Bordeaux, Jean Laforgue dirige le secteur littérature de la librairie Mollat. Il a fait venir une fois quatre mille volumes de chez Gallimard et les a vendus en quinze jours. Il travaille aussi les fonds de Stock et du Seuil et conseille à ses clients des auteurs oubliés, tel Louis Codet dont *Louis l'indulgent* n'est pas mal, ou des écrivains de la région, Pavy, Martinet, Forton, Guérin, Vauthier, Obl et Veilletet.

Sur 1 milliard ancien de chiffre, son rayon tourne pour moitié avec du fonds. Il écoule les classiques mais joue aussi un rôle de « vigie » pour détecter ce qui mérite de rester. Les gens viennent souvent le consulter. Ils traînent dans la librairie, tournent autour d'une table où s'entassent des Nimier, du Cayrol ou de vieux polars.

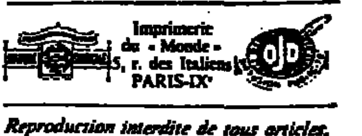
Laforgue leur conseille de lire *Sur une génération perdue* (1), l'excellente étude de Michel Suffran qui évoque quelques Bordelais inconnus à Paris, comme le poète Jean de la Ville de Mirmont. Parfois, il tente un « coup » : il vient de passer un accord avec Gallimard pour prendre la presque totalité de la réédition de *la Taupe*, de Pierre Luccin, paru en 1943 et épuisé, qui ressemble à du Mauriac *revu* par Simenon.

De Pierre Luccin, la librairie Gallimard, *boulevard Raspail*, avait encore deux exemplaires du *Marin en smoking*, sorti en 1946. *« Grâce à une fiche, nous avons su qu'aucun exemplaire de ce livre n'avait été vendu ici depuis 1974. En prenant les deux volumes, nous liquidons sans doute tout le stock. »*

Pierre Luccin vit à Tabenac, près de Bordeaux. Ancien steward sur les paquebots, vigneron, négociant en vin, gastronome, sept romans, des nouvelles, à soixante-treize ans il va peut-être se remettre à écrire. Nous avons fêté l'événement en buvant une bouteille de son vin blanc, cuvée 1949. — R. S.

(1 Samie, éditeur, 21, rue Teulère, 33300 Bordeaux.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437
I.S.S.N. : 0395-2037.

Yves SABOURET



Yves SABOURET (Hachette) : « Soyons des accoucheurs »



A lui seul, le groupe Hachette publie plus de cinquante millions de volumes chaque année, et détient 20 % du marché français de l'édition. Avec ses sept départements éditoriaux et ses dix-huit filiales, il est le premier éditeur français et l'un des cinq premiers du monde. Ce qui se passe chez Hachette ne peut donc laisser indifférent.

Depuis quinze mois, une nouvelle équipe, sous la conduite de M. Jean-Luc Lagardère, président-directeur général, gère et réorganise le groupe. Nous avons demandé à M. Yves Sabouret, vice-président-directeur général, qui dirige l'ensemble livres de Hachette, de nous parler des problèmes de son groupe, en particulier, et de l'avenir de l'édition, en général.

« Maintenant que vous êtes, depuis plus d'un an, installé à sa tête, pouvez-vous définir le secteur livres de Hachette ?

— Ce que représente Hachette dans le domaine de l'édition n'est pas toujours clairement perçu. Elle est d'abord la maison d'édition française la plus universelle, je veux dire par là qu'elle est la seule à être présente dans tous les secteurs de l'édition : du scolaire aux dictionnaires, du fascicule aux romans policiers, de la nouvelle aux romans d'histoire.

» Autre caractéristique, Hachette est aussi la maison mère d'un ensemble de maisons d'édition gérées de manière totalement autonome, dont chacune a une personnalité souvent très forte, et c'est bien en soi. Il y a une histoire, parfois longue, parfois complexe, en tout cas qui compte toujours dans le présent. Il y a un acquis, une certaine tradition de qualité culturelle. Existe-t-il beaucoup de maisons d'édition meilleures que Grasset dans l'essai philosophique ou dans le roman ? Meilleures que Fayard dans l'histoire ou dans le document politique ? Une plus grande maison de littérature étrangère en France que Stock ? D'autres ont-elles mieux marié qu'Edition n° 1 le concept d'un livre grand public et l'apport d'un média audiovisuel. Y a-t-il beaucoup de laboratoires de littérature comme Hachette-Pol qui a fait découvrir ou connaître aussi bien Georges Perec que Marc Cholodenko ? Et les trois dernières années ont-elles connu beaucoup de réussites éditoriales aussi belles que celle des Editions Mazarine, réalisées en association avec leur jeune fondateur ?

— Ne redéfinissez-vous pas là leurs nouvelles spécialisations ?

— Non. Je respecte ce qu'elles sont, ce qu'elles ont toujours été et il ne saurait être question de confiner l'une d'entre elles dans une spécialité.

— Au risque de rivalités ?

— Pourquoi pas ? Les métiers dont le fondement est la création ne vont pas sans personnalités fortes, sans talents affirmés. Le groupe Hachette était déjà très décentralisé, et cela était un acquis à respecter. Mais paradoxalement il comprenait aussi des structures lourdes, des postes administratifs nombreux, en un mot une bureaucratie, et antinomique avec le métier d'éditeur.

— Avec des différences de production et de personnel.

— Absolument. Avec des résultats également très divers sur le plan financier, résultats financiers qui risquaient de mettre en cause à terme l'activité de certaines d'entre elles. Dans un premier temps, j'ai assumé moi-même la direction générale au poste de directeur du livre, mais c'était à titre transitoire et pour mieux saisir les problèmes. En tout état de cause, ce n'était ni ma vocation ni ma fonction. Sur le marché — si j'ose employer cette expression — Jean-Claude Lattès m'apparut la personnalité la plus professionnelle, la plus entraînante pour une tâche très difficile, c'est-à-dire rénover, alléger les structures, assouplir le fonctionnement de l'ensemble dans le respect des autonomies et des libertés éditoriales. Maintenant, la route est tracée. Comme je vous l'ai dit, nous devons respecter ces maisons, ne pas les fermer lorsqu'elles vont très mal, contrairement à la tendance qui a été parfois celle du passé.

— Pourtant, vous vous êtes séparé de Tallandier, dont Hachette venait de prendre entièrement le contrôle...

— ...Quelques semaines avant notre arrivée. Pour une raison très précise : Tallandier était une maison supplémentaire et non pas complémentaire. A quelques exceptions près, ses activités éditoriales doublaient celles de nos autres maisons. Sa gestion était vulnérable. Alors que nous étions en face de cas difficiles, il valait mieux se séparer d'une maison qui ajoutait peu à Hachette pour sauver l'ensemble. Mais si nous avions été inspirés par une logique purement commerciale, mercantile, nous aurions dû arrêter certaines activités, voire certaines sociétés d'édition, ou bien regrouper, fusionner comme dans l'industrie. Nous refusons de telles solutions. La création du livre, comme n'importe quel type d'œuvres, se fait dans des petites structures et non pas dans de grandes maisons. En littérature générale, on crée seul ou en petite équipe.

Le plan « Lattès »

— Et la coordination ?

— Pour qu'il n'y ait pas de doublon. Quand sortent en trois semaines plusieurs livres sur le même personnage dans trois maisons d'édition, cela veut dire que tout le monde y perd. Mais la coordination éditoriale ne pouvait être faite que par quelqu'un du sérail, reconnu comme Jean-Claude Lattès. Ce que l'on a appelé le « plan Lattès » veut dire : être progressivement plus sélectif dans le choix des livres et, en même temps, alléger les moyen de préretraites et de les niveaux. Sont en cause effectivement un certain nombre de postes de gestion et d'administration qui n'ont pas de relation directe avec l'activité éditoriale et qui devront être supprimés ou regroupés au sein des différentes maisons d'édition. Nous en avons discuté avec les délégués syndicaux et les membres du comité d'entreprise. Nous agirons au moyen de pré-retraites et de reclassements. C'est à ce prix que sera assurée la pérennité des maisons d'édition.

— Certains de vos éditeurs craignaient de perdre la possibilité d'orienter leur politique commerciale.

— Nous voulons l'inverse. Avec le nouveau système de tarification des offices, des réassorts, de la mise en place, d'une part, des retours, d'autre part, l'éditeur est responsabilisé. C'est lui qui déterminera la mise en place des nouveautés, au moins dans les points de vente première catégorie. Il ne doit pas y avoir confusion entre la politique commerciale, responsabilité évidente de l'éditeur, et la distribution, fonction logistique dont le tarif doit être clair, connu et neutre, c'est-à-dire calculé de façon à ne pas pénaliser les petits éditeurs et les ouvrages de faible diffusion.

— C'est-à-dire que, dépendant ou non du groupe, les éditeurs auront les mêmes obligations ?

— Les mêmes obligations. Nous ne pouvons faire fonctionner correctement notre appareil de distribution, dans l'état actuel des choses, qu'avec des éditeurs extérieurs. Il faut que ces derniers aient l'assurance qu'ils seront traités de la même façon que les nôtres en coût et en efficacité. A cette conception « objective » de la distribution correspond la responsabilité propre des éditeurs en matière de diffusion.

— Dans le passé, Hachette a éprouvé quelques difficultés avec les libraires...

— Oui. Les conditions de vente telles que les impose la nouvelle loi sur le prix du livre, c'est-à-dire la préférence au qualitatif sur le quantitatif, doivent permettre, là aussi, de clarifier les choses pour tout le monde.

— Mais un livre peut être mauvais et connaître un grand succès.

— Oui... et l'inverse ! Il ne faut pas assimiler grand tirage et rentabilité. Un livre peut être édité à des conditions économiquement acceptables à trois mille exemplaires. Inversement, des ouvrages issus de contrats mirobolants peuvent se vendre à cinquante mille exemplaires et coûter très cher à leur éditeur.

— Et même ne pas se vendre...

— Certes. Notre problème, commun aux éditeurs français, est que nous vivons une époque où notre littérature est extrêmement nationale. Nous n'avons plus d'auteurs universels. Quand j'étais étudiant et que je voyageais dans le monde, les étudiants des autres pays que je rencontrais lisaient les mêmes livres français que moi. Ils découvraient la culture occidentale avec Camus, Malraux, Mauriac, Sartre. Aujourd'hui, un étudiant américain, allemand ou brésilien qui est dans la même phase intellectuelle de la vie ne lit plus guère d'auteurs français, ou alors il s'agit toujours de Sartre, Camus, etc.

— Ne croyez-vous pas aussi que le développement industriel de l'édition dans le monde occidental s'est un peu fait contre les œuvres de création ?

— C'est possible. Ce que je disais est un peu injuste pour la France, car si le roman français contemporain n'a pas la dimension universelle qu'il a connue, notamment entre les deux guerres, nous restons dans d'autres domaines un très grand pays de culture écrite. Je pense notamment à la nouvelle école philosophique française : par exemple, les livres de Bernard-Henri Levy sont traduits dans le monde entier. Par ailleurs, l'école historique française est probablement la première du monde.

— Peut-être dépend-elle moins de la conjoncture ?

— C'est une très grande école. Une époque qui connaît à la fois Braudel, Duby, Le Roy Ladurie, Furet et quelques autres est un âge d'or.

— Mais l'Allemagne a une grande école romanesque.

— Voilà l'enjeu. La mission de notre maison — nous sommes des accoucheurs — est de mettre au jour les auteurs d'une certaine qualité, dans une certaine tradition culturelle. Par exemple, Paul Otchakovski-Laurens (Hachette/POL) a contribué à révéler Cholodenko ou à consacrer Georges Perec.

— Perec était déjà connu par les Choses, notamment.

— C'est vrai. Mais *la Vie mode d'emploi*, un gros livre, difficile, était un pari un peu risqué.

» Si Hachette, c'est-à-dire n'importe quel éditeur du groupe, peut aider à la poursuite de cette tradition de qualité, nous aurons mérité de l'édition. Nous devons le faire, même dans les mauvaises passes. Nos difficultés ne sont d'ailleurs pas originales. Je suis frappé de constater qu'aux Etats-Unis les grandes maisons d'édition connaissent une situation plus difficile que la nôtre.

— Ne croyez-vous pas, à propos des maisons d'édition américaines, que c'est l'emprise de l'audiovisuel sur l'édition qui a rendu ce secteur exsangue ?

— Je constate que les maisons de littérature générale pure aux Etats-Unis, indépendantes des groupes multi-médias ou audiovisuels, Doubleday par exemple, ont des difficultés terribles. Idem, Harper et quelques autres.

— Mais elles s'insèrent dans un ensemble où l'audiovisuel prime.

— Je crois surtout qu'il y a eu là-bas une énorme inflation de titres et une dérive des contrats beaucoup plus importante qu'en Europe, une approche financière des auteurs comparable à celle des joueurs de base-ball. Ce n'est pas toujours compatible avec une saine gestion et il ne faudrait pas que les maisons d'édition françaises tombent dans ce travers.

Plus sélectifs

— Vos éditeurs n'y ont pas toujours échappé.

— Peut-être. Il faut bien conquérir sa place. Ceux qui naissent ou grandissent doivent payer parfois plus cher le prix d'exister que les anciens.

— La coordination de la production de votre secteur éditorial signifie aussi qu'un certain nombre de livres seront abandonnés.

— C'est une évolution que l'on retrouve dans toutes les maisons d'édition françaises, sans aucune exception, et sur laquelle je crois qu'il y a un consensus profond, y compris chez les libraires qui nous invitent tous à être plus sélectifs. Ce qui inonde les devantures des libraires, ce sont pour beaucoup des livres pratiques de pure circonstance : le 54e livre sur le bricolage, le 17e sur la nouvelle cuisine, le 225e sur le jardinage. Il y aussi une prolifération de livres de littérature au magnétophone pour utiliser un vedettariat parfois fugace.

— Ne croyez-vous pas que l'un des obstacles au développement de l'édition, alors que beaucoup de Français ne lisent pas, tient à l'absence de librairies dans certaines zones ?

— C'est très hétérogène. Vous avez des endroits où il y a presque sur-densité — s'il est permis de dire qu'il y a sur-densité culturelle — et des zones désertiques, telles que certaines zones rurales, semi-rurales, voire suburbaines. Ayant visité des librairies de grandes surfaces, j'ai constaté qu'il y en avait de consternantes mais aussi de remarquables.

(Lire la suite page 16.)

Propos recueillis par
BERNARD ALLIOT.

★ Dessin de CAGNAT.

Yves SABOURET (Hachette) : « Soyons des accoucheurs »

(Suite de la page 15)

— C'est le résultat d'une volonté. Nous allons voir comment l'orientation évolue à la suite de l'application du prix unique. Je suis persuadé que les grandes surfaces ne changeront pas de politique.

— Le prix relativement élevé des nouveautés ne détourne-t-il pas du livre d'autres catégories sociales ?

— C'est assez préoccupant. Le livre est cher et pourtant la situation des maisons d'édition n'est pas florissante. A mon avis, on arrive à un point limite où l'on joue avec le risque de dissuasion et de découragement du lecteur. Le fait est qu'après vingt ans de croissance formidable la lecture stagne depuis deux à trois ans. Pourtant, l'élan culturel de ce pays n'est pas brisé. De plus, depuis quelques mois, la priorité donnée aux problèmes intellectuels devrait encourager, comme après mai 68, à la diffusion des idées. Dans le même temps, les coûts de production et de fonctionnement sont tels que les nouveautés même à succès sont mal acceptées par le lecteur du fait de leur prix. Ce qui oblige un peu les maisons d'édition à ne pas être totalement spécialisées dans la littérature générale mais à trouver des activités à gestion économique plus sûre. Quelles sont les formules ? Il faut probablement redéfinir les relations entre les éditions premières et les diffusions en poche ou la grande diffusion, entre l'éditeur qui prend tous les risques sur une œuvre nouvelle et ceux qui récupèrent le succès en poche ou en club.

Une filiale de production de films

» Le livre de poche a aussi ses problèmes maintenant que le grand fond est totalement répertorié. Il est condamné lui-même à la nouveauté ou à la reprise rapide des nouveautés, donc aux risques. Il convient encore de redéfinir les relations du livre de littérature générale et de l'audiovisuel. Certes, peu de livres sont adaptés au cinéma ou à l'audiovisuel. Mais il faut savoir que les droits annexes sous toutes leurs formes sont devenus vitaux pour la survie des maisons d'édition de littérature générale. Dans des maisons d'édition comme Grasset ou Lattès, ils conditionnent les résultats.

— Pensez-vous créer une entité audiovisuelle comme Gallimard avec Gaumont ?

— Non. Sûrement pas. Je suis sceptique quant à une association bilatérale, même si elle n'est pas exclusive. Par contre, nous créons une activité de production et de distribution de films de longs métrages qui sera une maison Hachette. Nous allons commencer en 1982 Mais les éditeurs du groupe seront totalement libres de travailler ou de ne pas travailler avec elle, et cette filiale de production de films sera autonome et libre de prendre les projets de tout le monde. Encore une fois, ce qui compte, c'est la qualité. En fait, ces efforts s'inscrivent dans une stratégie d'ensemble. Nous voulons consolider et développer l'entité Hachette en complétant les activités d'édition, dont la rénovation est confiée à Jean-Claude Lattès, et les activités de presse, qui connaissent un essor remarquable, sous la conduite de Daniel Filipacchi, par une troisième source de produits, la source audio-visuelle, à la fois autonome et complémentaire des deux autres.

— Que comptez-vous entreprendre à l'étranger ?

— Hachette, depuis des dizaines d'années, est une grande maison de distribution et d'exportation de livres au niveau international, alors que, paradoxalement, ses implantations strictement éditoriales sont assez faibles. Notre ambition est de développer cette activité éditoriale, soit en nous associant à des éditeurs sur place, soit par la traduction de livres français pour laquelle nous sommes décidés à faire de gros efforts, soit en créant une activité réellement éditoriale...

— Dans la langue du pays ?

— Oui. Donc, il y a trois types de présence à l'étranger.

— Et un certain désordre, une concurrence anachronique dans l'exportation.

— Oui, je suis d'accord avec vous. Autant la concurrence, même forte, est saine et logique à l'intérieur de la France, autant nous avons tout intérêt à nous montrer cohérents et solidaires à l'exportation. Se bagarrer sur un tout petit chiffre de vente à 10 000 kilomètres ne me paraît vraiment pas nécessaire. Nous comptons mener notre action selon trois priorités géographiques : l'Amérique du Nord, ce que j'appelle l'Hispanie — Amérique latine au sens large avec l'Espagne, — qui est vraiment une entité considérable où une maison comme la nôtre se doit d'être présente, et le bassin méditerranéen. Pour des raisons strictement économiques, Hachette avait pratiquement cessé ses activités en Egypte il y a deux ans. Avec Jean-Luc Lagardère, nous venons de décider de nous réimplanter, avec des partenaires égyptiens.

— Finalement, vous suivez un peu les idées gouvernementales en matière de redéploiement culturel.

— Nous nous rejoignons, en l'occurrence, parce que l'ensemble de ces idées est logique. Quels sont les grands bassins culturels du monde, du moins lorsque l'on est français ? Ce sont les pays anglo-saxons, avec prioritairement l'Amérique du Nord ; c'est la communauté hispanique, dotée d'une vie culturelle et romanesque de très grande qualité et dont les connivences intellectuelles et affectives avec la France sont considérables, et puis il y a l'ensemble des pays méditerranéens. Au Brésil, j'ai rencontré Machado, qui est l'éditeur d'Amado. La faiblesse de la présence française le consterne alors qu'il nous demande, qu'il souhaite, que nous venions, et que nous en avons envie. Nous avons signé avec lui un accord de co-édition. D'autres suivront en Espagne et ailleurs.

« Je reste très optimiste »

— Albin Michel va quitter votre Centre de distribution de Maurepas. Vous avez donc la possibilité de prendre d'autres éditeurs en charge.

— C'est vrai. Albin Michel nous quitte parce qu'il transfère sa distribution Interforum dont il prend une partie du capital. C'est donc une perte de chiffre d'affaires que nous cherchons à compenser de plusieurs manières et d'abord en négociant avec certaines maisons d'édition. L'efficacité et la qualité du système de distribution d'Hachette ne sont plus contestées désormais par personne, après les malheurs qu'il a connus au début de la mise en route. Nous envisageons aussi de signer prochainement des contrats de distribution avec de petites maisons d'édition. Enfin, nous aurons un certain nombre de produits de substitution comme les jeux, les disques, les cassettes.

— Ne croyez-vous pas que les vidéo-cassettes risquent de chasser les livres des étagères du libraire ? La place n'est pas extensible...

— D'abord, c'est encore un petit marché, contrairement à ce que l'on croit parfois. Et dans les pays où l'audiovisuel et la vidéo sont particulièrement développés — les Etats-Unis ou le Japon — la lecture ne s'en est trouvée nullement contrariée. Nous avons bien des progrès à faire dans notre pays pour la diffusion de l'écrit et de l'image. Nos taux de lecture de presse et de livres montrent que notre pays n'est pas un phare de la lecture mondiale.

» Nous connaissons effectivement une période d'interrogation, de difficultés économiques, de problèmes d'emploi. Il est évident que les productions culturelles en pâtissent. Mais je pense que ce n'est qu'un palier. Et je reste très, très optimiste.

— Vos maisons seront-elles présentes au Salon du livre ?

— Toutes. L'expérience de l'année dernière a été très positive puisqu'il y a eu une espèce de curiosité intellectuelle, d'enthousiasme de gens de tous âges, de tous milieux. Rappelez-vous ce que fut le samedi et le dimanche pour les livres de fonds. En quelques jours, nous avons vendu douze à treize mille livres de poche, si je me souviens bien. Personnellement, j'ai ressenti un plaisir physique dans cette joie du livre absolument formidable. »

Propos recueillis par
BERNARD ALLIOT.

François MASPERO :

A François Maspero, qui dirige la maison portant son nom, nous avons demandé de retracer son « aventure » d'éditeur indépendant et qui a connu, lui aussi, les difficultés d'un secteur en pleine mutation. Notons qu'il vient de confier la direction de sa maison à François Gèze, pour se consacrer plus directement aux collections qu'il a créées et à ses revues (« l'Alternative », « Tricontinental »).

On peut lire dans certains livres que j'ai publiés au début des années 60, un appel au lecteur à s'abonner *« pour nous permettre de compter, aussi bien moralement que matériellement, sur le soutien régulier d'un public attentif pour poursuivre un travail dont le contenu, après cinquante numéros publiés, continue à se situer en marge de l'édition commerciale contemporaine »*.

Puis-je encore, en 1982, me définir « en marge » ?

Je suis devenu libraire en 1955 à vingt-trois ans. Editeur, en 1959. Ma famille avait été détruite par la guerre. Mon père et mon frère sont morts pour la libération de ce pays. L'occasion m'a été donnée, depuis, de me rendre compte que cela donnait à un adolescent de la période de l'après-guerre un sens des choses parfois différent de celui de la majorité de mes compatriotes. Je n'ai pas fait vraiment d'études. Par contre, à treize ans, je savais correctement dégoupiller une grenade, démonter et remonter un pistolet. Je suis passé dans divers lycées et n'ai eu le bac qu'à la faveur d'une grève d'enseignants. Je n'ai fait nulle grande école, je n'ai pas hérité une entreprise déjà constituée et je n'ai même pas appris mon métier auprès d'un autre.

La rationalisation des berlingots

Cela pour contredire le « portrait de l'éditeur » dressé récemment dans *le Monde Dimanche*. Ma condition d'orphelin de guerre m'ayant donné comme double avantage (1) d'être délivré de mes obligations militaires et d'être à la tête d'un petit capital, j'ai été tenté par diverses perspectives de me « mettre à mon compte ». Je me souviens d'avoir envisagé d'acquérir un *achalandage de barbe à papa* : ces fils de sucre aériens et colorés qui coiffent un long bâton. Cela se passait en 1953 à la Foire du Trône : un marchand ambulant avait mis sur son matériel « commerce à vendre » et j'ai discuté toute une nuit avec cet homme qui m'avait pris en amitié. Au bout de la nuit, malgré la tentation, il m'avait convaincu contre son propre intérêt : la barbe à papa n'avait aucun avenir, elle était condamnée par le modernisme et la rationalisation des berlingots, du chewing-gum et du Coca ; les gens n'étaient plus capables de reconnaître la barbe à papa de qualité ; l'aventure de ce commerce comportait des risques démesurés et l'on était méconnu des pouvoirs publics.

Peut-être est-ce en désespoir de cause que je suis devenu le propriétaire d'une boutique délabrée, rue Monsieur-le-Prince, qui sentait atrocement le pipi de chat.

J'ai appris sur le tas que le métier de librairie salit constamment les mains et que grâce aux échelles ou aux piles de livres on peut, si l'on veut, maintenir sa forme physique et même s'initier aux techniques du cirque. C'est en écoutant et en regardant que j'ai vraiment appris l'important. Il y avait ces merveilleux professionnels qu'étaient les représentants de certains éditeurs, commis-voyageurs aux semelles usées et aux serviettes bourrées, mais toujours enthousiastes de nouveaux bouquins. Pris d'affection, peut-être pour « le plus jeune libraire de Paris ». Pour ce qui est de la gestion, j'avais toujours traité les mathématiques avec paresse, mais l'arithmétique, heureusement, a toujours été à ma portée. Je reste surpris de voir si peu partagé le respect que je lui témoigne (j'ai souvent dû corriger, sur épreuves, les additions d'économistes réputés embrouillés dans leurs tableaux). J'ai en tout cas toujours su éviter l'écueil des grands « gestionnaires » dont l'art consiste à compenser une soustraction réelle et déjà opérée par une addition d'autant plus mirobolante qu'elle est encore à venir.

Pour l'heure, cette arithmétique-là me montrait que je ne pouvais à la fois constituer mon stock et tirer un salaire décent de mon travail : je travaillais douze heures par jour, et la nuit, avec ma compagne, nous rédigions des articles à la chaîne pour *Arts*.

Le fonds des ouvrages surréalistes laissés comme invendables dans les caves par La Hune me séduisait. Par ailleurs, j'étais — je suis toujours — avide de comprendre les mouvements du monde et, pour mieux les approcher, son histoire. J'avais cru prendre parti « du bon côté » en adhérant au parti communiste et je militais obscurément à la base dans la cellule du quartier : naïveté impardonnable que de croire aux bons côtés de l'histoire. Mais Budapest et les pleins pouvoirs à Guy Mollet comme seule réponse à la guerre coloniale en Algérie eurent raison de ma foi dans le dogme.

Le vent de l'histoire faisait passer par la porte de ma boutique constamment ouverte des réalités autrement complexes. Je n'étais lié à aucun milieu intellectuel. Les seuls échanges que j'avais, c'était avec mes clients et j'étais pour eux anonyme : chacun m'apportait quelque chose de ses recherches, de ses curiosités, de ses passions ; je m'efforçais d'y répondre et ma réponse était d'enrichir mon fonds dans le sens qui les intéressait. Dans le même temps, je faisais comme certains cabaretiers : je buvais mon fonds, je lisais tout ce dont on me parlait, et, boulimique, je faisais toujours rentrer de nouveaux titres. C'était l'époque du développement de la Fédération des étudiants d'Afrique noire, de la victoire des Vietnamiens, de Bandoeng, de Suez, de l'écrasement du Guatemala, de la loi-cadre de Defferre et de l'explosion algérienne. Richard Wright habitait au-dessus de la librairie ; Nicolas Guillen croisait dans les parages ; le groupe des militants africains des colonies portugaises venait de se constituer autour d'Amilcar Cabral, et Mario de Andrade, le premier leader angolais du M.P.L.A., m'aida pour ma liste bibliographique « Afrique et problèmes africains » ; Aimé Césaire vint signer ses livres la semaine où il publia sa *Lettre à Maurice Thorez*, pour protester, en démissionnant du parti, contre son stalinisme et sa politique coloniale.

Un nouveau cirque

A quelques mètres, il y avait aussi le siège de Peuple et Culture dont les militants déboulaient chez moi, et j'appris de Bénigno Cacérès, son secrétaire général, le sens de cet idéal de culture issu du Front populaire et de la Résistance que je n'ai jamais renié.

En 1956, j'ai eu la possibilité de déménager pour une librairie beaucoup plus grande — mais tout autant délabrée — rue Saint-Séverin : c'est certainement cette notion de « culture populaire » qui m'a poussé. Je rêvais d'une librairie-bibliothèque au service des militants de la culture, de fiches de lecture, de listes thématiques, d'expositions et de débats... Je me suis trouvé à la tête d'un nouveau cirque : il s'appelait La Joie de lire. Ce nom lui avait été donné sous Pétain par un libraire collaborateur, et il m'a toujours rappelé déplorablement la devise « Travail, famille, patrie ». J'avais remis à plus tard de le changer ; je n'en eus jamais le temps. Nous fûmes quelques camarades de travail à monter ce lieu. Je crois que nous étions d'accord au moins sur quelques points : que les gens qui entraient avaient besoin de choisir, de le faire dans le calme et en connaissance de cause. Mais que c'était à eux de choisir et pas à nous : donc il s'agissait de mettre sans censure le maximum d'ouvrages à leur disposition et d'opérer le classement thématique le plus pratique, en approfondissant toujours chaque thème.

Les besoins de nos lecteurs, je les voyais doubles : satisfaire les nécessités de la connaissance et de la recherche ; satisfaire le

« Comment je suis devenu éditeur »

plaisir de la découverte, de la beauté des textes. Nous n'avons jamais dissocié politique, sciences humaines, d'une part, littérature, poésie et arts plastiques, d'autre part. L'exposition qui nous causa le plus de joie fut celle qui remit à la mode le commerce des images d'Epinal. Nos clients étaient, pour beaucoup, des gens qui attendaient l'heure pour prendre leur train de banlieue à la station Saint-Michel.

En fait de calme, nous fûmes servis. Nous connûmes bientôt les attentats et les descentes de police. En pleine guerre d'Algérie, proposer des documents, des sources authentiques, pour permettre aux lecteurs de juger par eux-mêmes des luttes de décolonisation dans le monde, c'était déjà prendre parti. Publiées aux *éditions de Minuit*, *la Question*, *la Gangrène*, furent interdites. Nous les vendions quand même. Il y avait heureusement *Témoignage et Documents*, *Vérité-liberté*, les Cahiers de *Témoignage chrétien*. Mais il semble que le coup du 13 mai 1958, l'avènement de la Vᵉ République, comme conclusion du putsch d'Alger, ait frappé d'impuissance l'édition française. J'avais l'impression qu'il y avait des voix à faire entendre d'urgence qui étaient étouffées. Aussi bien dans le domaine politique, celles des colonies, que dans le domaine des cultures différentes, à une époque où l'européocentrisme était presque total.

Quatorze inculpations

Dans mon travail ultérieur, je n'ai fait que continuer cette pratique. Car c'est bien de travail *pratique* qu'il s'agissait. Les livres que nous proposions, c'était parce que nous pensions qu'ils étaient des instruments utiles. Les idées politiques que j'ai défendues par leur biais, je les ai assumées à mon niveau, c'est-à-dire à la base et notamment dans un engagement anonyme, indépendant de ma librairie, aux côtés des Algériens : la seule chance d'une nouvelle fraternité franco-algérienne me semblait à moi comme à d'autres, plus « libéraux » que marxistes, passer par la lutte contre la perpétuation du régime colonial ; on sait comment cette chance fut saccagée par la volte-face de Guy Mollet qui, en acceptant démagogiquement la guerre à outrance, ouvrit la porte aux fantasmes des colonels et à l'hystérie de l'O.A.S. : la honte de la gauche, à l'époque, fut que ce soit de Gaulle, porté au pouvoir par la droite, qui mette fin au massacre. Mais le rêve d'une société plus juste, multinationale, d'une coexistence des communautés, d'une culture plurielle, fut balayé.

C'est dans ce sens que j'ai publié les premiers livres de mes éditions. Je ne pensais pas que celles-ci dureraient : je leur ai donné mon nom, tout simplement parce que l'époque me semblait un peu lâche ; que j'avais envie de signer mon travail non par gloriole, mais pour assumer entièrement ma responsabilité d'éditeur. C'est vrai que l'on ne se bousculait pas pour publier des textes politiques s'opposant à l'idéologie dominante. c'était même franchement le désert.

On m'a dit par la suite que ce désert a été ma chance. Je n'en suis pas sûr. Je crois en fait que si les éditeurs de l'époque avaient peur, c'est qu'ils avaient plein de bonnes raisons pour ça. Pierre Seghers, alors directeur de l'Inter, qui fut mon premier diffuseur, me les exposa un jour de vive voix : il avait reçu un coup de téléphone du ministère de l'intérieur ; on le mettait en garde contre la revue que j'allais créer, *Partisans*. Nous dûmes monter notre propre réseau de diffusion. Il aura douze ans.

Entre 1959 et 1962, j'eus à affronter une quinzaine d'interdictions, soit en vertu des « pouvoirs spéciaux », soit en fonction d'inculpations — quatorze, je crois — dont je fus l'objet : atteinte à la sûreté de l'Etat, injures envers l'armée, incitation de militaires à la désertion. Nous pûmes toujours continuer la diffusion des livres, non sans beaucoup de problèmes financiers. Certains, comme ceux de Frantz Fanon, sont devenus des classiques dans le monde entier ; *la Révolution algérienne par les textes*, d'André Mandouze, tout interdit qu'il était, servit de *vade-mecum* aux négociateurs français des accords d'Evian ; des témoignages comme *Ratonnades à Paris* ou *le Peuple algérien et la Guerre* ont permis peut-être d'apporter un peu de vérité et de dignité contre la raison d'Etat.

Je n'aurais pas pu publier ces livres si je n'avais été au contact proche des réalités dont ils rendaient compte, de leurs auteurs et de leurs lecteurs. Mon premier livre de poésie, *Poésie populaire des Turcs et des Kurdes*, j'en ai trouvé le manuscrit par hasard lors d'une activité de militant : je venais de faire passer la frontière luxembourgeoise à deux condamnés à mort algériens évadés. Dans le tiroir du tableau de bord de la voiture, le conducteur dont j'avais pris le relais avait glissé des feuillets dactylographiés anonymes ; je lus à une halte ces textes d'un ailleurs très lointain, et cette lecture m'apporta beaucoup de joie. Il fallut remonter la filière de la clandestinité pour savoir que l'auteur s'appelait Gérard Chaliand. Des discussions et du travail en commun avec mes camarades, comme du contact permanent avec les lecteurs, et plus tard de nombreux voyages « sur le terrain », naissaient l'exigence de textes nouveaux et la certitude de leur importance.

Financièrement, l'entreprise n'eût pas vécu s'il n'y avait eu la solide base de la librairie. Il y avait des libraires amis pour me relayer en province. Il y avait des groupes militants. Il y avait aussi les abonnés. Et, physiquement, matériellement, la librairie elle-même n'aurait pas survécu si des lecteurs n'avaient organisé des tours de garde pour parer aux attentats. Il y en eut une dizaine. Un kilo de T.N.T. avec un mécanisme d'horlogerie fut découvert à temps. Beaucoup de ces gardiens bénévoles ont depuis publié des livres dans mes éditions.

Reste la question du « métier ». Je puis dire que ce travail d'éditeur, je l'ai d'abord fait, avant tout, de mes mains : travail manuel, travail d'artisan. Revanche de gaucher. Il faut être clair : conjointement à toutes les justifications du militantisme et de l'utilité, il y a, primordial, le plaisir de ce travail matériel, qui s'apparente — comme peut-être le montage cinématographique — au travail du potier ou de l'ébéniste. Mais sans ce plaisir-là de la lente transformation des mots et des idées en texte puis en ouvrage organisé et clair, que resterait-il, sauf un jeu commercial commun ?

Mon premier catalogue de caractère me fut donné par Guy-Levis Mano, imprimeur magicien et poète. J'appris d'Armand Henneuse, éditeur belge de poésie à Lyon, les folies de la passion pour celle qu'il appelait « Lady Sion » ; Gilbert Grou Radenez, en imprimant ma première brochure — un hommage à Kazantzaki, — m'apprit tout sur les dangers des mésalliances entre caractères ; je recueillis, en le croisant un instant, quelques réflexions grinçantes de Robert Delpire sur la vision du lecteur, dont j'ai fait mon profit.

Bref, comme pour ma culture, un savoir — une technique — de bric et de broc. C'est encore là que j'en suis aujourd'hui.

Une volonté de liberté

M'être acharné des années durant à ne compter que sur mes propres forces ne signifie pas que nous ayons fait n'importe quoi. Au contraire. Simplement, il y a eu ces nuits passées à la librairie par Georges Dupré, à construire des vitrines comme des décors de théâtre, et par Jeanne Mercier, à établir des listes thématiques ; l'acharnement de Jean-Philippe Talbo à faire un service commercial « vertical » allant de l'emballage à la discussion avec les libraires ; les veilles passées par Fanchita Gonzalez Batlle sur des traductions défectueuses, avant que de traduire elle-même et de créer la collection « Voix » ; et, en ce qui me concerne, ou en ce qui concerne Emile Copfermann, outre la lecture des textes, l'apprentissage de toutes les techniques de l'imprimerie, le graphisme des couvertures, le format des papiers, la réécriture des textes et les interminables corrections d'épreuves. S'il n'y avait pas eu — en tout cas pour moi — quelque plaisir à faire tout cela, si nous avions fait appel aux techniciens patentés, nous n'aurions pas tenu plus de quelques mois. Et, en fin de compte, nous sommes aussi devenus, de surcroît, d'assez bons techniciens.

Si je me suis étendu ainsi sur la préhistoire de ma petite entreprise, c'est pour marquer une constante qui en a marqué l'histoire ultérieure. Je ne m'étendrai pas sur celle-ci. Elle est longue, pas toujours gaie ; marquée en tout cas par mille trois cent cinquante livres publiés, dont certains à deux mille exemplaires et d'autres à cent mille, des centaines d'éditions étrangères et surtout l'intervention de centaines d'auteurs. Mais marquée surtout, je crois — c'est ce que j'ai voulu exprimer — par une volonté de liberté.

Manquant toujours des capitaux nécessaires, je n'aurais jamais pu publier mes premiers livres sans l'assise que me donnait ma librairie. C'est parce que j'avais « pignon sur rue » que les premiers imprimeurs m'ont fait confiance. J'ai dit comment cette porte ouverte sur tous les passants de la rue et du monde irriguait notre désir de connaître et de comprendre : ma liberté ce fut d'abord cela. Ce fut aussi l'amitié multiple qui se tissa. J'ai appris pourtant que la plus petite maison d'édition est un lieu de conflits et de fantasmes de pouvoir démesurés : la passion de se voir imprimer, celle d'imposer ses choix, poussent certains aux pires excès... Mais ce ne sont finalement que des haines mineures qui ont traversé ce lieu, par rapport au réseau d'amitiés qui s'est noué : lecteurs devenant auteurs, auteurs formant longtemps un vaste conseil de lecture informel, consultés à tout moment et sur tous les sujets, bien plus efficaces que tous les « comités » des « vrais » éditeurs. Si mon catalogue s'est constitué au rythme de mes découvertes, mes découvertes sont souvent nées de mes amitiés.

En 1973, face aux interdictions et aux condamnations (dix-sept condamnations correctionnelles en dix-huit mois, dus à la publication de la revue *Tricontinental* et d'autres livres), en 1975, après la vente de la « Joie de lire » à des incapables, en 1980 encore, à la veille d'un dépôt de bilan que les difficultés de la distribution rendaient menaçant, c'est une association d'« amis » qui se mobilisa pour soutenir financièrement et moralement l'entreprise : et sans jamais lui monnayer son appui contre d'autres engagements que celui de rester fidèle à son catalogue.

Refus des définitions

La restriction constante des moyens financiers m'a-t-elle empêché de publier ce que je voulais ? Certainement. Ne publier que quarante — aujourd'hui quatre-vingts — livres par an, impose une censure insupportable. La concurrence, la loi du marché, s'emparant d'auteurs « cotés », font le reste. J'ai la chance de ne pas être de ceux qui publient pour se constituer une bibliothèque idéale. Si j'avais suivi mes goûts, mon catalogue devrait comprendre Saint-John Perse, Michel Leiris, Tolstoï, Orwell, Lewis Carroll, Garcia Marquez et Lampedusa... Les lire en livre de poche me suffit heureusement. Il y a quelque chose de névrotique et de triste à cette volonté d'accaparer, en y mettant sa « marque », les textes, les œuvres des autres. Un aveu d'impuissance, un transfert, aussi. De même, voyais-je dans ma librairie certains consommateurs faire à la veille des vacances des piles d'œuvres majeures à la mode qu'ils n'auraient jamais le temps de lire.

Ma liberté a été de décider de publier tel texte d'intervention, sur des grèves, sur des luttes sociales, sur des mouvements de libération, sur une expérience pédagogique, en sachant que, même éphémère, il serait utile au moment de sa parution, parce que pris en charge par un réseau de lecteurs actifs — et pas seulement vendu comme produit de consommation : je ne crois pas que la lecture soit seulement un vice solitaire.

La garantie de ma liberté, cela a été aussi de comprendre ce principe : une maison d'édition ne se construit pas sur un programme structuré ; ce n'est pas un parti politique, ce n'est pas un institut, c'est un tissu lâche de pulsions souvent contraires ; l'éditeur s'apparente au photographe : il travaille sur une plaque sensible, à partir d'éléments dont il n'est pas maître, et son intervention se situe dans une orientation, des teintes, des choix qui ne peuvent pas être totalement rationalisés. Il n'est jamais le créateur au premier degré. Sinon, il tombe soit dans un sectarisme stérilisant, soit dans le marketing, ce qui en fin de compte revient au même pour ce qui concerne la valeur du contenu. J'ai donc essayé de refuser les programmes et les définitions : rien de plus pénible que ces textes-étiquettes que réclament les services commerciaux en disant : « *Définissez donc votre nouvelle collection* », « *Précisez votre cible* », *etc.*

En vingt ans, la seule mutation qui s'est produite dans l'édition et dont il vaille vraiment la peine de parler est la suivante : les livres sont passés du statut de médias majeurs à celui de sous-médias. Il y a vingt ans encore, le livre, à sa parution, jouait dans la communication un rôle aussi important que le journal, la radio, la télévision. Il se suffisait souvent à lui-même. Il était, en tout cas, totalement complémentaire des autres médias. Aujourd'hui, il en est totalement à la remorque Il n'est d'ailleurs bien souvent que le sous-produit d'articles, d'émissions, de téléfilms. Il ne peut plus exister que cité massivement dans la presse et sur les écrans. Il faut que son auteur « passe » l'écran.

Au début du siècle, la brochure de Bernard Lazare renversa le cours de l'affaire Dreyfus. Il y a vingt ans, *l'Affaire Audin*, dossier dû à la vigilance de Pierre Vidal-Naquet, a pu jouer un rôle déterminant dans la lutte contre la guerre d'Algérie. Aujourd'hui, dans nos sociétés de l'Ouest, on voit mal, sans un tam-tam publicitaire *ad hoc* et simultané dans cinquante « supports », une brochure bouleverser à elle seule l'opinion publique. Si l'on y joint la réduction du budget individuel consacré à la lecture, due à l'ouverture d'un budget disque, cassettes, vidéo, etc., il est évident que le commerce du livre ne peut que se raréfier. Or il s'agit d'un instrument de culture spécifique et, comme tel, irremplaçable — même par un terminal électronique. Le régime précédent, en axant toute sa politique « culturelle » sur les conditions de la commercialisation, amorçait une véritable liquidation de la culture écrite.

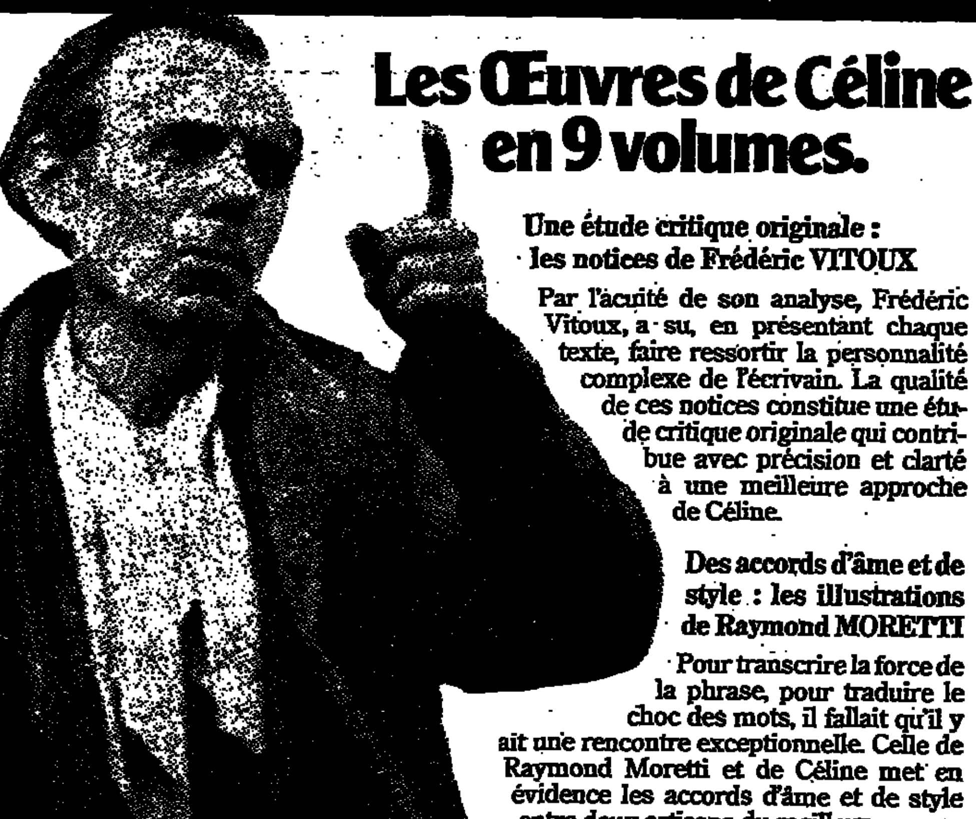
Le régime actuel l'a compris, et les mesures qu'il annonce, tant au plan de la création, de l'édition, de la diffusion, des bibliothèques publiques, sont stimulantes. Il reste que les données de tout travail éditorial de recherche ont changé. L'éditeur devra probablement s'habituer à trouver ses ressources, pour équilibrer la production de livres de réflexion et de recherche, autant en amont, dans les financements d'institutions, les mécanismes d'aide, qu'en aval, dans la commercialisation proprement dite. De la possibilité d'une gestion démocratique de ces financements, de ces mécanismes, dépend la réussite d'une telle politique, qui ne doit pas engendrer la dépendance en sécrétant des assistés. Mais il n'y a probablement pas d'alternative : la libre entreprise commerciale est vouée désormais au nivellement du marketing. Y a-t-il place encore aujourd'hui, entre ces deux extrêmes, pour une entreprise comme celle que j'ai créée, seul, il y a vingt-trois ans ? Je veux faire le pari que oui. Tout compte fait, le commerce de la « barbe-à papa » est toujours bien présent dans les foires.

FRANÇOIS MASPERO.









Le long combat des auteurs pour la reconnaissance de leurs droits

En 1980, 2 milliards de francs de droits ont été perçus en France. Quelques milliers d'auteurs professionnels et quelques dizaines de milliers d' « amateurs », au terme de mécanismes juridiques et économiques propres à notre société, en vivent plus ou moins bien. Aussi vrai que l'économie de la création est la part la plus négligée par les économistes de la culture, l'auteur est un des *professionnels les plus mal connus.*

Auteur d'une étude sur « le Métier d'auteur », à paraître à l'automne, et chargée de recherche au C.N.R.S., Michèle Vessillier brosse ici le portrait socio-économique de l'auteur.

par MICHÈLE VESSILLIER

« *France, mère des arts, des armes et des lois...* ». Et pourtant, au temps de Joachim du Bellay, l'auteur, qu'il soit écrivain, dramaturge ou compositeur, vit sans statut, essentiellement par la grâce d'un mécène ou la chance d'une fortune personnelle, sinon par les revenus d'un autre métier.

Mais le poète a toujours raison et, deux siècles plus tard, Pierre Augustin Caron de Beaumarchais, bravant l'individualisme bien connu de ses confrères, lance les « Etats généreux de l'art dramatique ». Avec ce sens des affaires qu'on lui connaît, il s'en va-t-en guerre contre les comédiens-français qui refusent de communiquer leurs livres de comptes, met en scène une grève de la plume qui les prive de pièces, invoque l'union qui fait la force... Et voilà posée, en 1777, la première pierre de ce qui deviendra l'un des fondements du statut pour les auteurs : les sociétés, pour la gestion collective de leurs droits.

Quelques années plus tard, deux lois révolutionnaires de 1791 et 1793 font du droit d'auteur, au dire même du rapporteur Le Chapelier, un « droit naturel » préexistant à l'intervention du législateur et, d'autre part, « *la plus sacrée, la plus personnelle de toutes les propriétés* ».

L'insertion de l'auteur dans le système économique et social est en net progrès avec l'augmentation de la demande culturelle aux dix-neuvième siècle, siècle d'or, a-t-on dit, pour le roman, le théâtre et le concert. Et les professionnels de la plume, de plus en plus nombreux à pouvoir et vouloir vivre de leur métier, vont faire la preuve d'une précoce et remarquable efficacité dans la défense de leurs intérêts matériels et moraux, en un temps où les syndicats n'existaient pas.

La Dramatique naît véritablement en 1837 et perçoit les droits des auteurs auprès des directeurs de théâtre qui se montraient auparavant fort mauvais payeurs.

Un an plus tôt, Honoré de Balzac, toujours criblé de dettes, a prêché la révolte et l'union contre les directeurs de journaux. La presse, alors florissante, reproduit les romans sous forme de feuilletons au mépris des droits moraux et patrimoniaux Et la Société des gens de lettres tient sa première assemblée générale en 1838.

Vient le tour des auteurs et compositeurs de musique de passer à l'action. Et parmi eux, les modestes, les obscurs, les sans-grade, ceux qui font des chansons et des sketches. Ils sont trois, Parizot, Bourget et Henrion, qui invoquent la loi de 1791 au Caf'Conc' des Ambassadeurs : « *Vous utilisez notre travail sans nous payer, il n'y a pas de raison pour que nous payions votre service.* » Les tribunaux appuient la thèse des auteurs, et la SACEM (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) est créée en 1850.

Enfin, au vingtième siècle, les trois sociétés en créent une quatrième, la S.D.R.M., pour la gestion collective des droits de reproduction mécanique (par le disque et tout autre support) de leur répertoire respectif.

Par ailleurs, notre siècle a consacré et codifié plus de cent cinquante ans de jurisprudence fondée sur les lois révolutionnaires. La loi de 1957 sur la propriété littéraire et artistique est la deuxième pièce maîtresse du puzzle. Très protectrice dans son esprit et très détaillée dans sa lettre — pas moins de quatre-vingt-deux articles, — c'est pourtant une loi exposée à être violée dans la réalité des faits économiques et artistiques quotidiens. L'auteur propriétaire de son œuvre, voilà une bien flatteuse fiction juridique.

Le fameux droit moral, théoriquement prééminent, n'est-il pas bafoué par les « faux-monnayeurs du génie » qui se servent des œuvres au lieu de les servir ? Et les auteurs prennent acte, rarement avec l'ironie de Tristan Bernard : « *Ni le directeur ni les acteurs ne comprennent la ridicule manie des auteurs de tenir à leur texte.* » Leurs droits matériels, qui constituent leur revenu, ne sont pas moins menacés.

La loi de 1957 pose un principe : pour les droits de reproduction aussi bien que de représentation, la participation proportionnelle est de règle, la rémunération au forfait devant rester l'exception. Autrement dit, les droits d'auteur, calculés sur le produit des ventes (d'un livre, d'un disque...) ou sur les recettes (d'une pièce de théâtre, d'un film de cinéma...), sont, en quelque sorte, indexés sur le chiffre d'affaires des divers marchés de la culture.

Cette forme d'intégration au système économique est globalement favorable aux auteurs, en un siècle où — révolutions techniques aidant — la demande culturelle est le poste constamment croissant dans le budget des ménages.

Le nouveau statut social

Cependant, l'application du principe est plus aléatoire quand les auteurs se trouvent dans un rapport de forces socio-économique défavorable face à leur partenaire et se montrent prêts à toutes les démissions pour être édités, joués... alors qu'aucune société d'auteurs ne défend leurs droits. Ainsi le cinéma donne-t-il l'exemple d'un secteur vivant hors la loi de 1957 et où seuls quelques grands noms (de scénaristes ou réalisateurs vedettes) peuvent imposer aux producteurs des forfaits qui dépassent le million de francs.

Sociétés d'auteurs et loi sur la propriété littéraire et artistique sont les deux éléments du statut propre à cette catégorie socio-professionnelle. De plus, comme tout citoyen économique, l'auteur a aussi un statut fiscal et un statut social.

Face au fisc, l'auteur, vivant, est un quasi-salarié qui paie l'impôt sur le revenu, et devient un propriétaire quand il doit acquitter l'impôt sur la fortune. Mort, ses revenus deviennent des bénéfices non commerciaux pour ses héritiers... qui paient, en outre, un droit de succession sur un capital. C'est dire que le statut fiscal est à lui seul un puzzle dans le puzzle que constitue l'ensemble du statut.

Le tout nouveau statut social est la dernière grande réforme intervenue. Depuis 1977, les professionnels bénéficient enfin d'un régime général de sécurité sociale. Quel critère de professionnalisme a-t-on retenu ? Le plus simple, sinon le plus juste, celui d'un minimum de droits annuels fixé à mille deux cents fois la valeur horaire du SMIC. C'est fixer la barre assez bas... et encore trop haut. Le système est heureusement humanisé, notamment en faveur d'auteurs sans autre protection sociale.

Loin de l'aventurier

Mais l'astuce majeure tient à une fiction juridique qui fait des diffuseurs et exploitants des œuvres les « *employeurs* » des auteurs : ce qui les oblige à verser une contribution égale à 1 % des droits... sans pour autant créer des rapports de patrons à salariés entre eux et les auteurs. Ainsi, la Sécurité (sociale) s'est-elle trouvée renforcée, sans que la liberté (professionnelle) en souffre. C'est dans la conciliation de ces deux idéaux — à inscrire en lettres d'or, en tête de tout projet de statut pour les auteurs — que la France a, en ce domaine, donné l'exemple. Les pays du Marché commun vont sans doute s'en inspirer.

Ainsi a-t-on créé, pour ces créateurs, un statut sophistiqué. C'est aux antipodes de la notion d'auteur « aventurier » chère à André Malraux et parfois invoquée par ceux qui se veulent résolument amateurs. Mais c'est dans leur intérêt général bien compris, pour tenir toujours plus compte des particularités de leur métier. Voilà que, en deux siècles d'histoire et de luttes, les auteurs, personnages longtemps en quête de statut, ont trouvé leur place dans la société.

Mais quelle est leur part dans l'économie ? Et quelles sont les conditions d'exercice de ce métier pas comme les autres ?

L'INSEE avait renoncé à estimer les droits d'auteur en France. Pour en finir avec le grand flou artistique qui est trop souvent de règle quand on parle culture et création, nous avons entrepris de les calculer, faisant appel aux comptes des sociétés d'auteurs dans les secteurs du théâtre, de la musique et de la radio-télévision, et recourant à une méthode personnelle pour l'édition et le cinéma. D'où le « Faire-part de naissance artistique pour 2 milliards de francs de droits d'auteur » lancé récemment (N° 1/1982 de la *Revue d'économie politique*).

Notons en passant que tous les droits ne vont pas aux auteurs. Amputés d'un certain nombre de retenues (sociales), une part revient ensuite légalement aux éditeurs (de musique) et aux héritiers (des auteurs). Mais, pour mieux silhouetter l'auteur, personnage économique, c'est moins le montant global des droits qui importe que la pyramide des revenus. Au sommet, environ un millier d'auteurs touchent plus de 100 000 F de droits annuels... « *C'est très rare de pouvoir vivre de sa folie. J'y arrive* », disait Romain Gary avant d'en mourir.

Au bas de cette pyramide très écrasée, plus de la moitié des auteurs touchent moins de 1 000 F annuels... « *L'auteur est un marchand de rêves, mais il n'en vit pas* », affirme Jean Matthyssens, délégué général de la dramatique.

Entre ces deux extrêmes, on trouve deux paliers : quelque trois mille auteurs de métier touchent mille deux cents fois le SMIC annuel (soit le traitement mensuel d'un cadre supérieur !) et un peu plus de deux mille ont 36 000 F de droits annuels...

Triste constat statistique — sauf, une fois encore, à citer un humoriste de service, Jules Renard : « *Le métier des lettres est tout de même le seul où l'on puisse sans ridicule ne pas gagner d'argent.* »

Cette constance dans l'irrégularité du métier et la faiblesse des revenus pèsent depuis toujours sur la vie d'auteur. Telle est la force des choses économiques. Et pour parer à ces risques majeurs de son métier — que son statut ne saurait par ailleurs complètement couvrir — l'auteur multiplie ses activités.

Le second métier

C'était déjà vrai jadis. C'est encore plus vrai aujourd'hui. Au livre et au théâtre, moyens d'expression traditionnels, sont venus s'ajouter le cinéma, la radio, la télévision. La chanson, bénéficiant de moyens de diffusion sans cesse plus envahissants, attire, en paroliers, les écrivains les plus divers, de Sartre à Dorin, en passant par Queneau, Prévert, Mallet-Joris...

Qu'il s'agisse de cumuls forcés ou de vocations plurielles, cette pratique distingue les auteurs de toutes les autres catégories socio-professionnelles plutôt victimes de l'excès inverse propre à notre monde moderne, la spécialisation à outrance.

Mais c'est le phénomène du « second métier » qui fait de l'auteur, aujourd'hui comme hier et en France comme ailleurs, un personnage économique atypique. C'est une réalité très diversement ressentie et acceptée. « *La médecine, c'est mon épouse légitime ; la littérature, c'est mon amante* », disait Anton Tchekhov. Et William Faulkner déclarait : « *Pour ma part, le meilleur emploi que l'on m'ait offert fut celui de tenancier de maison close. A mon avis, c'est le milieu idéal pour le travail d'un artiste.* »

Dans le passé, le métier d'auteur ne permettait que très exceptionnellement de vivre. Sous l'Ancien Régime, les auteurs français étaient en majorité hommes de loi et professeurs. Les métiers populaires étaient l'exception, sauf dans le théâtre, où l'écriture était d'ailleurs rentable. Nombreux étaient aussi les faux seconds métiers de chroniqueurs, historiographes et autres biographes royaux : « *Race de parasites qui se choisissaient un grand homme pour se nicher tapis dans le pli de pourpre de quelque célébrité* », dit Jules Barbey d'Aurevilly.

Au dix-neuvième siècle, le journalisme devient l'un des seconds métiers favoris.

Aujourd'hui ? Le phénomène est mesurable : il concerne plus de deux tiers des auteurs. Près de la moitié des seconds métiers sont d'ordre artistique : comédiens, musiciens, chanteurs, metteurs en scène, chefs d'orchestre. Là se situent les auteurs dramatiques et les auteurs et compositeurs de musique. Viennent ensuite les cadres moyens (journalistes en tête) et les professions libérales et cadres supérieurs (professeurs en tête), avec la cohorte des divers métiers paralittéraires (directeurs de collection, lecteurs...). On trouve là une grande majorité d'écrivains.

Grande question (subsidiaire) : les auteurs sont-ils pour ou contre le second métier ? On garde et on choisit naturellement les postes de prestige, les activités harmonieusement complémentaires pour l'auteur, avec une préférence (réaffirmée) pour un second métier d'artiste. Ainsi, les auteurs *doublent* un métier essentiellement aléatoire par un autre qui présente le même défaut économique : le second métier aurait donc pour finalité première d'aider l'auteur-artiste à créer plutôt que l'homme à vivre... et l'auteur ne serait décidément pas un *homo economicus* rationnel.

L'avenir des auteurs est plus ou moins prévisible. Telle ou telle pièce du puzzle juridique sera sujet de réformes à suivre : très vite, dans le cadre de la nouvelle loi sur l'audiovisuel, bientôt, dans l'élan d'une refonte du système fiscal, inévitablement, face aux révolutions techniques qui, redistribuant la part respective des différents médias, bouleverseront non seulement le métier d'auteur, mais aussi notre civilisation.

Gutenberg résiste

Ce n'est pas le moindre intérêt d'une économie de la création que de donner le reflet de l'un et de l'autre. Ainsi, la courbe des droits d'auteur et leur répartition par secteur sont-ils particulièrement significatifs, à l'échelle séculaire. De 1900 à 1980, en francs constants, ces droits ont été multipliés par cinq, suivant à peu pres les progrès du revenu national en France, mais se démarquant très favorablement des revenus du capital, dont ils font partie et dont la part relative a fortement chuté.

Toutes les catégories de droits sont en progrès, y compris ceux des secteurs traditionnels... et traditionnellement réputés « en crise » comme l'édition et le théâtre. Seul le flux des droits de reproduction dans la presse (minime) a baissé. Les droits audiovisuels (cinéma et radio-télévision) sont apparus, et ceux de la musique ont littéralement explosé, multipliés par plus de 50, toujours en francs constants.

La civilisation de l'écrit, source de près de 90 % des droits au début du siècle, se maintient presque à égalité avec la musique : la « galaxie Gutenberg » résiste, contre McLuhan et tous les flots d'images et de sons. « *Les auteurs continuent d'écrire... mais il n'est pas commode d'être assis à sa table, le derrière entre deux galaxies. Ce n'est pas là une position décente pour un honnête homme* », avoue Jean-Louis Curtis.

A l'horizon 2000, prophètes et futurologues prévoient un grand audiovisuel de plus en plus envahissant, l'écrit et les spectacles vivants résistant toujours. Les auteurs, dans cette évolution, se retrouveront-ils perdants ou gagnants ?

La réponse peut être esquissée à trois niveaux.

Marché de l'avenir

Individuellement, tout dépend de la population candidate au partage du gâteau. « *Le nombre des écrivains est déjà innombrable et ira toujours croissant, puisque c'est le seul métier, avec l'art de gouverner, qu'on ose faire sans l'avoir appris* », dit Alphonse Karr. Le revenu moyen de l'auteur moyen — deux entités statistiques sans grande signification — peut donc demeurer modeste, sinon affligeant.

Mais, globalement, l'optimisme est de rigueur. Aussi vrai que « *la culture, c'est le marché de l'avenir* », les droits d'auteur devraient suivre ce sens de l'histoire, comme ils l'ont fait depuis des décennies. A une condition : qu'ils restent accrochés, en droit comme en fait, aux wagons, aux chiffres d'affaires de l'économie culturelle.

Sélectivement enfin, les gros bénéfices de cette économie et les moyens en progrès récents d'une politique culturelle s'inscrivant dans un vaste projet de civilisation peuvent et doivent renforcer les mécanismes correcteurs de cette loi du marché, dans tous les cas où sa rigueur est excessive et son injustice criante : existent déjà le Centre national des lettres, tout un secteur théâtral subventionné, une musique symphonique contemporaine assistée (à presque cent pour cent, faute de marché), un service public de la radio-télévision, des systèmes de fonds de soutien pour le cinéma et le théâtre privé... L'imagination au pouvoir peut en inventer d'autres, pour aider la création.

Le salaire de la plume

par MICHEL FRIEDMAN (*)

« C'EST *un métier que d'écrire des livres, comme de fabriquer des pendules.* » Une telle paraphrase de La Bruyère pourrait servir de devise à ses lointains successeurs. Contre l'imagerie populaire de l'essayiste aristocratique et du romancier bourgeois, qui travaillent pour l'amour de l'art parce qu'ils vivent de leurs rentes, le principal souci des écrivains français reste de faire reconnaître que la rédaction, la traduction, la réécriture et l'adaptation de toutes sortes d'ouvrages, qu'ils soient littéraires ou documentaires, constituent désormais une authentique profession.

Cette revendication s'adresse en priorité à ces indispensables partenaires que sont devenus les éditeurs. Une législation mieux intentionnée qu'inspirée a prétendu en faire moins des employeurs que les associés des auteurs qu'ils publient. Ces intentions résistent en pratique fort mal à la flagrante inégalité des deux parties lorsque la célébrité de l'une ne compense pas le pouvoir de l'autre.

Pour rendre à la silencieuse majorité des écrivains une portion moins incongrue des fruits de leurs créations, la majorité des éditeurs doivent encore apprendre à respecter non seulement l'esprit de la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire, mais aussi la lettre du code des usages que leurs délégués ont signé le 5 juin 1981. De plus, il leur faut accepter, plus nombreux et de meilleure grâce, de participer aux actuelles concertations en vue d'améliorer ces textes. Car il paraît inadmissible que le droit d'auteur demeure en retard sur le droit du travail, de l'invention et du commerce.

La responsabilité des pouvoirs publics est tout autant en cause. L'excellente politique de développement de la lecture qu'ils viennent de lancer ne pourra réussir sans une énergique politique d'expansion du livre. Les mesures en faveur du redressement de l'édition française qu'ils préparent n'auront de sens que si elles reposent sur la définition d'un juste statut des écrivains.

Il ne s'agit plus de charité. La vénérable institution des bourses délivrées par le Centre national des lettres ne saurait satisfaire aussi longtemps que l'Etat s'arrogera le pouvoir de les distribuer plutôt que les professionnels et que les subsides octroyés ne permettront pas la modeste subsistance d'une famille. Toute forme d'assistance semblera même outrageante tant que la communauté des créateurs vivants restera privée de la légitime part de l'héritage du domaine public — contrairement aux vœux de l'UNESCO, — voire sera dépossédée des bénéfices de la reprographie et du prêt de ses propres œuvres.



★ Dessin de CAGNAT.

D'autres dispositions ont mieux répondu aux attentes des écrivains. Le meilleur exemple en reste l'institution, dès 1975, d'un régime de sécurité sociale ; mais, pour autoriser l'affiliation, celui-ci n'a jamais pris en compte ces revenus dérivés de leur activité principale que les auteurs veulent intégrer au nom de l'unicité de leur profession ; il répartit en outre toujours les charges des cotisations de manière peu équitable ; il n'assure pas encore de garanties normales en cas de maternité, de longue maladie ou d'accident du travail ; il n'entraîne même pas une surveillance par la médecine du travail ni les autres prestations mutualistes.

En contrepartie, aucun système de congés payés n'a seulement été mis à l'étude sur le modèle de celui dont profitent de longue date les artistes du spectacle. Tout au contraire, les tarifs réduits sur les titres de transport en commun pour les vacances annuelles ont été supprimés pendant le précédent septennat. Nulle caisse de garantie des droits d'auteur contre les sempiternelles faillites de quelques éditeurs spécialistes de leurs rééditions n'a pu être fondée.

Depuis 1980, le droit de tous les travailleurs indépendants à l'aide publique contre le chômage a été confirmé ; mais il n'existe pas d'agence pour l'emploi préposée à son attribution et les services de main-d'œuvre continuent à attendre des instructions officielles pour l'accorder ; un organisme susceptible d'en rendre les versements moins dérisoires par ses allocations complémentaires fait également défaut ; il n'y a pas davantage de caisse de prévoyance réservée aux écrivains, dont les hypothétiques droits d'auteur sont même parfois défalqués des pensions de préretraite ou de retraite qu'ils ont pu s'assurer par l'exercice d'autres activités alimentaires.

En matière d'impôts, la situation est comparable. Les écrivains peuvent se flatter d'appartenir à l'unique corps de métier qui ait délibérément sacrifié la plus élevée de toutes les déductions supplémentaires (40,5 %) sur l'autel d'une meilleure justice fiscale. Mais ils doivent s'indigner de n'en avoir été récompensés que par des tracasseries dont la liste serait trop longue pour figurer ici. Ils viennent d'apprendre avec soulagement que le ministre du budget va confier à une commission le soin d'y porter remède, mais ils n'en espèrent pas moins que des auteurs non payés au mois y siégeront enfin à côté d'experts assez patients pour écouter les doléances de gens dont la vocation est de conter, non de compter.

Les écrivains qui travaillent à leurs risques, à leurs frais et à leur domicile sont en effet assimilés, mais pour le pire, aux employés disposant d'une entreprise d'infrastructure, sinon de sécurité. S'ils prétendent bénéficier par ailleurs de quelque exonération, ils la perdent dès qu'ils entendent imputer leurs dépenses justifiées. S'ils connaissent la chance qu'un livre, dans lequel ils ont investi des années d'efforts, emporte un succès, leurs possibilités d'étalement apparaissent si minimes qu'ils se trouvent écrasés de taxes face aux incertitudes de l'avenir. En toute hypothèse, nul centre agréé ne les soutient dans leurs complexes corvées de déclarations, contrairement, par exemple, aux avocats.

Dans tous ces domaines, ce ne sont pourtant pas des privilèges qu'ils réclament, mais la simple justice. Ils seront les premiers à y contribuer lorsque l'individualisme dont se targuent les vanités de trop de porte-plume au service des classes dirigeantes cédera la place une solidarité naturelle entre travailleurs de l'écriture.

L'idée d'une grève générale des écrivains, c'est un fait, prête à sourire. Mais quel mouvement collectif ne paraît naître désarmé face aux puissances installées ? Il se forge heureusement chaque jour d'autres modes d'action aussi efficaces, sinon aussi spectaculaires.

Une curieuse tradition non écrite fait par exemple que non seulement les directeurs du livre et les ministres de la culture, mais la plupart de leurs collègues et conseillers, voire les présidents de la République, soient choisis parmi ceux qui publient des livres. Est-ce pure littérature d'espérer que l'exemple de la solidarité vienne, ici et maintenant, du plus haut ?

(*) Vice-président du Syndicat des écrivains de langue française, C.T.L., 1, rue de Courcelles, 75008 Paris.





L'An I de la lecture publique

« *EN 1981 nous avons reçu du ministère de la culture une subvention de 69 000 F,* dit Gérald Grunberg, directeur de la bibliothèque municipale de Montreuil et responsable de la section des bibliothèques publiques de l'Association des bibliothécaires français. *Je viens de recevoir la subvention pour l'année en cours : elle est de 790 000 F.* »

L'énorme effort entrepris par le gouvernement actuel en faveur de la lecture publique est, d'abord, financier (1). En un an, le budget de la direction du livre et de la lecture du ministère de la culture a triplé.

Cet effort profite en premier lieu aux bibliothèques municipales, qui constituent le fer de lance de la lecture publique en France. La participation de la Direction du libre aux frais de fonctionnement de ces bibliothèques est passée de 3 % en 1981 à 20-25 % cette année. La direction du livre contribuera par ailleurs à la création d'une quarantaine de nouvelles bibliothèques municipales en 1982 et aidera une centaine d'autres à renforcer leurs effectifs.

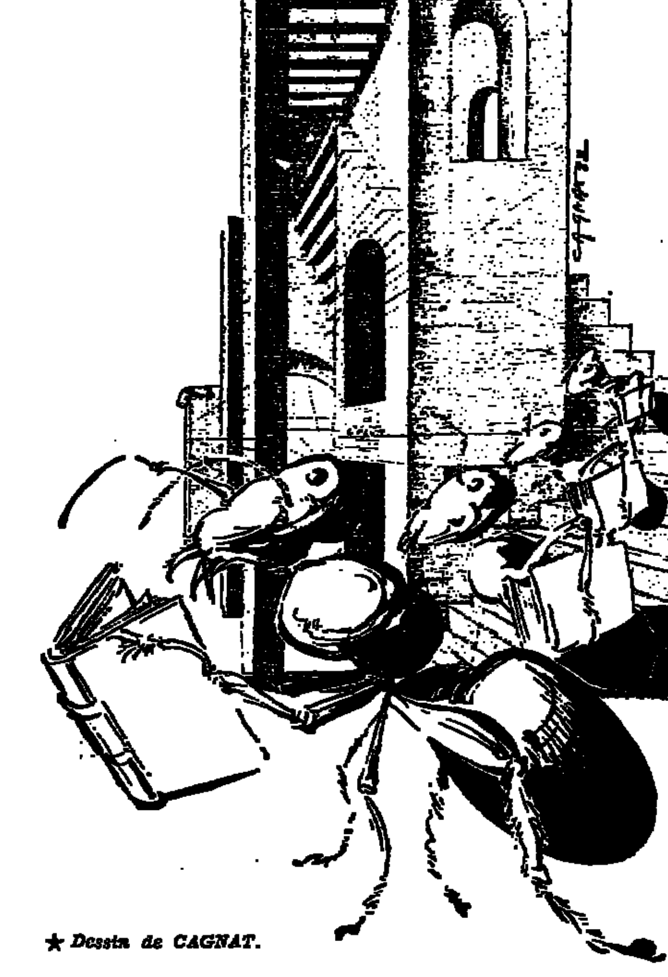
« *Nous souhaitons pouvoir construire 1 500 000 mètres carrés de bibliothèques municipales dans les dix prochaines années, tripler le nombre de leurs livres et quadrupler leurs effectifs,* dit Jean Gattegno, directeur du livre et de la lecture. *J'attache une importance particulière au renforcement des effectifs, car il faut que les bibliothèques puissent rester ouvertes en dehors des heures et au-delà des jours de travail* ».

D'importants crédits seront consacrés d'autre part aux bibliothèques centrales de prêt, qui dépendent de l'Etat, et qui sont appelées à desservir, par l'intermédiaire de bibliobus ou de fourgonnettes, les petites communes qui ne peuvent pas se doter d'une bibliothèque municipale. Leur rôle est d'autant plus important que la majorité de ces communes ne possèdent pas de librairie. C'est en 1945 que les pouvoirs publics ont pris la décision d'installer une bibliothèque centrale de prêt dans chaque département : ce plan ne sera achevé que cette année. Dix-sept bibliothèques centrales de prêt seront créées en effet dans les départements qui en manquaient. Elles seront dotées chacune d'un bibliobus. « *Il en faudrait deux ou trois,* dit Jean Gattegno. *Les mesures que nous avons prises pour développer la lecture publique sont encore insuffisantes compte tenu du retard que nous avons dans ce domaine.* »

L'annuaire statistique de l'UNESCO 1980 constate que les Français empruntent aux bibliothèques publiques trois fois moins de livres que les Allemands de l'Est, six fois moins que les Néerlandais et les Suédois, sept fois moins que les Britanniques et dix fois moins que les Danois. La situation varie beaucoup d'une ville à l'autre : la bibliothèque municipale de Grenoble prête plus de cinq livres par habitant, celle de Marseille, un seul, score nettement inférieur à la moyenne nationale.

Après avoir considérablement aidé au développement des bibliothèques municipales au cours de la période 1967-1974 (elles ont gagné 200 000 mètres carrés et beaucoup de nouveaux lecteurs, leur clientèle est passée de 5,4 % de la population à 9 %), l'Etat, à partir de 1975, s'en est brusquement désintéressé. Au début des années 70 on construisait en moyenne 42 000 mètres carrés de bibliothèques municipales par an, à la fin de la décennie on n'en était plus qu'à 16 000 mètres carrés. Dans son rapport sur les bibliothèques en France, paru en 1981, M. Pierre Vandevoorde, l'ancien directeur du livre, note que cent quarante-six villes de dix mille à vingt mille habitants n'ont pas de bibliothèques municipales et déplore d'une manière générale l'« extrême insuffisance » de ce réseau.

Les bibliothèques françaises se connaissent mal entre elles. Les bibliothèques publiques n'ont guère de rapports avec les bibliothèques des entreprises, des associations, des hôpitaux, des casernes, des prisons. Le statut des bibliothèques varie sensiblement d'un type d'établissement à l'autre, de sorte qu'elle ne peuvent pas changer de réseau. Les rapports entre bibliothèques appartenant à la même famille ne sont pas très étroits non plus. Elles ne connaissent chacune que leurs propres livres. Elles ignorent souvent que le document qu'elles ne sont pas en mesure de fournir à leur client se trouve dans la bibliothèque de la commune voisine. Elles établissent, chacune pour son propre compte, des fiches décrivant les mêmes ouvrages.



★ *Dessin de CAGNAT.*

Informatisation des B.C.P.

Conformément au vœu exprimé dans le rapport de la commission Pingaud-Barreau (2), la Direction du livre se propose de remédier à tout cela, en encourageant tout d'abord les actions communes entre ces divers établissements, notamment en faveur des non-lecteurs. « *Nous souhaitons profiter de la loi sur la décentralisation,* dit Jean Gattegno, *pour nous concerter avec les ministères de l'intérieur et de l'éducation nationale sur le recrutement et la qualification du personnel des bibliothèques. Notre objectif est d'aboutir à un système unifié de formation et à une grille unique de rémunération. Nous pensons pouvoir obtenir cette harmonisation en un ou deux ans.* »

Un projet d'informatisation des bibliothèques centrales de prêt est en cours d'élaboration. Elles seront progressivement dotées, à partir de l'an prochain, d'un logiciel de gestion, qui assurera l'automatisation des tâches : acquisition d'ouvrages, catalogage, gestion du prêt.

« *Les fichiers locaux pourront être collectés dans un fichier informatique central,* explique Marc Chauveinc, conservateur en chef à la Bibliothèque nationale, chargé des catalogues collectifs et du prêt. *L'objectif de cette opération est la constitution d'un catalogue exhaustif de tous les documents existants dans toutes les bibliothèques, que chacun pourra consulter, à partir de chez lui, s'il a un terminal d'ordinateur (son prix, qui est actuellement de 6 000 F, pourrait sensiblement baisser dans les prochaines années), ou à partir du terminal de la bibliothèque la plus proche. La Bibliothèque nationale fournira la base de données qui servira de lieu central de la collecte. Ce fichier central indiquera le numéro de code des bibliothèques disposant du document recherché. Les ouvrages seront indexés par auteur, titre, sujet, éditeur, année de parution. En ce qui concerne les livres, il faudra plusieurs années pour constituer un fichier central, mais, pour ce qui est des périodiques, le travail est déjà bien avancé* » (3).

Deux projets de loi sur les bibliothèques seront soumis au Parlement en 1983, l'un définissant les responsabilités de l'Etat et des collectivités locales, l'autre fixant le programme d'équipement du territoire en bibliothèques. L'Association des bibliothécaires français souhaite que la loi donne des garanties permettant aux bibliothécaires d'effectuer un choix de livres le plus large possible. « *De nombreux bibliothécaires craignent que la décentralisation, en renforçant le pouvoir des collectivités locales, ne nuise à leur indépendance,* dit Gérald Grunberg. *On est actuellement à la recherche de formules permettant d'associer usagers et élus à la vie de la bibliothèque et qui offrent en même temps des garanties au bibliothécaire.* »

Le premier fonds des bibliothèques municipales a été constitué au temps de la Révolution par les ouvrages confisqués aux institutions religieuses. Il n'avait pas encore été exploré de manière systématique. Un groupe de travail est justement en train d'exhumer ce fonds, d'une grande richesse, éparpillé dans toutes les communes de France. Il est tenu d'achever sa tâche pour 1989, bicentenaire de la Révolution française.

VASSILI ALEXAKIS.

(1) L'ensemble des mesures concernant la nouvelle politique du livre et de la lecture ont été exposées par M. Jack Lang, ministre de la culture, lors d'une conférence de presse, le 9 mars 1982 (voir *le Monde* du 11 mars 1982).

(2) Voir *le Monde* du 30 janvier 1982.

(3) Marc Chauveinc développe ces questions dans *le Réseau bibliographique informatisé et l'accès au document*, les Editions d'organisation 1982, 295 p., 175 F.

Le programme du Salon

LE Salon du livre se tient au Grand Palais des Champs-Elysées, à Paris, du vendredi 26 mars au jeudi 31 mars, de 10 h à 20 h, et jusqu'à 23 h le mardi 30 mars.

Le prix d'entrée est de 15 F (et de 5 F en tarif réduit). Entrée gratuite pour les libraires et les bibliothécaires sur présentation d'une carte professionnelle.

Des animations sont prévues pendant la durée du Salon :

- la bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou consacre son stand à la littérature pour la jeunesse et ses lieux de culture sur le thème : Des livres partout, pour tous » ;
- le syndicat des relieurs-brocheurs anime un atelier de reliure ;
- l'Association des amis du musée de la presse présente les premiers éléments du futur musée ;
- mise en place par la direction du livre et de la lecture, la direction générale des télécommunications et le Cercle de la librairie, une base de données fournit des renseignements de tout ordre sur le livre ; une stimulation de commande montre la façon dont un libraire pourra commander directement chez un éditeur à partir d'un petit terminal installé chez lui ;
- une exposition, présentée par Caroline Corre, rassemble des livres peints, moulés, cuits, découpés. Ces créations plastiques sont l'œuvre de plus de quatre-vingts artistes d'Europe et des Etats-Unis ;
- une exposition des éditeurs Flammarion retrace l'évolution des « Albums du père Castor » à l'occasion du cinquantième anniversaire de la collection ;
- des débats, des conférences, des films, des animations par les chaînes de radio et de télévision sont aussi organisés. Les éditions Bordas, notamment, accueilleront, dans un studio monté sur leur stand, une vingtaine de radios libres et périphériques ;
- en marge du Salon, se tiendra samedi 27 mars au Centre Pompidou, à la petite salle, de 10 h à 18 h, un colloque sur l'édition et la distribution du livre, à l'initiative de militants syndicaux C.F.D.T. et C.G.T. de la profession. Y participeront, en particulier, MM. Jean Gattegno, directeur du livre et de la lecture, et Bernard Pingaud, président de la commission sur le livre.

Enfin, une série de prix littéraires seront décernés.

Le Monde, *présent au Salon, occupera le stand A-19, à gauche de l'entrée du Grand Palais. Certains de nos collaborateurs y signeront leurs derniers ouvrages Ce sont, de 15 à 17 heures : André Fontaine (26 mars), Hervé Guibert (27 mars), Bertrand Poirot-Delpech (28 mars), Jacques Siclier (29 mars), Alain Bosquet (30 mars), Robert Escarpit (31 mars), et de 17 à 19 heures : Hubert Juin (26 mars), Claire Devarrieux (27 mars), Gérard Condé (28 mars), Ginette Guitard-Auviste (29 mars), Robert Guillain (30 mars) et Jacques Cellard (31 mars).*

Le Monde LIVRES

LA FRANCE SUR LE DIVAN

Une nouvelle culture psychanalytique

SHERRY TURKLE est une jeune sociologue américaine très au fait de la psychanalyse lacanienne. A tort ou à raison, elle l'estime « subversive », c'est-à-dire capable de « *remettre en cause les règles du jeu social bourgeois* ». Rien à voir, en tout cas, avec le « psychobabble » (le bla-bla psy) qu'elle a entendu outre-Atlantique. C'est pourquoi son livre, destiné aux Américains, portait pour sous-titre : *Freud's French Revolution*.

L'opposition entre un Freud américain, radoteur et conservateur, et un Freud français, rhétoricien génial et révolutionnaire de surcroît, ne pouvait manquer de séduire les intellectuels parisiens, particulièrement ceux qui, comme l'auteur, cultivent la mythologie de Mai 68 ; aussi l'essai de Sherry Turkle a-t-il été rapidement traduit en français.

Sur le caractère subversif de la psychanalyse, qu'elle soit freudienne ou lacanienne, il y aurait bien des réserves à formuler. A ma connaissance, l'un des rares psychanalystes à ne pas se prendre pour un guérillero de l'inconscient est François Roustang ; je ne suis pas certain que les pages où il décrit les psychanalystes comme gérant, le plus scientifiquement possible, l'irrationalisable, aient beaucoup plu à ses confrères : ils les invitait en tout cas à ne pas trop se donner des airs de révolutionnaires en peau de lapin (1) !

Sherry Turkle, elle, les caresse dans le sens du poil ; les lacaniens surtout, car les autres, les bons vieux freudiens de l'Institut, lui rappellent par trop ces psychanalystes américains assez benêts pour croire en l'autonomie du Moi, assez lâches pour donner de l'inconscient la version la plus édulcorée et assez pragmatiques pour orienter leurs patients vers une adaptation active à la réalité.

Les effets de mai 1968

Dieu merci, les événements de Mai 1968, pigmentés de marxisme, de féminisme et d'antipsychiatrie, ont permis au mouvement psychanalytique français de se transformer en une nouvelle culture aujourd'hui largement répandue. C'est cette métamorphose que décrit Sherry Turkle avec une passion communicative.

En dépit de ses parti-pris, elle est suffisamment avisée pour donner des explications tout à fait pertinentes des destins, apparemment si divergents, qu'a connus aux Etats-Unis et en France l'héritage de Freud. Ainsi, elle note justement qu'un Américain, nourri des hauts faits de ses ancêtres *biologiques ou* spirituels, peut se reconnaître dans une description de son psychisme qui exalte la lutte de l'ego contre les exigences d'une dure réalité, alors qu'un Français, habitué depuis le lycée à l'explication de textes et aux citations littéraires apprises par cœur, sera plus réceptif à une psychanalyse qui se présente comme une analyse textuelle de l'inconscient.

« *Le style de Lacan,* ajoute l'auteur, *plus proche de Mallarmé que de Freud, satisfait le goût français pour une psychologie poétique. Et son œuvre est si évasive, si intentionnellement difficile à épingler qu'on ne peut certes l'accuser d'empêcher le déploiement de ces symboles dans toute leur richesse et leur ambiguïté.* »

Parmi les nombreuses questions que soulève Sherry Turkle, il en est une qui m'a toujours intrigué : d'où vient que Lacan plaisait tant à la gauche ? Elle estime que pour la plupart des Français « de gauche » l'anti-américanisme est un vieux réflexe. En outre ils éprouvent une forte répulsion à l'égard de la bureaucratie et des pouvoirs établis. Lacan, conclut-elle, ne pouvait que les attirer, puisque pendant un quart de siècle il a critiqué *sans relâche* la politique et la culture américaines ainsi que toutes les institutions psychanalytiques. A tel point d'ailleurs que « *le ton de ses attaques évoquait souvent une campagne électorale plutôt qu'une discussion académique sur la psychanalyse* ».

Solidement documenté, toujours clair et agréable à lire, le livre de Shirley Turkle, malgré ses foucades lacanophiles, raconte admirablement l'émergence d'une certaine culture psychanalytique dans la *société* française.

ROLAND JACCARD.

★ LA FRANCE FREUDIENNE, de Sherry Turkle. Trad. de l'américain par Y. Tenenbaum. Grasset. 303 p. 62 F.

(1) François Roustang : ... *Elle ne le lâche plus*. Ed. de Minuit, 1980, 48 F.

Lacan expliqué aux Américains

LA dernière page du livre de Sherry Turkle tournée, le cerveau tout embrumé d'images d'hommes et de lieux, bruissant de noms, je me suis dit : quelle drôle d'histoire ! Oui, je la croyais plus embrouillée, plus scandaleuse aussi. Et voici que, maniée avec beaucoup d'habileté, elle semble se glisser aisément dans le scénario bien connu : une situation particulière, un événement fondateur, coïncident avec l'arrivée d'un héros, grand de préférence.

Donc, selon l'auteur qui est venu à Paris l'étudier en ethnologue, la psychanalyse se serait trouvée bloquée dès le début. Résistance des philosophes et des psychiatres, opposition de l'Eglise catholique et du parti communiste, défenses d'une société murée dans un mode de vie, une morale, des traditions, tout se ligue contre elle. Arrive mai 1968 : la révolution fait voler en éclats toutes les résistances, oppositions et *défenses*. Les nouvelles générations radicalisées, et de gauche, se tournent vers ce dont on les avait *détournées*, c'est-à-dire la psychanalyse. Mais une psychanalyse métamorphosée à l'ombre du structuralisme et qui, sous l'impulsion d'un homme d'exception, Lacan, a su devenir française. De bataille en bataille contre ses amis, adversaires ou disciples, d'alliance en alliance avec l'anti-psychiatrie, le gauchisme, le marxisme d'Althusser, il l'impose vers le haut, comme discours des élites, et la projette vers le bas, culture des masses. L'équation de la *France freudienne* peut dès lors s'écrire simplement : Lacan + mai 68 + modernisation. Dans cet ordre. L'ouvrage qui la développe représente autant une défense et illustration de Lacan, héros excessif et ombrageux, qu'une analyse du séisme idéologique dont il fut l'épicentre. On le lit avec ce plaisir et cet intérêt qu'éveille en nous une étude publiée dans le *New Yorker* : elle nous donne l'impression d'être intelligent, de comprendre un phénomène curieux, voire de participer à un grand événement.

Une série de happenings sociaux

Et pourtant le scénario proposé par Sherry Turkle n'est pas convaincant. Tout bien pesé, il me semble que le grand tournant en France se marque, sur le plan social, par la fin de l'empire colonial, le retour au pouvoir du général de Gaulle, et, sur le plan culturel, par les idées de Lévi-Strauss. Elles rendent obsolètes la phénoménologie de Merleau-Ponty, l'existentialisme de Sartre, marxisme inclus, et ouvrent un espace intellectuel nouveau. Dans cet espace s'épanouissent à l'évidence l'œuvre d'un Foucault, d'un Barthes et surtout celle de Lacan. Les grandes lignes de sa vision sont déjà dessinées avant 1966. La psychanalyse a atteint les dimensions d'un phénomène social — c'est pourquoi je l'ai étudiée — et les grands schismes sont consommés. Même l'Eglise et le parti communiste ont déjà révisé leurs positions avant cette date. De sorte que mai 1968 consacre et amplifie les affirmations *qui* ont fait frémir. Il donne un sens politique à une tendance existante. A travers une série de *happenings* sociaux, on assiste à des recombinaisons ambiguës mais superficielles entre la psychanalyse et le gauchisme ou le marxisme, à la mise en scène du freudo-marxisme qu'illustrent ailleurs Marcuse ou Reich. Bref, le vide laissé par le discours laïque humaniste est rempli par un autre discours (un langage avant *tout*) articulé à partir de Lacan. D'abord chef d'école, celui-ci se transforme en chef tout court, qui entraîne derrière lui une masse d'intellectuels, y compris des psychanalystes. C'est l'époque des récupérations où s'abîment les traces de mai 1968.

La vie de la tribu

La France freudienne enregistre sans doute ces évolutions, elle ne les met pas en perspective. Dans la *mesure* où l'ouvrage est surtout consacré à Lacan, le chemin parcouru par la psychanalyse *se confond* avec celui du personnage, l'histoire de la psychanalyse gallicane confine à l'hagiographie du « Freud français ». Partout, la description des hommes et des idées tourne à la caricature. A vrai dire, ni Lagache, ni Nacht, ni Marie Bonaparte, ni Laplanche ne furent les comparses du grand homme, les personnages falots qu'on nous présente.

SERGE MOSCOVICI.

(Lire la suite page 24.)

Dessin de Sempé, extrait du livre d'Alain de Mijolla les Mots de Freud. *(A paraître chez Hachette.)*

Transes et modes parisiennes

LES *Lettres persanes* de la psychanalyse, annonce la bande du *livre* de Sherry Turkle. De fait, comme Usbeck et Rica en cette fin de règne du vieux despote Louis XIV, alors que s'entre-déchiraient les coteries pour s'emparer de la Régence, elle a délibérément borné son exploration satirique aux travers d'une société de cour, aux transes de quelques beaux esprits, aux modes d'un Paris qui sera toujours Paris...

Il est utile toutefois que quelqu'un venu d'ailleurs nous dise : « *Voici comment vous m'apparaissez.* » Passé le temps où l'on accuse cette sociologue américaine de ne posséder de l'analyse qu'une connaissance théorique, bien limitée et romantique de surcroît, ou de n'avoir rien compris au « génie latin », vient *le* moment de se demander : *mais* n'est-ce pas ainsi que, peu à peu, par paresse ou lâcheté, *nous nous sommes* effectivement montrés ?

N'est-ce pas nous qui laissons dire et croire que « freudien », « lacanien » et « psychanalytique » sont des épithètes interchangeables ? Qu'il peut y avoir un « Freud français », comme si Jung était un « Freud suisse » ou Hartman un « Freud américain » ? Que le clivage entre la psychanalyse des tréteaux et celle des divans est sans conséquences ? N'avons-nous pas fait un sort excessif à ce terme de « peste » attribué à Freud par Jacques Lacan, qui disait le tenir « *de la bouche de Jung* » ? Ne laissons-nous pas certains auteurs, tel J.-P. Mordier (1), affirmer qu'avant Lacan et hors son commentaire il n'y a eu et il ne reste en France que « résistance » à la psychanalyse ?

N'oublions-nous pas systématiquement les courants d'une réflexion psychanalytique plus discrète qui, riche de nos particularités socio-culturelles, prolonge les découvertes de Freud ? Je sais gré à Sherry Turkle, par contraste, de rappeler nos diversités.

ALAIN DE MIJOLLA.

Membre de la Société psychanalytique de Paris, dirige la collection : *Confluents psychanalytiques* aux éditions Les Belles Lettres. Il a, notamment, publié *les Visiteurs du moi* (Edit. Les Belles Lettres).

(1) *Les Débuts de la psychanalyse en France*, Maspéro, 1981.

le feuilleton

B. LOZEREC'H, C. DECOURS, V. JACQ

Premiers pas

C'EST justice d'extraire régulièrement quelques premiers livres des flots de services de presse. Tant pis pour cet essai sur James, ou cet autre sur Gracq, qui font tellement plus envie : le fonctionnement de la librairie et *des médias est si contraire* aux débutants !

Sortir ces derniers de la pile ne veut pas dire les traiter avec indulgence paternaliste. Une telle attitude de la critique *tromperait le public*, et *ne sert à rien*. Les lecteurs n'ont aucune raison de s'ébaudir aux balbutiements d'inconnus, comme ils le feraient aux exploits pianistiques ou chorégraphiques de leur chère progéniture. De reste, un instinct sûr les alerte contre les adjectifs « prometteur » ou « méritant », qui, s'ils flattent l'auteur, fleurent l'ennui. Il y a enfin débutants et débutants : certains dont l'entrée en littérature relève du malentendu ou de l'accident ; d'autres chez qui s'annonce un écrivain, un vrai.

BRIGITTE LOZEREC'H ne fait rien pour échapper à la première catégorie. Il paraît que son *Intérimaire* marche fort. Allons ! Tant mieux ! Le tirage n'a jamais témoigné d'une valeur artistique quelconque. L'invoquer revient à nier ce que la lecture garde encore, touchons du bois, de rebelle à la massification et à l'uniformisation des esprits. Acheter un livre parce que des milliers d'autres ont déjà eu cette idée est la motivation la plus étrangère aux lecteurs dignes de ce nom, individualistes forcenés. Le succès peut tenir, comme ici, au savoir-vendre de deux éditeurs conjugués, à une prestation audiovisuelle efficace, à la rencontre d'un titre

par Bertrand Poirot-Delpech

et de préoccupations du moment, ou encore à une réputation de croustillance, soit autant de raisons sans rapport avec la littérature.

Dans des chapitres alternés d'une ou deux pages, la narratrice raconte son enfance au sein d'une famille bretonne, sa vie de secrétaire temporaire et ses démarches... pour placer le manuscrit que nous avons entre les mains.

LA recherche d'un éditeur est en train de devenir la rengaine des premiers romans. Au lieu de bâtir une histoire susceptible de nous intéresser ou de nous charmer, les novices espèrent captiver les foules et ajouter au patrimoine en décrivant l'invariable visite aux grandes maisons de la rive gauche, les refus larvés ou, quand le postulant porte jupons, les promesses sous conditions friponnes.

Pareil reportage sur les mœurs des éditeurs et des écrivains en place a besoin, pour devenir un livre, d'un vrai talent de romancier ou de la folie d'une Violette Leduc. Ravalé au rang du cafardage et du ragot à clés, il consterne. Quand Jean-Luc Godard fait un film sur ses rapports avec les producteurs, cela devient une réflexion en profondeur et une œuvre. Mais rabâcher son enfance, comme le fait Brigitte Lozerec'h, répéter que son livre, c'est toute sa vie, qu'imprimée elle sortira enfin de l'anonymat qui l'écrase, cela ne saurait s'appeler de l'art, à une époque où on le lit partout, et quand c'est dit avec si peu de goût, finalement, pour faire signifier et chanter les mots.

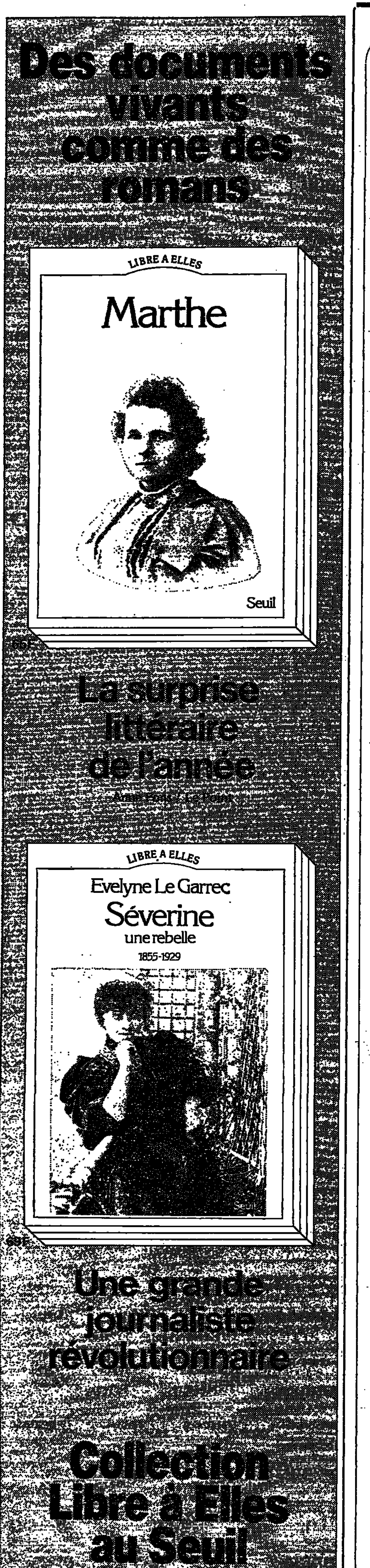
CATHERINE DECOURS, elle aussi, tente de pénétrer le milieu des vedettes et des décideurs littéraires. *Le Ritz à cinq heures* atteste qu'on peut y parvenir, sans les geignements de sa consœur, à condition de ne pas dédaigner les armes, jugées désormais démodées et dégradantes, de la séduction.

Tout auteur ayant participé à une séance de dédicaces a vu, au moins une fois, une acheteuse insinuer par une plaisanterie, ou un regard, qu'elle ne fait pas collection que d'autographes. Un romancier en renom, Marc, derrière qui les malins ont repéré un autre prénom d'évangéliste, et non des moindres, mord galement à l'hameçon, ou à l'âme sœur, si vous préférez. Une idylle s'ensuit, avec ce qu'il faut d'approches feutrées, d'élans voraces, de jalousies rétrospectives, de revenez-y et, pour finir, de rupture sans drame.

Contrairement à *l'Intérimaire* — à peine écrit, — *le Ritz à cinq heures* l'est presque trop. A moins qu'il ne s'agisse d'une surcharge volontaire : l'histoire et la façon de raconter évoquent étonnamment celles qui faisaient fureur lors des débuts de Marc, quand Sagan volait aux « hussards » les records de laconisme doux-amer.

CE genre bientôt trentenaire a ses naïvetés un peu pompeuses, en tête desquelles ce qu'on pourrait appeler la « cheville moraliste ». Au lieu d'indiquer que l'été s'achève, par exemple, vous vous arrangez pour glisser l'information dans une maxime pour cendrier, du genre : rien ne passe vite comme un été heureux.

(Lire la suite page 23.)



la vie littéraire

Italo Calvino Grand Aigle d'or

Le romancier italien Italo Calvino — l'auteur de la célèbre trilogie *le Baron perché, le Chevalier inexistant* et *le Vicomte pourfendu* — a été proclamé lauréat du Grand Aigle d'or de la ville de Nice. Son prix lui sera remis lors du Festival du livre de Nice qui se tiendra du 21 au 25 avril.

Partageant son temps entre Paris et l'Italie, où il est conseiller de l'éditeur Einaudi, Italo Calvino (né en 1923) a publié en France, aux Editions du Seuil, où l'on trouvera l'essentiel de son œuvre (notamment *la Journée d'un scrutateur*, 1966 ; *Cosmicomics*, 1968 ; *Temps zéro*, 1970 ; *les Villes invisibles*, 1974 ; *le Château des destins croisés*, 1976 ; *Si par une nuit d'hiver un voyageur...*, 1981), ainsi que chez Albin Michel *(le Vicomte pourfendu*, 1955), chez Julliard *(le Sentier des nids d'araignées*, 1978 ; *Le corbeau vient le dernier*, 1980), chez Bourgois « 10/18 » *(Malcovaldo*, 1981), chez Denoël (deux tomes de *Contes populaires italiens*, 1980-1981).

Le jury du Grand Aigle d'or est composé de Pierre Combescot, Hector Bianciotti, J.-J. Brochier, Yves Berger, Severo Sarduy, Jean-Marie Borzeix, Jean-François Kahn, Guy Dumur et André Bay. Le lauréat 1981 avait été Nathalie Sarraute.

Des labyrinthes de Philip K. Dick

Bâtir une œuvre sur le thème de la désagrégation, lente ou violente, du futur quotidien, c'est ce qu'a entrepris — et réussi — l'Américain Philip K. Dick, mort récemment (*le Monde* du 4 mars).

Pionnier d'un genre baptisé «spéculative fiction », il a connu le sort réservé généreusement aux pionniers : incompréhension relative dans son pays d'origine (il a quand même obtenu en 1963 le prix « Hugo » pour son *Dr Bloodmoney*, repris en poche par « J'ai lu »), engouement ailleurs, et particulièrement en France, où il a profondément influencé des auteurs comme Philippe Curval, Dominique Douay, Michel Jeury ou Daniel Walther.

Ce n'est certes pas son optimisme qui a imposé le succès : inutile de chercher des *superhéros pourfendeurs de* monstres, ou du « space opera » guerrier, dans la trentaine de romans publiés. Drogues psychédéliques et pilules remontantes sont les aliments de base de ses personnages, humbles tâcherons qui se débattent dans leurs mondes pervertis par les erreurs et les guerres passées.

Que reste-t-il à ces héros perdus dans des univers de survivance ? Des religions bizarres, des inventions inutiles ou nuisibles, des jeux incompréhensibles et hasardeux qui évoquent la loterie à Babylone de Borgès, par leurs efforts dévastateurs sur le classique principe de causalité.

Dans un domaine malgré tout fidèle à une conception évolutionniste de l'humanité et de la société, Dick dérange. C'est peut-être — combiné à sa réelle puissance d'évocation — la raison principale de sa célébrité.

ALEXIS LECAYE.

Monaco et James Joyce

C'est à Nice, en 1923, que Joyce commença *Finnegans Wake*, ce « feu d'artifice verbal ». Il importait que le centenaire de sa naissance, qui sera célébré (*le Monde* du 5 février) un peu partout dans le monde, le fût aussi sur la Côte d'Azur. Le mercredi 7 avril, une série de manifestations se dérouleront donc à Monaco, sous le haut patronage du prince Rainier et de la princesse de Monaco et sous la présidence d'honneur de l'ambassadeur d'Irlande en France.

A 16 h 30, présentation du film de Joseph Strick : *Portrait of the Artist as a Young Man*, tiré du roman autobiographique de Joyce avec, à l'issue de la projection, la diffusion d'une composition musicale d'Anthony Burgess, réalisée spécialement pour ce centenaire.

A 18 h 45, une table ronde, au Théâtre Princesse Grace, réunira Anthony Burgess, Liana Burgess traductrice de Joyce en italien, P. Rafroidi, attaché culturel près l'ambassade de France à Londre et directeur de l'Institut français du Royaume Uni, Jacques Aubert, directeur de l'Institut d'anglais à l'université de Lyon-II, maître d'œuvre de l'édition de « la Pléiade », Georges Belmont, qui fut l'ami, à Paris, du célèbre Irlandais, Max Mortimer, professeur au British Institute, George Sandulesco, professeur au Department of Literature de l'université d'Essex, auteur de *The Joyce Monologue*, et Pierre Johannon, consul général d'Irlande.

A 21 h 30, dîner irlandais à l'hôtel Hermitage, avec un divertissement « joycien » préparé et interprété par A. Burgess.

Les inscriptions sont à prendre avant le 3 avril au consulat d'Irlande, 71, boulevard Raymond-Poincaré, 06600 Antibes. Tél. : 61-08-65 et 61-03-82, projection : 30 F, table ronde : 30 F (50 F pour les deux et 30 F pour les étudiants) ; 250 F pour le dîner-divertissement (chèque à l'ordre de l'hôtel Hermitage). — G. G.-A.

La FNAC se lance dans le livre d'occasion

● La FNAC va se lancer dans la vente de livres d'occasion à partir du 15 avril, a annoncé le vice-président de la Fédération nationale des coopératives de consommateurs (COOP), actionnaire principal de la FNAC, M. Jean Lacroix. Ce nouveau service est l'une des solutions adoptées pour conserver à la FNAC sa position sur le marché après l'adoption de la loi sur le prix unique du livre.

Les clients de la FNAC pourront revendre leurs livres — sauf les livres de poche et les guides — dans les trois mois suivant leur achat à 50 % de leur prix. La FNAC remettra les ouvrages en vente à 57 % de leur prix. Dans les deux prochaines années, les livres d'occasion devraient représenter 5 à 10 % du nombre total des livres vendus par la FNAC.

vient de paraître

Romans

JEAN VAUTRIN : *Canicule.* — Un homme en smoking, un Américain, enfouit un milliard de centimes dans un coin de terre de Beauce. Caché dans les blés, un enfant l'observe. Prélude à une course folle, à la manière de Jean Vautrin. (Magazine, 294 p., 65 F.) Du même auteur, reparaît en poche *Bloody Mary*, qui met en scène une « foldingue » au milieu d'un monde violent et drôle d'asociaux. (Le Livre de poche, 286 p., 15,50 F.)

MICHEL LETURMY : *Abraham a un mon jour.* — De l'*Ancien Testament*, l'auteur a romancé l'épisode de la vie d'Abraham et les siens. Abraham, doux héros, franchit les frontières, s'acharne contre les poncifs et se pose des interrogations qui en font un homme d'aujourd'hui. (Gallimard, 196 p., 61 F.)

Récits

PAUL GADENNE : *Baleine.* — Réédition d'un récit paru en 1949, dans la revue *Empédocle*, dans lequel une baleine échouée sur une plage devient, par la grâce de l'écriture, le symbole d'un monde défait. (Actes Sud, 36 p., 28 F.)

NICOLAS BOUVIER : *le Poisson-Scorpion.* — Récit conradien d'un long séjour à Ceylan, par un grand voyageur, écrivain et photographe, à qui l'on doit déjà de belles chroniques japonaises. Humour et sagesse sur fond de magie noire. (Gallimard, 208 pages, 59,90 F.)

Lettres étrangères

GERALD DURRELL : *Pique-nique et autres charivaris.* — Six nouvelles cocasses puisées dans les annales de la famille Durrell dans lesquelles Gérald — beaucoup plus célèbre dans les pays anglo-saxons que son frère Lawrence — exerce son humour, s'attaquant à des vacances à Venise ou dans les gorges du Tarn, à l'éducation des « public schools », à l'honorable guide Michelin ou aux ravages d'Havelock Ellis. Traduit de l'anglais par Françoise Cartano. (Buchet-Chastel, 220 p., 75 F.)

BOULAT OKOUDJAVA : *l'Amour-toujours ou les Tribulations de Chipor.* — Un agent secret est chargé de surveiller les activités de Léon Tolstoï. Il n'a jamais vu l'écrivain et invente des rapports qui mettent en effervescence la gendarmerie de l'Empire. Par le chanteur-compositeur le plus célèbre d'Union soviétique, auteur de *Pauvre Anissimov*, un roman sur les Décembristes. Traduit du russe par Marie-France Tolstoï. (Albin Michel, 306 p., 69 F.)

Communication

JACQUES SÉGUÉLA : *Hollywood lave plus blanc.* — De la publicité considérée comme un spectacle et de la personne comme une star. Un nouveau catéchisme de la « pub » dressé par l'un de ses prophètes. (Flammarion, 254 p., 55 F.)

Essais

PIERRE BIRNBAUM : *la Logique de l'Etat.* — Plutôt que de s'inscrire dans la polémique sur l'Etat instrument de servitude ou de libération, l'auteur propose de comprendre la société et d'éclairer la diversité de chaque pays à partir des différents types d'Etat. (Fayard, 236 p., 68 F.)

Dialogue pour l'identité culturelle. — Les communications, interventions et documents de la première Conférence internationale pour l'identité culturelle, organisée par l'Institut France - tiers - monde, à Paris, en février 1981. (Ed. Anthropos, 496 p., 150 F.)

FRIEDRICH DURRENMATT : *Albert Einstein.* — Texte d'une conférence très méditée, donnée par le célèbre écrivain suisse allemand sur Einstein métaphysicien. (Editions de l'Aire, diffusion P.U.F., 70 pages, 90 F.)

MAX LINIGER-GOUMAZ : *Guinée-Equatoriale, de la dictature des colons à la dictature des colonels.* — Un universitaire suisse, spécialiste de la Guinée-Equatoriale, consacre pour la troisième fois consécutive un ouvrage à ce pays et montre qu'en dépit des apparences les équato-guinéens n'ont quitté la dictature de Macias Nguema que pour celle de son complice, et parent, le colonel Obiang Nguema. (Les Editions du Temps, Genève, 230 p.)

Histoire littéraire

JEAN BOLLACK. *Agamemnon I.* — Une édition et un commentaire de la pièce d'Eschyle, assortis d'une réflexion générale sur la tragédie. En collaboration avec Pierre Judet de la Combe. (Presses universitaires de Lille, 2 vol. 550 p., 210 F.)

Philosophie

FRANÇOIS GACHOUD : *Maurice Clavel, du glaive à la foi.* — La première étude philosophique consacrée au fameux « journaliste transcendental ». (P.U.F., Coll. croisées, 232 pages, 110 F.)

Critique littéraire

GÉRARD GENETTE : *Palimpsestes : La littérature au second degré.* — L'un des plus savants des critiques actuels entreprend l'exploration systématique de la « transtextualité », ou « tout ce qui met un texte en relation, manifeste ou secrète, avec d'autres textes». (Seuil, Coll. poétique, 470 pages, 100 F.)

Psychanalyse

DOCTEUR ALDO NAOURI : *l'Enfant porté.* — Chaque humain garde une trace indélébile enfouie au fond de sa mémoire, du temps où il était porté. Porté par des bras qui secourent et qui limitent. A travers son expérience, un pédiatre tente de comprendre comment se déroule l'acte médical et, en particulier la « médecine d'enfants ». (Seuil, 224 p., 60 F.)

en poche

Piaget - Chomsky : un débat fondamental

CHACUN de nous est capable de « produire » dans sa langue maternelle une infinité théorique de phrases compréhensibles et d'en comprendre une infinité. Cette capacité (cette « compétence », en termes chomskyens) est complète de bonne heure, à cinq ans environ, sans que les conditions sociales et culturelles dans lesquelles elle se forme paraissent modifier sensiblement le résultat de l'apprentissage.

D'où un débat ouvert par les Grecs, voici vingt-cinq siècles, et qui n'a pas cessé, quelles que soient les formes qu'il a empruntées, notamment au Moyen Age.

L'apprentissage de la langue est un fait général et inéluctable chez les humains, comme celui de la station verticale. Est-il donc inné, inscrit dans nos gènes, dans un « génotype » de langue commun à tous les humains et qui se réaliserait, s'actualiserait dans chaque langue avec des différences contingentes, mais non essentielles ?

Ou cet apprentissage n'est-il qu'un effet spécialisé, propre aux humains, de leur intelligence générale, donc une construction post-natale, si l'on veut ?

Les deux thèses (ou plutôt les deux faisceaux d'hypothèses) se sont affrontées à Royaumont en 1975. La première présentée par Noam Chomsky, l'autre par Jean Piaget.

Autour d'eux, et participant au débat, des psychologues, des généticiens, des logiciens, des sociologues et même des linguistes, tous de réputation mondiale. Le compte rendu de ces journées est aujourd'hui disponible, à un prix accessible.

Très fine (il fallait ramener à ce format un volume déjà dense de plus de cinq cents pages), la typographie est élégante et parfaitement lisible. On est tenté de dire, en les associant : « *Le texte aussi.* » Le fait est qu'à l'heure où la linguistique française s'englue dans l'illisibilité et dans l'abus d'un vocabulaire confidentiel, la première leçon du débat est d'ordre formel : on peut aller très loin dans la recherche en restant compréhensible à beaucoup, sinon à tous. On le doit.

La seconde est que la linguistique française n'a guère contribué à ce débat. On souhaite qu'elle s'y engage. Toute description nouvelle de la grammaire d'une langue le fera progresser.

JACQUES CELLARD.

★ **THEORIES DU LANGAGE, THEORIES DE L'APPRENTISSAGE.** ***Le débat entre Jean Piaget et Noam Chomsky.*** **Collection « Points », Le Seuil, 533 p., 30 F.**

∴

● Après des années d'amnésie, l'employé d'une agence de police privée, Guy Roland, part à la recherche d'un inconnu disparu depuis longtemps Au cours de sa recherche, il s'identifie peu à peu à l'homme disparu, dont le passé lui revient par bribes, au gré des témoins. Patrick Modiano, en développant ce récit dans la *Rue des boutiques obscures*, reçut le prix Goncourt en 1978. On retrouve dans ce texte, repris en « Folio » aujourd'hui, le goût de Modiano pour l'errance dans les culs-de-sac de la mémoire.

en bref

● **PICASSO EN PLEINE PAGE ET EN 33 TOURS.** — Le romancier Jacques Perry publie chez Jean-Claude Lattès « Yo Picasso » (480 p., 80 F), une biographie du peintre génial. Dans cet « autoportrait » — le romancier prête sa plume à l'artiste qui dit « je » — apparaît Picasso dans son humble vérité, au-delà de l'anecdote et de la légende, dominé par la force de la création.

Le visage de Picasso illumine aussi la couverture d'un 33 tours qui rassemble des poèmes d'André Verdet, écrits en hommage à son ami. Sur une face, des complaintes disent l'angoisse de vivre et l'opacité de la mort pour un poète athée et plein d'espoir. Sur l'autre, des poèmes interrogent l'incompréhensible souffrance des hommes. La musique est de Gilbert Trem, l'interprétation est due au groupe Bételgeuse. « Picasso Blues », éditions Francis O'Neill. Diffusion Sapem.)

● **LES PRIX DE LA VILLE DE PARIS DE LA BANDE DESSINEE,** dotés chacun de 10 000 F, ont été attribués, pour la meilleure bande dessinée de l'année, au « Chien debout » de Sokal (Casterman) et pour la première bande d'un jeune auteur, ex aequo à « l'Anneau du Nibelung », tome I, « l'Or du Rhin » de Numa Sadoul et France Renonce, édité chez Dargaud, et à « Akromégalie » de Krist Mirro, édité au Humanoïdes Associés.

● **GABRIEL MATZNEFF** réédite son « Carnet arabe ». Ce journal de voyage en Jordanie, au Liban et en Syrie avait paru en 1971. Il était prémonitoire, sous bien des aspects, quant aux événements qui allaient cruellement marquer le Proche-Orient. (La Table ronde. 230 p. 52 francs).

● **L'ECRIVAIN IRLANDAIS BRIAN CLEEVE,** qui prépare une étude sur la misère de la solitude dans les sociétés modernes, souhaiterait recevoir à ce propos des témoignages d'individus ou d'associations (Ecrire à Brian Cleeve C/O Dezalay, 24, rue de la Folie-Méricourt, Paris 75011).

● **L'ADRESSE LES EDITIONS TALUS D'APPROCHE,** qui ont publié « le Double et la Doublure » d'Hubert Juin (voir « le Monde des livres » du 12 mars) n'est pas 70780 Le Rœulx, comme nous l'avons indiqué par erreur, mais 7078 Le Rœulx, Belgique.



au fil des lectures

lettres étrangères

DEUX CLASSIQUES ALLEMANDS : GOTTFRIED KELLER ET THEODOR STORM

Nietzsche, parlant en 1887 du Suisse Gottfried Keller (1819-1890), le donna comme « le plus grand écrivain allemand vivant ». Pourtant, seul le hasard d'un programme d'agrégation nous vaut en France la réédition de cette traduction d'*Henri le Vert*, épuisée depuis une bonne génération...

Il existe deux versions assez différentes d'*Henri le Vert*. La première, qui date de 1855, souffre de quelques imperfections formelles, mais sa fin pessimiste, la mort, peut-être le suicide d'Henri, la rend plus attachante que la version de 1880, qui a été expurgée de quelques scènes érotiques... et qui mène le lecteur vers une *happy end* moralisante. C'est ce texte remanié que présente la réédition d'aujourd'hui. Dommage.

L'histoire d'Henri le Vert est celle d'une vie manquée, d'une éducation mal conduite, d'un génie artistique jamais épanoui et d'amours malchanceuses. Le héros romantique aspirait à vivre dans le royaume de l'idéal, mais, chez Gottfried Keller, l'action n'est plus la sœur du rêve. Les aspirations de l'enfant, puis de l'adolescent et de l'artiste se voient brisées, punies par une réalité sans pitié.

Gottfried Keller avait été à Heidelberg l'auditeur passionné de Ludwig Feuerbach, le philosophe matérialiste. Son roman autobiographique est une élégie sur la mort de Dieu.

L'écrivain suisse allemand avait un caractère solitaire : ses relations les meilleures étaient les amitiés épistolaires, par exemple avec le romancier allemand Theodor Storm, né en 1817. Ce dernier avait prodigué ses (mauvais) conseils pour le remaniement d'*Henri le Vert*. Il ne goûtait guère la truculence ni l'humour de Keller.

L'Homme au cheval blanc, la dernière et sans doute la meilleure nouvelle de Storm, aujourd'hui rééditée, parut en 1888. Dans ce conte fantastique, le destin tragique du génial constructeur de digues, puni pour sa démesure, a la densité d'un mythe. Ce héros lutte aussi contre la bigoterie populaire : comme Gottfried Keller, Theodor Storm était un matérialiste et un incroyant.

Mais Thomas Mann, dans son essai sur Storm (1930), a bien montré ce qui sépare les deux écrivains : « *Le faible de son ami nordique pour les histoires de fantômes et les jeux de cache-cache dans une brume mystérieuse déconcertait l'esprit plus clair et plus méridional de Gottfried Keller. Son incrédulité rationaliste l'éloignait du paganisme superstitieux de Theodor Storm* ».

JACQUES LE RIDER.

★ *Henri le Vert*, de Gottfried Keller, traduit par G. La Flize, présenté par Henri Tonnelat. Aubier-Montaigne, 572 p. 54 F.

★ *L'Homme au cheval blanc*, de Theodor Storm. Edition bilingue par Raymond Dhaleine. Aubier-Montaigne, 352 p. 48 F.

THOMAS BERNHARD : UN MALAISE INDÉFINISSABLE

L'écrivain autrichien Thomas Bernhard semble décidément prendre un malin plaisir à dérouter ses lecteurs. On le connaissait comme un virtuose du roman-fleuve. Toute *la Plâtrière* se déroulait en un paragraphe unique de 224 pages. Son nouveau livre, *l'Imitateur*, ne compte pas moins d'une centaine de textes. Mais le plus long couvre à peine deux pages et le plus court, quatre lignes. Etrange livre, en vérité.

A première vue, on pourrait croire qu'il s'agit d'un simple recueil de faits divers choisis pour leur caractère insolite, atroce, voire pour d'autres motifs plus difficilement saisissables. Un individu est interné dans un asile d'aliénés parce qu'il a soutenu que les derniers mots de Goethe avaient été « suffit comme ça » (*mehr nicht*) et non, comme le rapporte la tradition, « plus de lumière » (*mehr licht*) ; le médecin qui a prescrit l'internement se voit décerner la médaille Goethe de la Ville de Francfort (*Mordicus*). Un pauvre Turc recueilli par une vieille dame étrangle sa bienfaitrice... par charité (*Charité*). Trois Anglais, déçus par le panorama découvert à l'issue d'une ascension, battent à mort leur guide, « *soutien de trois enfants et d'une femme sourde* » (sic), puis sautent l'un après l'autre dans le vide. Commentaire du journal, qui rapporte l'affaire : « *Birmingham vient de perdre le plus distingué de ses propriétaires de journaux, le plus remarquable de ses directeurs de banque et le plus doué de ses entrepreneurs de pompes funèbres.* » (*Anglais déçus.*)

Pour mieux nous convaincre de la véracité des faits rapportés, à moins que ce ne soit pour mieux nous égarer, Thomas Bernhardt n'oublie jamais d'indiquer le lieu où ceux-ci sont censés s'être déroulés : Vienne, Varsovie, Le Caire... Ou quelque obscur village des Alpes autrichiennes. Il accumule les détails incongrus, n'hésite pas à se répéter, comme le ferait un chroniqueur maladroit.

Autant le dire, un bon nombre des textes qui composent *l'Imitateur* sont si allusifs, voire si opaques, que l'on est tenté de se demander si l'auteur n'a pas voulu tout simplement se jouer de nous. Et pourtant, ce livre distille subrepticement un malaise indéfinissable. C'est un peu comme un dissolvant introduit par Thomas Bernhardt au cœur de nos certitudes quotidiennes.

JEAN-LOUIS DE RAMBURES.

★ *L'Imitateur*, de Thomas Bernhard. Traduit de l'allemand par J.-C. Hémery. Gallimard, 172 p. 44 F.

poésie

LA FÊTE DE PIERRE ALBERT-BIROT

Un peu oublié peut-être, le rôle de Pierre Albert-Birot aux temps héroïques de l'amitié avec Guillaume Apollinaire ou de la revue *SIC* n'en fut pas moins considérable, mais il relève de l'histoire littéraire. L'important, c'est l'œuvre, amalgame d'humour et de lyrisme. La poésie, longtemps dispersée, Gallimard en avait regroupé la première partie (1916-1924) en 1967, année de la mort de « PAB ». Rougerie prend la relève et vient de réunir les poèmes des années 1927-1937, notamment les *Poèmes à l'autre moi*, un des sommets de cette somme, d'un pathétique inattendu.

« *Un face-à-face avec lui-même qu'il pousse jusqu'à la substitution absolue de l'Autre à Soi, jeu vertigineux où le Je se cherche à travers les temps, mais surtout à travers sa propre image...* », écrit Arlette Albert-Birot. *Le Cycle des douze poèmes de l'année* complète ce recueil « PAB » use de la même langue somptueuse et familière, mêlant les tons et les rythmes. Il a besoin de cet ample souffle, l'homme qui se redécouvre et redécouvre son corps et qui n'éprouve, jubilant, aucune vergogne à trouver tout cela très bien. « *Et caché au milieu de soi, on assiste à la fête qu'on se donne...* ». Le poète ne sait pas encore que la douleur va venir...

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ *Poésie* (1927-1937), de Pierre Albert-Birot. Présentation d'Arlette Albert-Birot. Ed. Rougerie. 118 p. Mortemart 87-330. Mézières-sur-

roman

UNE MAGIE DU XXe SIÈCLE

A quelques kilomètres de la côte bretonne, Liam est une petite île. C'est là qu'après sept ans d'absence revient Henri Duncan — d'origines sans doute écossaises — avec femme et fille trouvée et faite au Canada. Tante Rose les accueille.

Le roman fantastique commence tout juste. Mais la suite n'est pas à raconter. Tout l'intérêt est en effet dans la présence de « magiciennes » que Duncan va rencontrer, affronter, aimer. Tout au plus peut-on dévoiler qu'elles sont deux et qu'elles réservent les surprises que suscitent les sosies.

Si le héros avoue se livrer à du « *tricotage mental* », l'auteur point. Cette histoire merveilleuse, au sens d'Alice, est menée simplement dans tout ce qu'elle a de complexe. Alexis Lecaye n'égare pas le lecteur à la suite du personnage égaré, et c'est une qualité pour ce genre de récit où il faut savoir entretenir le mystère sans être abscons, une règle ici parfaitement respectée pour la traversée de cette petite île.

PIERRE-ROBERT LECLERCQ.

★ *L'ILE DES MAGICIENNES*, d'Alexis Lecaye, Fayard, 285 p. 59 F.

essai

UN HIDALGO GLABRE ET ANTISOCIALISTE

Le socialisme ne réussit pas à Jean Cau. Ou alors, serait-il devenu un sous-marin, un crypto, décidé à disqualifier l'antisocialisme par un pamphlet si lourd et si dépourvu d'idées qu'il provoque un étonnement apitoyé ? L'auteur, qui fut talentueux, de *la Pitié de Dieu* n'a qu'un argument contre le socialisme à la rose entre les dents : il n'aime pas la barbe, surtout lorsqu'elle est taillée, et enseignante. Les députés socialistes étant dans leur majorité barbus et instituteurs, la France est foutue. « *Que si, désormais et pour une durée mystérieuse, nous voilà plongés dans le socialisme, je ne vois d'autre recours qu'en sa négation exquise au niveau précieux de nos personnes rendues impénétrables à ses grossièretés. Préciosité qui n'ira pas sans un certain ridicule mais, c'est ainsi, quand tout sera gris, nous ne saurions arborer d'autre vêture qu'un frac rose et des chausses aux bouffonnants crevés.* [...] *Je vous souhaite, face à la graisse subventionnée des maigreurs d'hidalgo.* » Souhaitons-leur aussi le panache d'un Léon Daudet et les fureurs frémissantes d'un Léon Bloy.

MICHEL CONTAT.

★ *La Barbe et la Rose*, de Jean Cau. La Table ronde, 136 pages, 45 F.

Premiers pas

(Suite de la page 21.)

Le public de ces bluettes n'y voit que du feu et suppute de la subtilité pudique. *Le Ritz à cinq heures* comporte beaucoup d'aphorismes passe-partout de ce style : « *Les gens heureux croient toujours que les autres sont sourds...* », « *... il existe pour tout le monde des périodes de chance...* », « *... pour que l'amour soit agréable il faudrait cesser de penser...* », « *... une fille amoureuse, c'est une ville bâtie pour se rendre* »...

Mais on peut supposer que Catherine Decours table exprès sur un retour nostalgique à la mode des phrases courtes et des analyses sentimentales de même taille. Auquel cas, nous aurions touché avec elle une pasticheuse plus qu'habile. Voilà un auteur, en tout cas, chez qui se devinent des souvenirs de lecture, seule preuve d'attachement véritable à la littérature, et meilleure promesse de nouveauté.

LE plus authentiquement littéraire de ces trois coups d'essai s'appelle *Chambre haute*, de Vincent Jacq. Doubles débuts, puisque l'éditeur aussi — Editions de l'Equinoxe — se lance.

Dès le premier des poèmes en prose réunis dans *Chambre haute*, la classe professionnelle éclate. Avant de prendre la plume, Vincent Jacq a eu la modestie, la politesse, le respect de soi et des autres de s'assurer qu'il avait bien quelque chose à dire, en assimilant le meilleur de l'héritage universel, littéraire, mais aussi plastique, architectural, musical, et venu d'autres civilisations. D'où un regard de parfait érudit, c'est-à-dire mieux que neuf, devant les choses, riche de ce qui lui ressemble et permet de mesurer sa « petite différence ».

Pour situer le genre de *Chambre haute*, on hasarderait volontiers des noms de poètes paysagistes et de grands amateurs d'art — du Rimbaud des *Illuminations* à Segalen, Malraux, Michaux, Ponge, — s'il n'était avéré que de telles références, amputées de la relativité dont on les affecte, ne risquent de devenir de risibles pavés de l'ours.

Contentons-nous donc de préciser que l'auteur poursuit à travers des sites, du Maghreb au Cotentin, et au fil d'œuvres très variées, où l'Extrême-Orient tient sa place, une méditation sur le vide, dans la vie comme dans l'art. Par d'insensibles déplacements de nos perceptions et de nos réflexions, Vincent Jacq ébranle nos certitudes occidentales quant à la place royale du sujet dans l'existence et la création. Contempler, n'est-ce pas d'abord ne plus savoir ce qu'on regarde, se laisser absorber par l'objet ? Qu'attendons-nous pour imiter la conquête de l'immobilité accomplie par l'art bouddhique, et pour cesser de juger le beau à ce que cela signifie ? Assez pensé en art, non ?

Sans vide *dans l'espace ni silence* dans nos pensées, la beauté ne peut se déployer. Telle est la leçon teintée d'orientalisme que distille ce sage qu'on a peine à croire *débutant, tant il mêle intelligemment, gracieusement, les* alluvions de sa culture et notre langue, qu'il évoque Venise, l'Alhambra, un bistrot normand, Watteau, Mahler ou Miles Davis.

Les amateurs de découvertes doivent lire *Chambre haute*, ne serait-ce que pour telle invitation à la vacuité, telle peinture de Londres et de ses relents d'Empire, pour l'alerte où nous tient l'auteur, ou le seul rappel de cette évidence que nous nous parlons à *nous-même*... comme un livre !

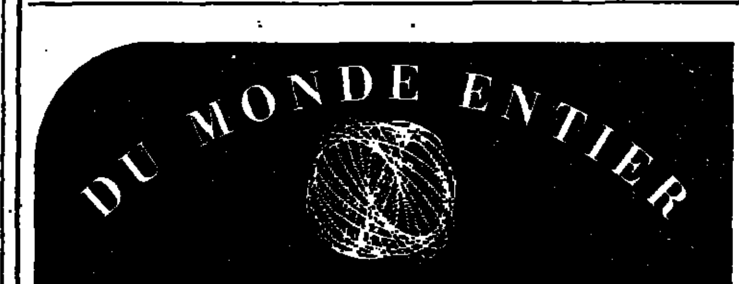
BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ L'INTERIMAIRE, de Brigitte Lozerec'h, J.-J. Pauvert « chez » Julliard, 260 pages, 65 F.

★ LE RITZ A CINQ HEURES, de Catherine Decours, O. Orban édit., 188 pages, 49 F.

★ CHAMBRE HAUTE, de Vincent Jacq, Editions de l'Equinoxe, 204 pages, 42 F.





société

Paroles de femmes

● *De la révolte d'Olympe aux aveux des femmes d'aujourd'hui.*

ON ne s'appelle pas impunément Olympe de Gouges. Ce nom que s'attribua Marie Aubry, pétulante veuve de Montauban, interdit de ne jamais passer inaperçue. Mais où aller, que faire, quand on est pauvre et femme par surcroît de malchance ? Paris seul offre aux ambitieuses une scène digne d'elles. Et pour qui a, comme Olympe, du tempérament à revendre, quoi de plus naturel que de vivre de ses charmes ? La trentaine venue, elle abandonne la galanterie pour prendre la plume et la parole, qu'elle ne quittera plus. « *Elle bavarde, bavarde tant qu'elle en sue et pue* », note un de ses adversaires, le délicat abbé de Bouyon. Pour lui couper le sifflet, la Révolution lui tranchera la tête. Qu'avait-elle donc dit de si grave ?

Durant quatre années, Olivier Blanc, jeune journaliste, a mené l'enquête. Et il en a découvert de belles ! Olympe n'ouvre la bouche que pour déclencher un scandale. C'est son élément, son pain quotidien, sa raison d'être. Jugez-en plutôt. Avant tout le monde, elle dénonce le commerce des esclaves, posant aux négriers cette question inadmissible : « *S'ils sont des animaux, ne le sommes-nous pas aussi ?* » A la Déclaration des droits de l'homme, elle prétend ajouter les droits de la femme, revendique le statut de citoyenne à part entière, plaide en faveur des prostituées, qui « *contribuent moins à la dépravation des mœurs que les dames de la société* ». Elle est partout, toujours à contretemps, ravie d'attirer les foudres des Tartuffe, qui l'ont surnommée la « furie de Gouges ».

Curieuse furie qui vole au secours des vaincus, tente de sauver Louis XVI après avoir exigé sa démission, s'indigne du massacre des Girondins et défie Robespierre de se baigner avec elle dans la Seine. A l'heure où « *le patriotisme se change en patrouillotisme* », selon l'expression d'un journaliste de l'époque, elle promène ses gros sabots en terrain miné. On la brocarde, la menace, l'enferme, on ne l'interrompt pas. Et le 3 novembre 1793, montant sur l'échafaud, face à la statue de la Liberté, à qui Mme Roland lança, cinq jours plus tôt, son dernier adieu, l'incorrigible Olympe s'écrie : « *Fatal désir de la Renommée, pourquoi ai-je voulu être quelque chose ?* » Ainsi périssent celles qui sortent des rangs et tiennent des discours échevelés à l'ombre de chapeaux plus extravagants encore. On se réjouit de voir un homme célébrer, dans une biographie vengeresse, cette martyre du féminisme.

∴

Chez Jeanne Cressanges, personne n'élève la voix, et pour cause. Recueillant « *ce que les femmes n'avaient jamais dit* », l'auteur tente une gageure : obtenir que les mères, sœurs, amantes, épouses, nous parlent de « leurs » hommes. Jeanne Cressanges en a interrogé deux cent trente, dont les griefs et les plaintes s'égrènent à mots couverts, comme si elles avaient honte de casser du bois sur le dos de l'absent. Non qu'il s'agisse d'un réquisitoire. La tendresse, l'amour et la complicité s'y glissent malgré tout, malgré l'indignité de leurs bénéficiaires.

Le père, le roi, le premier homme

Que le Prince Charmant n'existe pas, chacune l'admet à la longue. Mais le Père, le Roi, le Premier Homme, ne pourrait-il exister davantage ? Tantôt, c'est à peine s'il remarque ses filles, tantôt il exige qu'elles lui servent de bâton pour ses vieux jours. Les frères, eux aussi, toisent de haut leurs frangines, et l'amitié des cousins n'est qu'un flirt déguisé. Vient le temps des maris, des amants, qui promettent tout et n'accordent, les pauvres, que ce qu'ils ont. Leur idéal : « *changer souvent de femmes sans jamais changer d'habitudes* ». Mais qui s'intéresse à ce que pense, à ce qu'éprouve, à ce qu'espère sa compagne ? Les affamées se rabattront sur leurs fils pour combler leur fringale d'affection, ou pour franchir enfin la barrière des sexes, pour avoir un pied dans l'autre monde. Mais les fils ont leur vie à mener. De quelque côté qu'elle se tourne, la femme paraît condamnée à rester avec son excès de tendresse sur les bras.

Que penseront les hommes à la lecture de ces témoignages dont l'indulgence même les accable ? « *Ils les rejetteront* », dit Jeanne Cressanges. « *Car ils ne nous pardonnent pas les déceptions qu'ils nous causent.* » Imaginons pourtant que l'un d'entre eux prête l'oreille. Il en serait récompensé. Ecoutez comme elles parlent bien, ces femmes qui parlent tant, qui parlent trop.

GABRIELLE ROLIN.

★ OLYMPE DE GOUGES, d'Olivier Blanc, éditions Syros, 239 p., 66 F.

★ CE QUE LES FEMMES N'AVAIENT JAMAIS DIT de Jeanne Cressanges, Grasset, 297 p., 65 F.

Les enterrées vives

DANS sa préface au livre de Renée Saurel, Simone de Beauvoir rappelle que « *des fillettes et des femmes sont mutilées irréversiblement dans leur chair et, ce qui n'est pas moins grave, dans leur esprit* ». Et que leur nombre est aujourd'hui de soixante-quatorze millions.

Ce livre courageux est l'enquête la plus approfondie publiée en France sur ce que Simone de Beauvoir appelle un génocide. Le mot ne paraît pas trop fort, puisque les mutilations, outre qu'elles peuvent entraîner la mort, consistent dans la destruction physiologique et psychique de l'être féminin.

L'auteur, qui a beaucoup vu, beaucoup entendu, recueilli quantité de faits, de témoignages publics, de confidences, dit ici avec honnêteté ce que la prudence officielle tait ou élude. Des dossiers comme celui-ci, l'émotion qu'ils soulèvent, contribueront à tirer quelque peu de leur réserve les institutions internationales (y compris celle qui prend en charge le sort de l'enfance) invoquant le tabou du « fait culturel ». Le nazisme, le goulag, qui n'ont « *aucun rapport* » avec ces pratiques, déclare avec raison la préfacière (encore qu'il s'agisse d'une forme cruelle de racisme sexuel), bref tous les crimes de l'Occident lui interdisent-ils de prendre parti ? A ce compte, c'est bien commode : pour tout le monde, bouche cousue — si l'on ose ainsi parler en la circonstance.

L'UNESCO, dominant méritoirement ses réticences, s'est décidée à assimiler excision et infibulation à la torture. Ce qu'elles sont doublement : par la mutilation profonde, mais aussi par les souffrances, l'une et les autres infligées le plus souvent, on ne doit pas l'oublier, à de très jeunes enfants sans défense. Ne se demandera-t-on pas ce qui adviendrait si, dans quelque partie du monde, on castrait systématiquement des dizaines de millions d'enfants mâles ?

Ces survivances, dont nul ne soutient même plus qu'elles conservent un fondement lié à des cultures ou à des religions, s'opposent aux droits de l'homme. Il s'agit plus exactement ici des « droits » de l'homme sur la femme. Les mutilations sexuelles ne sont qu'une manifestation extrême de l'oppression mâle. A quel point celle-ci entend encore s'imposer, avec la complicité active de certaines femmes — celles des classes privilégiées à qui les hommes concèdent une parcelle de pouvoir, — cela est apparu avec éclat dans les débats de la conférence de Copenhague, à laquelle la dernière partie de l'ouvrage est consacrée.

Tout ça, dira-t-on, c'est triste, mais c'est bien loin. On situe assez vaguement cette aire comprenant sur deux continents une trentaine de pays, et très diverse ethniquement et religieusement (christianisme inclus). Mais se doute-t-on qu'elle s'étend jusqu'à Paris ? Et, depuis peu, jusqu'à nos hôpitaux. D'où la question qu'avec le même courage pose ouvertement Renée Saurel : le souci que ces « opérations » soient faites au moins « proprement » (il y a aussi une torture « propre ») doit-il conduire à la complicité médicale ?

Le livre s'ouvre par le récit d'un « cas », plus poignant encore en ce qu'il illustre une réalité devenue presque banale au milieu de nous, mais largement ignorée. Et il se ferme par ce mot, qui émane non d'un « primitif » mais d'un scientifique attaché au C.N.R.S. parlant à la radio, « *avec un incroyable mépris* », de toute femme non excisée : « *Elle n'est rien, tout simplement... Elle n'est pas.* »

YVES FLORENNE.

★ L'ENTERREE VIVE, de Renée Saurel. Editions Slatkine (7, quai Malaquais, Paris), 312 p., 65 F.

Les sœurs courage

DEUX livres de femmes, le premier est de Monique Brossard-Legrand. Une jeunesse dorée, coupée brutalement par une première tragédie : la mort du père. De nouveau le soleil : un beau, trop beau mariage et des années de bonheur bourgeois en province, racontées avec un peu de complaisance, dans le genre : « Comment peut-on ne pas être riche ? »

Après douze ans de cet engourdissement dans le luxe sage, un choix s'impose cependant : rester une épouse bourgeoise et renoncer à toute vie professionnelle (l'auteur avait commencé ses études de médecine), ou rompre. C'est donc le divorce, et, quand il en est tout juste encore temps, le départ pour cette seconde moitié de vie qui est souvent, et ici en particulier, la vraie.

En cancérologie, Monique Brossard-Legrand vivra le contact quotidien avec « la maladie du désespoir ». Puis, elle passe de la chirurgie à la chirurgie esthétique ou « réparatrice ». Mais le destin frappe encore : malade elle-même, à demi paralysée, elle ira durant trois mois soigner des réfugiés en Thaïlande.

Aujourd'hui, médecin malade, mais médecin quand même et contre tout, elle veut « repartir ».

Le récit manque un peu de sobriété et de clarté, et garde par moments un ton bon chic bon genre surprenant. Mais le témoignage est juste et poignant.

Le livre-document de Marion Le Cahour, médecin des pauvres et des alcoolique à Nantes, est un voyage au bout de la nuit, éclairé par la foi de l'auteur et sa « charité » dévorante. Depuis trente ans, « Marion » assure une consultation en dispensaire pour alcooliques les plus pitoyables. Elle travaille dans une boutique de 10 mètres carrés qu'elle a appelée « Le brin de causette ». Autour d'elle, des guéris l'assistent inlassablement dans ce combat éprouvant contre l'abîme de la boisson.

Abîme des pauvres, des femmes qui n'en peuvent plus, des épaves. Les péripéties du combat sont toujours incertaines, les vraies guérisons toujours rares. La maladie alcoolique, dit Marion Le Cahour, c'est immense, mais ce n'est que l'arbre qui cache mal une forêt d'échecs et d'injustices.

Baptisée à quatorze ans, Marion reçoit plus tard ce second baptême de l'Esprit, brutal et en quelque sorte tyrannique, qui transforme une vie. Désormais, c'est en « charismatique » (si le mot n'est pas trop prétencieux) qu'elle accueille infatigablement ses « laissés-pour-compte » de la misère et du désespoir.

Moins « travaillé » que celui de Monique Brossard-Legrand, le livre de Marion Le Cahour prend au cœur. A soixante-douze ans passés, elle le lance comme un cri. Sans apprêt et sans adresse, son témoignage n'en est que plus fort.

Ce n'est pas leur petit bonheur personnel que nos sœur Courage disent le mieux, mais le malheur qui les entoure. C'est bien ainsi.

J. C.

★ CHIENNE DE VIE, JE T'AIME, de Monique Brossard-Legrand. Témoignage recueilli par Carol-Anne de Carolis, 221 p. Ed. Le Centurion. Environ 59 F.

★ UN BRIN DE CAUSETTE, de Marion Le Cahour. Souvenirs d'un médecin des pauvres et des alcooliques, 221 p. Ed. Nouvelle Cité. Environ 57 F.

psychanalyse

Lacan expliqué aux Amér[...]ains

(Suite de la page 21.)

En outre, l'enjeu des scissions fut beaucoup plus profond, touchant à la nature de l'institution et de la pratique psychanalytiques. Jamais on n'a pu le réduire à un choix pour ou contre Lacan. Il n'était pas nécessaire de changer la somme des débats en une forme de procès, ni de ramener l'effervescence d'un mouvement à une série d'anecdotes personnelles et mondaines. Je regrette, à cet égard, que l'ethnologue ne nous fasse pas entendre davantage la voix de ceux qu'elle a interviewés, que le « matériel », comme on dit, soit absent de l'interprétation. On a l'impression, ça et là, que l'a[...]eur cède à la tentation de [...]nstruire la vie de la « tribu » [...]partir de celle du « chef », [...]rs que d'habitude on proc[...]e à la démarche inverse. A[...] ces réserves, *la France [...]eudienne* représente un travail [...]onnier et l'amorce d'une sociolo[...] comparée de la psychanaly[...] que l'on voudrait voir pour[...]vie des deux côtés de l'océan[...]

SERGE MO[...]OVICI.

Directeur d'études [...]Ecole des hautes études en scien[...] sociales, a publié en 1961 aux [...]U.F. une étude sur LA PSYC[...]NALYSE, SON IMAGE ET SON [...]BLIC. Il vient de faire paraître [...]AGE DES FOULES aux Editions [...]ard.

Vu d'Italie

MARIO FRANCIONI est un jeune spécialiste de l'histoire de la psychologie française, auteur d'un essai sur Minkowski et d'une étude sur la psychanalyse linguistique et épistémologique de Lacan (1978). Il présente au public italien une précieuse histoire de l'accueil fait à Freud par les milieux psychiatriques et culturels français. L'ouvrage est écrit avec un maximum de simplicité et une grande clarté d'exposition. J'ai admiré, en particulier, le chapitre sur Lacan où l'essentiel me semble dit de façon tranquille. Il s'agit d'une histoire-chronique des sociétés psychanalytiques en France, depuis l'apparition de Freud dans notre langue (1893) jusqu'à aujourd'hui (la dissolution de l'école lacanienne y est signalée en note).

Une préface, peut-être trop ambitieuse pour un propos qui est simple, nous rassure sur l'objectivité quasi totale du chercheur, dont on peut penser qu'il croit en la progression de la science analytique et en sa communicabilité. Son travail est l'exposé des textes produits par les psychanalystes français (au début par des psychiatres, ou des vulgarisateurs) dans leur difficile entreprise de greffe culturelle. Mario Francioni n'intervient pour ainsi dire pas, sinon dans la façon de résumer les textes, dont il donne d'abondants extraits. Il nous permet ainsi de suivre, quasi de l'intérieur, la vie des petits groupes qui ont assuré chez nous la transmission d'un message venu d'un père étranger.

Je lui reprocherai cependant de n'avoir pas exploité deux essais pour lesquels j'ai l'affection du lecteur fidèle : *[...]uelques antécédents d'A la rec[...]rche du temps perdu*, d'Elisa[...]h Czoniczer (Droz, 1958), [...]utile et toujours snobé, où son[...] dépouillées trente revues méd[...]les « fin de siècle » pour vérifi[...] ce que le fils du Dr Proust [...]uvait y avoir lu de et sur [...]ud ; et la thèse de la regre[...]e Anne Parsons, *La pénétrati[...] de la psychanalyse en Franc[...] et aux Etats-Unis*.

Le but de Francioni [...]est pas l'érudition, mais le [...]lan. Il montre que des figures [...] grand format se sont constitu[...]s sur le terreau difficile de la [...]remière génération des psych[...]alystes français : Bouvet, Lag[...]e, Lacan, pour ne citer [...]e des disparus. Mais qui fera[...]n jour l'histoire des analys[...] (ces « subalternes »), comme[...]s'y est amusé un jeune poète it[...]en, qui a interviewé vingt-hui[...] laissés pour compte de l'analyse[...] Milan (C. Viviani, *Psicanali[...] interrotta*, Milan, Sugar, 1975) ?

MICHEL [...]VID.

★ STORIA NELLA PSI[...]OANALISI FRANCESE, TEORIE [...] ISTITUZIONE FREUDIANE, d[...] Mario Francioni, Boringhieri, Tu[...], 1982.





lettres étrangères

Etre indien au Canada

● *Bill Kinsella brouille les pistes*

DEPUIS vingt ans, les livres sur les Indiens se succèdent par vagues. Il y a eu des documents historiques qui récrivaient l'histoire de la conquête de l'Ouest. Des études ethnologiques qui révélaient la spiritualité d'un peuple archaïque. Des pamphlets politiques qui annonçaient la montée du « pouvoir rouge ».

Mais, du côté de la fiction, la production était décevante. Sauf quelques recueils de contes et légendes, et de rares exceptions (1), les « romans » — généralement écrits par des Blancs — reflétaient plutôt les sentiments de leurs auteurs que l'imaginaire des Indiens.

Plumes, de Bill Kinsella, s'inscrit parmi ces exceptions. Ce recueil de nouvelles permet de comprendre ce que signifie être indien aujourd'hui, dans une province du Canada. Vous ne trouverez, dans cette mosaïque d'expériences vécues au jour le jour, aucune volonté de convaincre, aucun préjugé moral ou religieux, aucune soumission aux stéréotypes. En revanche, beaucoup d'humour, de la spontanéité, et un feu d'artifice de mots et d'histoires.

Le narrateur, Silas Peau d'Hermine, a dix-huit ans. Avec Frank Piquet de Clôture, il suit un cours que lui offre le ministère des affaires indiennes pour devenir mécanicien. Cela fait partie de la lutte gouvernementale contre la discrimination, tout comme l'embauchage de quelques Indiens sur des chantiers. Là on leur demande surtout de ne pas toucher aux machines. Car ils ne sont bons à rien, sauf à se faire écraser par ces machines...

Révoltés, ces Indiens ? Pas vraiment. Lorsqu'un leader de l'American Indian Movement (l'expression la plus radicale du pouvoir indien) vient à la réserve, ils vont écouter cet Indien qui parle comme un Blanc. Cela les amuse. Ils iront jusqu'à commettre leur premier acte « révolutionnaire », sur la suggestion de cet activiste et défonceront la voiture du F.B.I. garée devant la porte de la salle de réunion. Pas de chance : ils se sont trompés ; la belle voiture neuve qu'ils ont démolie est celle du leader indien !

Sortir de la réserve

Ces Indiens sont entre deux mondes : ils appartiennent encore à la réserve, mais ils sont aussi des *Indiens de la ville*. Ce rapport complexe, où se mêlent peur et tentation, haine et fascination, est au cœur de chaque nouvelle : c'est l'histoire d'Illiana, la sœur du narrateur, quand elle revient à la réserve avec son mari blanc. Celle de Coquelicot les Douze Arbres, lorsqu'elle décide de partir à la ville pour vivre « sa vraie vie ». Celle encore — pleine de fantaisies, de fantasmes et de terreurs — du narrateur et de son copain lorsqu'ils passent une semaine à Las Vegas grâce au billet gagnant offert par ces dames du Lion's Club.

Histoires lamentables d'un peuple déchiré entre deux cultures. Mais aussi récits pleins de cocasserie. Personnages avides de joie, de plaisirs sexuels, d'espiègleries, de farces parfois cruelles. Attachés à un passé et à un tissu spirituel qu'ils connaissent mal : Etta la Folle, la « medecine woman » de la réserve, une énorme femme qui concocte des potions parfaitement efficaces, est aussi peu comprise qu'elle est respectée par une bande d'adolescents indiens.

On dit que Kinsella a quarante ans. Il serait né à Edmonton. Il mesurerait près de 3 mètres. Il enseignerait la « création littéraire » à l'université de Calgary. Et il ne serait probablement pas indien. Cela importe-t-il vraiment ?

PIERRE DOMMERGUES.

★ PLUMES, de William Kinsella. Traduit de l'américain (canadien), par Robert Pépin. Presses d'aujourd'hui, 284 pages, 70 F.

(1) Notamment le livre de Thomas Sanchez : *Rabitt Boss* (Le Seuil, 1978).

Dessin de Berenice Cleeve.

Juan Goytisolo, le jongleur de Marrakech

ROMANCIER diasporique, Juan Goytisolo, faisant en 1968 un examen des *Pièces d'identité* de son pays natal, dressait un constat de rejet. Poursuivant sa création d'exil, avec *Don Julian* (1971), il se livrait depuis Tanger — d'où l'on aperçoit en se penchant les côtes andalouses — à une imprécation sans partage ni nuance contre l'Espagne éternelle, de Franco aux Rois catholiques, de Manolete à Roderic, renvoyant au Castillan l'image grotesque de « *pois chicotte de la Manche* ». Le troisième volet — *Juan Sans Terre* (1977) — traduisait le souverain mépris de celui qui a brisé toute attache, et fait le choix de suivre au désert la caravane des parias et de n'être rien d'autre qu'un Espagnol errant. *Makbara*, aujourd'hui, au quatrième temps d'une mémoire retrouvée — le franquisme étant mort et enterré depuis belle lurette, — confirme de façon éblouissante le sillage de cet itinéraire.

Le titre, arabe, qui est la racine même de notre « macabre » (malgré l'insistance à faire dériver cet adjectif de Macchabée), renvoie au cimetière, ce « cimetière marin » de Tanger où des « *enfants jouent nonchalamment au football sur des sépultures effacées* ».

Lieu de démystification de la conception islamique — ou, plus largement, sémitique, puisque l'hébreu aussi nomme le makbara « Beth Haïm » : maison de vie, et donc nécropole. C'est cette vision-là qui commande tout ce livre, déroulé des lèvres d'un conteur de la place Jamaael-Fna, auteur, narrateur et scribe accroupi, qui confond l'immense scène à l'ombre de la Koutoubia et la plage blanche *où le vent se gave de paroles*.

Phrases mises bout à bout par le seul cordon grammatical du deux points d'ouverture, comme d'infinies bandelettes inlassablement rejetées contre la falaise d'écume, répétées par pans entiers en une litanie verbale qui enveloppe et grise.

Quel est le conte, la fable, ou la parabole ? Certes pas une blague drolatique à l'instar de celle de Jha — ou Dpoha, ou Goha. Mais le drame de l'impossible amour, la vaine union, l'inaccessible synthèse. D'un *côté*, cet homme hideux, repoussant, venu d'ailleurs ; est-ce le rescapé d'une garnison subsaharienne, ou un mineur de fond marocain remonté en surface ? Ou un Noir du Niger qui porte la marque d'une monstrueuse initiation tribale sur ses oreilles coupées ? « *Pieds foncés, nus, insensibles à l'âpreté de la saison ; pantalons rapiécés, usés aux genoux jusqu'à la trame et improvisant d'étranges lucarnes ; manteau au col relevé sur une double absence* » : cette phrase, cinq fois répétée au cours du récit, traduit l'errance du paria, de la brebis galeuse, du chien teigneux, du pestiféré, bref du travailleur immigré, dont Ben Jelloun a décrit naguère *la Plus Haute des solitudes*, et qui erre inlassablement dans la capitale, rue du Sentier ou aux abords de Bonne-Nouvelle, soulevant haine et répulsion, jusqu'à ce qu'il descende se cacher dans une chambre noire, qui est ici un cinéma, là une mine de charbon, là-bas l'intestinal égout new-yorkais, où il se terre.

De l'autre côté, l'ange, déchu du paradis de la société libérale avancée, du merveilleux monde libre, ordonnant tout sur le mode des fausses fraternités ; cet ange-là est-il chair ou poisson, lui ou elle, fiancée barbue, vieille femme édentée et lubrique, touriste peut-être violentée en pleine cuve fétide des tanneries de Fez, courtisane assiégeant une garnison de tirailleurs indigènes, tous ou toutes en un seul visage Je/Tu/Il/Elle, épuisant l'image d'un homme immensément prometteur ? Le récit est quête, grotesque ou pathétique, de cet amour difficile et toujours recommencé dans la succession des masques.

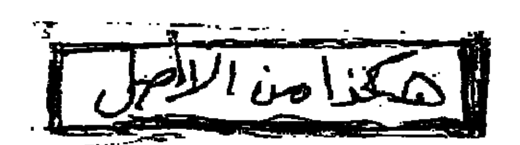
Ce n'est plus ici l'ancienne imprécation africaine contre l'Espagne, mais c'est toujours l'affrontement de deux mondes, l'hiatus de deux cultures, Orient et Occident, qui permet à l'auteur, une fois de plus, l'impitoyable dégrisement de tous les mythes, un massacre de tabous de notre société, en une vertigineuse, une frénétique jonglerie. Livre d'amour et de jouissance, déraisonnable cantique où le miel du stupre coule à flots, jamais comme en celui-ci Goytisolo ne nous avait donné de livre aussi fort, aussi violent dans l'ascèse.

Jamais aussi la parole poétique n'avait trouvé comme ici pareil festin, où le verbe du conteur retrouve miraculeusement, telle l'encre du palimpseste décryptant l'ancien texte, la verve et la magie des plus hautes nuits.

ALBERT BENSOUSSAN.

★ MAKBARA, de Juan Goytisolo traduit (excellemment) de l'espagnol par Aline Schulman. Seuil, 130 pages, 59 F.





histoire

Connaissez-vous Ballanche ?

● ***Un philosophe de la Restauration sorti des oubliettes.***

VERS 1820, l'illustre Juliette Récamier promenait ses langueurs dans les salons du faubourg Saint-Germain, en compagnie d'un de ses adorateurs platoniques si commodes pour les dames à problèmes : le bon Pierre-Simon Ballanche, brave auteur d'épopées en prose, doux poète élégiaque, ami du bien des hommes qu'il exposait en sages discours. De caractère plus volcanique, et par conséquent apte à connaître d'un peu plus près Juliette, Chateaubriand immortalisa son inoffensif rival, dans les *Mémoires d'outre-tombe*, par un aimable éloge de sa tranquillité : *« Qui ne connaît aujourd'hui le philosophe chrétien dont les écrits brillent de cette clarté paisible sur laquelle on se plaît à attacher les regards, comme sur les rayons d'un astre ami dans le ciel. »*

La flamme tiède de Ballanche échauffa une douzaine d'œuvres solennelles, avant de s'éteindre, en 1847. Professeur à Paris-IV, Mme Arlette Michel la rallume pieusement d'une plume érudite et experte avec la publication du *Vieillard et le jeune homme*, dans la collection des « Grands Classiques de la politique », dirigée par Claude Nicolet. Chateaubriand assurait encore de son ami : *« Il allait partout où on le menait sans qu'il y eut la moindre affaire. »* Vérifions donc si ses modernes parrains le ramènent parmi nous sans en provoquer une!

Notre époque férue d'économie, assommée de rapports monétaires, folie de statistiques, ignore sans doute assez sottement les philosophes de la Restauration. Joseph de Maistre, Bonald, et Ballanche à leur suite, s'initièrent à la politique devant la guillotine. *« Je voyais tous les liens de la société se dissoudre, toutes les institutions nager dans le sang, ah ! ce fut alors qu'il fut permis de croire à la fin de toutes choses »*, raconte le dernier. Incomparable école pour réfléchir aux conséquences pratiques des idées généreuses.

Le roi, la reine, leur sœur, d'anciens ministres, les plus grands noms de l'établissement social décapités en famille sur les places, des répressions meurtrières en Vendée, à Lyon, dans le Midi, laissent évidemment loin en arrière nos gentilles joutes électorales. Au retour des Bourbons, les monarchistes divergent entre eux sur les changements qu'il convient d'admettre, et les transformations inacceptables. La grande tradition littéraire du XVIII[e] siècle les domine encore. Chaque tendance met son point d'honneur à soutenir une doctrine solidement argumentée.

L'école de la guillotine

Aux droits de l'homme définis par la Déclaration de 1789, les légitimistes opposent ceux de la société globale, où l'individu n'existe qu'après son intégration dans un ensemble organique. Leurs vues totalisantes annoncent et précèdent la sociologie moderne d'une bonne soixantaine d'années. Comme les autres champions du Trône, Ballanche ne pense pas qu'une addition *« de suffrages pris un à un »* puisse jamais briser des lois raisonnables. Sans doute pour le rendre plus présentable, Arlette Michel tire ses opinions sur la gauche. Il proteste, affirme avec l'égalité d'âme des grands réactionnaires : *« L'homme n'a que des devoirs à accomplir, et non des droits à réclamer. »* Puis il ajoute, fataliste : *« La société ne peut être dirigée dans un sens contraire à ses destinées. »*

Louis XVIII rétabli après l'intermède républicain et l'aventure impériale le confirme évidemment dans sa conviction. Elle justifierait n'importe quel autre régime pourvu qu'il résistât quelque temps aux épreuves. Un siècle après, Ballanche aurait pu soutenir la République parlementaire par le même raisonnement. Certes, il constate aussi : *« Le sol chancelle sous nos pieds ; une grande attente travaille les hommes. »* Est-ce suffisant pour lui prêter de *« l'optimisme libéral »* ? L'« Introduction » du texte s'y hasarde. Mais la progression du christianisme qu'il admirait dans la société civile le convaincrait plutôt d'optimisme religieux. Or, de son vivant, libéralisme et religion se combattaient sans relâche.

Rivarol et Mme de Staël

Avec cette œuvre un peu évanescente, les « Grands classiques de la politique » ressuscitent un auteur de second ordre. La collection souhaite rendre accessible des livres capitaux, victimes d'un injuste oubli. Au prix du papier, pourquoi ne ramène-t-elle pas au jour quelques-uns des plus grands ? Par exemple le *Journal politique et national*, de Rivarol, les introuvables *Considérations sur la Révolution française*, de Mallet du Pan, et celles de Germaine de Staël ; les *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*, de Bonald ; *la Monarchie selon la Charte*, de Chateaubriand, justement publiée chez Garnier dans l'une de ses dernières rééditions, au XIX[e] siècle, et, pour l'école républicaine, l'admirable *Histoire de dix ans*, de Louis Blanc ? Ressusciter d'anciens textes obéit à un bon sentiment. Mais autant publier les meilleurs.

GILBERT COMTE.

★ **LE VIEILLARD ET LE JEUNE HOMME**, de Pierre-Simon Ballanche, présenté par Arlette Michel. Garnier, les « Grands Classiques de la politique », 157 pages, 84 F.

L'ambition et l'ambiguïté de Mirabeau

● ***Guy Chaussinand-Nogaret a retracé la vie de ce marginal.***

LA noblesse de Gabriel de Mirabeau, à hauteur de ses ancêtres du seizième siècle, n'était pas authentique (la famille du grand homme surgit à cette époque... de la descendance d'un maître d'écriture enrichi). Il n'empêche que, deux cents années plus tard, à l'époque où vivra ce puissant politique qui n'aura pas l'occasion d'être homme d'Etat, son lignage sera l'un des meilleurs de Provence sinon de France. Le temps est galant homme et plus encore avec les généalogies d'aristocrates ; leur sang bleuit doucement quand passent les années.

Le père de Mirabeau se qualifiait d'« ami des hommes » ; il fut économiste assez génial, mais odieux à l'égard de son fils. Qui plus est, le jeune Gabriel dont Guy Chaussinand-Nogaret retrace toute la vie, sera par faits génétiques et par catastrophes infantiles, d'une laideur à faire peur (ça ne sera pas toujours pour déplaire aux femmes). Bien des raisons, et celle-ci parmi d'autres, feront de notre homme un marginal et même un délinquant, par rapport à son propre milieu, la noblesse méridionale. (Mirabeau était occasionnellement incestueux comme le furent, dit-on, le Régent et quelques autres seigneurs du dix-huitième siècle.) D'autres chocs parachèveront cette marginalité.

Paradoxalement, le jeune Mirabeau fut d'abord le défenseur farouche des privilégiés et des seigneuries, à commencer par celle de ses parents, contre les communautés paysannes. Il est vrai que cette mentalité d'aristocrate, qui emerge dans ses débuts, conduit pendant les années 1770 à un libéralisme nobiliaire : il exalte le privilège contre l'absolutisme royal. En ce sens, avant les successives épreuves qui l'accableront, Mirabeau porte en lui la graine d'un contestataire, et donc d'un révolutionnaire. Encore faut-il que cette fragile semence donne lieu à végétation vigoureuse...

Un mariage brillant mais mal assorti, puis naufragé, met Mirabeau au ban de la noblesse. Ses aventures amoureuses, une fois marié, auront de quoi fasciner les petits-bourgeois de tous les siècles. Enfin, un séjour en prison consommera la rupture de notre homme avec les structures établies ; celles de la société hiérarchique et des « estats ». Au terme de ces épreuves, Mirabeau est devenu lui-même.

Il détesta toujours le despotisme royal ou paternel. A partir de la décennie 1780-1790, il va désormais haïr, avec un masochisme anti-familial, son propre groupe de référence : l'aristocratie. Encore faut-il que ce Provençal déraciné devienne (comme son père) un écrivain qui saura vivre et se glorifier de sa plume. Cette vocation, conforme à l'esprit du siècle, s'affirme dès la prison. Mirabeau, incarcéré puis libre, se fait l'inlassable barbouilleur de tous les papiers, politiques bien sûr, mais aussi érotiques, voire pornographiques. En ce domaine, une fois de plus, il se situe sur les marges contestataires : elles se révèlent fort contestables.

A l'approche de la Révolution, Mirabeau cultive avec brio une immense popularité provençale. Ainsi vont s'affiner les traits d'un individu d'exception ; il est destructeur et contempteur de l'Ancien Régime ; il se veut aussi (au sens fort du terme) politique et même modéré, plein des forces de l'âme et des torrents de l'éloquence. Du coup, les parallèles avec Charles de Gaulle sont tentants : Guy Chaussinand-Nogaret les suggère, sans forcer la note. Mirabeau en 1789 et 1790 accepte ou provoque toutes les conquêtes de la Révolution : liberté, consentement à l'impôt, assemblée représentative, anéantissement du despotisme, destruction du régime seigneurial et clérical. En même temps, jusque dans ses relations suspectes avec la Cour, il accompagne ces prises de position d'une reconnaissance absolue des prérogatives royales : elles se fondent, selon lui, sur la totale vigueur de l'exécutif monarchique.

Mirabeau, certes, se fait grassement payer par Louis XVI, et il éponge ainsi des dettes criardes ; pourtant, dans cette situation compromettante, il ne perd jamais de vue les deux pôles de sa pensée politique : le roi, certes, dans l'intégrité de son personnage, mais aussi la loi égalitaire et libérale qu'enfanta 89. Difficile synthèse entre autorité et liberté, entre continuité et innovation ! Elle restera au cœur de nos débats nationaux. Elle sera définie beaucoup plus tard, et pas forcément pour toujours... par la Constitution de la V[e] République : de Charles de Gaulle à François Mitterrand, celle-ci réalisera à sa manière une certaine ambition « mirabellienne » (sans qu'il soit question pour nous de formuler tel jugement de valeur, positif ou négatif, à ce propos). Le livre de Chaussinand-Nogaret, bien enlevé et bien informé, vient donc à son heure ; il permet la lecture du passé dans le présent ; il illustre une histoire chargée d'énergies sauvages et rationnelles, qu'incarna la personnalité d'un grand leader.

Ainsi s'affirme l'œuvre originale de l'historien de qualité qu'est Chaussinand-Nogaret, trop peu connu encore du grand public ; il a su s'intéresser, avec Richet, Furet, Bergeron et quelques autres, aux problèmes des élites qu'ont illustrées plusieurs ouvrages sortis de sa plume ; ses livres déjà nombreux concernent les financiers, les nobles, les notables du Premier Empire, etc. Mirabeau lui-même, comme objet d'enquête, se situe au point focal de cette recherche ; il fut ultra-périphérique dans son ordre privilégié, mais la grâce des événements le projette tout à coup au cœur d'une actualité révolutionnaire. Le fils de l'« ami des hommes » aurait été digne, un peu plus tard, d'être guillotiné par Robespierre. Une mort prématurée devait lui épargner cette apothéose fort douteuse.

EMMANUEL LE ROY LADURIE.

★ **MIRABEAU**, de Guy Chaussinand-Nogaret. Le Seuil, 288 pages, 70 F.

— **Les éditions d'Aujourd'hui ont, récemment, reproduit en fac-similé les « Lettres à Sophie », écrites par Mirabeau du donjon de Vincennes (1777-1780). (Collection « Les Introuvables », 83120 Plan-de-la-Tour.)**

La pensée française

*Douze volumes dans le format des livres de poche : telle se présente l'*Histoire de la pensée française, *de Paul Theveau et Pierre Charlot. Une grande maniabilité, le sérieux de l'information, une exposition claire et un prix très accessible sont les atouts majeurs d'une œuvre qui s'adresse à la fois aux étudiants, à leurs professeurs, et, bien entendu, au grand public cultivé. Pierre Charlot s'explique sur la conception de cet énorme travail.*

IL ne s'agit pas, dit-il, d'une histoire de la littérature française, mais de ce qui y tient la plus grande place : la pensée. Le mot, entendu au sens le plus large, englobe toute réflexion philosophique, religieuse, politique, sociale, économique, esthétique, etc. L'évolution de notre histoire est totalement dépendante de la pensée des hommes qui l'animent et celle-ci en est le miroir.

— Vous avez adopté une division par siècles qui, à première vue, peut paraître arbitraire.

— Sans doute, mais quand on fait un survol général comme celui que contient notre premier volume, *la Couleur des siècles*, on s'aperçoit que la littérature de pensée, en France, obéit à un mouvement de pendule. Les deux pôles du tempérament français, goût de l'ordre pouvant mener à la dictature, goût de la liberté poussé parfois jusqu'à l'anarchie, la dominent alternativement ; ainsi passe-t-on de l'ordre chrétien du Moyen Age à l'anarchie individualiste du seizième siècle, puis de la rigueur classique à la libération des idées au dix-huitième siècle ; enfin, au dix-neuvième siècle, à une volonté d'ordre des gouvernants sans cesse contrecarrée par le libéralisme des écrivains. Nous avons donc suivi la chronologie en insistant sur les inventions techniques, car nous estimons que la mise au point de l'éclairage au gaz, par exemple, est aussi importante que le traité de Campoformio.

— Votre plan est très strict, presque scolaire.

— Regroupés en grands chapitres : humanistes, religieux, savants et techniciens, politiques et juristes subissent chacun le même sort. Nous examinons l'homme, sa vie, son œuvre, indiquant pour chacun une bibliographie, et nous donnons presque toujours, ensuite, un document écrit par cet auteur. Si possible peu ou pas connu. Ainsi, on a répété à l'envi que les philosophes n'avaient pas senti venir la révolution. Or nous publions un texte de Rousseau : « Voici venir le temps des révolutions », prophétique. Un extrait du *Voyage à l'Ile-de-France* montre un Bernardin de Saint-Pierre parfaitement anticolonialiste. Ou bien encore, nous avons sorti un texte où Linguet (1736-1794) expose déjà toutes les théories actuelles sur le contrôle des prix, un texte de Law, qui visait à faire adopter le papier monnaie à son pays natal, l'Ecosse.

La chance nous aide, parfois. Une vieille demoiselle m'a légué les petits magazines publiés par Lamartine entre 1848 et 1851 où se lit son évolution politique et religieuse après la mort de sa fille. Dans un catalogue de la Maison Charavay, j'ai découvert un texte inédit de Louis XVI, au Temple, émouvant de bonne foi, sur le rôle des rois...

— Cela représente une masse de lectures considérable ?

— Absolument. Paul Theveau, qui est professeur de philosophie, est un grand dévoreur de papier. Quant à moi, je puis vous certifier que j'ai lu, véritablement lu, toutes les œuvres dont nous faisons état pour illustrer notre propos. « Plan scolaire », disiez-vous. C'est voulu. Mais notre ouvrage peut se lire comme un roman où fourmillent, à côté des acteurs principaux, une foule de personnages secondaires, qui ont leur mot à dire : des originaux précurseurs, le plus souvent, et la plupart du temps injustement oubliés.

Propos recueillis par
GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ **HISTOIRE DE LA PENSÉE FRANÇAISE**, de Paul Theveau et Pierre Charlot. (12 volumes, format 11,5 × 20). Editions Rondil (53, rue Saint-Jacques, 75005 Paris). 420 F.





Le Monde

société

UN BILAN

« Les femmes dans une société d'inégalités »

Sans être « explosif », le rapport sur « Les femmes en France dans une société d'inégalités » (1), rédigé par une commission non gouvernementale de femmes présidée par Mme Madeleine Rebérioux et présenté, mardi 23 mars à la presse par Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme (*le Monde* du 24 mars), est un important et intéressant ouvrage de référence. Il n'apporte pas de révélations, mais débusque, sans faire de concession, dans *tous* les domaines de la vie, les discriminations dont sont victimes les femmes.

Entre 1970 et 1980, souligne le rapport, *« malgré les efforts déployés pour les maintenir au foyer »*, le nombre des femmes actives s'est accru de plus d'un million. En 1980, 43,4 % des femmes avaient une activité professionnelle et représentaient 39,2 % de la population active. La présence d'enfants même très jeunes apparaît de moins en moins comme un frein à l'activité professionnelle des mères : entre vingt-cinq et vingt-neuf ans, 65 % des femmes travaillent, et 66,6 % lorsqu'elles ont au moins un enfant. Mais, comme le constate la commission, *« cette évolution n'a pas été accompagnée d'une progression vers une véritable mixité de l'emploi et des professions »*.

Victimes d'inégalités dans la qualification, puisqu'elles représentent 14 % des cadres, 19 % des agents de maîtrise et des techniciens, mais 61 % des employés et 48 % des ouvriers spécialisés... elles sont aussi victimes d'inégalités dans la formation professionnelle et continue et l'accès à l'emploi. Quant à l'égalité des salaires, la loi de 1972, par des procédés détournés, n'est pas appliquée. L'écart moyen entre les salaires masculins et féminins est évalué par l'INSEE à 30 % du montant des salaires masculins. *« Plus on monte dans la hiérarchie, plus le niveau de qualification est important et plus la différence est grande. »*

Malgré ces discriminations, la commission constate : *« Même lorsqu'elles occupent un emploi peu qualifié, se plaignent du manque d'intérêt de leurs tâches, évoquent la fatigue consécutive à de mauvaises conditions de travail ou la fatigue née du cumul du travail professionnel et des tâches ménagères, le discours d'un nombre croissant de femmes actives reflète le sentiment d'avoir accédé à une valorisation par le travail hors du foyer. »*

Concilier les rôles professionnel, socio-politique et familial n'est cependant pas aisé. Le fait d'accéder au monde du travail n'a pas *« effacé le rôle prioritaire qui est attribué aux femmes dans la société pour la prise en charge des responsabilités familiales et domestiques »*. Les chiffres publiés dans le rapport sont éloquents : alors qu'une femme au foyer consacre six heures quarante par jour aux activités domestiques et une femme active quatre heures, l'homme actif, lui, n'y consacre qu'une heure. Ce temps, bien sûr, se répercute dans les moments consacrés aux loisirs et *« les femmes actives avec enfants jouissent d'une heure dix en moins par jour de temps libre que les hommes »*.

L'événement le plus important

Dans un bref mais intéressant rappel historique, la commission souligne l'importance des luttes des femmes pour le droit à disposer de leur corps. Un combat qui a débouché sur le vote de la loi Neuwirth (1967), sur la contraception et la loi Veil (1975) sur l'interruption volontaire de grossesse. *« La légalisation de la contraception et de l'avortement a sans doute été, pour les Françaises et peut-être pour toute notre société, l'« événement le plus important » de la seconde moitié du vingtième siècle »*, note la commission.

Appréciation qui fera bondir certains. Mais il n'y aura pas beaucoup de femmes qui la démentiront. Le rapport montre toutefois les lacunes de ces lois qui sont encore mal connues et mal appliquées.

Un sujet aurait gagné à être étudié plus en profondeur, c'est celui des rapports des femmes au monde médical et à la société hospitalière : il y aurait, en effet, beaucoup plus à dire dans ce secteur dominé par les hommes. *« Si la profession,* constate le rapport, *se féminise de plus en plus rapidement (dans quelques années les femmes représenteront un tiers des médecins), il n'y a pratiquement pas de femmes au sommet de la hiérarchie. Ces discriminations se retrouvent dans les professions paramédicales où de nombreuses branches, exclusivement féminines (les sages-femmes), sont très souvent hiérarchiquement dépendantes des hommmes (les obstétriciens). »*

La tâche de la commission, comme l'a souligné Mme Roudy, était de dresser un tableau de la situation des femmes et non de faire des propositions. Le rapport en contient cependant quelques-unes qui pourront faire grincer des dents. Ainsi, au sujet du secteur hospitalier, on lit : *« Disposer de son corps indique que, face à l'acharnement thérapeutique, l'on dispose de sa mort. Il est significatif que de nombreuses femmes militent pour le droit de mourir dans la dignité. »*

Après tout, s'il pouvait déclencher le débat, ce rapport aurait déjà atteint un de ses buts : mobiliser l'attention sur tout ce qu'il reste à faire pour une égalité entre hommes et femmes.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

(1) *La Documentation française*, 29-31, quai Voltaire; 75340 Paris Cedex 09. (Prix : 48 F.)

UN IRANIEN A PARIS

Autoportrait d'un acheteur d'armes

Même s'il se sait condamné à mort, pour *« trahison »*, aggravée de *« non-respect d'une mission d'État »*, par le tribunal islamique de Téhéran; même s'il court à tout instant le risque d'essuyer le feu de tueurs chargés de l'éliminer — ce qui a failli se produire, à Paris, dans la nuit du 25 au 26 février 1981 (*le Monde* du 27 février 1981), — M. Ahmad Heidari ne semble pas inquiet outre mesure.

Cet élégant Iranien d'une quarantaine d'années, qui manie le français avec une rare dextérité, ne se fait pas prier pour nous conter son étrange histoire. A sa manière, bien entendu. Apparenté à une famille iranienne très proche de l'ancien régime — sa tante, Mme Khaienouri-Farough, fut tuée, en septembre 1977, non loin de Golfe-Juan, lors d'une tentative d'assassinat dirigée contre la princesse Ashraff, sœur jumelle du défunt chah, dont elle était la dame de compagnie (*le Monde* du 14 septembre 1977), — il était, lui, l'un des « hommes d'affaires » les plus prisés de Reza Pahlavi.

Au lendemain de la révolution, il est emprisonné. Mais l'ayatollah Behechti — en qui il voyait *« le véritable maître de l'Iran »*, — tué depuis, lors d'un attentat, est en quête de collaborateurs de qualité : l'embargo américain, conséquence de la détention à Téhéran des otages de l'ambassade des États-Unis, prive l'Iran d'approvisionnements en armes, et le pays a besoin de s'armer. *« Il savait ma parfaite connaissance de plusieurs langues, mon habitude du monde occidental,* explique M. Heidari. *Il m'a proposé un « arrangement » : devenir l'acheteur officiel de Téhéran sur les marchés internationaux... Inutile de préciser,* ajoute M. Heidari, *que c'était accepter ou croupir à jamais dans une prison, voire passer devant un peloton d'exécution... »* Il accepte donc. Libéré, il est présenté au ministre de la défense nationale, M. Djavad Fakouri, et le voilà nanti de la mission de négociateur.

On imagine les sommes colossales qui, dès lors, vont transiter par ses mains, les voyages tous azimuts qu'il va entreprendre — et les énormes commissions qu'il empochera au passage. Quant aux résultats de ses bons offices, M. Heidari les juge *« très fructueux »*. Grâce à lui, dit-il, *« l'Iran voit s'ouvrir des marchés qu'il n'espérait pas »*. Celui, notamment, des Israéliens : *« A quoi bon le cacher, puisque c'est un secret de Polichinelle ? J'affirme,* dit-il, *que quelque 80 % des armes, munitions et matériels sophistiqués que j'ai négociés pour Khomeiny provenaient d'Israël ! »*

Aujourd'hui, pourtant, M. Heidari ne veut plus entendre parler ni d'armes, ni du régime khomeiniyste, ni même du très fructueux commerce qui était le sien. Pourquoi ? *« Le jour où j'ai su que les livraisons de matériels que j'acheminais sur l'aéroport de Mehrabad, à Téhéran, étaient détournées de leur seul vrai destinataire — l'armée, en guerre contre l'Irak — par les gardiens de la révolution, j'ai décidé de casser. »* Peut-être, mais Téhéran ne l'entend pas de cette oreille. L'armée, qui compte sur lui, lui dépêche, à Madrid — M. Heidari voyage beaucoup, — un émissaire, en la personne du colonel Hatami.

Puisque Téhéran n'est plus l'aéroport idoine, lui dira en substance le colonel, il faut trouver un autre point de chute. *« J'ai pensé alors,* dit M. Heidari, *à une ex-base militaire américaine située dans le sud du pays, en bordure du Golfe, Dezfoul. »* Il prend les contacts nécessaires, mais, *« le lendemain car j'ai su depuis que tous les télex qui partaient de mon bureau de Genève étaient interceptés par la C.I.A., — les Mig de l'aviation irakienne anéantissaient la piste que je convoitais... »*.

Représailles en série

A partir de là, les choses se gâtent, Téhéran n'appréciant pas la dérobade d'un si précieux « fournisseur ». En février 1981, on lui envoie des tueurs à gages. A en croire M. Heidari, s'ils devaient, certes, le tuer, le plus important de leur mission n'était pas là : *« Ce que Téhéran veut aujourd'hui, coûte que coûte, c'est récupérer les documents que je détiens, qui prouvent, noir sur blanc, que le régime de Khomeiny n'éprouve, tout islamique qu'il soit, aucun scrupule à se fournir chez les juifs honnis. »*

Après, puisqu'on l'a raté, on va tenter d'user contre lui d'une autre arme : Téhéran l'accuse publiquement d'avoir détourné à son profit une somme de 56 millions de dollars, reliquat de la dernière provision de 300 millions de dollars versée à son compte pour régler les achats d'armes. D'ailleurs, le ministre de la défense iranien formule, devant le tribunal de Paris, une plainte en bonne et due forme réclamant la mise sous séquestre de cette somme, virée par la banque centrale de l'État iranien à une certaine société Universal Oil, mais n'obtient pas gain de cause (*le Monde* du 29 avril 1981).

N'ayant pas réussi à Paris, les autorités iraniennes obtiendront toutefois, moyennant une caution dont M. Heidari estime le montant *« à 2 ou 3 millions de francs suisses »*, la mise sous séquestre provisoire des divers comptes qu'il possède en Suisse. *« Tout l'argent qui est actuellement en ma possession,* explique M. Heidari, sans en préciser toutefois l'importance, *représente des commissions me revenant très régulièrement, après marchés. Mais je sais que beaucoup de hauts dignitaires religieux du régime espèrent leur part du gâteau, non au titre de l'État, mais à leur profit personnel... »*

— Tout le reste — les accusations d'escroquerie pure et simple qui courent sur son compte, et dont plusieurs organes de presse occidentaux se sont fait l'écho — ne serait, si l'on en croit M. Heidari, *« qu'affabulation, calomnie et mensonges... »*. Ce qu'il souhaite, *« c'est rétablir la vérité, laver son honneur injustement entaché et révéler le vrai visage de la révolution islamique, ce régime qui n'hésite pas à commercer avec Israël... »*.

A l'entrée de l'immeuble parisien où nous l'avons rencontré stationnait une grosse limousine de marque allemande, immatriculée en Suisse. Avec, à l'intérieur, un porte-documents (?) posé bien à plat sur le volant, un chauffeur paraissant particulièrement attentif à tout ce qui se passait — et passait — alentour.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND

MÉDECINE

DÉBUT D'UNE PÉRIODE DE PERTURBATIONS DANS LES HOPITAUX

Internes et chefs de clinique des C.H.U. lancent, à partir du 26 mars, une grève illimitée

*L'Intersyndicat national des internes des hôpitaux des villes de faculté et l'Intersyndicat des chefs de clinique-assistants, appellent l'ensemble de leurs neuf mille adhérents à une grève nationale illimitée à compter du 26 mars. Ce mouvement de protestation est né des récentes mesures arrêtées par les ministères de la santé et de l'éducation nationale, d'une part, par le Conseil national de l'ordre des médecins, d'autre part, en vue de faciliter l'accession à l'exercice d'une spécialité à certains étudiants en médecine qui n'ont pas suivi la filière de l'internat des hôpitaux universitaires (*le Monde *du 18 mars).*

Seul un « service minimum » devrait donc être assuré dans l'ensemble des services hospitaliers concernés. Les gardes et les urgences seront assurées. Une réunion entre les représentants des deux intersyndicats et M. Jack Ralite, ministre de la santé, était prévue ce jeudi 25 mars, dans le cours des réunions de concertation consacrées à la réforme de statut des médecins hospitaliers A cette occasion, la demande devait être formulée au ministre, de l'annulation des mesures récemment prises. Au ministère de la santé, on explique que « ces réactions ne paraissent pas justifiées »

*D'autre part, sept syndicats de médecins hospitaliers, qui soutiennent ce mouvement, commenceront une grève administrative (voir encadré) le lundi 29 mars (*le Monde *du 24 mars). Cette grève prolonge la journée de protestation du 3 mars Les intéressés demandent* « l'ouverture de véritables négociations concernant les statuts. les retraites, l'exercice libéral à l'hôpital pour tous les médecins hospitaliers ». *Pour sa part, le syndicat de la médecine hospitalière est inquiet de voir* « que ces grèves conduisent à une division regrettable de l'ensemble du corps médical hospitalier ».

Enfin, le syndicat F.O. de l'Assistance publique de Paris appelle ses adhérents à une manifestation devant le ministère de la santé, le 26 mars dans la matinée. Ce syndicat réclame la semaine de travail de trente-sept heures trente et une cinquième semaine de congés annuels « avec l'embauche immédiate des effectifs correspondants ».

Les événements se précipitent. Moins d'un mois après le mouvement de protestation du 3 mars, le mécontentement des médecins hospitaliers va à nouveau se traduire par la mise en place d'un « service médical minimum ». En ce qui concerne la grève du 26 mars, les griefs sont précis et débordent le seul cadre de la politique menée par M. Ralite. Le mécontentement est cette fois né de la base. Il se trouve qu'il coïncide, à quelques jours près, avec la manifestation d'autres inquiétudes ressenties par les échelons supérieurs de la hiérarchie hospitalo-universitaire.

Deux récentes séries de mesures prises ont déclenché un véritable tollé chez les internes et les chefs de clinique-assistants des hôpitaux universitaires. Elles concernent la mise en place d'un dispositif qui devrait faciliter l'accession d'une spécialité médicale ou chirurgicale pour certains médecins qui n'ont pas suivi la voie de l'internat des centres hospitalo-universitaires.

Il y eut d'abord un arrêté du ministère de l'éducation nationale publié dans le *Journal officiel* du 21 février — malgré l'avis défavorable de la conférence des doyens des facultés de médecine — qui permet aux internes et anciens internes des hôpitaux non universitaires de postuler de la même manière que ceux des hôpitaux universitaires pour l'exercice d'une spécialité, et ce, sous réserve de certaines conditions.

Quelques jours plus tard, un communiqué du Conseil national de l'ordre des médecins expliquait que, « *en accord avec le ministère de la santé* », il proposait un aménagement transitoire de l'accès à l'exercice d'une spécialité. Il ajoutait que seraient étudiés individuellement les dossiers des étudiants qui, lors des trois examens au certificat d'études spéciales (C.E.S.), avaient échoué en obtenant « *une note supérieure ou au moins égale à 7,5 sur 20 (ou la note 8 sur 20 la dernière année)* ».

Enfin, au début de mars, une circulaire du directeur des enseignements supérieurs (ministère de l'éducation nationale) à l'attention des directeurs d'U.E.R. de médecin, affirmait qu'« *il serait hautement souhaitable (...) que les services des hôpitaux des régions sanitaires* [hôpitaux non universitaires] *puissent effectivement être reconnus comme qualifiants, afin de permettre aux internes de présenter une demande d'équivalence* » et invitait, par conséquent, les conseils d'U.E.R. et les responsables des enseignements à « *agréer largement les services des hôpitaux des régions sanitaires dans lesquels les internes rendent d'importants services et acquièrent une expérience appréciable* ».

Avenir menacé

C'en fut trop pour les internes des C.H.U., qui eurent le sentiment d'être pris entre deux feux, menacés dans leur avenir professionnel par deux ministères et par le Conseil national de l'ordre. Impression d'autant plus vive que personne ne sait encore quand la refonte de la réforme des études médicales sera véritablement effective, c'est-à-dire quelle sera la durée exacte des actuelles mesures transitoires.

Excepté le petit nombre de médecins hospitaliers qui peuvent continuer à exercer au sein des C.H.U., la majorité des internes et des chefs de clinique quittent en effet les structures hospitalo-universitaires. Leur principale crainte est donc de voir le « marché » des spécialités brusquement encombré par un afflux de spécialistes. Ils estiment aussi, non toujours sans raison, avoir reçu une formation supérieure en qualité à celle des internes des hôpitaux des régions sanitaires.

En réalité, personne ne peut encore déterminer avec précision les conséquences arithmétiques de ces décisions. Les estimations avancées dans ce domaine divergent fortement. Quoi qu'il en soit, dans les hôpitaux universitaires, le choc a été grand. En raison de la forme, tout d'abord. Les responsables des deux intersyndicats expliquent aujourd'hui que ces décisions ont été prises sans aucune concertation. Ils s'indignent que l'on puisse penser pouvoir « repêcher » les étudiants qui ont été « recalés » à plusieurs reprises. « *Quel directeur de compagnie aérienne*, ironise le docteur Alain Haertig, président de l'Intersyndicat national des chefs de clinique-assistants, *accepterait d'embaucher un pilote de Boeing-747 ayant subi trois échecs consécutifs à son aptitude finale avec une note moyenne de 7,5 sur 20 ?* »

Les deux voies

Mais aussi à cause du fond. Il s'agit d'un bouleversement complet de la règle du jeu tacite qui, au fil des ans, s'était imposée dans les facultés de médecine. Deux voies cachant de profondes inégalités de formation mènent un étudiant en médecine à l'exercice d'une spécialité. La première, « royale », consiste à passer le difficile concours de l'internat des hôpitaux universitaires et à exercer durant quatre années d'importantes fonctions diagnostiques et thérapeutiques dans des services spécialisés. L'autre, moins noble, vise l'obtention d'un C.E.S., soit après l'internat des régions sanitaires, soit après un travail essentiellement théorique. Cette situation est d'ailleurs en opposition avec la législation européenne en la matière.

L'attirance d'un grand nombre d'étudiants pour un mode d'exercice plus tranquille et plus rémunérateur et la volonté manifestée par la profession de réduire les flux de spécialistes avaient conduit, ces dernières années, à un engorgement massif de cette seconde voie. Les ministères précédents, en ne prenant aucune décision dans ce domaine, ont, de fait, laissé « pourrir » la situatio. On estimait, l'an dernier, à environ trente mille le nombre des étudiants engagés dans la voie des C.E.S. (*le Monde* du 29 avril 1981). Pour ces derniers, l'examen en fin de *cursus* (alors qu'ils sont, en général, d'un âge supérieur à la trentaine et qu'ils ont depuis longtemps rompu les ponts avec la médecine générale) était devenu un véritable concours où la réussite semblait liée à une obscure loterie.

On peut penser que c'est pour mettre un terme à cette situation difficile dans l'attente de la mise en place effective de la réforme des études médicales, que les nouvelles mesures ont été décidées. Au ministère de la santé, par exemple, on indique qu'il s'agit de « *régler des situations injustes* », sans pour autant, précise-t-on, « *ouvrir n'importe comment les vannes* ». On insiste sur le fait que ces dispositions ne seront mises en place que pour quelques années et qu'« *elles ne bouleverseront pas l'équilibre entre généralistes et spécialistes* ».

Au Conseil national de l'ordre, on explique qu'il s'agit de gommer certaines incohérences du système. Au ministère de la santé, comme à l'ordre (où l'on ne cache pas avoir été poussé à prendre cette décision), enfin, on tient à souligner que, au total, peu de médecins seront concernés.

En changeant les données d'un jeu complexe, les pouvoirs publics ont, de toute évidence, abouti, volontairement ou non, à établir un profond clivage entre deux catégories de médecins en formation. Ils ont de la sorte pris le risque non négligeable de mécontenter profondément les internes des C.H.U., qui, jusqu'ici, se déclaraient satisfaits du changement politique. Ces dernier temps, en effet, ils avaient pu notamment établir des contacts avec le ministère de la santé en vue de l'obtention d'un statut de médecin hospitalier, revendication très ancienne des internes.

De par leurs fonctions au sein de la structure hospitalo-universitaire, les internes et les chefs de clinique peuvent à eux seuls considérablement perturber le fonctionnement des services hospitaliers tout en continuant à assurer un service minimum. Prolongé pour d'autres raisons par une grève administrative de leurs supérieurs hiérarchiques, le mouvement pourrait prendre des proportions importantes. On risque alors d'assister à une véritable — la première — épreuve de force entre le corps médical hospitalier et l'actuel gouvernement. Il restera à démontrer qu'aucun malade hospitalisé n'aura à en souffrir, que seuls l'administration et les pouvoirs publics subiront les conséquences du mécontentement des praticiens hospitaliers et de ses différents aspects.

JEAN-YVES NAU.

QUATORZE FORMES DE PROTESTATION

Les modalités exactes de la grève administrative lancée à partir du lundi 29 mars par sept syndicats hospitaliers ne peuvent être clairement exposées. Les praticiens pourront en effet choisir entre différentes formes de protestation. Les actions suivantes sont proposées aux médecins grévistes :

1) Retirer les délégations de signature au personnel ;

2) Utiliser des tampons « médecin hospitalier en grève administrative » ;

3) Ne codifier aucun acte dans les cas d'hospitalisation en service public ;

4) Tenir un registre confidentiel des activités pour justification ultérieure ;

5) Prolonger les durées de séjour d'hospitalisation ;

6) En cas d'accident du travail, conclure à la consolidation et non à la guérison ;

7) Ne pas indiquer le motif du bon de transport mais indiquer « médecin hospitalier en grève administrative » ;

8) Bloquer les informations qui permettent la facturation des hospitalisations ;

9) Ne plus accorder les permissions de sortie des malades : les déclarer malades sortants en prévoyant une ré-admission ;

10) Ne pas signer les certificats de décès ;

11) Grève des cours aux personnels hospitaliers ;

12) Obstruction aux fonctions participatives ;

13) Application stricte des horaires statutaires ;

14) Relâchement de la participation médicale aux efforts pour les économies hospitalières.



JUSTICE

AU CONSEIL DES MINISTRES

La suppression des tribunaux militaires

Un projet de loi portant suppression des tribunaux permanents des forces armées (T.P.F.A.) en temps de paix devait être examiné, ce jeudi 25 mars, par le conseil des ministres. Les infractions spécifiquement militaires et celles de droit commun commises par des militaires, soit en service, soit à l'intérieur d'une caserne, seront désormais jugées et instruites par les juridictions de droit commun. Le texte ne modifie pas les règles du code de justice militaire en temps de guerre ni en cas d'état de siège ou d'état d'urgence.

Ce texte fera de la France un des rares pays occidentaux importants avec l'Allemagne où subsiste une juridiction disciplinaire à ne plus disposer de juridiction militaire. Il est à craindre pourtant que la spécialisation prévue des chambres ainsi appelées à connaître de ces infractions ne constitue un frein aux évolutions jurisprudentielles, les juges civils détachés actuellement auprès des tribunaux militaires pouvant se retrouver demain dans ces chambres spécialisées.

Discipline et droits de la défense

Les tribunaux permanents des forces armées (T.P.F.A.) sont-ils, comme l'était la Cour de sûreté de l'État, des juridictions d'exception préjudiciables aux droits de la *défense* ? Ou peut-on les considérer, au même titre que les prud'hommes, comme une juridiction spécialisée, rendue nécessaire par l'existence d'un « ordre public militaire » aux contours étrangers à un juge ordinaire ? La seconde thèse, jusqu'à présent, avait prévalu. Les juridictions militaires, toujours remodelées, contestées depuis des lustres, existent en France pourtant sous des noms divers depuis la création d'armées permanentes : le premier texte important remonte au mandement de Montdidier du 1er mai 1347, par lequel Philippe VI de Valois soustrayait ses hommes d'armes aux juridictions ordinaires. Depuis, ceux qu'on appelle aujourd'hui les « *juges kakis* » ont eu la vie dure malgré *l'affaire Dreyfus, qui marqua* le début de la contestation de ces juridictions.

Les critiques tiennent d'abord à leur composition : le tribunal serait en effet juge et partie puisque composé de deux magistrats civils et de trois militaires. « *C'est la présence des militaires en état de dépendance hiérarchique au sein de la juridiction de jugement qui heurte le plus l'ensemble des personnalités entendues* », notait en 1981 Mme Edwige Avice aujourd'hui ministre de la jeunesse et des sports, dans un rapport très complet sur les T.P.F.A. rédigé au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale.

Le mode de fonctionnement des T.P.F.A. est également contesté. On peut citer : l'impossibilité de se constituer partie civile, le défaut de motivation des jugements, l'initiative des poursuites confiée à l'autorité militaire ou encore le degré unique de juridiction. Beaucoup d'avocats y voient, comme Me Jean-Jacques de Félice, des « *atteintes aux droits de la défense* » et « *la base d'une répression idéologique* ». La multiplication, auprès de ces tribunaux, d'avocats commis d'office et le peu d'affluence aux débats des T.P.F.A. relégués dans les casernes ne contribuaient pas davantage à la défense des inculpés. « *Le système actuel n'est pourtant pas mauvais,* devait toutefois déclarer à Mme Avice le bâtonnier Jean Couturon, « *et les garanties qu'il offre sont bonnes* ».

Sévérité et bienveillance

La justice rendue enfin dans ce cadre est considérée répressive, en particulier par les objecteurs-insoumis ou insoumis totaux, condamnés à des peines généralement de douze à vingt-quatre mois de prison. Les témoins de Jéhovah ont eu particulièrement à subir leurs foudres, puisqu'ils étaient systématiquement condamnés à deux ans de prison pour le refus d'accomplir leurs obligations militaires. « *Ils étaient bloqués dans leur raisonnement,* explique un officier, *et on n'avait aucun espoir de les convaincre.* »

Les infractions de droit commun commises par les militaires auraient pourtant, elles, été jugées de façon peu répressive. « *Lorsqu'on fait le bilan de leur activité,* note dans le rapport de Mme Avice, M. Jacques Robert, président de l'université Paris-II, *on s'aperçoit finalement que les T.P.F.A. se montrent relativement indulgents.* » Ainsi le tribunal militaire de Landau, les 27 et 28 janvier 1981, avait condamné cinq militaires pour viol « aggravé » à dix-huit mois de prison dont douze avec sursis et relaxé un sous-officier pour homicide involontaire. La dégradation volontaire d'un véhicule était sanctionnée par quatre mois de prison, dont trois avec sursis, et une désertion de trente jours de six mois, dont cinq avec sursis.

Cette bienveillance relative dans le domaine du droit commun est un des arguments des militaires contre la suppression des T.P.F.A. Une autre raison plus pragmatique tient, d'après les militaires, à la rapidité des jugements rendus. On ne comptait ainsi au début de l'année 1982 que douze inculpés en détention provisoire depuis plus de trois mois, alors que les tribunaux militaires avaient eu à connaître quelque onze mille affaires (1).

Les juridictions civiles, demandent des militaires, pourront-elles absorber un tel contentieux ? Les appelés ne risquent-ils pas d'être jugés plusieurs mois après avoir achevé leur service ?

L'attachement des militaires aux T.P.F.A. tient surtout à leur croyance en un ordre public militaire différent de l'ordre public ordinaire. Seuls les juges militaires pourraient en apprécier les lois propres. Seuls les sept tribunaux militaires pourraient par une action publique conséquente en définir les contours, sans les écarts jurisprudentiels auxquels s'exposeraient les multiples juridictions civiles.

« *A plus d'un siècle de distance,* note un officier supérieur de la direction de la justice militaire (2), *nous rejoignons l'opinion du maréchal Marmont qui estimait, en 1827, devant la Chambre des pairs, que les juridictions militaires constituaient le* « complément nécessaire des moyens de la discipline ». *Ainsi, dans toute la mesure où l'efficacité des forces armées se trouve conditionnée par la sauvegarde de l'ordre public militaire, la justice militaire apparaît comme une structure de défense.* »

Les risques

La tentation sera grande, pour les militaires, de sanctionner demain, sur le plan disciplinaire, des fautes qui relevaient jusqu'à présent des tribunaux militaires. « *Si,* expose M. Jacques Léauté, professeur à Paris II, *on supprime la compétence des tribunaux militaires en temps de paix, il faut veiller à ce que les garanties données grâce à la compétence civile n'aient pas comme contrepartie (...) d'élargir la compétence disciplinaire où n'existent pas ces mêmes garanties des droits de la défense.* »

Le projet de loi offre de sérieuses garanties à l'état-major : Pour les infractions spécifiquement militaires et pour celles commises par les militaires en service, l'action publique sera déclenchée soit sur plainte du ministre de la défense ou de l'autorité déléguée par lui, soit d'office après avis de ces autorités pour un avis qui ne porte pas atteinte au pouvoir du parquet maître du déclenchement des poursuites. D'autre part, les familles pourront se constituer partie civile mais ne provoquerons pas, ce faisant, le déclenchement des poursuites : Ainsi les responsables militaires ne risquent pas d'être traduits en justice à la demande de n'importe quelle famille d'appelés.

La plupart des infractions qui relèvent de la compétence des T.P.F.A. seront jugées désormais par un tribunal de grande instance et par une cour d'assises spécialisée par ressort de cour d'appel (3). Cette spécialisation devrait permettre, d'après les auteurs du projet, de mieux prendre en compte la spécificité du milieu militaire. Cependant, les magistrats séduits par cette spécialisation pourraient ne pas être les plus à même d'infléchir la jurisprudence en matière notamment d'insoumission et d'objection. D'autant plus que le code de justice militaire reste le même pour la définition des infractions et des peines : les « *mutilations volontaires* » des militaires, y compris les tentatives de suicide et les grèves de la faim, constituent toujours, dans la législation française, des délits. La spécialisation du seul ministère public aurait évité le risque de créer un nouvel espace clos, tout en facilitant la confrontation des impératifs militaires et de la justice ordinaire.

Les groupes d'insoumis et d'objecteurs, malgré l'importance symbolique de la réforme, ne crient pas victoire. Ils craignent que demain, afin de ne pas heurter l'état-major, la suppression des T.P.F.A. ne s'accompagne d'un durcissement des sanctions. Ils soulignent que, aujourd'hui, ces juridictions fonctionnent toujours avec le même zèle, alors même qu'une négociation s'est engagée avec tous les groupes d'objecteurs à Matignon en vue de la définition d'un statut de l'objection. La Ligue des droits de l'homme a pris une position nette, demandant qu'avant le vote de la loi « *il ne soit plus délivré, pour des délits strictement militaires, d'ordre de poursuite devant ces juridictions d'exception* ». En 1981, cinq cent réfractaires à l'armée ont été condamnés à de lourdes peines, avant comme après le 10 mai.

NICOLAS BEAU.

(1) Ainsi, en 1981, 7 389 infractions d'ordre militaire et 2 625 de droit commun ont été soumises aux T.P.F.A.

(2) *Défense*, revue de l'Union des associations d'auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale, no 21, mai 1981.

(3) Seuls les crimes et délits commis par des militaires hors du service, mais dans l'enceinte de la caserne, ne relèvent pas de juridictions spécialisées.

ÉDUCATION

M. JEAN-JACQUES FOL PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS-VII

M. Jean-Jacques Fol, professeur d'histoire, a été élu, mardi 23 mars, président de l'université de Paris-VII. M. Fol a obtenu au premier tour de scrutin 47 voix sur 78 votants. Il remplace M. Jean-Jacques Bernier, élu le 28 février 1981, et qui ne se présentait pas.

[Né le 19 juin 1930 à Clamecy (Nièvre), M. Jean-Jacques Fol a commencé sa carrière comme instituteur dans la région parisienne de 1953 à 1958. Il enseigne ensuite à l'étranger, notamment à Madagascar et au Togo, avant de devenir adjoint d'enseignement en 1968, puis maître-assistant en 1970, après avoir soutenu une thèse. En 1972, il est nommé maître-assistant à l'université de Paris-VII où il devient professeur d'histoire en 1978.

Spécialiste de l'Europe du Nord, M. Fol est directeur du centre interdisciplinaire de recherche sur l'Europe du Nord. Il a publié plusieurs articles sur ce sujet et un ouvrage intitulé *Histoire de l'Europe septentrionale aux XIXe et XXe siècles.*]

POLICE

Un dirigeant du syndicat des commissaires condamné pour avoir injurié M. Deleplace

Il n'est pas coutumier que la police lave en public son linge sale, les tensions se réglant presque toujours en famille. La polémique provoquée par l'affaire Leclerc, chef de la brigade criminelle, a cependant mis au jour quelques ressorts de cette administration secrète, à travers quelques belles empoignades verbales. Celles-ci ont opposé, le plus souvent, le tout-puissant Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale, représenté par son secrétaire général adjoint M. Joseph Simon, à l'importante Fédération autonome des syndicats de police (FASP), dirigée par M. Bernard Deleplace. Des explications sur un fond « d'après 10 mai » et avant des élections professionnelles plus que passionnées. Elles ont continué, le mercredi 24 mars, devant la dix-septième chambre correctionnelle de Paris où M. Deleplace avait fait citer M. Simon pour « injures et diffamations ».

Si la présidente, Mme Jacqueline Clavery, a estimé que le tribunal n'était pas là « *pour régler les problèmes de la police* », il a beaucoup été question de ceux-ci et, particulièrement, « *d'une conception dépassée du rapport hiérarchique* » selon M. Deleplace. Cet ancien gardien de la paix était venu en parler, le 16 mars, à Orléans, au cours d'une réunion électorale où il s'en était pris à M. Robert Naud, directeur départemental des polices urbaines et secrétaire général adjoint du Syndicat des commissaires. « *Il y a parmi les deux mille commissaires de police,* avait-il déclaré, *dix têtes de bois dont nous demandons la mise à l'écart, et parmi eux le commissaire Naud.* » Ce policier qualifié de « *mandarin local* », qui « *refuse tout dialogue avec les représentants syndicaux* », était accusé de « *mutation de responsables syndicaux, de lacérage d'affiches syndicales, de harcèlement de représentants syndicaux* ». Au cours de cette réunion, il fut également question des privilèges financiers attachés à la fonction de commissaire (vacations funéraires, expulsions) : « *Il faut que cesse,* avait indiqué M. Deleplace, *la pratique qui consiste à ce que les meilleurs élèves des promotions d'élèves commissaires choisissent leur poste en fonction de son caractère lucratif et non pas de son taux de criminalité.* »

C'en était trop pour M. Simon, qui, le lendemain, qualifiait M. Deleplace de « *dictateur qui nuit à l'image de la police* », d'« *individu sectaire qui a été pris en flagrant délit de mensonge à plusieurs reprises* ». M. Simon ajoutait : « *J'en ai marre d'entendre les âneries de M. Deleplace, c'est un dictateur irresponsable.* »

Relaxe pour le délit de diffamation

Le secrétaire général de la FASP saisissait, le 22 mars, le tribunal correctionnel de Paris par citation directe (*le Monde* du 23 mars) afin que le jugement soit rendu avant les élections professionnelles des 25 et 26 mars. L'audience ne fut qu'un dialogue de sourds. On a parlé de « *chasse aux sorcières* », de « *chasse aux syndicalistes* ». M. Deleplace a accusé M. Simon d'avoir la « *fâcheuse habitude de perdre son calme* » et de refuser tout dialogue. Les policiers du Syndicat national de la police en tenue sont venus dire que « *les gardiens de la paix veulent qu'on respecte leur dignité d'homme, qu'on ne les traite pas comme des pions* ».

Le commissaire Ange Mancini, de la brigade criminelle, a affirmé, de son côté, que le 16 juin 1981, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, M. Deleplace avait refusé de lui serrer la main et lui avait déclaré : « *Tu es un fasciste. Tant que toi et ton patron Leclerc seront là, il y aura toujours des fascistes. Nous attendons toujours que vous arrêtiez quelqu'un pour l'affaire Copernic. Vous êtes sur mes listes, j'aurai votre peau.* » Propos démentis par M. Deleplace.

M. Simon avait l'air de beaucoup s'amuser. Son avocat, Me Pellissier, a indiqué que son client n'avait fait que « *répondre à des accusations de concussion, que M. Deleplace était l'agresseur et le provocateur* ». M. Philippe de Caigny, premier substitut, s'est refusé à « *arbitrer les passions* » et s'en est remis à la sagesse du tribunal, qui, après quatre heures de délibération, a rendu son jugement.

M. Simon a été condamné à 800 francs d'amende pour injures publiques. Il devra verser 1 franc de dommages-intérêts à M. Deleplace. Le tribunal a retenu comme injurieuses les expressions de « *dictateur irresponsable* » ainsi que « *les âneries de M. Deleplace* ». En revanche, il a prononcé la relaxe du prévenu pour le délit de diffamation publique envers un particulier, estimant que l'expression « *individu sectaire, pris en flagrant délit de mensonge* » ne saurait être considérée comme une diffamation, « *parce qu'elle ne comporte pas un fait précis* ».

MICHEL BOLE-RICHARD.

Le Monde

culture

MUSIQUE

UN « OPÉRA DE QUAT'NOTES », DE TOM JOHNSON

Pertinence, gaieté, exception...

Lorsqu'on sait à quel degré d'ennui certains compositeurs peuvent mener leur public et qu'ils ont besoin pour cela de toute la richesse des timbres instrumentaux, ainsi que des douze notes de la gamme, on a quelques raisons de rester perplexe devant l'opéra du compositeur américain Tom Johnson (né en 1939), qui parvient à nous tenir en haleine une heure durant avec seulement un piano, quatre notes (la, si, ré, mi) et cinq chanteurs... La perplexité étant d'ailleurs à la mesure de ce que l'on peut condisérer comme une réussite assez exceptionnelle, car les œuvres gaies ne sont pas si nombreuses, et celles qui restent accessibles à un large public tout en proposant quelque chose de parfaitement original ne sont pas moins rares.

Jusqu'à présent, le courant répétitif américain n'avait engendré que des musiques méditatives, « planantes », et la minimal-music des œuvres ascétiques. Tom Johnson, qui vit à New-York et écoute par profession la musique de ses confrères, n'a pas seulement été à bonne école, il a pris part activement à ces mouvements, mais, trop conscient des limites de tout système, pratiquant l'ironie avec une rigueur réellement artistique et créative, il a trouvé sa voie, à égale distance entre l'avant-garde des uns et celle des autres, de sorte qu'on ne saurait le comparer à personne.

Si l'idée d'un opéra sur quatre notes évoque la mélodie de Jean-Jacques Rousseau (qui n'en utilisait que trois), on peut aussi penser à ces morceaux aussi drôles qu'habilement travaillés que Rossini regroupa sous le titre Péchés de ma vieillesse *ou à certains passages des opéras bouffes d'Offenbach ou de Lecocq en France, et de Sullivan en Angleterre ; s'il fallait absolument désigner des modèles contemporains, on choisirait la mélodie de John Cage,* The Wonderful Widow of Eighteen Springs, *les* Chants indiens, *de Stockhausen, ou* Staatstheater, *de Kagel, mais ce ne sont là que des points de comparaison, sans plus.*

Le livret de l'opéra, écrit par le compositeur lui-même, pourrait se résumer en une analyse de la partition vue par les chanteurs expliquant ce qu'ils vont faire ou ce que vont faire les autres, ce qu'ils pensent de leur partie, exposant leurs griefs ou leur jalousie, en un mot, tout ce qui passe probablement dans la tête d'un soprano ou d'un baryton pendant la représentation d'un opéra du répertoire.

Sur ce canevas aussi prosaïque que fort justement observé viennent se greffer une vingtaine de numéros : airs, duos, trios, quatuors, réunissant ou divisant les cinq protagonistes et leur accompagnateur, et consacrés chacun à l'exposition d'un aspect différent. Tantôt, il s'agit de ne pas manquer son entrée, tantôt, de ne pas perdre le la ou de compter les mesures ; il y a le duo de l'imitation, l'air italien, celui du « wood-block », celui de l'accompagnement, le duo des variations, le trio du trio. Le ténor se plaint d'avoir trop peu à chanter, le contralto rivalise avec le soprano qui joue les divas, la basse enfin n'a qu'un air à chanter... et rien à dire sauf cela. Et cependant, une heure durant, aucun effet n'est répété, les longueurs mêmes font partie du jeu, et l'on s'amuse musicalement (sur la musique), d'un bout à l'autre.

Sans aucun dessein pédagogique, cette œuvre constitue peut-être la tentative la plus pertinente et la plus gaie de faire comprendre au public en quoi consiste, au fond, l'opéra. En outre, si elle était reprise à Paris après les trois représentations données récemment à l'American Center, on peut prévoir que le succès qu'elle rencontrerait obligerait à en différer plusieurs fois la « dernière » ; elle partirait alors en province et reviendrait pour longtemps encore.

*Il faut ajouter que cette production est d'une qualité exceptionnelle. La traduction française, due à M. Henry Pillsbury, constitue une véritable prouesse, et la mise en scène qu'il a imaginée fonctionne comme si elle avait été conçue ainsi dès l'origine. Les cinq chanteurs : Eliane Lublin, Ann Marie Holroyd, Jean-Pierre Chevalier, Marc Rudkin et Henri Bougerolle montrent autant d'aisance que s'il s'agissait d'un ouvrage du répertoire avec ce que cela implique de demi-teintes et de précision. Le pianiste enfin, Jay Gottlieb, joue les hommes-orchestres, avec une virtuosité réelle que le public ne soupçonne peut-être pas. Cependant, dira-t-on, quatre notes, n'est pas beaucoup. C'est presque trop quand on s'aperçoit qu'il existe mille et une façons de les assembler : c'est là une précieuse leçon d'humilité et d'imagination. Les incrédules pourront trouver la partition de l'*Opéra de quat'notes *aux éditions Max Eschig.*

GÉRARD CONDÉ.

THÉATRE

« MARIE TUDOR », A LA COMÉDIE-FRANÇAISE

Hugo, oui

Enveloppés de manteaux gris-bleu couleur de murailles, couleur de brouillard lunaire, les lords grincheux complotent, ulcérés par l'emprise de Fabiano Fabiani (Richard Fontana) — un parvenu, italien de surcroît — sur Marie Tudor (Christine Fersen). Le rusé diplomate Simon Bernard (Michel Duchaussoy) tend ses filets autour du favori qui trompe la reine avec Jane (Claude Mathieu), fille d'un noble catholique exilé. Elle a été adoptée dans son enfance par un ouvrier (Nicolas Silberg). Maintenant qu'elle a grandi, il veut l'épouser... Comment, après avoir tué un juif, Fabiano est décapité pour un crime qu'il n'a pas commis se raconte à la Comédie-Française, où Jean-Luc Boutté a monté dans les décors de Patrice Kerbrat, *Marie Tudor*.

Son spectacle respecte le mariage de grotesque et de sublime, de farce et de lyrique voulu par Victor Hugo, non pas le Hugo culturel, figé en buste au vaste front penseur, mais le délirant poète de tous les désordres. Jean-Luc Boutté dit que le déclic pour le comprendre a été provoqué par les *Burgraves*, dans la mise en scène d'Antoine Vitez, à Ivry, par une image de vieillards empêtrés dans un océan de barbes blanches. Image grandiose et dérisoire.

A la Comédie-Française, d'abord on rit des excès du langage et de ses ruptures quasi-vaudevillesques, de l'intrigue tarabiscotée qui se moque de la vraisemblance, du cynisme effarant des personnages qui ignorent la psychologie autant que la demi-teinte. On rit, puis on s'attache, on est troublée ; ces matamores, ces Machiavel, ces amazones déchaînées, éperdues de passion masochiste, ces forcenés de l'honneur, et le voyou charmeur qui a séduit la reine, *tous*, les bons et les méchants luttent pour leur liberté, sont en révolte contre leur destin. Ils échouent d'ailleurs, aucun ne parvient à la réalisation de ses désirs, ce sont des « héros de tragédie avec un nez de clow ».

Marie-Tudor apparaît comme un détournement du mélodrame, l'art populaire de l'époque : « *Les héros des mélodrames,* dit Jean-Luc Boutté, *se soumettent aux justes lois ou bien ils sont punis. Ils obéissent à la morale, Victor Hugo met en cause la morale et les lois.* » Les comédiens, eux, sont soumis à un exercice périlleux : ils ont à équilibrer la naïveté et l'ironie, à se déployer jusqu'au bord du cabotinage. Ils le font avec un plaisir irrésistible. A l'exception de Nicolas Silberg qui met tout le temps sa voix au paroxysme, c'est un régal. Christine Fersen est étourdissante, Richard Fontana délectable, Michel Duchaussoy superbement flegmatique, Claude Mathieu inquiétant. Ils sont eux-mêmes au maximum, comme s'ils construisaient des emplois. On ne dirait plus la jeune première tragi-comique, mais la Fersen. Le valet roublard, mais le Fontana. Le naïf pervers, mais le Duchaussoy. Et comme, en plus, les rôles secondaires sont tenus par François Chaumette, Michel Aumont, Yvette Gasc et Jacques Sereys..., on oublie vite quelques longueurs. C'est une plaie cette maladie de respecter le texte intégral. Mieux vaut couper des répliques, même formidables, et ne pas entraver le rythme général. Mais, c'est un détail. Jean-Luc Boutté fait une entrée fracassante dans l'ironie et réussit un grand spectacle d'acteurs.

COLETTE GODARD.

★ *Comédie-Française, 20 h 30.*

BRUCE SCHWARTZ AU PETIT TEP

Bruce Schwartz vient de Californie : cela explique en partie l'application avec laquelle, d'évidence, il a dû étudier l'histoire européenne des montreurs de marionnettes afin de restituer méticuleusement la tradition de la Renaissance, époque qu'il a choisie. Bruce Schwartz, reconnu dans son pays — où l'équipe des Muppets l'a très tôt accueilli — a effectué des tournées en Europe et au Japon, mais c'est la première fois qu'il est en France. Le TEP, qui l'a invité en février dernier à l'occasion du Festival marionnettes du monde, présente à nouveau « *Le rat bien proportionné* ».

Ce n'est pas tant pour cette farce, parfois un peu épaisse, qu'il montre en trimbalant son castelet sur ses épaules, qu'il faut aller voir Bruce Schwartz, c'est plutôt pour ce spectacle qu'il offre, comme en cadeau supplémentaire, à l'intérieur de son spectacle, en une deuxième partie, radicalement autre, le temps trop bref de quelques numéros avec des marionnettes à tiges. Il a lui-même sculpté et habillé les formes. Elles sont belles, il les manipule en beauté. Et soudain danse une femme, figurine d'estampe, et soudain s'éveille un papillon, qui rendra plus songeur encore ce Pierrot résigné qu'il n'a pas eu peur de fabriquer identique à l'idée du Pierrot. Ces minutes où, à vue, Schwartz prête vie aux poupées, dépassent le professionnalisme, sont au-dessus de toute question de « talent », au-delà. Ces images animées, fugaces dans leur rareté d'épures, sont celles d'un artiste.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Petit TEP, 20 h. 30.

ROCK

Maze au Palace

L'Hammersmith Odeon, le lundi 22 mars, à Londres, annonçait sold out *pour le concert de Maze, un groupe de funk noir américain encore inconnu en France mais qui, en revanche, s'est imposé en l'espace de trois albums au sommet des charts anglo-saxons.*

D'entrée, on a compris de quoi il retournait : mené de front par le chanteur, Frankie Beverly, qui tient à l'occasion guitare ou piano, le groupe — Roame Lowry et McKinley Williams (percussions), Robin Duhe (basse), Sam Porter et Philip Woo (claviers), Ron Smith (guitare), Billy Johnson (batterie) — a pris son rythme de croisière avec une musique superbement carrossée qui ne cache rien de ses intentions : la danse. Au bout de cinq minutes, le théâtre était transformé en discothèque ; au bout de dix minutes, c'était l'hystérie collective, le public ponctuant de hurlements chacune des interventions de Frankie Beverly, ses moindres gestes, ses moindres souffles.

On a vu une salle entière chanter, simplement soutenue par les claquements de mains des musiciens. Ces gens-là ont bien retenu la leçon des grands de la « soul » de Philadelphie, d'où ils sont originaires. La recette est simple et efficace : mélodies d'amour immédiatement identifiables sur un rythme d'enfer, encore faut-il savoir maîtriser parfaitement son instrument. La machine tournait avec aisance sur une mise en place parfaite, basse claquante, percussions abondantes, guitares savantes, claviers scintillants et voix satinée, c'était gagné d'avance.

ALAIN WAIS.

★ Ce jeudi 25 mars, à 19 h 30, au Palace. Discographie chez Pathé Marconi.

■ La troupe américaine de « Harlem, année 30 » présentera son spectacle à partir du 1er avril sur la scène du Casino de Paris.

Levinas, Ingram et Devillers à l'Ensemble intercontemporain

Trois compositeurs de moins de trente-cinq ans ont donné le 23 mars un air de jeunesse au concert de l'Ensemble intercontemporain, excellemment interprété et dirigé par Sylvain Cambreling. On connaissait déjà Appels, *de Michael Levinas (né en 1949), qui plonge l'auditoire dans un état de « panique » par ces grands meuglements de cors et de trombone tout contre des caisses claires amplifiées par des haut-parleurs, ces trémolos de contrebasse comme des papiers froissés ou des bois entrechoqués, ces ronflements de gong, ces sifflements d'instrumentistes dans les micros, tout un tapage sympathique comme une fresque éclaboussée de couleurs, qui a de l'accent.*

L'Anglais James Ingram (1948), élève de Birtwistle et disciple de Stockhausen, a écrit avec Beyond the Symbolic *(Par-delà le symbolique) une longue symphonie de chambre très douce et secrète où les instruments à cordes, tous solistes, entrelacent des motifs en vagues et guirlandes ; les claviers (vibraphone, marimba) viennent de temps en temps piquer quelques étoiles, ou bien la clarinette un fil de velours, la flûte une broderie légère. Le développement chemine paisiblement, se repose parfois en quelque plage immobile et rêveuse, mais ne cesse de progresser au gré d'idées neuves à défaut d'être vraiment « d'époque ». L'œuvre aurait sans doute plu par sa continuité créative à Richard Strauss dont la* Symphonie pour instruments à vent *achevait le concert.*

Qant à Iris, *du benjamin, Jean-Baptiste Devillers (1953), c'est une ravissante page faite avec presque rien, « de frêles impulsions mélodiques, bribes rescapées d'une parole imaginaire ». De petits tintements, des motifs de deux ou trois notes, de légers grognements, quelques pincés de harpe ou de guitare, des sonorités graves au piano, un souffle de crotale qui s'envole, un gros trait noir de la contrebasse, tout cela forme une tapisserie fleurie qui se déroule lentement sans qu'on perçoive vraiment les fils de la trame.*

De brèves séquences plus vives émaillent le discours qui revient ensuite au murmure. Mais il n'est pas une note qui ne soit d'une oreille musicienne et placée juste où il faut pour faire image et nous enchanter, jusqu'à cet ultime point d'interrogation que le cor vient confier à la queue résonnante du piano. Parodiant l'auteur, on dirait volontiers que « cette pièce est un modeste hommage au printemps naissant » d'un compositeur.

JACQUES LONCHAMPT.

■ A l'Académie des beaux-arts, les premier et deuxième prix de portraits Paul-Louis-Weiller (sculpture) ont été décernés à Jacques Veyrht et à Richard Brayère.

■ Christoph von Dohnanyi prendra la tête de l'orchestre de Cleveland à partir de la saison 1984-85, succédant ainsi à Lorin Maazel. Il abandonnera alors la direction de l'Opéra de Hambourg.

■ L'Académie française vient d'ouvrir la vacance du siège du duc de Lévis Mirepoix, décédé le 18 juillet 1981. L'élection est fixée au 15 mai.

■ Une quinzaine culturelle consacrée au Cambodge et à la sauvegarde de la culture khmère organisée par la Maison pour tous de Montrouge (Hauts-de-Seine) s'est ouverte le 16 mars avec une exposition de peintures traditionnelles et contemporaines. Un spectacle de chants et de danses classiques et folkloriques a eu lieu le samedi 20 mars, à 21 heures, et le vendredi 26 mars ce sera une soirée traditionnelle. (Renseignem. : 655-88-91 et auprès du Centre de documentation et de recherche sur la civilisation khmère (CEDOREK) : 329-93-94.)

■ La chanteuse japonaise Yumiko Ida donne, accompagnée au piano par Carlos Cebro, un récital de mélodies, le vendredi 26 mars, à 19 heures, au siège des Amis de Richard Wagner, 14, cours Albert-Ier, à Paris (8e). Au programme : Mozart, Brahms, Szymanowski et Hugo Wolf.

VARIÉTÉS

LA NOUVELLE REVUE DES FOLIES-BERGÈRE

Follement kitsch

Les Folies-Bergère présente leur nouvelle revue.

Toute une tradition du spectacle hante ce théâtre. La première revue de music-hall est créée en 1886 dans une salle qui n'a pas perdu le fameux promenoir où les filles légères venaient faire la retape. Fragson, Grock, la Belle Otéro, Liane de Pougy, sont, successivement, à l'affiche des Folies. En 1902, W.-C. Fields, alors âgé de vingt-trois ans et se présentant comme « le distingué comique et le plus grand jongleur du monde, vagabond excentrique », est l'une des vedettes du programme où trouve aussi un jeune Anglais débutant du nom de Charles Chaplin. Celui-ci a pris place dans une loge comme un spectateur ordinaire et lance des boulettes de mastic sur les artistes en scène.

C'est à la fin de la première guerre mondiale que Paul Derval imagine le style de revue qui se perpétue de nos jours et que Roland Barthès a défini un jour comme l'« hypertrophie de la somptuosité ». De 1918 à 1966, trente-trois revues sont ainsi montées par Paul Derval. Dans les années 20 et 30, Mistinguett, Maurice Chevalier et Joséphine Baker mènent le spectacle dont le coût est alors amorti en quelques semaines, parce que les tissus ne sont pas chers et les charges sociales presque nulles.

Il y a bien longtemps qu'une chanson ne prend plus le départ du succès aux Folies-Bergère et, à présent, l'amortissement financier commande à une revue de durer trois à quatre ans. Les girls *bondissent toujours sur scène avec un luxe de costumes et dans une multiplicité de décors mais pour un public essentiellement venu des régions ou de l'étranger, et principalement d'Allemagne, de Hollande et des Etats-Unis, où subsistent encore certaines images désuètes de la capitale, pêle-mêle les « p'tites femmes de Paris » et la Butte comme haut lieu de plaisir.*

Au second degré, le nouveau spectacle des Folies-Bergère est aussi drôle dans la dérision que les opérettes (Cocoanuts) *que les Marx Brothers jouaient à Broadway à la fin des années 20 et que Robert Florey mettaient en boîte, ensuite, pour la Paramount. Certains tableaux « exotiques » sont franchement rigolos : les trois hussards du pays des czardas, la marche nuptiale d'opérette avec les pseudo-vitraux qui éclairent le fond de scène et la salle, tandis que des cloches sonnent à toute volée, les marines à New-York dansant le be-bop, puis, sans transition aucune, le sirtaki. L'ensemble est follement kitsch, tape-à-l'œil, avec des tonnes de plume et de strass, avec le grand escalier qu'on descend et redescend, avec, aussi, un vrai sens du rythme, une rapidité remarquable des séquences, une discipline impeccable de tous les artistes dans les changements ahurissants de décors et des costumes.*

La vedette du programme a pour nom Norma Duval. Elle est vulgaire et n'a qu'un filet de voix assez grinçant. Lisette Malidor, qui la seconde, a de la classe et de la voix.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ 20 h 30.

JAZZ

Mort du batteur Sonny Greer

Le batteur de jazz William « Sonny » Greer est mort à New-York mercredi 24 mars. Il était âgé de soixante-dix-huit ans.

[Né en 1903 à Long-Branch, dans le New-Jersey, William « Sonny » Greer rencontra Duke Ellington en 1919 : dès lors, l'aventure des deux musiciens devint parallèle. Pendant trente ans, Sonny Greer fut le batteur de Duke Ellington, d'abord avec la formation qui se fit appeler les Washingtoniens, puis avec le grand orchestre, où il était l'une des bases essentielles, l'un des centres vitaux à une époque où les autres musiciens s'appelaient Johnny Hodges, Barney Bigard, Cootie Williams et Rex Stewart. Le premier, Greer avait adopté un équipement sophistiqué. Mais il ne faisait que rarement des solos.

Sonny Greer avait quitté Duke Ellington en 1951 et joua alors avec Johnny Hodges, Red Allen, Tyree Glenn avant de se retirer.]

Demain dans « le Monde des loisirs et du tourisme » : deux joyaux en Islam, Yémen et Pakistan

SPECTACLES

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

L'HOMME EN PELUCHE, Lucernaire (544-57-34), 18 h 30.
PHEDRE, Fondation Deutsch de la Meurthe (241-82-16), 21 h.
LE PRINCE DE HOMBOURG, Odéon (325-70-32), 20 h 30.
ÉDUQUÉ A MORT, Confluences (387-67-38), 21 h.

Jeudi 25 mars 1982

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h 30 : La Tosca.
Salle Favart (296-12-20), – 20 h 30 : Bubbling Brow Sugar (Harlem années 30).
Comédie Française (296-10-20), 20 h 30 : Le plaisir de rompre ; Le voyage de M. Perrichon.
Chaillot (727-81-15), – Foyer, 18 h 15 : Musique arabe traditionnelle. – Salle Gémier, 20 h 30 : L'Orfeo.
Petit-Odéon (325-70-32), 18 h 15 : Vous avez dit oui ou vous avez dit non ?
TEP (797-96-06), 20 h 30 : Gevrey-Chambertin.
Petit TEP (797-96-06), 20 h 30 : Bruce Schwartz.
Centre Pompidou (277-12-33), 18 h 30 : Débat en liaison avec l'exposition comment va la presse ; – à 18 h et 19 h : Films en liaison avec cette exposition ; – Danse, 18 h 30 : Compagnie Alain Germain.
Théâtre de la Ville (274-22-77), 20 h 30 : Murray Louis Dance Company (au Théâtre de Paris).
Théâtre Musical de Paris (261-19-83), 20 h 30 : Atrila.

Les autres salles

American Church (372-92-42) 20 h 30 : A Midsummer Night's Dream
Antoine (208-77-71), 20 h 30 : Potiche.
Arts-Hébertot (387-23-23), 21 h : L'étrangleur s'excite.
Atelier (606-49-24), 21 h : le Nombril.
Athénée (742-67-27), salle L. Jouvet, 21 h : Couleur tango ; salle Bérard, 20 h 30 : Balle perdue.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h 30 : la Tragédie de Carmen.
Bouffes-Parisiens (296-97-03), 21 heures : Diable d'homme.
Cartoucherie, Epée de Bois (808-39-74), 20 h 30 : Ecrits contre la Commune ; Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h 30 : Ella ; Théâtre du Soleil (374-24-08) ; 18 h 30 : Richard II.
Château de Vincennes (365-70-13), 21 h : Gerbe de blé.
Cité internationale (589-38-69), Galerie, 20 h 30 : la Religieuse ; Resserre : 20 h 30 : Pierre Abélard 1079-1142 ; Grand Théâtre, 20 h 30 : La divine comédie.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24), 20 h 45 : l'Escalier.
Comédie Italienne (321-22-22), 20 h 30 : la Servante amoureuse.
Daunou (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
Edouard VII (742-57-49), 20 h 30 : la Danse du diable.
Espace Gaîté (327-95-94), 22 h : Il faut que Cléo parte.
Espace Marais (271-10-19), 20 h 30 : Je m'appelle Harry Dave.
Essaïon (278-46-42), I, 20 h 30 : le Marteau des maléfices, 22 h 15 : l'Alpage. – II. 20 h 15 : La planète Shakespeare, le Conte d'hiver ; 22 h : La Chambre aux sommets bleus.
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : Koudechapo.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 22 h : l'Os de cœur.
Galerie 55 (326-63-51), 20 h 30 : The Dumb Waiter.
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 20 h 30 : Avez-vous des nouvelles du docteur ?
Huchette (326-38-99), 20 h 30 : la Cantatrice chauve ; 21 h 15 : la Leçon ; 22 h 30 : l'Augmentation.
La Bruyère (874-76-99), 21 h : le Divan.
Lierre Théâtre (586-55-83), 20 h 30 : la Grande Peur dans la montagne.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir ; 20 h 30 : Un amour de théâtre ; 22 h 15 : Sylvie Joly ; Théâtre Rouge : 18 h 30 : Sans soleil, on vieillit plus vite ; 20 h 30 : Douce ; 22 h 15 : Pour une infinie tendresse ; Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h 45 : Du vent dans les branches de sassafras.
Marie-Stuart (508-17-80), 20 h 30 : la Confession d'Igor... ; – II, 20 h 30 : Zoo story.
Marigny, Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 21 h : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
Michodière (742-95-22), 20 h 30 : la Pattemouille.
Moderne (874-99-28), 20 h 30 : Trio.
Montparnasse (320-89-90), 21 heures : Trahisons ; Petite salle, 21 h : Un cri.
Palais des Glaces (607-49-93), 22 h 15 : Gros Calin.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h 45 : Pauvre France.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
Studio Bertrand (784-64-66), 18 h 30 : Le grand écart ; 20 h 30 : les Campaniques.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h 45 : le Cœur sur la main.
Studio Théâtre 14 (545-49-77), 20 h 30 : Le tintement du bourdon.
TAI-Théâtre d'essai (278-10-79), 20 h 30 : La maison de Bernarda ; 22 h : L'écume des jours ; – II, 20 h 30 : Mr Hyde.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 22 heures : Nous on fait où on nous dit de faire.
Théâtre de l'Épicerie (258-70-12), 20 h 30 : l'Amant.
Théâtre en Rond (387-88-14), 20 h 30 : Roméo et Juliette.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h 30 : Henri IV.
Théâtre de la Mer (520-74-15), 20 h 30 : Voulez-vous jouer avec moi ?
Théâtre de la Plaine (250-15-65), 20 h 30 : Le dernier des métiers ; L'équarissage pour tous.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h 30 : Pantagleize.
Théâtre des Quatre-Cents Coups (633-01-21), 21 h : la Folle.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h 30 : Antigone toujours ; – Petite salle, 20 h 30 : Une femme, Camille Claudel.
Théâtre 18 (226-47-47), 22 h : Lettre au père.
Théâtre 13 (589-05-99), 20 h 30 : les Cancans.
Tristan Bernard (522-08-40), 21 h : la Famille Leibovitch.
Variétés (233-09-92), 20 h 30 : Chéri.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 19 h : Théâtre chez Léautaud ; 20 h 15 : Tohu-Bahut ; 21 h 30 : le Président ; 22 h 45 : Patrick et Philomine.
Blancs-Manteaux (887-15-84), I., 20 h 15 : Areuh = Mc2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier ; II. 20 h 15 : Embrasse-moi, idiot ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Popote.
Café d'Edgar (322-11-02), I., 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes ; – II., 20 h 30 : J'aurais pu être votre fils. – 21 h 45 : C'était ça ou le chômage.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h 15 : Qu'est-ce qu'il y a dedans ? 22 h 15 : le Chasseur d'ombre.
Fanal (233-91-17), 20 h : Innocentines ; 21 h 15 : F. Blanche.
La Gageure (367-62-45), 22 h : la Petite Cuiller ; 23 h : les Méfaits du tabac.
Le Petit Casino (278-36-50), 21 h : Douby... be good ; 22 h 30 : les Bas de Hurleveau.
Point Virgule (278-67-03), 20 h 15 : Vincent B. : le Navigaterre ; 21 h 30 : Du rouron sur les blinis ; 22 h 30 : les Chocottes.
La Soupap (278-27-54), 21 h 30 : Pourquoi c'est comme ça.
Splendid Saint-Martin (208-21-93), 20 h 30 : Papy fait de la résistance.
Le Tintamarre (887-33-82), 18 h 30 : Contre jour ; 20 h 30 : Phèdre ; 22 h 30 : L'Apprenti fou.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 19 h. : Hommage à Gribouille ; 21 h 30 : Il en est... de la police.
Vieille Grille (707-60-93), 20 h 30 : la Mémoire et la mort ; 22 h 30 : Vincent.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h : Achetez français.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h : C'est pas tout rose.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h 45 : Fabienne Thibeault.
Centre d'Art Celtique (258-97-62), 21 h 45 : P. Hébert ; II, 20 h 30 : G. Dathis.
L'Ecume (542-71-16), 20 h 30 : Parioca.
Espace Gaîté (327-95-94), 20 h 15 : J. Bertin.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h 15 : Pauline Julien.
Gymnase (246-79-79), 21 h : le Grand Orchestre du Splendid.
Huchette (326-38-99), 18 h 30 : Nicole Vassel.
Lucernaire (544-57-34), 22 h 30 : Jean-Luc Salmon.
Olympia (742-25-49), 21 h : Roland Magdane.
Palais des Glaces (607-49-93), 20 h 30 : Ben Zimet ; petite salle, 20 h 45 : Vanina Michel.
Palais des Sports (828-40-90), 21 h : Holiday on ice.
Pavillon de la Bastille (584-74-20), 18 h 30 : Festival de musique acoustique.
Potinière (261-42-53), 20 h 45 : Alex Métayer.
La Tanière (566-94-23), 20 h 45 : Annkrist ; 22 h 30 : J. Molziard.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : D. Messia.
Théâtre des Quatre Cents Coups, (633-01-21) : Joseph Kobom.
Trottoirs de Buenos-Aires (260-44-41), 21 h Josefina, Montironi, Nunez.

La danse

C.I.S.P. Th. Paris 12 (343-19-01), 20 h 45 : l'Arbre.
Espace Marais (271-10-13), 18 h 30 : Trio.
La Forge (371-71-89), 20 h : International Dance Connection.
Ranelagh (288-64-44), 19 h. : M. Salmon.
Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h 30 : Murray Louis Dance Company.
Théâtre 18 (226-47-47), 20 h. : Ensemble Danse Consort.

Les concerts

Salle Gaveau, 21 h : Chorale de Sèvres.
Salle Cortot, 21 h : B. Schlosberg (Sor, Giuliani, Brouwer).
Salle Pleyel, 18 h 30 : Orchestre de chambre des concerts Lamoureux (Bach, Vivaldi) ; 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. M. Soustrot, sol. J.-P. Collard (Britten, Jolivet, Tchaïkovski).
Salle Berlioz, 20 h 30 : B. Walter, J.-M. Luisada (Tartini, Paganini, Prokofiev) ; P. Benhaiem (Moussorgsky, Beethoven).
Lucernaire, 19 h 45 : C. de Pressac, G. Cottin (Mozart, Bach, Debussy) ; 21 h : Quatuor de clarinettes Lutèce (Vivaldi, Albeniz, Roger, Bondon).
Ranelagh, 20 h 30 : J. Laks (Bach, Beethoven, Debussy...).
Crypte Sainte-Agnès, 20 h 45 : Duo Verba Lemaigre, guitares (de Monteverdi aux Beatles).
Salle de l'Ancien Conservatoire, 21 h : Orchestre symphonique de l'université de Jussieu (Spohr, Verdi, Mozart).
Institut Gœthe, 20 h 30 : Ensemble instrumental des grands concerts de la Sorbonne, dir. A. Myrat.
Assas (fac. de Droit), 19 h 30 : Concert d'étudiants musiciens (Debussy, Fauré, Brahms...).
Eglise de la Madeleine, 21 h : Ensemble choral « Contrepoint », ensemble d'archets français (Haendel : Le Messie).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 45 : W. Parrot, G. Chanut, J. Patennin (Haendel, Weber...).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h 30 : G. Badini Swing Machine.
Centre Mandapa (589-01-60), 20 h 45 : Musique de l'Inde du Nord.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 22 h : La Perfecta.
Cloître des Lombards (233-54-09), 22 h 30 : Fabriano Fuzion.
Club Saint-Germain (222-51-09), 22 h 30 : Rhoda Scott.
Dépôt Vente (637-31-87), 22 h : Big Band de Seine-et-Marne.
Dreher (233-48-44), 22 h 30 : Hal Singer Quintet.
L'Ecume (542-71-16), 22 h : Jazz trio.
Feeling (271-33-41), 22 h 30 : Trio X. Jouvelet.
Gibus (700-78-88), 22 h : Willie Loco Alexander, M. Minelli.
New Morning (523-51-41), 21 h 30 : Didier Lockwood.
Palace (246-10-87), 21 h : Maze.
Petit Forum (297-53-47), 21 h 30 : Zaka Percussion.
Petit Journal (326-28-59), 21 h 30 : Barney Kessel, Sacha Distel.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h : M. Richard, P. Authier, P.-Y. Sorin, J.-C. Jouy.
Porte Saint-Martin (607-37-53), 20 h 45 : Carole Laure, Lewis Furey.
Radio France, Grand Auditorium, 18 h 30 : Maxim Saury.
Rex (236-83-98), 23 h : Target Video show.
Slow Club (233-84-30), 21 h 30 : C. Luter.
Théâtre Noir (797-85-15), 20 h 30 : Sacy Perere.
Vieille Herbe (321-33-01), 20 h : D. Gasser.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)
15 h, Si tu reviens, de J. Daniel-Norman ; 19 h, Jacques Prévert et le cinéma : Les amants de Vérone, de A. Cayatte ; 21 h, Casier judiciaire, de F. Lang.

BEAUBOURG (278-35-57)
15 h, The Virginian, de C. B. de Mille ; 17 h, Julien, portrait d'un voyant, de R. Carasco et R. Hebrand ; 19 h, Le cinéma et le monde de la presse : One Man, de R. Spry.

Les exclusivités

ABSENCE OF MALICE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 4e (758-24-24).
ACTEURS PROVINCIAUX (Pol., v.o.) : Olympic Entrepot, 14e (542-67-42).
ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES ANGES DE FER (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55) ; Images, 18e (522-47-94).
BANDITS... BANDITS (Arg., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LE BATEAU (All., v.o.) : Biarritz, 6e (723-69-23). – V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44).
BLOW OUT (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Cinoches, 6e (633-10-82) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : Caméo, 9e (246-66-44).
LE BOURGEOIS GENTILHOMME (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Templiers, 3e (272-94-56) ; George-V, 8e (562-41-46).
CARMEN JONES (A., v.o.) : Epée de Bois, 2e (337-57-47).
LA CHÈVRE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50).
CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (Fr.-It., v.o.) (*), Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Montparnasse, 14e (32990-10).
CUTTER'S WAY (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16).
DERNIER CAPRICE (Jap., v.o.), Studio Gît-le-Cœur, 5e (326-80-25).
LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
DIVA (Fr.), Capri, 2e (508-11-69) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LE DROIT DE TUER (A., v.f.) (**) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
ESPION, LÈVE-TOI (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Bienvenüe-Montparnasse, 14e (544-25-02).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LA FOLLE HISTOIRE DU MONDE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LES FILMS NOUVEAUX

LE CADEAU, film français de Michel Lang : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Le Paris 8e (359-53-99) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétans, 19e (241-77-99).
CHASSE CROISE, film français d'Arielle Dombasle : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
L'ÉQUIPAGE, film soviétique d'Alexandre Mitta, v.o. : Cosmos, 6e (544-28-80).
LES JEUX DE LA COMTESSE DOLINGEN DE GRATZ, film français de Catherine Binet : Saint-Germain-Studio, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA MAISON PRES DU CIMETIERE (**), film italien de Lucio Fulci, v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétans, 19e (241-77-99).
LES MAITRES DU TEMPS, film français de René Laloux : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
LE PONT DU NORD, film français de Jacques Rivette : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).
TAXI ZUM KLO (**), film allemand de Frank Ripploh ; v.o. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marais, 4e (278-47-86) ; Racine, 6e (633-43-71) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

SPECTACLES

FRANCISCA (Port., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
GALLIPOLI (Aust., v.o.) : Biarritz (723-69-23) ; 14 Juillet-Beaugrenelle (575-79-79).
GARDE A VUE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
GEORGIA (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02)
LE GRAND PARDON (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LA GUERRE DU FEU (Fr.-Can.) : Impérial, 2e (742-73-52) ; U.G.C Danton, 6e (329-42-62) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50)
L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN (Chine, v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99).
IL ETAIT UNE FOIS DES GENS HEUREUX : LES PLOUFFE (Can.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 6e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
JOSEPHA (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (522-46-01).
KUNG-FU (Pol., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE LARRON (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38). – V.f. : Marivaux, 2e (296-80-40).
MAD MAX (A., v.f.) (**), Gaîté-Rochechouart (878-81-77).
LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65- ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Élysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MANIAC (A., v.o.) (**) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LA MÉMOIRE COURTE (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33) ; Olympic, 14e (542-67-42).
MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
MILLE MILLIARDS DE DOLLARS (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
MUR MURS ET DOCUMENTEUR (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40).
LA NUIT DE L'ÉVASION (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Montparnasse, 14e (606-34-25).
PABLO PICASSO (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).
PACO L'INFAILLIBLE (Fr.) (*) : Quintette, 5e (633-79-38) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-28) ; Pagode, 7e (705-15-12) ; Élysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).
LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
POPEYE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
PRENDS 10 000 BALLES ET CASSE-TOI (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Français, 9e (770-33-88) ; Louxor, 10e (878-38-58) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LE PRINCE DE NEW-YORK (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
PRUNE DES BOIS (Belg.) : Banque de l'Image, 5e (329-41-19).
RAGTIME (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
REMBRANDT FECIT (Holl., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).
RICHES ET CELEBRES (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount City, 8e (562-45-76).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
LES SOUS-DOUES EN VACANCES (Fr.). Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 6e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 6e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 16e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
STRESS ES TRES TRES (Esp., v.o.) ; Studio Logos, 5e (354-26-42).
TE MARRE PAS C'EST POUR RIRE (Fr.) : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 2e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
TETE A CLAQUES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 2e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
TOUT FEU TOUT FLAMME (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31).
LA TRIPLE MORT DU TROISIÈME PERSONNAGE (Fr., vers. Esp.) : Forum, 1er (297-53-74).
UN JUSTICIER DANS LA VILLE N° 2 (**) (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount City, 8e (562-45-76). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 12e (241-77-99).
UNE FEMME D'AFFAIRES (Fr., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). – V.f. : Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-23-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
UNE GLACE AVEC DEUX BOULES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
WOLFEN (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 2e (770-72-96) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

Les festivals

BUSTER KEATON : Marais, 4e (278-47-86) ; Le dernier round.
GODARD-TRUFFAUT, Bonaparte, 6e (326-12-12), 16 h : Sauve qui peut (la vie) ; 18 h : la Chambre verte ; 20 h : le Mépris ; 22 h : la Nuit américaine.
MARILYN MONROE (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Nigara.
HOLLYWOOD ANNÉES 40 (v.o.) : Action République, 11e (805-51-33) ; Far West 89.
CINÉMA ITALIEN v.o. : Denfert, 14e (321-41-01) ; L'Innocent ; Rocco et ses frères ; Prova d'orchestra.
LA PARADE DES STARS (v.o.) : Olympic (542-67-42) : Mogambo.
PAUL NEWMAN (v.o.) : Calypso 17e (380-30-11) : 17 h 15 : Rachel, Rachel ; 19 h 15 : le Piège ; 21 h 15 : (+ V., S., 24 h.) : le Policeman.
PROMOTION DU CINÉMA (v.o.) : Studio 28, 18e (606-36-07) : Que fais-tu grande folle ?
INTEGRALE LUC MOULLET : Studio 43, 9e (770-63-40).
FILM ANTIRACISTE (v.o.) : Studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

RADIO-TÉLÉVISION

LES JOURNALISTES DE L'AUDIOVISUEL DU SERVICE PUBLIC RELÈVENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE

L'Association des employeurs des journalistes professionnels de l'audiovisuel du secteur public – dont le but est d'adhérer à la Convention collective nationale des journalistes et d'exercer les droits qui en découlent – vient d'être créée. Son bureau est présidé par Mme Michèle Cotta (P.-D.G. de Radio-France), M. Guy Thomas (P.-D.G. de FR 3) en est le vice-président, M. Jacques Boutet (P.-D.G. de TF 1) le secrétaire général, son adjoint est M. Maurice Rémy (président de T.D.F.), enfin le trésorier est M. Pierre Desgraupes (P.-D.G. de A 2).

L'Union nationale des syndicats de journalistes (S.N.J., C.F.D.T., C.G.T., F.O.) « *se félicite*, dans un communiqué publié mercredi 24 mars, *du rattachement des journalistes de l'audiovisuel à la convention collective nationale* ». Il s'agit, selon l'U.N.S.J., d'une « *victoire pour toute la profession et l'aboutissement d'une revendication de longue date* ».

Considérant, en revanche, les travaux de la réunion du 23 mars (à laquelle participait Mme Cotta), consacrée à une renégociation de cette convention collective, l'U.N.S.J. « *n'a pu que constater le refus des patrons de presse de prendre en compte la plupart des demandes de modification de la convention collective des journalistes sur des points importants : liberté d'opinion des journalistes, semaine supplémentaire de congé, application des trente-neuf heuf heures sur le plan national, sur la question de l'indemnité de départ en retraite, les nouvelles propositions des patrons sont dérisoires.* »

— Vu —

Pour Jaja

On a beau rouscailler, critiquer les collègues mal lunés et les petits chefs mal embouchés, prétendre qu'on en a par-dessus la tête et compter les mois jusqu'à la retraite, au fond, le bureau, on adore ça. On y a ses copains, ses habitudes, on va prendre des cafés au tabac du coin, on se fait des confidences dans les toilettes, on traîne dans les couloirs sous prétexte d'aller chercher un dossier, on y cultive des plantes vertes, on y instale la photo de ses mômes, on y a même son petit domaine secret : un tiroir qui ferme à clé.

De vivre ensemble du lundi au vendredi, huit heures par jour, onze mois par an, ça finit par créer des liens, même si, à l'exemple des employés d'une compagnie d'assurances rencontrés mercredi après le match de foot sur A 2, on lance à la cantonade le soir en partant un « b'soir m'ssieurs-dames » désinvolte et distant. Une de ses dames nous disait d'ailleurs qu'elle avait totalement dissocié sa vie professionnelle de sa vie personnelle. Elle le regrette, elle aurait bien aimé... son mari, en revanche...

L'équipe de télé est restée plantée là avec ses projecteurs et ses caméras pendant cinq semaines, histoire de se fondre dans le décor et de pouvoir tourner sans susciter l'ombre d'une gêne ou d'une réticence. Ce n'est pas mal, un peu mince, un peu frêle, ça manque de muscle, mais ça sonne juste. On se souviendra s de Jaja, de sa tristesse à l'idée de devoir bientôt décrocher : « Maintenant, c'est la vieillesse, il va falloir penser au trou. » *Et des théories de ce monsieur :* « Comme on travaille avec sa tête, on est toujours en effervescence, et ça finit par ressortir, par attaquer le cœur ou les nerfs, c'est forcé. »

L'excellente enquête présentée en début de soirée sur la chaîne à côté « Petits clients, gros marchés » *a été tournée par Temps présent pour la télévision suisse. Rien qu'on ne sache déjà. Seulement, voilà, on a beau nous le seriner, nous le répéter sur tous les tons, on n'en tient aucun compte : oui, la télé et surtout la publicité c'est catastrophique pour les enfants. Ça les abrutit, ça leur fait entrer, au lieu des fables de la Fontaine, les plus sottes des ritournelles dans la cervelle, ça les incite à se bourrer de sucreries et à associer l'idée de bonheur à tel ou tel produit. Bref, c'est un vrai danger. Et la voiture m'objectera-t-on, n'est-ce pas aussi risqué ? Les départs en week-end sur l'autoroute et sans parler des retours de vacances ? Bon, bon, d'accord, mettons que je n'ai rien dit !*

CLAUDE SARRAUTE.

Jeudi 25 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Téléfilm : Malesherbes, avocat du roi.
Réal. : Y.-A. Hubert, avec H. Virlojeux, C. Colin, J. Langier...
22 h 10 Document : La Terre en héritage.
L'énergie en sursis. *Un inventaire très documenté des énergies, ressources de la planète.*
23 h 5 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Magazine : Situation 82.
de P. Dumayet et I. Barrère : dessine-moi un bateau.
Normes architecturales, financement d'un bateau de pêche.
21 h 40 Magazine : Les enfants du rock.
Simon et Garfunkel à Central Park.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Cinéma : Je suis un sentimental.
Film franco-italien de J. Berry (1955). avec E. Constantine, B. Davi, P. Frankeur, O. Hussenot.
Une histoire compliquée, à la limite de l'incohérence et tout entière tournée vers une certaine idée des hommes : le whisky, les femmes, les poings...
22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : Les anémies.
20 h, Le portique des cieux, de G. Haudrey. Avec : R. Guillet, J.-M. Fertey, D. Leverd, M. Morano et B. Veron.
22 h 30, Nuits magnétiques : Les journalistes : N. Khemir, conteur tunisien.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert : Récital d'orgue (donné en la basilique Sainte-Cécile d'Albi, le 27 septembre 1981) œuvres de Nivers, d'Andrieu, J.-S. Bach, de Grigny, Balbastre, Alain, Couperin, par M.-C. Alain.
22 h, La nuit sur France-Musique : Musiques de nuit ; œuvres de Prokofiev, Webern, Janacek ; 23 h : Studio de recherche radiophonique, œuvre de Vivier ; 0 h 5, Mare Nostrum ; œuvres de Duparc, Frescobaldi, Porpora.

Vendredi 26 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
14 h 5 Télévision scolaire.
Eveil à dominante sciences sociales.
17 h 35 L'île aux enfants.
18 h Tournoi international des jeunes musiciens.
Quarts de finale.
19 h Les paris de TF 1.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Vous pouvez compter sur nous.
20 h Journal.
20 h 35 Opéra : le Château de Barbe-Bleue.
De Bela Bartok, par l'Orchestre philharmonique de Londres, dirigé par Sir G. Solti, mise en scène M. Szinetar. Réal. M. Wichard (en simultané avec France-Musique). Avec S. Sass et K. Kovacs.
21 h 40 Téléthèques : le rire à la télévision dans les années 60-70.
Emission de B. Golay.
Raymond Devos, Fernand Raynaud, Pierre Dac, Poiret et Serrault, etc.
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 55 Sports : ski.
Slalom spécial hommes, à Montgenèvre (et à 13 h 35).
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 45 Série : La vie des autres.
14 h Aujourd'hui la vie.
A quel âge la retraite ?
15 h 5 Série : Super Jaimie.
Mission à Nashville.
16 h Magazine : Un temps pour tout.
Dossier : droit des grands-parents sur les petits-enfants ; chanson à histoire ; Variétés.
16 h 45 Document : Pèlerinages du monde.
Czestochowa, reine de Pologne.
Tout un peuple en résidence surveillée, réuni autour de la Vierge noire de Czestochowa.
17 h 50 Récré A 2.
Mes mains ont la parole ; Une souris sur Mars ; Dick le Rebelle...
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord.
(I.N.C.)
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Marcheloup.
D'après M. Genevoix, réal. R. Pigaut. Avec P. Le Person, B. Brunoy, A.-M. Besse, A. Le Fol...
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Image de marque.
Avec J. Cau (*la Barbe et la Rose*), M. Clouscard (*le Capitalisme de la séduction*), R. Laufer (co-auteur de *le Prince bureaucrate*), J. Seguela (*Hollywood lave plus blanc*).
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (Cycle l'U.R.S.S. insolite) : Il était une fois un merle chanteur.
Film soviétique d'O. Iosseliani (1970), avec G. Kandelaki et les habitants de Tbilissi (v.o. sous titrée – N.).
Un jeune homme, percussionniste dans l'orchestre symphonique de Tbilissi, se moque de l'exactitude, refuse d'obéir au temps et flâne dans la ville avec l'humeur baladeuse et un cœur toujours disponible.
Une originale comédie qui se termine sur un dérapage mélancolique du destin. Un sympathique marginal détraque, ingénument, l'ordre établi. Au sein du cinéma soviétique, Iosseliani représente le particularisme et l'anticonformisme du cinéma de Géorgie.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les Wombles ; Vive le volley ; Des livres pour nous : *Sainte Thérèse d'Avila.*
18 h 55 Tribune libre.
Force ouvrière (F.O.).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
Calypso.
20 h Les jeux.
20 h 30 Le nouveau vendredi : Feux croisés.
Magazine économique d'A. Campana et J.-C. Eleb. – La nouvelle donne économique et sociale.
Comment vivent les Français dans une période de crise économique et sociale. Une enquête dans différentes entreprises, à l'usine Rhône-Poulenc, au lycée Honoré-de-Balzac à Paris. Avec la participation d'Henri Krasucki et Edmond Maire.
21 h 30 Téléfilm : Lise et Laura.
Scénario : J.-A. Baquey, J. Barral et E. Bolo. Réal. : H. Helmann, avec C. Jade, M. Aucler, B. Malaterre, etc.
Frédéric plongé dans l'air vivifiant de Dinard se perd dans un rêve photographique. Il voit défiler sa vie conjugale.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Mémoire vivante : Le rôle et la responsabilité des jurés ; la médecine interne ; Moins cinq, avec A. Méglin.
8 h, Les chemins de la connaissance : Christian Jamblet lecteur de Platon (la pensée platonicienne et la singularité) ; à 8 h 32, Marchés et marchands : les bazars afghans.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : Tycho de Leyde, artiste peintre, 1649-1702, avec P. Debray-Ritzen.
11 h 2, L'opéra mort ou vif : Rétrospective sur les dix dernières années (G. Aperghis).
12 h 5, Agora : Avec le philosophe P. Boudot.
12 h 45, Panorama : Avec J. Radvanyi.
13 h 30, Musiques extra-européennes : Afrique et Indonésie.
14 h, Sons : Quotidiennetés.
14 h 5, Un livre, des voix : « Avril brisé » et « le Pont aux trois arches », avec I. Kadaré.
14 h 47, Les inconnus de l'histoire : Rafaël Bombelli.
15 h 50, Contact.
16 h, Pouvoirs de la musique : En direct du Salon du livre.
18 h 30, Feuilleton : Les fiancés, d'après A. Manzoni.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : Les corps du système solaire.
20 h, Emission médicale : Les hormones ; la contraception au masculin, d'I. Barrère et E. Lalou (en liaison avec TF 1).
21 h 30, Black and Blue : Vient de paraître.
22 h 30, Nuits magnétiques : Journaliste ? N. Khemir, conteur tunisien.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : Œuvres de Haydn, Bellini, Bruch, Poulenc, Prokofiev.
8 h 7, Quotidien-Musique.
9 h 5, Le matin des musiciens, Résonances : Œuvres de Saint-Saëns, Debussy, Tcherepnine, Bartok, Albeniz, Roque-Alsina, Aperghis.
12 h, Equivalences : Œuvres de Chopin avec G. Robert, piano.
12 h 35, Jazz s'il vous plaît.
13 h, Jeunes solistes (en direct du studio 119) : Œuvres de Beethoven, Jolas, Milhaud, par le Quatuor Arcana.
14 h 4, Boîte à musique : « les Océanides » de Sibelius par l'Orchestre Royal Philharmonique de Londres, dir. Sir T. Beecham.
14 h 30, Les enfants d'Orphée.
15 h, L'Opéra hongrois ; L'Opéra de Budapest : Œuvres de Mozart, Halevy, Wagner, Saint-Saëns, Verdi, Erkel, Kodaly, Bartok ; 16 h 30, Lieder de Schumann.
17 h 2, L'histoire de la musique : Ars Nova.
18 h 30, Studio-Concert (en direct du studio 106) : Œuvres de Schubert avec P. Cohen, K. Linder, piano-forte.
19 h 38, Jazz : Le clavier bien rythmé.
20 h, Musiques contemporaines.
20 h 35, Concert (en liaison avec TF 1) : « Le Château de Barbe-Bleue », de Bartok, par l'Orchestre philharmonique de Londres, sol. S. Sass, K. Kovacs ; Dir. : Sir G. Solti.
21 h 40, La nuit sur France-Musique : Musiques de nuit ; Œuvres de Weber, Schumann ; 23 h 5, Ecrans ; 0 h 5, Musiques traditionnelles.

TRIBUNES ET DÉBATS

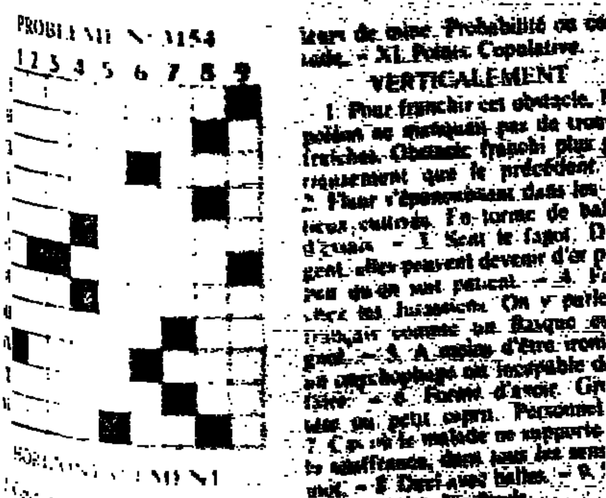
JEUDI 25 MARS

– *M. Claude Cheysson*, ministre des relations extérieures, répond aux questions des journalistes de France-Inter, à 19 h 20.

VENDREDI 26 MARS

– *M. Georges Marchais*, secrétaire général du P.C., est l'*invité du journal de France-Inter*, à 13 h.

– *MM. Edmond Maire*, secrétaire général de la C.F.D.T., et *Henri Krasucki*, secrétaire confédéral de la C.G.T., participent au « Nouveau vendredi - Feux croisés » de FR 3, à 20 h 30.



INFORMATIONS « SERVICES »

RÉTROMANIE

Dans les greniers du château de Thoiry

Pour permettre la restauration et l'aménagement intérieur du château de Thoiry, le comte de La Panouse a décidé de mettre en vente le mobilier accumulé dans les greniers depuis plusieurs générations.

Au total cent sièges et soixante-dix meubles, dont certains estampillés, seront proposés aux enchères par Mᵉ Ader-Picard-Tajan au Nouveau Drouot le 26 mars (à 14 h 15, salle n° 10). Certains meubles de qualité méritent une restauration, mais ils feront le bonheur de ceux qui sauront leur redonner vie.

« Les meubles qui ont une mémoire sont toujours appréciés des amateurs, nous dit le comte de La Panouse, *plutôt que de les laisser sous la poussière des greniers, je préfère les vendre pour mieux assurer la rénovation du château. Je n'ai conservé que ceux qui pourront trouver une place fonctionnelle dans les pièces en cours de restauration. »*

Les cinq cent mille visiteurs qui viennent chaque année à Thoiry, surtout pour voir les animaux en liberté dans le parc, passeront pour le même prix par les salons et les chambres, meublés comme autrefois.

La chambre à coucher des châtelaines sera présentée à Pâques, ainsi que plusieurs salons, dans leurs ameublements du dix-huitième siècle. Un plan de vingt ans prévoit la restauration d'autres parties du château, notamment la bibliothèque, l'escalier d'honneur et la chapelle.

GERSAINT.

VENTES

D'importants tableaux modernes sont vendus à Londres et à Paris

Des tableaux portant les signatures des plus grands peintres modernes et contemporains seront mis en vente à Londres, le 30 mars prochain en soirée, par Sotheby.

Ils appartiennent à une collection privée orientée par la recherche des principaux jalons de l'art du vingtième siècle. Un Kandinsky *Improvisation V*, daté de 1914, considéré comme une des œuvres majeures du créateur de l'art abstrait, pourrait atteindre un million de livres sterling (plus d'un milliard d'anciens francs). Un Braque de 1908 *Arbres et viaduc à l'Estaque*, qui marque la naissance du cubisme est estimé 500 000 livres sterling. Même évaluation pour un Mondrian de 1912 purement abstrait. Citons encore un Vlaminck de 1908, un Léger de 1913, des portraits de Picasso et des œuvres surréalistes de Dali, Magritte, Max Ernst.

Le 31 mars en matinée, également chez Sotheby à Londres, seront dispersées des toiles impressionnistes et modernes de Manet, Degas, Renoir, Pissaro, Sysley, Matisse, Utrillo etc...

On voit par la qualité des œuvres proposées que Sotheby se maintient au premier rang du marché international de l'art, en dépit de « difficultés » qu'éprouverait la firme britannique par suite de la récession. Ces rumeurs pessimistes viennent en fait d'une compression de personnel décidée en vue d'un regroupement des services londoniens dans le seul immeuble de New Bond Street. D'autres licenciements, prévus depuis lontemps, sont la conséquence du développement de l'informatique par la mise en place de deux ordinateurs, à Londres et à New-York, qui comptabilisent toutes les opérations commerciales, enregistrent les adjudications et accumulent les statistiques. Sotheby apparaît comme une société multinationale en expansion, qui emploie 1 800 personnes et organise régulièrement des ventes dans 28 villes du monde. A Paris le personnel a quadruplé en moins de dix ans.

De son côté Christie's, numéro deux mondial des salles de ventes, qui ne cesse de consolider ses positions en Europe, prépare pour les 29 et 30 mars deux ventes de tableaux modernes d'une grande tenue, avec les signatures de Renoir, Léger, Kandinsky, Utrillo, Vlaminck et un exceptionnel Dali de 1929, *l'Enigme du désir*, *estimé plus de 300 000 livres sterling.*

La récession ne semble pas atteindre le marché de l'art au plus haut niveau. Amateurs et musées ne manquent pas pour se porter acquéreurs d'œuvres modernes à des prix de plus en plus forts.

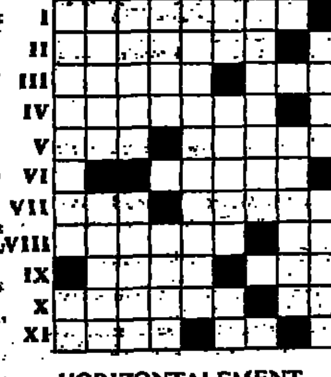
On espère à Paris que les ventes de tableaux qui vont avoir lieu avant Pâques déplaceront la clientèle internationale vers le Nouveau Drouot. Mais il faut bien dire que les taxes, le droit de suite, les menaces de préemption et d'interdiction de sortie, sans parler d'interminables tracasseries douanières, ne permettent pas de rivaliser à armes égales avec les concurrents britanniques.

L'œuvre la plus importante de la saison est un Matisse daté de 1919 Bouquet de fleurs pour le 14-Juillet. Estimé environ trois millions de francs, il sera mis en vente par Mᵉˢ Loudmer et Poulain au Nouveau Drouot, le 30 mars en soirée.

F. G.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3154



HORIZONTALEMENT

I. Couches de lardons. — II. Ouvrir le violon pour que son locataire en joue un air. — III. Ce que le flemmard ne peut faire que richement avec le plumard. Quand il prend la route, mieux vaut ne pas en faire autant. — IV. Façon de prendre les gourmands sur le faîte. — V. Poisson. Home de troupe. — VI. Sans rire, pour un drôle de rigolo. — VII. Témoignage de chasteté d'une fille pudique. Langue du Midi. — VIII. Gagnée par un crack à Longchamp. Tableau ornant un mur ou mur sans ornement. — IX. Capable de profaner un palais. Jeu réclamant de l'œil et du doigté. — X. Mouilleurs de mine. Probabilité ou certitude. — XI. Points. Copulative.

VERTICALEMENT

1. Pour franchir cet obstacle, Napoléon ne manquait pas de troupes fraîches. Obstacle franchi plus glorieusement que le précédent. — 2. Fleur s'épanouissant dans les milieux cultivés. En forme de ballon d'essais. — 3. Sent le fagot. D'argent, elles peuvent devenir d'or pour peu qu'on soit patient. — 4. Faîte chez les Jurassiens. On y parle le français comme un Basque espagnol. — 5. A moins d'être ironiste, un onychophage est incapable de le faire. — 6. Forme d'avoir. Grosse tête ou petit esprit. Personnel. — 7. Cas où le malade ne supporte pas la souffrance, dans tous les sens du mot. — 8. Duel avec balles. — 9. Pronom. Lame de bas-fonds.

Solution du problème n° 3153

Horizontalement

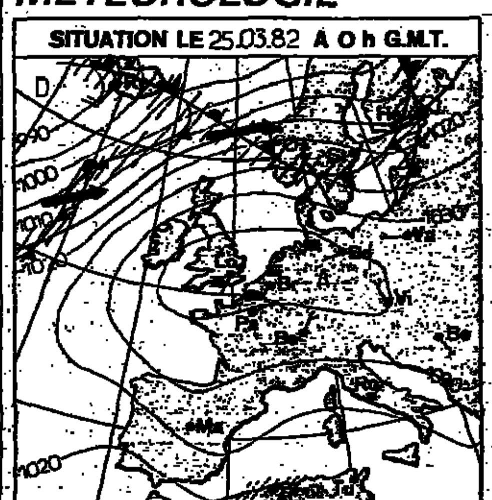
I. Catcheurs. — II. Opéra. Roi. — III. Tétine. Ur. — IV. Orant. Ame. — V. Ni. Epris. — VI. Trière. — VII. Pied. Pô. — VIII. Offensées. — IX. Oeta. — X. Entourage. — XI. Rue. Let.

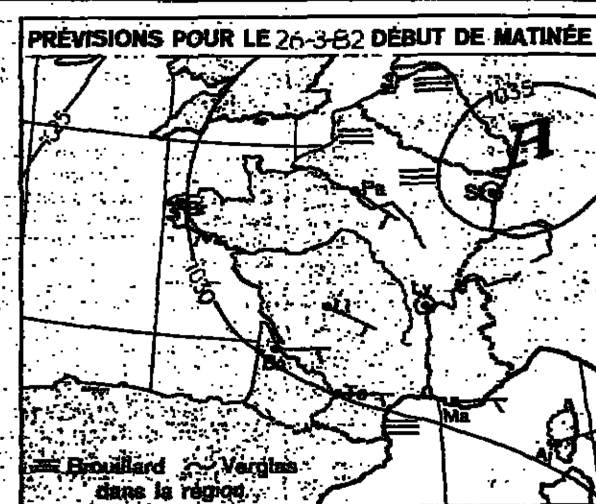
Verticalement

1. Coton. Poser. — 2. Apéritif. Nu. — 3. Têta. Réfute. — 4. Crin. Ide. 5. Hantée. Noua. — 6. Priser. — 7. Ur. Are. Etal. — 8. Roumi. Péage. — 9. Sires. Os. Et.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le jeudi 25 mars à 0 heure et le vendredi 26 mars à 24 heures :

L'anticyclone centré sur l'Allemagne se décale lentement vers le sud-est en s'affaiblissant un peu. Il dirigera sur la France un flux sec tournant au sud-est. Cependant, l'air chaud mais humide qui stagnait, jusque-là, en Méditerranée, commencera à pénétrer lentement sur les Pyrénées et le sud du Languedoc demain.

Vendredi, sur l'ensemble du pays, le temps sera ensoleillé et, progressivement, plus chaud après une matinée encore un peu froide et localement brumeuse en particulier sur la Normandie et au nord de la Seine. On observera des gelées de l'ordre de − 1 °C à − 3 °C dans le Centre et dans l'Est.

Dans l'après-midi le ciel deviendra, toutefois, plus nuageux sur les Pyrénées et le Roussillon, où les vents modérés s'orienteront au sud-est.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 25 mars 1982 à 7 heures, de 1 035,1 millibars, soit 776,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 24 mars ; le second, le minimum de la nuit du 24 mars au 25 mars) : Ajaccio, 13 et 5 degrés ; Biarritz, 10 et 2 ; Bordeaux, 10 et 0 ; Bourges, 13 et 2 ; Brest, 12 et 2 ; Caen, 9 et 0 ; Cherbourg, 8 et 2 ; Clermont-Ferrand, 10 et -5 ; Dijon, 13 et 3 ; Grenoble, 13 et -1 ; Lille, 9 et 3 ; Lyon, 12 et -1 ; Marseille, 14 et 6 ; Nancy, 13 et -1 ; Nantes, 12 et 3 ; Nice, 15 et 6 ; Paris-Le Bourget, 13 et 1 ; Pau, 10 et 0 ; Perpignan, 13 et 7 ; Rennes, 13 et -1 ; Strasbourg, 12 et 0 ; Tours, 12 et 3 ; Toulouse, 12 et 0 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 15 et 8 degrés ; Amsterdam, 9 et 0 ; Athènes, 7 et 5 ; Berlin, 12 et 3 ; Bonn, 14 et − 3 ; Bruxelles, 10 et 0 ; Le Caire, 24 et 13 ; Canaries, 20 et 16 ; Copenhague, 10 et 3 ; Dakar, 28 et 19 ; Genève, 9 et -1 ; Jérusalem, 7 et 8 ; Lisbonne, 21 et 8 ; Londres, 13 et 0 ; Luxembourg, 12 et 2 ; Madrid, 13 et 1 ; Moscou, 4 et − 4 ; Nairobi, 30 et 14 ; New-York, 11 et 2 ; Palma-de-Majorque, 13 et 6 ; Rome, 15 et 7 ; Stockholm, 5 et 0 ; Tunis, 16 et 4 ; Tozeur, 18 et 10.

PRÉVISIONS POUR LE 28 MARS, A 0 HEURE (G.M.T.)

ETAT DE LA NEIGE

Au cours de la semaine écoulée, des chutes de neige assez importante ont intéressé les Alpes du nord au-dessus de 1 000 mètres et les Pyrénées au-dessus de 2 000 mètres. Partout, la neige a été accumulée sur les versants sud à est, et des plaques à vent se sont formées. Dans les Alpes du sud, à l'exception du Mercantour où il a neigé mercredi, la neige a souvent été durcie. D'une manière générale, l'enneigement est abondant sur les massifs au-dessus de 1 500 mètres.

Sur les Vosges, on observe un mètre de neige vers 1 000 mètres.

Pour cette fin de semaine, le beau temps sec va persister sur les massifs. Nombreuses formations de nuages bas de vallée au lever du jour qui se dissipent au cours de la matinée. Une évolution orageuse est à craindre sur les Pyrénées à partir de dimanche.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le dimanche 28 mars

L'HEURE D'ÉTÉ

L'heure d'été entrera en vigueur le dimanche 28 mars. A 2 heures du matin, ce jour-là, les montres et pendules devront être avancées d'une heure.

Le nouvel horaire sera adopté par presque tous les pays européens. Les dix de la C.E.E. (Allemagne, Belgique, Luxembourg, France, Pays-Bas, Italie, Danemark, Irlande, Grande-Bretagne, Grèce) et onze autres Etats (Autriche, Espagne, Finlande, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, Yougoslavie, Tchécoslovaquie, Hongrie et Pologne) sont en effet concernés par cette mesure.

FORMATION PERMANENTE

COMMERCE EXTÉRIEUR. — La direction des relations internationales de la chambre de commerce et d'industrie de Paris organise jusqu'au 13 mai un cycle de formation aux techniques administratives du commerce extérieur (d'une durée de sept jours à raison d'une journée par semaine).

★ **Service des actions de formation de la direction des relations internationales, 2, rue de Viarmes, 75001 Paris. Tél. : 261-55-42, poste 305.**

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 25 mars 1982 :

DES DÉCRETS

● Portant création d'un service des statistiques, des études et des systèmes d'information et *arrêté* du 23 mars 1982 fixant les attributions de ce service ;

● Relatif aux modalités d'attribution de subventions aux collectivités locales pour la construction de casernements de gendarmerie ;

● Portant application de l'article 23 de la loi de finances pour 1982 relatif à l'aménagement du régime fiscal des profits de construction.

DES CIRCULAIRES

● Relative à la cession de leurs recettes en devises par les exportateurs ;

● Relative à l'exécution des transferts à destination de l'étranger bénéficiant d'une autorisation générale.

EXPOSITIONS

MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE. — La chambre des métiers de Paris accueille jusqu'au 28 mars à la galerie des artisans de Paris, 66, avenue des Champs-Elysées, une exposition des chefs-d'œuvre de quelques-uns des « Meilleurs ouvriers de France » : sculpteurs, ferronniers, graveurs, maroquiniers, mais aussi bottiers, couturières, coiffeuses, fourreurs, pâtissiers, fleuristes, plombiers, serruriers, menuisiers, etc.

ANIMAUX A BOULOGNE. — La Maison de la nature de Boulogne (Hauts-de-Seine) organise, jusqu'au 2 mai, une exposition consacrée aux animaux d'Europe. L'entrée est gratuite ainsi que les audiovisuels et les projections cinématographiques, tous les jours (y compris le week-end), de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures.

★ **9, quai du 4-Septembre, 92100 Boulogne. Tél. : 603-33-56.**

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DES JONQUILLES

TIRAGE N° 19 DU 24 MARS 1982

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER (F.)
1	1	100
	801	600
	7 951	2 100
2	312	500
	1 862	2 000
	69 572	10 000
	368 892	4 000 000
3	213	500
	9 163	2 000
	34 563	10 000
	44 153	10 000
	56 783	10 000
4	94	200
	064	500
	844	500
	654	500
	6 824	2 000
	64 684	10 000
5	235	500
	845	500
	995	500
	03 475	10 000
	236 485	1 000 000
6	106	500
6	6 888	2 000
	12 636	10 000
7	027	500
	047	500
	697	500
8	58	200
	098	500
	518	900
	5 988	2 000
	7 268	2 000
	48 608	10 000
9	9	100
	29	300
	59	300
	119	600
	959	800
	0 109	2 100
	4 539	2 100
	41 259	10 300
0	60	200
	270	1 000
	910	500
	4 910	2 500
	36 100	10 000

PROCHAIN TIRAGE LE SAMEDI 27 MARS 1982
TRANCHE DU PRIX DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE à MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

LOTO — TIRAGE N° 12 : 9 11 32 35 48 49 — NUMERO COMPLÉMENTAIRE 24

PROCHAIN TIRAGE LE 31 MARS 1982 VALIDATION JUSQU'AU 30 MARS APRES-MIDI

LOTERIE NATIONALE · TRANCHE DES JONQUILLES 1982 · N° 19

PARIS EN VISITES

VENDREDI 26 MARS

« Le marché de Rungis, 9 h 15, place de la Concorde, grille des Tuileries, Mᵐᵉ Legrégeois.

« Le château d'Ecouen », 14 h 30, entrée du château, Mᵐᵉ Zujovic.

« L'église Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et son musée », 15 h, devant l'église, Mᵐᵉ Bouquet des Chaux.

« Le Café Procope », 15 h 30, 13, rue de l'Ancienne-Comédie, Mᵐᵉ Garnier-Ahlberg.

« Saint-Julien-le-Pauvre et son quartier », 15 h, entrée de l'église, M. Guillier (Caisse nationale des monuments historiques).

« Salons de la Sorbonne, histoire de l'Université », 15 h, 46, rue Saint-Jacques (Approche de l'art).

« Hôtels et église de l'île Saint-Louis », 14 h 30, 12, boulevard Henri-IV (A travers Paris).

« Hôtel Lauzun », 15 h, 17, quai d'Anjou, Mᵐᵉ Camus.

« Jardins et vestiges à Saint-Germain-des-Prés », 15 h, métro Mabillon, Mᵐᵉ Imbert (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Palais de Justice », 15 h 30, métro Cité, M. Czarny.

« Peinture du XVIIᵉ siècle français, 11 h, entrée du Grand Palais, Mᵐᵉ Hager.

« Quartier du Val-de-Grâce », 15 h, devant l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, M. Garcia.

« Hôtels et jardins de la rue du Cherche-Midi », 14 h 30, métro Vaneau (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtels du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Notre-Dame-de-Louis-VII à Viollet-le-Duc », 14 h 30, façade portail central, E. Roman.

« Peinture française au XVIIᵉ siècle », 15 h, Grand-Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

VENDREDI 26 MARS

14 h 30 et 16 h 45, Musée des arts décoratifs, « L'empire latin d'Orient et la fin des Croisades ».

15 h, 6, quai d'Orléans, Mᵐᵉ Hager : « Jardins de France et d'ailleurs » (projections).

18 h 15, Palais de la découverte, « Gros calculs scientifiques ».

19 h 30, 1, rue Victor-Cousin, amphithéâtre Bachelard, M. Tavernier : « Civiliser les civilisations » (Université populaire de Paris).

20 h 15, 11, rue Keppler, « La clairvoyance selon la théosophie » (Loge unie des théosophes) (entrée libre).

20 h 30, 5, rue Largillière, B. Ludwig : « Les traditions de l'Amérique ancienne » (Nouvelle Acropole).

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DÉMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

Bordas

recherche pour son département

revues scientifiques et techniques

EDITEUR

Formation universitaire, scientifique ou ingénieur.

Cette personne assurera :
— les relations avec les rédactions des revues et leur servira de conseiller pour l'orientation scientifique, la présentation matériel, les plannings de parution, les suivis des budgets,
— les relations avec les services du département pour le suivi de la réalisation
— la coordination entre les rédactions et le service de promotion.

Adresser C.V. et prétentions au Service du Personnel - 11, rue Gossin 92120 MONTROUGE.

IMPORTANT GROUPE PRODUITS CHIMIQUES
recherche
Pour service EQUIPEMENT
de l'une de ses divisions

INGÉNIEUR E.N.S.A.M.
débutant

2 dominantes génie THERMIQUE et génie CHIMIQUE, avec une bonne connaissance de l'ALLEMAND et des notions d'ANGLAIS.

Il sera orienté plus particulièrement vers les technologies et les équipements pour traitement des PROTEINES et CORPS GRAS.

Ce poste pourra, à terme, être situé hors de la région parisienne.

Envoyer C.V., prétentions, sous nº 4.579 P.A. SVP. 37, rue du Général-Foy, 75008 PARIS.

Organisme public recherche
PUPITREUR
Expérimenté. Connaissance DOS VSE - VSAM VTAM - CICS
Téléphone : 554-30-23

Organisme important rech.
CONSEILLERS COMMERCIAUX
H.-F. très bonne présentation. Formation assurée. Possibilités d'évolution. Rémunérat. élevée. Adresser C.V. à nº 1956, PUB. Réunies, 112, bd Voltaire (11e).

Pour chantier en FRANCE recherchons
INGÉNIEURS
(Grande Ecole)
pour constituer 2 groupes de métreurs T.C.E. (Quantity-Surveyors). Envoyer C.V. avec photo sous le nº 35.391 M, BLEU, 17, r. Lebel, 94300 Vincennes.

capitaux propositions commerciales

Commerce international cherche personnes ayant sens responsabilités. Formation assurée. Ecrire Havas Monaco 666.

propositions diverses

Pour connaître les possibilités d'emplois à l'étranger (Canada, Australie, Afrique, Amérique, Asie, Europe) demandez notre revue spécialisée MIGRATIONS (LM) 3, rue Montyon 75429 Paris Cedex 09 (doc. grat.).

occasions

MOQUETTE PURE LAINE PRIX POSÉ
75 F TTC m². 658-81-12.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

DEMANDES D'EMPLOIS

RELATIONS DU TRAVAIL
LE CADRE LÉGAL CHANGE
LES BESOINS DES HOMMES ÉVOLUENT...

— Je peux vous apporter mon expérience de tous les aspects de la fonction Personnel, pour améliorer le climat, motiver le Personnel et diminuer les conflits ;
— Domaines d'intervention :
Information, formation, amélioration conditions de travail, horaires, prévoyance, négociations accords.

Etudierait avec vous, modalités de collaboration aux besoins et à la taille de votre entreprise.

Ecrire nº 29.359 Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

Cadre espagnol 41 ans, français, anglais, italien, cherche poste export. 8 ans exp. 873-95-14.

Chef de camp. 40 ans solide expérience base vie gestion approvisionnements, formation cuisinier, réf. : Niger, Nigéria, Libye, Congo, Algérie recherche poste similaire ou autre. Ecrire sous le nº T 032.427 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

TRAVAUX à DOMICILE Rapports — Thèses Tél. 306-08-88.

J.F. recherche emploi standard télex ou employée de bureau. Tél. 865-16-19

J.F. 34 ans sténo dactylo bonne expér. ch. travail sur rég. Sud Paris. Envir. Étampes. Ecr. s/nº 6275 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Jeune femme, 23 ans, bilingue français/anglais, ch. à garder enfants, journ. ou soirées. Exp. Tél. après 19 h. au 331-79-91.

J.F., ayant B.P.C., ch. emploi dactylo ou manutention. Etudie tes propositions. Mme Lecoutre, tél. (32) 40-54-15.

Vous avez une offre d'emploi suscep. de conv. à un étudiant ! Ecr. ou Tél. au service emploi log. : UNEF 11 rue Godot de Mauroy 75009 Paris. Tél. 742.59-40. JUSQU'AU 1er avril. UGE, 71 rue d'Aboukir 75002 Paris. Tél. 236-96-98 A PARTIR du 1er avril.

Respons. commerc. J.F. 32 ans excell. présent. bac. rompue contacts clientèle — efficace — angl. lu ch. situat. cadre comm. Ecr. s/nº 6.277 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

automobiles

divers

Superbe BERLINE française
1981 NEUVE 0 KM

Haut de gamme, 4 portes, 6 cyl. Boîte mécan. Ttes options, (direction et freins assistés, int. cuir ou drap, réfrigération, T.O., électr. Peint. métal. vernie, glaces teintées, etc...) GARANTIE 1 AN, km illim., quant. lim.

PRIX INCROYABLE
C.K.T. 577-92-72.



emplois régionaux

STÉ DE CAUTION MUTUELLE NATIONALE
recherche pour ses bureaux régionaux

ATTACHÉS COMMERCIAUX

— Jeunes diplômés en comptabilité et gestion.
— Connaissances en crédits M.T. et L.T. souhaités.
— Aimant contacts variés et déplacements.
— Formation assurée.
— Postes d'avenir pour éléments de valeur.

Salaire annuel de départ 60.000 F + frais de déplacements + avantages sociaux.

Postes à pourvoir :
1) NICE — 2) LYON

La préférence sera donnée aux candidats résidant sur le lieu de travail.

Env. C.V., photo s/nº 2.499 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES 5, r. des Italiens 75009 PARIS.

La Ville de REZE recrute
UN DIRECTEUR ADJOINT A L'INFORMATION
pour l'Office municipal de l'information.
Cet agent sera appelé à seconder le Directeur de l'information. Plus particulièrement chargé, sous l'autorité de ce dernier, de concevoir et réaliser avec les moyens du service, les campagnes d'information, montages audiovisuels et autres actions de la compétence du service. Suppléer le cas échéant, le Directeur de l'information, ainsi que l'agent chargé de la direction de l'atelier.

Salaire annuel net, début de carrière : 62.800 F.

Candidature avec C.V. détaillé, photo et expérience professionnelle à adresser à : Monsieur le Maire de REZE, pour le 30 AVRIL, DERNIER DÉLAI.

VILLE de SAINT-QUENTIN (Aisne) recrute par voie de concours sur titres ou de mutation
Sous-Bibliothécaire
Titulaire du C.A.F.B.

Adresser candidature et C.V. pour le 14 mai 1982, à Monsieur le Député-Maire, 02108 SAINT-QUENTIN.

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt

RUE SAINT-DENIS
Immeuble rénové, propriétaire vend plusieurs studios h. cft à partir 180.000 F. 206-15-30.

3e arrdt

QUARTIER HORLOGE
Dans rénovation de qualité, pptaire vend sur voie piétonne grand studio s/jardinet, 2 pièces, en duplex, 45 et 65 m². Px à partir de 350.000 F, 175, r. St-Martin, de 14 à 17 h.

MARAIS, studio refait à neuf, ensoleillé, poutres, colombages, tout confort. Prix : 210.000 F. Tél 404-02-20 (S.-et-Marne).

4e arrdt

ILE SAINT-LOUIS
S/SEINE, 2e ét. asc., 6p., 240m². 5.000.000 de F. 526-92-13.

5e arrdt

JARDIN PLANTES
Constr. GD LUXE en cours
LE POLIVEAU
du 2 au 5 p et DUPLEX du vendredi au lundi 11/19 h. 1 et 3 RUE POLIVEAU Renseignements : 267-37-37.

CENSIER 2 pièces, entrée, cuisine, w.-c. 3e étage. A rénover. 310.000 F. 325-46-88.

20/22, RUE PASCAL Studio/Atelier, sur 70 m², plein soleil, charme rare. vendredi, de 14 heures à 17 h 30.

Ve, PRÈS SEINE, living/atelier, chbre, 75 m², duplex, 2e/3e ét. SUR GRANDE COUR/JARDIN. 750.000 F. Impec. 296-58-88.

CENSIER, pierre de t., 2 ch. de service cont. av. eau. 95.000. T. 325-97-16.

6e arrdt

ST-GERMAIN-DES-PRÈS
4 PIÈCES, 6 FENÊTRES SUD, imm., luxueuse rénovation, asc. 1.200.000 + park. 563.86-09.

7e arrdt

PLACE BRETEUIL
sous les toits, 52 m², living + chambre, cuisine équipée, bains, charme, poutres. GARBI. 567-22-88.

8e arrdt

EUROPE
Appt 90 m². 450.000 f à débattre, occupé loi 48, bel immeuble p. de taille, ravalement payé par vendeur, visite sur R.V. lundi de 14 à 16 h. Tél. : 503-12-13.

ÉTOILE-HOCHE
Garage, calme, Sud, standing, 6e ét., 5 pces, 2 bains, lingerie, chambre service, impeccable. PERDRIX, au 264-17-02.

11e arrdt

MÉTRO NATION
LES ARCADES DE LA NATION
115, RUE DE MONTREUIL
dans luxueux petit imm. de 4 étages ayant seulement 30 APPARTEMENTS du studio au 2, 3, 4/5 pièces. Pour renseignements et vente.
321-47-93.

Près de la place des Vosges **PART. VEND** maison 140 m² env. rez-de-ch. + 2 étages, clair, grand volume. Px 1.250.000 F. Tél. : 806-21-90.

Prox. pl. Voltaire. 354-95-10. 110 m², 2 chambres plus
ATELIER ARTISTE

12e arrdt

PROCHE DU BOIS DE VINCENNES
A 300 m Mº Porte-de-Charenton, 6, rue des Jardiniers dans immeuble neuf très beaux 4 pièces 96 m² + balcon. Prix : 905.000 F. Habitable immédiatemment. Visite sur rendez-vous
577-51-64 ou 321-47-93.

BEL AIR - PICPUS
P. de taille, récent beau 4 p., cuisine, w.-c., s. de bains, balc. 795.000. 346-63-85.

NATION PICPUS
très bel imm., vaste séj., 3 chbres, cuis. équipée, dressing, 2 sanit., balc., terr., park. 1.425.000 F. Tél. : 345-82-72.

CITÉ MOYNET, à saisir, récent, soleil, verdure, double living + 2 chambres, bains, 2 w.-c., balcon, box. Prix : 760.000 F. Tél. 783-89-86 ou 548-54-99.

13e arrdt

Mº PORTE D'ITALIE
OFFRE PROMOTIONNELLE valable jusqu'au 1-4-1982

3 pièces	494.000	F.
4 pièces	611.000	F.
5 pièces	733.000	F.

PRÊTS CONVENTIONNÉS
sur place ce jour et demain de 14/19 h ; samedi et dimanche de 11 à 13 h et de 14 à 19 h. « LISIÈRE DE PARIS » 45, avenue Jean-Jaurès GENTILLY
tél. : 546-07-73 ou 723-72-00.

MONTSOURIS, 3 P., 67 m², balc.-terrasse 40 m², stand., dernier étage. 589-49-34.

RUE VERGNIAUD
Dans imm. récent, 3 et 4 p., étages élevés ensoleillés
Pour visite, s'adr. au gardien. 84, RUE VERGNIAUD
Tous les jours, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h (sf dimanche) ou téléphoner au 723-72-00.

14e arrdt

Studio kitch., w.-c., bains, chff cent., imm. Moquette tt cft. 120.000. 766-53-34.

15e arrdt

Front Seine, luxueux DUPLEX. LIVING + 3 CHBRES. 3 sanitaires, cuis. super équipée, parking. 1.450.000 F. 578-17-38.

RÉCENT MAGNIFIQUE 2 P. + 2 TERRASSES FLEURIES PLAIN-PIED, gde cuis. équipée + office s/jard. 577-96-85.

Mº VOLONTAIRES
Beau 2 pces, très coquet, clair, ensoleillé. — Prix : 320.000 F.
PARIMMO : 554-70-72.

Mº CONVENTION, 2 pces dans petit imm. ancien, bourgeois, tapis, 5e ét. asc., clair, calme. 450.000 F. Tél. : 597-50-06.

RUE DE LOURMEL près DUPLEX, charmant et sympa. SUD-OUEST, 3 pces, cft, cuis. coin repas, bns avec fenêtre. Prix 620.000 F. 577-96-85.

PONT MIRABEAU
Agréable 3/4 pièces, 76 m², dans immeuble pierre de taille. 695.000 F. Tél. 566-52-00.

16e arrdt

RUE HAMELIN
Imm. récent, GD STAND., GD 3 P. Ent. décoré, cuis. luxueus. équipée, 2 b., calme, sol., park. 1.980.000 F. 572-19-79 ou après 19 heures au 524-27-19.

PRÈS BOIS
70 m² EXCELLENT ÉTAT 3e étage LIV + 2 CHAMBRES + Chambre service. 256-14-78.

CHARDON-LAGACHE
Face parc. 5e étage, ascenseur. Vend STUDIO avec BALCON, cuis., bains, tt cft. 360.000 F le soir après 20 h. 883.05.94.

3 BEAUX DUPLEX
finitions suivant desiderata, sur place vendredi, de 14 à 17 h. et samedi, de 11 h à 13 h, au
71, RUE VICTOR-HUGO.

PL. V.-HUGO. Récent, beau DOUBLE LIV. + CHAMBRE. IMPECCABLE. 780.000 F. — T. 553-80-88.

KLEBER Récent standing gd 2 pièces, cuis., + bains. 750.000 F. 578-17-38.

17e arrdt

TOCQUEVILLE, dans immeuble rénové, asc. BEAU 4 PIÈCES, 2 bains, TOUT CONFORT. 750.000 F. Tél. : 766-75-00.

45, AV. VILLIERS
Mº MALESHERBES
RÉHABILITATION PRESTIGE
Anciens ateliers artistes restructurés en DUPLEX AVEC LOGGIAS
DE 2, 4 ET 5 PIÈCES
+ quelques STUDIOS
Luxueuses prestations. Visite jeudi et vendredi 12 à 18 h.

WAGRAM
dans hôtel particulier. 3 pièces en cours de rénovation. Sinvim & Cie. 501-78-67.

PEREIRE
Prestigieux
6 P. DUPLEX
195 m², séj. 50 m², tt cft Sinvim & Cie. 501-78-67.

WAGRAM, Imm. p. de taille, GD STANDING, 400 m² environ + services. Excellent état. Tél. 622-41-92.

CHAMPERET, duplex, 3 pces, 7e ét. + 2 p., 8e, terr., 2 park. ss/sol. 2.300.000 F. T. 700-07-12.

MAILLOT, imm. pierre de taille, 6 pièces, 150 m², tt cft, chbre serv. 574-75-73, après 18 h.

78-Yvelines

BOUGIVAL. Petit imm. stand., calme, séj., 3 ch., terr., prêts conventionnés. 750.000 F T.T.C. ORPI LELU. 534-57-40.

PRÈS VERSAILLES, dans résidence, 4/5 pièces tout confort, 97 m², loggia, parking. Prix 550.000 F. 327-28-60.

92 Hauts-de-Seine

PUTEAUX (92)
Part. vend 4 pièces, 7e ét., Sud. Luxueusement décoré (104 m² + 3 m² loggia). 750.000 F. Téléphone : 775-26-47.

BOULOGNE PRINCIPAUTÉ
Rue de l'Abreuvoir dans un petit immeuble pierre de taille de 3 étages, à vendre (livraison immédiate) TRÈS BEAUX APPART. DE 3, 4 ET 6 PIÈCES SUR LUXUEUSES PRESTATIONS.
577-51-64 ou 321-47-93.

600 m MÉTRO
Dans immeuble neuf habitable 3e trimestre 82 4 P. 87,71 m² + balc. 9 m² + loggia 11 m². de 744 à 770.000 F + parkgs.

Prêts conventionnés possibles. Financement personnalisé.

Appartement-modèle sur place, Le Rallye, 41, rue de Paris, 92-CLICHY, du jeudi au lundi, de 11 à 13 h et de 14 à 19 h. Tél. : 730-11-35 Sinvim - 500-72-00

LEVALLOIS LOUISE-MICHEL
2 pces, cuisine, tt cft, 2e rue, pl. soleil, 200.000 F. 766-53-34.

ASNIÈRES, PRÈS GARE Récent, 6e étage, ascens., beau 3 pièces, tt cft, balcon, park. Prix 465.000. Tél. 387-27-60.

BOULOGNE - ÉGLISE
Studio de 35 m² A RÉNOVER. Prix 150.000 F. T. 603-60-08.

94 Val-de-Marne

A vdre, particulier à particulier, appartement de 4 pièces. Prox. R.E.R., Bagneux-Pont-Royal, écoles et tous commerces... à 5 minutes du Parc de Sceaux. LIBRE DE SUITE téléph. le soir au 663-28-85.

GENTILLY à 150 km de Paris
4 p. neuf 88 m² + balc. 10 m². 690.000 F + parking. Prêts conventionnés possibles. 9, av. Galliens. Tél. : 546-23-25 ou Sinvim au 500-72-00.

PRÈS DU BOIS
Mº Château de Vincennes. Bon placement : propriétaire vend beaux appts occupés loi 48 dans imm. de qualité rénové. LEGER. 553-00-21.

Le Perreux (94), dans petit immeuble de 3 étages, 3 pièces + jdin priv. 400 m² env. Tt cft, 2 park. Ts transp. 871-06-21.

SAINT-MANDÉ résidentiel, standing. AV. SAINTE-MARIE, superbe et GRAND STUDIO TT CFT, cuis. équip., loggia Sud. 439.000 F. DELFIEL : 346-95-27.

Le Perreux, 134, avenue du Gal-de-Gaulle. 1 5 P., 90 m² ; 1 2 P., 50 m², rénovés, tt cft. S/place les sam. et les lundis, de 14 h à 17 h et sur R.-V. au 271-36-01.

VINCENNES
Près Mº Château ou R.E.R., bon immeuble, calme, soleil, séjour, 1 chambre, entrée, cuisine, bains. Refait à neuf. Prix intéressant. Tél. pptaire au 873-67-90.

Province

LYON, bord SAONE
Part. vend préf à part. appt gd stand. 175 m² + terrasses, parc. Boisé. 18.000 m². 1.500.000 F. Tél. : 18-20 h (16-7) 823-17-29.

CANNES
Bord de mer, devant la plage, de beaux appartements avec très bon rapport qualité-prix. CANNES-MIDI, boulevard du Midi, 06150 CANNES (93) 47-00-55.

appartements achats

Pour clients sérieux, PAIE COMPTANT, APPTS, ttes surf. et IMMEUB. à Paris 15e et 7e. JEAN FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15e. 566-00-75.

villas

LE VÉSINET
Résidentiel, VILLA, rez-de-ch. + 1er ét., réception, 3 chbres, 3 bains, salle de jeux. Confort. Garage, jardin 400 m². AGENCE DE LA TERRASSE, LE VÉSINET, tél. : 976-05-90.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction, beaux appts de standing, 4 pièces et plus. - 281-10-20.

locations non meublées demandes

Paris

PROPRIÉTAIRES
Pour LOUER rapidement, SANS AGENCE et SANS FRAIS, vos appts vides et meublés à Paris et banlieue. Tél. au 274-49-77.

Vous avez des chbres, studios, appartements à louer, écrivez ou tél. à service emploi logement UNEF, 11, r. Godot-de-Mauroy, 75009 Paris, tél. 742-59-40, jusqu'au 1er avril. UGE, 71, rue d'Aboukir, 75002 Paris, tél. 236-96-98, à partir du 1er avril.

PPTAIRE LOUEZ SOUS 24 H. Clientèle sélectionnée. Service gratuit. — 770-88-65.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES, villas, pav. ttes banl., loyer garanti 6.000 F max. 283-57-02.

bureaux

Ventes

MARAIS
HOTEL DE VILLE
Pptaire vend directement local en rez-de-chaussée, très sain, sur cour d'hôtel classé. LEGER - 553-00-21.

Locations

HAUSSMANN - 300 m²
BUREAUX RÉNOVÉS
PASSIM - 553-17-17

8e et CHAMPS-ÉLYSÉES
Domiciliation R.M.-R.C., SARL. A partir de 150 F CONSTITUTION SOCIÉTÉS Tél., télex, toutes démarches. C2E - 562-42-12

BUREAUX MEUBLES
à Paris 8e, 9e ou 15e
SIEGES SOCIAUX et DOMICILIATIONS
Télex - Secret - ts services
CONSTITUTION STES
Prix compét - délais rapides
ASPAC 293.60.50

URGT : RECHERCHE bureaux de 80 à 120 m² pour association développement des énergies solaires. Paris 1er, 4e, 5e, 6e, 7e, 15e seulement. Tél. : 306-77-22.

locaux commerciaux

RIYADH (ARABIE SAOUDITE)
A VENDRE : ensemble situé zone nord-est, soit :
UN BATIMENT 760 m² construct. métalliq., salle d'exposit. Bureaux. Stockage.
BASE-VIE pour personnel livré « clés en main », très bon état (1980). Parking clientèle.
TERRAIN : 4.000 m² à louer séparém., idéal pr distr. Biens de consommat. et d'équipem.
T. Paris (1) 578-61-43, P. 621.

BOURG-LA-REINE Mº
A LOUER BEAUX LOCAUX, BUREAUX NEUFS à part. 130 m², bien sit., depuis 300 F le m². Tél. 350-60-86.

fonds de commerce

93 SAINT-DENIS
Place du Marché
Vends BAR. Pour rens., tél. au 820-30-27 ou 827-70-02.

PARIS
RIVE GAUCHE
EXCEPTIONNEL
HOTEL 2 ★★ 50 chbres
EMPLACEMENT DE CHOIX
Classe internationale
Clientèle d'affaires
Très forte rentabilité

Gros C.A., gestion assurée, avec 3.500.000 F. CPT

Ecrire MULTI-MANAGEMENT, B.P. 443-09, 75425 PARIS, CEDEX 09.

maisons individuelles

25 km Saint-Tropez, 19 km mer, 400 m alt., 2 maisons équipées, 5 mais. pierres dans hameau, eau, électricité, téléphone, route goudronnée. 180 ha. Téléph. : (66) 88-68-98.

750 m S.N.C.F. et R.E.R. Maisons et duplex individualisés 5 et 6 PIECES avec gar., jdin ou terrasse, de 614.000 F à 715.000 F. Prêts conventionnés A.P.L. possible Livraison mai 82 Les Familiales Maisons témoins sur place : Quartier du Parc à Guyancourt, du jeudi au lundi, 11 à 13 h et de 14 à 19 h. Tél. : 044-16-60, et Sinvim : 500-72-00.

maisons de campagne

A 40 km de BORDEAUX (près Bourg-sur-Gironde) DANS PARADIS DE VERDURE VUE SPLENDIDE. T. BELLE SITUATION
MAISON DE CAMPAGNE
Joli plain-pied comprenant deux grandes pièces + salle d'eau. Cheminée (80 m² environ). Deux caves, chai. TRÈS BON ÉTAT. Eau, électr., téléphone. Chauff. central mazout (moderne et neuf, 1980). Poss. agrandiss. Terrain de 1.000 m² Vallonné, microclimat. Arbres fruitiers, vignes, fleurs. TERRAIN ATTENANT DE 1.535 m². Viabilité. Possibil. construire. PRIX : 250.000 F. Ecr. s/nº 6.273, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Très b. village des CORBIÈRES, Perpignan et plages à 50 km, vaste maison de car., hab. suite. 200.000 F. Tél. : 887-28-68.

propriétés

PRÈS DOURDAN
Magnifique ppté, dble séj., s. à manger, 7 chbres, 2 s. de bains, sanitaires, 2 chbres serv. Piscine et dépendances. 553-00-21

L'ISLE-ADAM (95), dans quartier résid., belle ppté maison pierres apparentes sur s/sol total, 6 gdes pièces ppales, surf. habit. 150 m², tout conft, gar. 2 voit. Parc 1.900 m², clos murs et grille. 1.500.000 F, facilités. Téléphone : 473-08-10.

PARTICULIER à PARTICULIER 35 km EST PARIS Proximité A 4 Propriété parfait état. 10 pièces principales. TERRAIN : 1.900 m². Dépendances importantes. Prix : 1.350.000 F. Tél. 10 h à 13 h : 436-81-09.

3 KM TRIEL, Directoire, 10 p., conft, parc 3.800 m². T. 976-18-18.

GISORS (3 km), belle vue MAISON ANC., gd séj., chem., cuis., 3 ch., toil., gar., jdin 1.450 m². Prix 375.000 F. CAB. BLONDEAU-LEBLANC. 2, faub. Cappeville à GISORS, téléphone : (32) 55-06-20.

LUBÉRON, vends gde maison 18e s., à l'extr. hameau, 250 m² aménagés sur cour carrée, fermée + atelier de sculpteur, nombreuses dépendances, cave, grenier, 1.400 m² de terrain. Prix : 1.200.000 F. Téléphone : (16-90) 75-41-30.

domaines

SOLOGNE
(CERDON)
A vendre excellent territoire de chasse de 50 ha avec bâtiments. Ecrire HAVAS, Orléans. nº 201322.

LOIRET
A vendre jolie propriété de chasse et de culture sur 25 ou 40 ha Maison très agréable, étang. possibilité location chasse 160 ha attenants. Écrire : Havas MONTARGIS sous le nº 201323.

terrains

CHANTELOUP
(Seine-et-Marne)
à proximité de LAGNY
Lotissement de la Gondoire
TERRAINS A BATIR
entièrement viabilisés
Lots de 650 à 850 m² environ. S'adresser à la mairie de CHANTELOUP. Tél. : 430-32-82 (lundi, mercredi et samedi, de 14 h à 17 h).

viagers

F. CRUZ - 266-19-00
8, RUE LA BOETIE (8e)
Prix rentes indexées, garanties. Étude gratuite discrète.

immobilier information

PROMOTEURS, COURTIERS :

LA NEW AMERICAN RIVIERA : UNE OCCASION DE FAIRE DES PROFITS EXCEPTIONNELS

Palmas del Mar, fameuse destination de classe internationale aux Caraïbes propose complexe résidentiel et villégiature à Porto-Rico (U.S.A.). Accueille plus de 175 millions d'Européens et d'Américains.

1.370 acres sélectionnés mis en vente à 19.900.000 $. divisés en parcelles de 2 à 18 unités/acre pour immeubles, villas, multipropriétés, condominiums et hôtels. Approuvé, prêt à vendre, sans complication administrative. Parcelles sélectionnées mises en vente à partir de 500.000 $. Invitation à participation de courtiers. Commissions protégées.

Kenneth Miller, Directeur des Ventes, sera à Paris en avril pour rencontrer parties intéressées. Information et rendez-vous, contacter Kenneth Miller, Palmas del Mar

One Pennsylvania Plaza
New-York N.-Y. 10119 U.S.A.
ou appeler (212) 759-10-60 - Télex 428056



The New American Riviera
Porto-Rico. U.S.A.

SPORTS

FOOTBALL

LA VICTOIRE DE LA FRANCE SUR L'IRLANDE DU NORD (4 à 0)

Les exilés de la Coupe du monde

Pour se familiariser avec le jeu de l'Angleterre, leur premier adversaire en Coupe du Monde de football, le 16 juin à Bilbao, les Français avaient invité, mercredi 24 mars au Parc des Princes, la sélection d'Irlande du Nord, également qualifiée pour l'Espagne et dont tous les éléments, à deux exceptions près, opèrent dans les clubs des première et deuxième divisions anglaises.

Maîtres du jeu, les Français ont concrétisé leur domination par quatre buts de Bernard Zénier (31° min.), Alain Couriol (44°), Jean-François Larios, sur penalty (56°), et Bernard Genghini (80°). Un résultat satisfaisant qui ne doit cependant pas faire illusion puisque le 20 février à Wembley, les Irlandais du Nord avaient été battus sur le même score par l'Angleterre.

Imaginerait-on Michel Hidalgo appeler en équipe de France un joueur qu'il n'a jamais vu pour pallier les forfaits de Michel Platini, Jean Tigana, Dominique Pochetsau ou Didier Six ? C'est pourtant ce que Billy Bingham, son *homologue irlandais*, confronté lui aussi à quelques défections pour blessures, a fait avec William Caskey, recommandé par David McCreery, son coéquipier à Tulsa (Oklahoma), titulaire indiscutable de la sélection de l'Ulster.

Entraîneur à part entière de cette sélection, Bingham mérite en effet d'être classé entièrement à part des autres responsables d'équipes qualifiées pour la prochaine Coupe du monde. Alors que tous ses confrères s'épuisent actuellement, pour faire le bon choix, à passer en revue tous les footballeurs « sélectionnables », quand ils n'espionnent pas leurs adversaires désignés ou potentiels, sa tâche de sélectionneur se limitera à *retenir* pour l'Espagne vingt-deux joueurs parmi la trentaine de professionnels originaires de sa province *mais* tous exilés dans les clubs anglais ou américains.

La guerre civile qui ravage l'Ulster depuis treize ans, le chômage qui y touche 18 % de la population active et plus d'un catholique sur deux dans certains quartiers de Belfast, ont peu à peu vidé les stades et appauvri les clubs, contraignant à l'exil les quelques footballeurs susceptibles de monnayer leur talent. Dans ce climat, on peut se demander si le véritable miracle du football irlandais, épargné jusqu'ici par les attentats, consiste à faire cohabiter au sein de tous les clubs — à l'exception de Linfield, le plus puissant, réservé à une élite de protestants — dix-huit mille licenciés issus de deux communautés qui se haïssent ou à être, pour la deuxième fois de son histoire, qualifié pour une phase finale de Coupe du monde grâce à une poignée d'exilés.

Même privée, pour un soir, de l'indéracinable gardien de but d'Arsenal, Pat Jennings, titulaire du poste en sélection depuis... dix-huit ans, la défense irlandaise restait le point fort de l'équipe. En ne concédant que trois buts dans les huit matches de qualification contre l'Ecosse, la Suède, le Portugal et Israël, c'est elle qui avait permis aux Irlandais de s'assurer la deuxième place. C'est encore elle qui retarda l'échéance un peu plus d'une demi-heure devant un milieu de terrain français de plus en plus souverain au Parc des Princes.

Richesses et carences des Français

Surclassé par le Français dans ce secteur, le glorieux vétéran Martin O'Neill, ancien vainqueur de la Coupe d'Europe avec Nottingham Forest, encadré par les fidèles Chris Nicholl, Sammy McIlroy et Terry Cochrane, les seuls Irlandais du Nord qui jouent régulièrement en première division anglaise avec le gardien de but remplaçant Jim Platt, ne pouvait guère compter sur les jeunes *recrues*. Le dernier appelé, Ian Stewart (dix-neuf ans), n'avait fait que trois apparitions dans l'attaque des Queen's Park Rangers, en deuxième division. Il s'attendait d'ailleurs si peu à être sélectionné qu'il avait déjà acheté ses places pour aller encourager ses compatriotes en Espagne, l'été prochain.

La maîtrise du milieu de terrain français, où Alain Giresse, bien épaulé par Genghini, un peu moins rayonnant et par Larios, un peu plus sobre que de coutume, a apporté une nouvelle preuve d'un talent de meneur de jeu inversement proportionnel à sa petite taille, doit donc être considérée en fonction de l'opposition relativement modeste. Il n'en est pas moins vrai qu'avec Platini et Tigana, absents contre l'Irlande du Nord, les Français disposent dans ce domaine d'une richesse d'effectifs dont on trouve peu d'équivalents dans les équipes *nationales* étrangères.

Cette *richesse* qui s'étale surtout au Parc des Princes, quand les Français prennent le jeu à leur compte, ne doit pourtant pas faire oublier les carences constatées la saison dernière sur terrain adverse. Avant que le milieu de terrain prenne ses marques et monopolise le ballon, la défense centrale française a donné quelques signes d'affolement dans le premier quart d'heure, sous la pression de deux joueurs de deuxième division anglaise : le puissant avant-centre Gerry Armstrong et l'ailier droit Noel Brotherston, à la tonsure de bénédictin mais actif comme un diable sur tout le front de l'attaque. Visiblement, Christian Lopez n'a toujours pas acquis les automatismes d'un stoppeur de métier et Marius Trésor n'a plus sa souveraine maîtrise des dernières années.

A l'autre extrémité du terrain, les jeunes attaquants français, gavés d'occasions, ont bien inscrit quatre buts, comme leurs glorieux aînés de 1958 face à une autre sélection irlandaise dans laquelle opérait Billy Bingham. Mais c'était alors en quart de finale de la Coupe du monde. Or, cette fois, Bingham et ses « boys » risquent fort d'aller en Espagne pour faire de la figuration.

GÉRARD ALBOUY.

***

En quart de finale du championnat d'Europe espoirs, les Français ont été éliminés par les Soviétiques, vainqueurs par 4 à 2, le 24 mars à Erevan, après un premier résultat nul (0 à 0) obtenu au Havre. Les Juniors français, battus 1 à 0 à Stuttgart par les Allemands de l'Ouest, ne participeront pas à la phase finale du tournoi de l'U.E.F.A.

A Buenos-Aires, les Allemands de l'Ouest, qui avaient été battus (1 à 0) par le Brésil trois jours plus tôt à Rio-de-Janeiro, ont terminé leur tournée sud-américaine par un match nul (1 à 1) contre l'Argentine.

HOCKEY SUR GLACE. — *Battue par le Danemark (4 à 1), le 24 mars à Jaca (Espagne), l'équipe de France occupe toujours la deuxième place des championnats du monde C derrière le Japon.*

CARNET

Naissances

— Paul BREIN et Elisabeth, née Barton, Gaëlle et Cyril ont la joie d'annoncer la naissance de
Xavier,
le 11 mars 1982.
25, rue Franklin,
75016 Paris.

— M° Antoine DONSIMONI et le docteur Marie-Pierre DONSIMONI, née Hautier, partagent avec François-Pierre, Pierre-Baptiste et Sampiero la joie d'annoncer la naissance de
François DONSIMONI.
Paris, le 6 mars 1982.

— Henri SEYDOUX et Valérie SCHLUMBERGER sont heureux de faire part de la naissance de leur fille
Camille,
le 23 mars 1982.

Mariages

— Adrien et Aurélie PICHON, Bernard PICHON et Nadou PERDIGON,
sont ravis d'annoncer le mariage de
Marie-Noëlle et Lib,
à Lyon, le samedi 27 mars 1982.

Décès

— M. et Mme Alain Carette,
Bruno, Bertrand, Xavier, Marie-Stéphanie,
M. et Mme Planchon et leurs enfants,
Mme Laporte et ses enfants,
Mme Schmitt,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de
M. Maurice CARETTE,
décédé le 22 mars 1982, à l'âge de quatre-vingts ans.
La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 26 mars, à 10 h. 30, en l'église de Sainte-Jeanne-de-Chantal (Paris-16°).

— Mme David Guigui,
son épouse,
Docteur et Mme Axel Guigui,
M. et Mme Bauer,
ses enfants,
Florence, Daniel, Richard, Jacques,
ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
M. et Mme René Benguigui,
son frère et sa belle-sœur,
Ses nièces et neveux,
Et toute sa famille et amis,
ont la grande douleur de faire part du décès de
M. David GUIGUI,
survenu le 21 mars, dans sa quatre-vingt-sixième année.
Les obsèques auront lieu le lundi 29 mars, à 11 h. 30, au cimetière de Bagneux-Parisien.
La famille se réunira à la porte principale.
37, rue Bezout,
75014 Paris.
39, rue de l'Arbalète,
75005 Paris.
9, rue de Milan,
67000 Strasbourg.

— Mme Henry Hadkinson,
Ian Hadkinson et Christine Tiqui,
Olivier, Thierry et Sébastien Judet,
ont le chagrin d'annoncer le décès du
lieutenant-colonel Henry HADKINSON,
survenu le 19 mars 1982, au terme d'une longue maladie.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, au cimetière des Batignolles.
Une messe sera dite à son intention le 26 mars, à 18 h. 30, en l'église Saint-Pierre de Neuilly (rue du Roule, à Neuilly).
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Nous apprenons la mort de
Pierre HOURIEZ,
officier de la Légion d'honneur,
décédé le mercredi 24 mars, à Lille (Nord), à l'âge de soixante-seize ans.

[Né le 6 septembre 1905 à Iwuy (Nord), Pierre Houriez débute dans l'administration des finances. Son action dans la Résistance, lors de la dernière guerre, le conduit, à la Libération, à la direction du journal « Nord-Matin », quotidien socialiste fondé par M. Augustin Laurent, ancien ministre. Il occupera ce poste jusqu'en 1967.
De 1944 à 1959, il avait été en outre, à plusieurs reprises, chargé de missions dans les cabinets ministériels de MM. Augustin Laurent et Eugène Thomas, ministre des P.T.T.
Pierre Houriez a été vice-président du Syndicat national de la presse quotidienne régionale (S.N.P.Q.R.), vice-président du conseil d'administration de l'Agence France-Presse (A.F.P.) et membre de la Commission supérieure de la carte professionnelle des journalistes.]

— Lyon.
Le professeur Jean Lacroix,
M. et Mme Jean Lacroix,
Cédric, Marine et Lionel,
Mlle Hélène Lacroix,
M. et Mme Dominique Lacroix,
Aymeric, Emmanuel et Clémentine,
M. Emmanuel Lacroix,
M. Michel Lacroix,
Les familles Rodet, Arthaud, Araud, Tardy, Boyer, Bathellier,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa soixante-seizième année, de
Mme Jean LACROIX,
née Marguerite Arthaud,
rappelée à Dieu, le 23 mars 1982, munie des sacrements de l'Eglise.
La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 26 mars, à 10 h. 15, en l'église Saint-Nom-de-Jésus (Lyon-6°), corps déposé.
107, cours Lafayette,
69006 Lyon.

[Mme Lacroix était l'épouse de Jean Lacroix, l'un des fondateurs d'« Esprit », qui a tenu jusqu'à une époque récente le feuilleton philosophique du « Monde ».
Nous prions notre ami de trouver ici l'expression de nos sentiments de très vive sympathie.]

— M. et Mme Edouard Ribinik,
ses enfants,
M. et Mme Philippe Ribinik,
M. Laurent Ribinik,
ses petits-enfants,
Mme Pauline Schawzinski,
sa sœur,
Ses neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Sarah LAPINSKI,
survenu le 20 mars 1982, dans sa quatre-vingt-septième année.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le mercredi 24 mars 1982.

— Mme Georges Lévy,
M. et Mme Bernard Lévy et leurs enfants,
M. et Mme François Lévy et leurs enfants,
Mlle Liliane Lévy,
ont la grande douleur de faire part du décès subit, survenu le 20 mars 1982, de
M. Georges LÉVY,
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, le lundi 22 mars, à Orléans.
14, rue du Bœuf-Saint-Paterne,
45000 Orléans.
Ets. Lévy - Keizer,
Ingre,
45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Remerciements

— Christine Laloue-Amstutz et son fils Hugues,
M. et Mme Henry Laloue,
Parents et alliés,
remercient bien sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur douleur, par leur présence, envoi de fleurs ou messages lors du décès de
René LALOUE,
docteur en médecine,
psychanalyste,
maître-assistant à l'université de Bordeaux - II,
survenu le 11 mars 1982, dans sa quarante-quatrième année, à Bordeaux.

Anniversaires

— 26 mars 1973.
Il y a neuf ans, déjà, mourait
Jacques VIVOLI,
ingénieur au C.N.R.S.
à Marseille.
On ne l'oublie pas.

— A l'occasion du cinquième anniversaire de la mort de l'écrivain
Dominique de ROUX,
une messe sera célébrée le vendredi 26 mars, à 9 heures, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, par le R.P. François Vallery-Radot.

Avis de messe

— Une messe à la mémoire de
Robert BEAUVAIS,
décédé le 23 février dernier sera célébrée le samedi 27 mars, à 11 h. 30, en l'église Saint-Roch (24, rue Saint-Roch, Paris-1er).

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

INFORMATIQUE

LA « COTE DESFOSSÉS » ET TÉLÉSYSTÈMES METTENT EN SERVICE UNE BANQUE DE DONNÉES SUR LES ENTREPRISES.

La *Cote Desfossés* et la société Télésystèmes viennent d'annoncer la commercialisation, à partir d'avril, d'une banque de données informatisée fournissant des informations sur des entreprises françaises et étrangères — mille cinq cents au départ. La *Cote Desfossés* fournira, chaque semaine, les données nécessaires à la mise à jour de cette banque, baptisée Defotel, qui sera implantée sur les *« ordinateurs-serveurs »* de la société Télésystèmes.

Pour chaque entreprise, Defotel pourra fournir des informations sur l'identité de l'entreprise (dirigeants, activité, adresses), ses filiales et ses participations, ses performances sur cinq ans au moins (chiffres d'affaires, bénéfices, dividendes, cours des actions et obligations), un historique du capital.

Defotel pourra être consulté soit par l'intermédiaire de terminaux spécialisés, soit par des moyens plus simples comme le télex ou les terminaux *« minitel »*, destinés à la consultation des systèmes Teletel ou de l'annuaire électronique de la direction des télécommunications. Le coût de consultation sera de 450 F de l'heure, plus 5 F à 10 F chaque référence consultée.

économie

AU CONSEIL DES

APRÈS LE DÉBAT AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Les quatre projets de loi sur les droits des travailleurs n'ont guère été modifiés

Ce sont finalement quatre — et non cinq — projets de loi, nés du rapport Auroux sur les droits des travailleurs, qui sont soumis, jeudi 25 mars, à l'approbation du conseil des ministres. Le ministre du travail n'a pas retiré l'un de ses textes : simplement, deux projets de loi — ceux qui portent sur *« le développement de l'expression des salariés dans les entreprises »* et sur *« le règlement intérieur et le droit disciplinaire »* — sont présentés en un seul, qui a désormais pour nom *« Les libertés des travailleurs dans l'entreprise »*.

Cette décision a été prise, explique-t-on au ministère du travail, à la fois pour rassembler tout ce qui a trait aux droits individuels des salariés et pour ne pas allonger encore les prochains débats au Parlement, qui sont déjà prévus pour une durée de trois semaines à un mois, à partir de la fin avril.

Les trois autres projets de loi sont relatifs aux droits collectifs des travailleurs. Ils ont pour intitulé : *« La négociation collective et le règlement des conflits collectifs du travail »*, *« le développement des institutions représentatives du personnel »* et *« les comités d'hygiène et de sécurité et les conditions de travail »*. Les principales dispositions, examinées par le conseil des ministres, sont connues : institution d'un *« droit d'expression direct »* des salariés, à partir *« du groupe ou de la cellule de travail »*, dans les entreprises de plus de deux cents personnes (ce qui n'interdit pas l'instauration d'une telle innovation dans les établissements plus petits) ; possibilité, pour les institutions représentatives du personnel, d'avoir recours à des experts extérieurs à l'entreprise et création d'une formation économique pour les membres des comités d'entreprise (C.E.) ; fusion, dans un souci d'efficacité, du comité d'hygiène et de sécurité et de la commission chargée de l'amélioration des conditions de travail, dans les établissements de plus de cinquante salariés ; obligation annuelle de négocier, toujours dans les entreprises de plus de cinquante salariés, sur les salaires, la durée du travail et les conditions de travail ; renforcement de la représentation des salariés, avec la création d'instances paritaires pour les entreprises de moins de onze salariés, et de comités de groupe (dès qu'une filiale est détenue à plus de 50 % par la maison-mère).

Le droit de veto

M. Auroux n'a tenu compte des avis du Conseil économique et social, qui entendait pratiquement vider son rapport de toute substance (*le Monde* du 10 et du 13 mars), que pour des modifications de détail, d'ordre très technique. Cependant, un changement a été apporté en ce qui concerne le droit de veto d'organisations professionnelles ou syndicales en cas d'extension des conventions collectives. Pour ce qui a trait aux accords d'entreprises qui dérogeraient aux textes législatifs ou aux conventions collectives, pas de retouche : une ou plusieurs organisations professionnelles ou syndicales pourront s'y opposer, à condition de représenter plus de 50 % des inscrits aux élections professionnelles.

Mais, en ce qui concerne les accords de branches, ce droit de veto, institué pour au moins deux organisations, n'est plus automatique : quand une telle opposition existera, le ministère du travail ouvrira une enquête et, après consultation de toutes les parties intéressées, il tranchera. Sa décision sera motivée par écrit.

Après adoption par le conseil des ministres, ces projets de loi vont être soumis, au début de la semaine prochaine, à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale. Trois semaines d'examen sont prévues, avant le dépôt des textes sur le bureau de l'Assemblée, qui devrait donc terminer ses travaux, dans ce domaine, à la fin mai. Aussi, les décrets d'application ne seront sans doute pas publiés avant la rentrée de septembre.

Avec ces quatre projets de loi sur les droits des travailleurs, textes qui, selon le ministère du travail, *« privilégient la voie de la négociation sur celle de la réglementation »*, est présentée au conseil des ministres du 25 mars l'ordonnance relative au temps partiel dans le secteur privé. Cette ordonnance vise un double but : effacer les abus qu'a engendrés cette forme d'emploi, tout en répondant aux aspirations des salariés. Aucune retouche n'a été apportée au projet présenté par M. Auroux devant la commission spécialisée de l'Assemblée nationale (*le Monde* du 18 mars). Simplement, il a été laissé au conseil des ministres le soin de déterminer le nombre d'heures, par semaine ou par mois, à partir duquel le travailleur à temps partiel comptera pour une unité « pleine » dans l'établissement des seuils sociaux. Dans son projet, M. Auroux avait envisagé quinze heures par semaine ou soixante-cinq heures par mois.

M. C.

LES SUITES DU RAPPORT SCHWARTZ

« La qualification professionnelle et l'insertion sociale des jeunes de seize à dix-huit ans constituent une obligation nationale »

L'ordonnance relative « aux mesures destinées à assurer aux jeunes de seize à dix-huit ans une qualification professionnelle et à faciliter leur insertion sociale » est la première application du rapport sur « L'insertion professionnelle et sociale des jeunes », remis en septembre 1981 à M. Mauroy par M. Bertrand Schwartz, professeur à l'université Paris-IX-Dauphine (« le Monde » du 2 octobre 1981). Il n'en est toutefois pas une traduction intégrale, ramenant la démarche du rapport, qui proposait une politique globale en faveur des jeunes, sur le terrain plus immédiat de la qualification professionnelle des seize-dix-huit ans. M. Schwartz étant retourné à ses tâches universitaires, un comité interministériel (« le Monde » du 10 décembre 1981), présidé par le premier ministre, a défini des mesures concrètes, conciliant les exigences — ou les réticences — des nombreux ministères concernés (1).

Selon l'exposé des motifs de l'ordonnance, l'objectif est de *« garantir la qualification professionnelle des jeunes de seize à dix-huit ans »* et d'établir *« les bases législatives de la première étape d'un programme ambitieux qui devra conduire en 1985 à ce qu'aucun jeune de cet âge ne se présente sur le marché du travail s'il n'a pas acquis une formation professionnelle sanctionnée par un diplôme »*. Aussi l'ordonnance proclame-t-elle en son article premier que *« la qualification professionnelle et l'insertion sociale des jeunes gens et jeunes filles de seize à dix-huit ans constituent une obligation nationale »*. Doivent y concourir aussi bien l'État que *« les collectivités locales, les établissements publics, les établissements d'enseignement, les associations, les organisations professionnelles, syndicales et familiales (et) les entreprises »*.

La cible est donc précise : *« Les jeunes qui sont dégagés de l'obligation scolaire et qui n'ont pas atteint leur majorité légale doivent pouvoir poursuivre leur formation tant qu'ils n'ont pas acquis une qualification professionnelle. »* A terme, explique-t-on à Matignon, l'objectif est qu'il n'y ait plus de jeunes sans qualification ; à cour terme, que tout jeune sans qualification se voie offrir une réelle formation.

La méthode, ensuite. Plutôt que de créer une sorte d'obligation scolaire pour les moins de dix-huit ans et de choisir un dispositif centralisé, lourd et unique, l'ordonnance opte, pour une formation par alternance, aux formes diverses, brassant aussi bien les établissements scolaires et les entreprises, le réseau associatif et l'administration. Toutefois l'éducation nationale — et, en l'espèce, les lycées d'enseignement professionnel (LEP) — se voit accorder une priorité.

Le dispositif concret est le suivant :

● *Des permanences d'accueil, d'information et d'orientation, « établies au sein d'organismes existants »*, et mêlant des responsables d'A.N.P.E., de C.I.O. (centres d'information et d'orientation), de municipalités, etc.

● *Des missions locales*, qui ont *« pour objet d'aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle »*. L'exposé des motifs précise cependant qu'elles sont mises en place *« à titre expérimental »*. Il s'agit, ajoute-t-il, d'*« apporter aux jeunes une aide plus étendue, dépassant l'orientation professionnelle, leur permettant d'élaborer un projet d'insertion sociale et professionnelle, et de le mettre en œuvre dans tous ses aspects de vie quotidienne. Elles suivront les jeunes dans leur itinéraire »*. Une cinquantaine de « missions locales » seraient créées.

● Enfin, *des stages d'orientation approfondie et de formation alternée*. Les premiers ont pour objet, précise l'ordonnance, *« d'aider ceux des jeunes dont l'orientation présente des difficultés particulières à choisir les voies plus appropriées pour leur permettre d'acquérir une qualifications professionnelles »*. Les seconds visent plus directement *« l'acquisition d'une qualification, la préparation à un emploi et l'insertion sociale »*.

Protection et rémunération des stagiaires

Tous ces stages sont organisés par des conventions signées entre l'État et des établissements ou organismes de formation de toute nature : collectivités locales, LEP, associations, administrations, structures privées ou parapubliques... Les jeunes *« sont assimilés à des stagiaires de la formation professionnelle »*. Ils bénéficient d'une rémunération forfaitaire à la charge de l'État dont le montant sera fixé par décret. Chacun d'entre eux conclut *« avec l'organisme responsable du stage un accord précisant les modalités de ce stage ainsi que les droits et obligations du stagiaire »*. Un décret en précisera les clauses obligatoires.

Les stages de formation alternée — d'une durée de six mois à deux ans — comportent un passage en entreprise pouvant aller de 30 à 50 % du temps de formation. Leur forme de validation n'est pas précisée : un futur décret devra déterminer *« les conditions dans lesquelles les certificats attestant l'accomplissement régulier d'un stage de formation alternée seront, le cas échéant, pris en compte pour l'obtention de titres ou diplômes de l'enseignement technologique »*. Diverses dispositions établissent la protection des stagiaires au regard du code du travail. De plus, *« le comité d'entreprise ou, à défaut, les délégués du personnel sont consultés sur les modalités d'organisation et de fonctionnement des formations données dans l'entreprise »*.

Non précisés dans l'ordonnance, les objectifs chiffrés pour l'année scolaire 1982-1983 sont cependant connus : 120 000 jeunes de seize à dix-huit ans devraient, à des titres divers, être touchés par cette opération.

La priorité à l'enseignement technique public entraîne le souhait que, *« dès septembre 1982, 20 000 jeunes de plus qu'à la rentrée 1981* [soient] *accueillis par les LEP »*. Il s'agit, en fait, tout autant que de recrutements nouveaux, de limiter l'« évaporation » d'élèves des LEP avant l'obtention d'un diplôme. Selon le ministère de l'éducation nationale, l'abandon de 20 000 élèves pourrait être évité si, dans chaque LEP, *« le nombre de sorties en cours de scolarité diminuait de quinze »* (*le Monde* du 13 mars).

Les divers stages devraient, d'autre part, concerner 100 000 jeunes de seize à dix-huit ans ne se trouvant pas en scolarité et n'étant liés ni par un contrat de travail ni par un contrat d'apprentissage. Une répartition de cette masse est envisagée. Les stages d'orientation approfondie concerneraient au moins 20 000 jeunes, 10 000 étant pris en charge par le ministère de la jeunesse et des sports dans des actions type *« contrats jeunes volontaires »*, et 10 000 autres par celui de la solidarité nationale dans des stages *« éducation-santé-travail »*. Les formations alternées donneraient la priorité à l'éducation nationale : les LEP sont invités à recevoir, dès la rentrée prochaine, 50 000 de ces jeunes. Enfin, les 30 000 restant seraient confiés à des associations et à des organismes de formation publics, parapublics ou privés. Les conventions qui organisent l'ensemble de ces stages sont sous le contrôle des comités régionaux de la formation professionnelle.

Le montant envisagé pour la rémunération forfaitaire des stagiaires serait de 550 F mensuels durant les six premiers mois et de 700 F ensuite. Les crédits pour la mise en place de ces actions on été attribués, hors budget, dès décembre dernier : 750 millions au ministère de la formation professionnelle pour le financement des conventions ; 100 millions au ministère de l'éducation nationale pour l'amélioration de l'accueil et des capacités des LEP. Pour l'heure, aucune attribution supplémentaire n'est prévue jusqu'à la fin de 1982. — E. P.

(1) L'ordonnance concerne les ministères suivants : plan et aménagement du territoire, solidarité nationale, droits de la femme, budget, éducation nationale, agriculture, jeunesse et sports, formation professionnelle.

Sept ordonnances et quatre projets

(Suite de la première page.)

En clair, cela signifie que le salarié remplissant cette condition d'assurance recevra à soixante ans une pension égale à 50 % de son salaire des dix meilleures années... mais le montant maximum — sauf exception — ne peut dépasser 50 % du salaire plafond, soit 3 295 F par mois. Or le P.S. avait promis une retraite à 70 % et M. Mauroy n'a cessé de répéter, y compris lors de meetings pendant la campagne pour les élections cantonales, que les salariés pourront prendre à 60 ans une retraite qui *« représentera 70 % du salaire »*. Mieux, le premier ministre a indiqué que cette retraite serait du *« même ordre »* que le montant de la *« garantie de ressources »*, encore appelée *« pré-retraite »*, c'est-à-dire 80 % du dernier salaire net. Mais rien de tel n'est prévu dans l'ordonnance, et pour cause.

Les 20 % qui manquent ne sont pas de la compétence de l'exécutif et du législatif. Ce sont en effet les partenaires sociaux qui ont créé par voie contractuelle et la *« garantie de ressources »* et les retraites complémentaires qui permettent de porter la pension totale de 50 % à environ 70 % du salaire, avec des écarts très variables selon la carrière des assurés.

Convaincre les partenaires sociaux

Pour respecter sa promesse, le gouvernement doit en conséquence convaincre les partenaires sociaux d'aligner sur le régime général le système qu'ils ont créé. D'où l'originalité, mais aussi l'ambiguïté de l'ordonnance : elle ne porte que sur la pension du régime général — soit 50 % — et elle n'accorde ce droit à pension à soixante ans au lieu de soixante-cinq qu'à partir d'avril 1983... délai nécessaire pour permettre aux syndicats et au patronat d'adapter leurs institutions.

La partie est loin d'être jouée tant les implications sociales et économiques sont importantes. En outre, le gouvernement qui se déclare soucieux de respecter l'autonomie des caisses de retraites complémentaires et la vie contractuelle ne peut pas être complètement absent du débat qui a déjà commencé sur les *« 20 % »* manquants.

Le pouvoir a du reste commis quelques impairs. Estimant qu'il était logique d'avancer à soixante ans le droit aux retraites complémentaires, le gouvernement a ni plus ni moins demandé aux partenaires sociaux de supprimer en 1983 *« les garanties de ressources »* tant *« démission »* que *« licenciement »* (1).

Au-delà de cette pression déjà mal ressentie, les socialistes mettaient en cause une formule très populaire et suscitaient en outre une querelle sur le coût de la réforme. La garantie de ressources accordée dès soixante ans aux salariés licenciés ainsi qu'aux démissionnaires est en effet très avantageuse : pour dix ans seulement d'assurance à l'UNEDIC, elle accorde un revenu égal à 70 % du dernier salaire brut.

Deux autres avantages de la formule : le minimum est élevé, 2 800 F par mois, et le maximum l'est aussi puisque les cadres peuvent recevoir 70 % jusqu'à un salaire plafond de 13 180 F par mois. Très souvent, cette « pré-retraite » est ainsi plus consistante que le total des retraites, notamment pour les cadres : celle-ci étant calculée en fonction de leur carrière et des salaires perçus tout au long de leur vie, ils ne reçoivent, selon les cas, que 55 % à 65 % du dernier salaire.

Plusieurs solutions

Il n'est donc pas étonnant que, lente à se mettre en place au début, la garantie de ressources ait connu un grand succès : 12 % des bénéficiaires potentiels en 1975 et 50 % en 1981, soit actuellement trois cent trente mille personnes. Ce succès explique aussi la volonté et des syndicats et des salariés de conserver, sinon la garantie de ressources au-delà de 1983, du moins un avantage équivalent.

D'où aussi l'inquiétude des syndicats : s'ils voulaient aligner à soixante ans les retraites complémentaires, en assurant le versement de pensions égales à la garantie de ressources, il leur faudrait majorer considérablement les cotisations — et les pourcentages de hausse valsent allègrement de 20 % à 50 %.

La promesse du P.S. est-elle donc irréaliste ? En 1983, l'ordonnance de mars 1982 ne sera-t-elle pas applicable ? Plusieurs solutions sont possibles :

● La première consiste, pour les pouvoirs publics, à convaincre les partenaires sociaux d'aligner leurs régimes complémentaires, quitte à prévoir, comme on l'a laissé entendre, un coup de pouce financier de l'État, coup de pouce au demeurant légitime : en effet, si la garantie de ressources disparaît à partir de 1983 — sauf, en tout état de cause, pour ceux qui sont entrés dans ce système avant avril 1983 — l'État, qui finance 33 % de cet avantage, devrait transférer cette aide aux caisses de retraites. En fait il semble bien que le gouvernement soit disposé à faire ce geste, mais entend le « monnayer » au bon moment. Il y a encore un an pour discuter et aboutir à un accord.

Certains syndicats, comme F.O., la C.G.C. et le C.N.P.F., sont pourtant très réticents : en raison du poids croissant de la population âgée, du coût d'une retraite à 70 % qui serait à verser de soixante ans jusqu'au décès des retraités, soit pendant environ dix à quinze ans, en moyenne, en raison aussi des limites de l'effort contributif qui serait demandé aux salariés et surtout aux entreprises. Pour le C.N.P.F., en tout cas, un tel système est *« impensable », les entreprises n'étant pas en mesure de le financer »* (2).

● La deuxième solution, celle préconisée par le syndicat patronal, consisterait à prolonger la garantie de ressources durant un an, jusqu'en avril 1984... ce qui rendrait de fait l'ordonnance inopérante : entre une retraite à 50 % et une garantie de ressources à 70 %, le choix va de soi.

● Une troisième solution, peu souvent évoquée, est celle des cadres C.G.T. (U.G.I.C.T.). Elle consiste à déplafonner la pension du régime général et à asseoir les cotisations de la caisse des cadres (AGIRC) dès le premier franc et non plus à partir du plafond de la Sécurité sociale. Le montant de la pension de base étant plus élevé, les cotisations des retraites complémentaires pourraient être réduites de 6 % à 4 % pour la caisse des non-cadres (ARRCO) et de 14 % à 8 % pour l'AGIRC. Le coût total serait, selon l'UGICT, supportable : 35 milliards de francs, quand même.

● La quatrième solution — compromis original — a été avancée par la C.G.C. Les retraites complémentaires resteraient fixées à soixante-cinq ans. En revanche, les garanties de ressources seraient modifiées : un nouveau système, géré conjointement par les caisses de retraites complémentaires, compléterait la pension du régime général (50 % à soixante ans) pour aboutir au fameux 70 %. Les bénéficiaires auraient ainsi une garantie de ressources égale à 70 % de soixante à soixante-cinq ans et, à cet âge, ils recevraient la retraite complémentaire : 70 % dans certains cas, mais 55 % à 65 % dans d'autres, notamment pour les cadres. La retraite — tout compris — serait ainsi dégressive pour certaines personnes âgées.

Le procédé est ingénieux... parce que moins coûteux. Les caisses de cadres n'auraient pas à consentir l'effort, jugé impossible, d'accorder une retraite garantie à 70 % à tous ses adhérents jusqu'à la fin de leurs jours. Le C.N.P.F. — non saisi du projet — estime qu'*« il n'est pas irrecevable »* et qu'il mérite d'être étudié plus à fond. Dans l'entourage de M. Mauroy, on se déclare intéressé par la formule, sans exclure pour autant la première solution, car on s'interroge sur les évaluations catastrophiques de certaines caisses (+ 20 à + 50 % d'accroissement des cotisations) ou sur le projet du C.N.P.F. de prolonger la garantie de ressources.

« Comment peut-on critiquer le projet d'ordonnance, qui serait à la fois trop coûteux et régressif, et proposer d'autres formules aussi coûteuses? », s'interroge-t-on à Matignon, où l'on se demande s'il ne s'agit pas de déclarations volontairement maximalistes ou négatives... tactique habituelle avant d'engager le débat.

De premiers contacts ont cependant été noués à Matignon avec les techniciens des caisses de retraites complémentaires. Le débat est engagé. Dialogue à deux, syndicats-employeurs ? Dialogue à trois, en ajoutant le gouvernement ? Les négociations à géométrie variable devraient se poursuivre tout au long de l'année 1982. En tout cas, malgré l'adoption de l'ordonnance, le principal reste à faire.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) La « garantie de ressources » est accordée aux salariés âgés de plus de soixante ans qui sont licenciés (accord du 27 mars 1972) et, depuis 1977, aux salariés âgés de plus de soixante ans qui démissionnent (accord temporaire du 13 juin 1977, renouvelé en 1979 et 1981, à chaque fois pour deux ans).

(2) Selon le C.N.P.F., la réforme proposée par le gouvernement impliquerait, d'ici à 1985, une majoration totale de 3,6 points des cotisations du régime général (16,5 % au lieu de 12,9 %), effet démographique compris ; une augmentation de 2 points des cotisations A.R.R.C.O. (6 % au lieu 4 %) et de 6 points des cotisations A.G.I.R.C. (20 % au lieu de 14 %).

● *M. Jean Roussillon, cinquante-neuf ans*, ancien président de la Banque de l'Union européenne, a été élu le 24 mars président du Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France. Succédant à M. Paul Delouvrier, ancien président d'E.D.F., M. Roussillon occupait par intérim, depuis octobre 1981, la présidence du comité qui regroupe environ mille cinq cents personnalités nommées pour trois ans en raison de leurs compétences en matière de commerce extérieur.

UNE FAVEUR POUR LES FONCTIONNAIRES ?

Les fonctionnaires qui ont cotisé durant 37,5 années pourront partir en préretraite dès cinquante-sept ans avec une pension égale à 75 % de leur dernier traitement (2 % × 37,5). M. Anicet Le Pors, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, a fait cette proposition dans *« un souci d'harmonisation avec le régime de retraite de ces salariés (75 %) »*. Comme l'État ne peut pas conclure de contrat de solidarité avec lui-même — alors que dans le secteur privé de tels contrats sont prévus pour une avant-préretraite, parfois dès cinquante-cinq ans, — l'ordonnance pour les fonctionnaires a pour but d'aligner les avantages... mais en hausse par rapport au privé. Le taux de la retraite des fonctionnaires est, en effet, de 75 %, mais la préretraite dans le secteur privé est de 70 % et la retraite est assez souvent inférieure à 70 %. Le geste envers les fonctionnaires est d'autant plus favorable que le pourcentage des 75 % s'applique aux derniers traitements..., il est vrai parfois plus faibles que dans le privé.

Le défi et le risque

L'ordonnance sur les jeunes de seize-dix-huit ans est un mélange d'ambition et de réserve. Fort ambitieuse sur la quantité, elle l'est cependant moins sur la qualité, sur le contenu et la démarche d'une *« autre politique »* pour les jeunes.

Si les jeunes concernés ne sont pas tous marginaux, ils vivent toutefois dans un entre-deux, ni école ni travail. Qu'ils recherchent activement celui-ci ou s'en méfient, ils sont, en tout cas, peu séduits par le système scolaire, qui les a relégués puis rejetés et que, à leur tour, pour beaucoup, ils rejettent. Aussi, si la priorité accordée en cette affaire au service public d'éducation est louable, elle relève du défi.

Accueillir au total soixante-dix milles jeunes de plus en LEP, même s'il s'agit pour certains de périodes courtes, tient de la quadrature du cercle en l'état de délabrement parfois, d'austérité souvent, de ces établissements.

Quant à l'attrait des formations proposées, on regrettera que l'ordonnance n'ait pas précisé le mode de validation des stages : le rapport Schwartz prônait une *« pédagogie de la réussite »* qui suppose, au contraire, que les jeunes évaluent d'emblée l'utilité et la finalité, bref sachent ce qu'ils trouveront en fin de course. De même, faut-il insister sur la négociation par les jeunes eux-mêmes du contenu des stages, ainsi que sur leur droit à l'essai. Enfin, l'ordonnance reste par trop discrète sur les *« missions locales »* qui, selon M. Schwartz, devaient aller au plus près des jeunes.

L'exigence de ceux-ci est qualitative. Elle ne se réduit pas à la qualification et à l'emploi. L'ordonnance, par souci d'efficacité, met l'accent sur ces derniers, conditions certainement nécessaires de tout changement. Nécessaires, mais pas suffisantes.

EDWY PLENEL.

MINISTRES

Le chèque-vacances : sept millions de bénéficiaires au moins

Aide à la personne, le chèque-vacances intéressera à terme tous les salariés français, c'est-à-dire beaucoup plus que les sept millions de personnes théoriquement concernées.

● *Qui peut en bénéficier ?* D'office, tous les salariés acquittant un impôt inférieur à 1 000 francs.

● *Comment fonctionnera-t-il ?* Les salariés ne peuvent acquérir le chèque-vacances que par des versements mensuels obligatoirement répartis sur au moins huit mois et compris entre 2 % et 10 % du SMIC mensuel.

A chaque versement du salarié doit correspondre une contribution de l'employeur, augmentée, le cas échéant, d'une contribution du comité d'entreprise.

La contribution de l'employeur à l'acquisition du chèque-vacances est fixée à 20 % au moins et à 80 % au plus de sa valeur libératoire.

● *Pour quoi faire ?* Le chèque-vacances ainsi bonifié sert à payer les dépenses de vacances effectuées sur le territoire national aux collectivités publiques et aux prestataires agréés par le ministère du temps libre, c'est-à-dire qu'il servira à payer les dépenses de transports en commun (mais pas les péages d'autoroute ou l'essence), d'hébergement, de restauration et de loisirs. Il n'est pas réservé à l'achat de prestations à des organismes de tourisme social.

● *Exonérations.* — La contribution de l'employeur est exonérée des taxes sur les salaires, à l'exclusion de la taxe d'apprentissage et de la participation des employeurs à la construction et à la formation.

L'avantage en nature que représente la contribution patronale est exonérée de l'impôt sur le revenu dans la limite du SMIC mensuel, soit 3 300 F. *Elle est soumise aux cotisations sociales.*

● *Gestion.* — Les fonds drainés par le système sont immédiatement versés à un établissement public à caractère industriel et commercial qui émet le chèque-vacances et rembourse les prestataires de service. Cet établissement est administré par un conseil qui comprend, en majorité, des représentants des salariés, des employeurs et des prestataires de services.

● *Une exception de taille.* — L'article 16 de l'ordonnance instituant le chèque-vacances élargit considérablement son champ d'application. En effet, il prévoit que les aides aux vacances attribuées notamment par les allocations familiales, les caisses de retraite, les comités d'entreprises, les mutuelles ou les services sociaux de l'Etat, des collectivités publiques peuvent être versées sous forme de chèque-vacances. Dans ce cas, l'exonération des prélèvement fiscaux ou des cotisations sociales est totale.

Les syndicats accueillent favorablement l'arrivée de M. Mayer à la tête de Boussac-Saint Frères

De notre correspondant

Lille. — Le nouveau patron du groupe Boussac-Saint Frères, M. René Mayer, a présidé pour la première fois le mercredi 24 mars à Wambrechies, dans la banlieue lilloise, le comité central d'entreprise. Cette prise de contact a été favorablement perçue par les responsables syndicaux, qui ont décelé chez M. Mayer une volonté certaine de concertation et d'action. « *Rien ne serait pire que l'immobilisme* », a-t-il affirmé. Il a surtout apporté des apaisement : « *Je ne dis pas qu'il n'y aura pas de licenciements, mais je dis qu'il n'y aura pas de gens sur le pavé. Des reclassements et des reconversions seront opérés dans certains départements où un accroissement des effectifs peut être envisagé.* »

La Société nouvelle Boussac-Saint Frères — ainsi sera dénommé le groupe — est en cours de constitution. Le capital de 200 millions de francs sera couvert à 51 % par l'IDI et à 49 % par les banques créancières. Elle reprendra en location-gérance toutes les activités B.S.F. après avis du tribunal de commerce de Lille. La nouvelle structure sera mise en place pour le début mai, pense-t-on, mais elle ne sera que provisoire (cinq ans). M. Mayer a précisé que la vocation de l'IDI n'est pas de contrôler l'économie. La société pourra ensuite être cédée à des actionnaires privés.

Si les délégués syndicaux font part d'une inquiétude, elle concerne la future composition du directoire. Parmi les noms avancés, celui de M. Georges Jollès est contesté. On reproche à l'ancien bras droit de M. Bidermann des « *pratiques antisyndicales* ».

Les statuts de la société, la composition du directoire et le plan social sont à l'ordre du jour du comité central d'entreprise du 22 avril. — G. S.

● *Marine marchande : grève des officiers.* — Réunis le 24 mars, les syndicats C.G.T., C.F.D.T., C.G.C. et autonomes des officiers de la marine marchande ont décidé un mouvement de grève qui prendra la forme de retards à l'appareillage de quarante-huit heures dans la période du 15 avril au 15 mai. Ils veulent obtenir une revalorisation de leurs pensions.

TRANSPORTS

LE PRIX DU TRAIN : + 30 % DEPUIS MARS 1981

Avec une nouvelle augmentation moyenne de 10,5 %, au 1er avril prochain *(nos dernières éditions)*, la hausse du ticket de seconde classe de la S.N.C.F. aura dépassé 30 % depuis mars 1981, et 21,5 % depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir.

La S.N.C.F. a, c'est bien connu, de gros besoins d'argent : l'an passé, son déficit pur (déduction faite des différents apports contractuels de l'Etat) a atteint 2,3 milliards de francs et on comprend la hantise de ses dirigeants de voir disparaître cette maladie endémique qui la désigne aux critiques de l'opinion publique. Et si elle s'en était tenue aux termes de l'accord d'entreprise pour les années 1980-1982 — mais qui s'en souvient encore ? — la société nationale aurait pu revendiquer cette augmentation dès le 1er janvier dernier.

Pour redresser les comptes de la S.N.C.F., la hausse du 1er avril fait figure d'une goutte d'eau dans un océan de pertes, le redressement de l'entreprise supposant avant tout sa restructuration financière complète et un assainissement de ses rapports avec l'État. Mais, outre qu'elle ne donne pas le meilleur exemple de la rigueur dans la lutte contre l'inflation, la S.N.C.F. semble ainsi faire fi de la logique gouvernementale qui entendait favoriser le développement des transports en commun et ouvrir le « droit au voyage » aux catégories les plus défavorisées. Ne faut-il voir qu'un symbole dans le fait que la dernière en date des augmentations de tarifs des chemins de fer suit de quelques jours la baisse du prix de l'essence ?

CONJONCTURE

L'INDICE MENSUEL DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE A BAISSÉ EN JANVIER

L'indice mensuel de la production industrielle en France, a baissé de 3 % en janvier par rapport à décembre, s'établissant à 129 contre 133 sur la base 100 en 1970 et après correction des variations saisonnières. Par rapport à janvier 1981, l'indice progresse de 1,6 %.

La forte baisse de janvier est due principalement à la branche « *énergie* » (— 6,7 % en un mois) et à celle de la construction électrique (— 8,2 %).

[L'indice mensuel calculé par l'INSEE reflète probablement mal la réalité. On connaît depuis longtemps les défauts de cette série statistique. Le résultat de janvier, qui traduit une forte baisse de la production industrielle par rapport à décembre, ne correspond pas aux informations fournies par les enquêtes menées chaque mois par l'INSEE (auprès des chefs d'entreprises) et par la Banque de France, notamment en ce qui concerne les industries de biens de consommation. En fait, il semble bien que la production industrielle ait amorcé au mois de septembre un mouvement de reprise qui a été assez fort pendant trois mois (4 % en rythme annuel) puis s'est ralenti au premier trimestre 1982 (2 % en rythme annuel). Mais, si elle est plus lente qu'il y a quelques mois, la reprise de la production semble se poursuivre. — A.V.]

● RECTIFICATIFS. — Dans l'article sur la Grèce au sein du Marché commun publié dans *le Monde* du 24 mars, le nom du secrétaire d'Etat grec aux affaires étrangères a été mal orthographié : il s'agit de *M. Varfis*, et non de M. Varsis, comme il a été écrit par erreur. En outre, dans l'article sur la C.E.E. et le Japon, un membre de phrase a été omis. Il fallait lire au milieu du deuxième paragraphe : « en donnant des orientations aux secteurs public et privé » et, *s'agissant des exportations*, de fournir « *des assurances tangibles* ».

AFFAIRES

Philips va fabriquer en France son magnétoscope Vidéo-2000

Le groupe néerlandais Philips espère enregister une modeste progression de ses résultats en 1982 après plusieurs exercices difficiles. En 1981, si le chiffre d'affaires a progressé de 16 % (42,4 milliards de florins) et de 5 % en volume, le bénéfice net, lui, est revenu de 524 millions de florins à 322 millions. Des frais financiers trop élevés (2 milliards de florins en 1980), la concurrence japonaise et les pressions sur les marges bénéficiaires expliquent ce nouveau recul des profits. Philips a également dû provisionner, en 1981, 800 millions de florins pour faire face aux mesures de restructuration dans ses secteurs électronique grand public et informatique. En 1980, une somme équivalente avait déjà été « mise de côté ».

Le groupe va encore réduire ses effectifs. L'an dernier, ils ont diminué de vingt mille, revenant à trois cent quarante-huit mille. On s'attend à une nouvelle baisse de près de quinze mille personnes en 1982, qui touchera principalement les activités européennes de la compagnie.

Dans le secteur grand public, Philips mise pour les prochaines années sur son magnétoscope Vidéo-2000 et sa nouvelle technologie de disque optique numérique. Interrogés le 24 mars, lors de leur conférence de presse annuelle, sur leurs ambitions dans ce domaine, les dirigeants de la firme ont indiqué qu'ils souhaitaient porter, en 1982, de 20 à 30 % leur part du marché européen des magnétoscopes avec le système Vidéo-2000 (commercialisé également par Grundig). En France, Philips souhaite doubler sa part de marché (de 10 à 20 %). La fabrication des magnétoscopes Vidéo-2000 va d'ailleurs commencer, au début du mois d'octobre, dans les usines françaises de sa filiale la Radiotechnique.

Les dirigeants de Philips ont réitéré à Paris leurs offres de coopération avec Thomson en vue d'une répartition des tâches européennes afin de « *faire face au danger japonais* ».

LA RÉPARTITION DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION EST ARRÊTÉE

Le conseil des ministres de ce jeudi 25 mars devait approuver les décrets fixant la répartition par ministère des administrateurs de l'Etat au sein des conseils des entreprises nationalisées.

Pour les groupes industriels, les sept administrateurs de l'Etat se ventileront de la façon suivante : deux représentants du ministère de l'industrie, un de l'économie, un du budget, un de la recherche et technologie. Deux postes d'administrateurs seront occupés par des représentants de ministères concernés par les activités spécifiques de tel ou tel groupe. Ainsi, chez Thomson-Brandt, ce sont les ministères des armées et des P.T.T. qui seront représentés au conseil.

Pour les banques (les dix-huit qui viennent d'être nationalisées, la B.N.P., le Crédit lyonnais et la Société générale) et les deux compagnies financières (Suez et Paribas), le nombre d'administrateurs de l'Etat est de cinq : deux représentants de l'économie, un du budget, un de l'industrie, un du commerce extérieur.

[Ces deux décrets ont fait l'objet d'âpres discussions depuis des mois. On constatera — et c'est pour le moins paradoxal pour un gouvernement socialiste — que le ministère du Plan a été « oublié ».]

Quand Mme Gomez jette l'éponge...

Avec son réalisme habituel, Mme Francine Gomez, P.-D.G. de Waterman, vient de tirer la leçon de l'expérience qu'elle a tentée en reprenant en 1978 les actifs de Flaminaire : elle a, sans déposer le bilan de sa filiale Flamair (ex-Flaminaire), demandé au tribunal de commerce de nommer un administrateur judiciaire — ce qui a été fait, mercredi 24 mars, en la personne de Me Chassagnon — et a donné sa démission de P.-D.G. de la société.

Comment en est-on arrivé là ? Flaminaire, pourtant, semblait correspondre tout à fait au profil des entreprises « *à réorganiser* », des « *Waterman bis* », selon sa formule, qu'elle souhaitait reprendre pour utiliser les profits de Waterman et diversifier ses activités : une marque connue, un marché, une efficacité à retrouver. N'ayant repris que deux cents des quatre cents salariés de Flaminaire, cela semblait possible. Mais c'est que le marché a changé, dit-elle aujourd'hui. Le briquet rechargeable, le briquet cadeau, c'est fini : « *La campagne anti-tabac n'a pas été une plaisanterie : offrir un briquet est devenu une sorte d'incitation à la débauche.* » Quant aux fumeurs, ils achètent pour eux-mêmes les briquets jetables très peu cher, qu'ils égareront ou qu'on leur « *piquera* », sans penser à mal, par inadvertance. De plus, il faut obtenir des coûts de revient très bas par l'ampleur de la fabrication sans concurrencer Bic et les Japonais sur ce créneau-là.

Restent le briquet-gadget et la distribution. Pour s'y lancer, et c'était problématique, il fallait réinjecter 11 millions de francs (dont 6,5 millions pour financer le licenciement de quatre-vingt-dix-neuf personnes). Waterman, la maison mère, qui emploie sept cents personnes, a déjà dépensé 14 millions dans Flamair, entre le rachat et des prêts. L'exercice qui se termine en mars marquera une stagnation du chiffre d'affaires à un peu plus de 200 millions de francs (+ 5 % en France, — 17 % à l'exportation, qui représente 30 % des ventes).

Mme Gomez a cherché en novembre l'aide du CIASI (comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles). Celle-ci lui a été refusée, dit-elle, tout comme les licenciements envisagés. Elle a donc fait appel au tribunal de commerce : « *Un administrateur provisoire a davantage l'oreille des pouvoirs publics qu'un patron indépendant qui donne l'impression d'avoir subi un échec* », dit-elle.

Ne voulant en aucune manière risquer d'affaiblir Waterman, Mme Gomez jette l'éponge. Il est rare que cela se fasse sous cette forme. Et pour les ouvriers de Flamair à Redon, cinq ans après une première amputation de la moitié des emplois, le drame recommence. — J. D.


CARTE ORANGE
RATP SNCF APTR
nom
prénom
FORTIN JEAN
signature
N° à reporter sur le coupon.
Q 910448
rangez ici votre coupon
prenez-en soin
ne le pliez pas et ne l'introduisez pas dans les composteurs des autobus
le 3ème grand
du transport en commun
de la Région Ile-de-France
idées/dialogue conseil

SOCIAL

Point de vue

« Espace social européen »

par ROLAND DUMAS (*)

LANCÉE par M. François Mitterrand, à l'occasion du conseil européen du 30 juin 1981, l'idée d'un *« espace social européen »* suscite louanges d'un côté et critiques de l'autre. Depuis l'été, la priorité donnée aux réformes dans l'Hexagone, la nécessité pour l'Europe de traiter des problèmes techniques, avaient semblé rejeter dans l'oubli cette proposition. Dans son entretien télévisé du 9 décembre dernier, M. François Mitterrand a montré qu'il n'en était rien ; revenant sur la question, il s'est même félicité des progrès qui ont été accomplis dans la mise en place d'une politique économique commune tenant mieux compte des intérêts des travailleurs. L'« espace social européen », a rappelé le président de la République, est entré dans les faits lorsque, du sommet de Londres, il fut décidé de dégager 18 milliards de francs pour les incitations industrielles propres à éviter l'accroissement généralisé du chômage.

Cela tend à prouver que l'idée n'était pas aussi « utopique » que l'ont dit les adversaires européens du projet, relayés, en France, par l'opposition, et que la volonté, lorsqu'elle existe, s'impose toujours au froid « réalisme économique ». Qu'y avait-il, d'ailleurs, d'« utopique » dans une proposition qui s'insère si naturellement dans l'esprit des institutions communautaires, qui répond si parfaitement aux problèmes auxquels l'Europe est confrontée et qui peut prétendre s'appuyer sur une jurisprudence désormais claire de la Cour de justice des Communautés ?

∴

Rappelons que, dans l'esprit des auteurs du traité de Rome, la Communauté européenne ne devait pas être celle des « affaires » ou encore des « marchands », mais, surtout, apparaître comme *« une communauté entre les peuples »* (préambule du traité), ou *« une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens »*. La prise en considération des droits des travailleurs est effective lorsque la Communauté pose comme principes l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes, la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté (1), la garantie de certains droits sociaux des travailleurs migrants (2). Elle est aussi effective lorsque la Cour de justice du Luxembourg, dans la fidélité à ces principes, rend des arrêts favorables aux travailleurs en condamnant les gouvernements nationaux (3) (4).

En interprétant au jour le jour le traité, la Cour a posé les premières pierres sur lesquelles peut se bâtir l'édifice social européen. N'est-ce pas elle, en effet, qui a contribué à instaurer un droit de séjour, véritable droit de l'homme, dont jouit désormais le travailleur à l'intérieur de la Communauté ?

Toutefois, il est vrai que cela ne saurait suffire. Il faut aller plus loin. Les problèmes qui affectent tous les pays européens — chômage, inflation, reconversions industrielles — demandent une recherche commune de solutions qui ne soient pas purement techniques ou industrielles (comme on l'a vu dans le cas de la sidérurgie). Va-t-on laisser seulement la loi du marché, dont la maîtrise demeure entre les mains de personnes qui n'ont pas la nation en charge, décider du sort de millions de chômeurs ou de travailleurs d'aujourd'hui qui pourraient devenir des chômeurs de demain ? Ou, au contraire, les gouvernements solidaires vont-ils imprimer une nouvelle direction et un nouveau rythme à l'économie, voire instaurer un nouveau modèle de développement, notamment par une relance sélective de la demande et par des actions conjoncturelles qui, en restaurant un climat de confiance, inciteraient les entreprises à investir ?

∴

Les gouvernements belge, danois et italien semblent avoir compris le sens de l'initiative française.

C'est pourquoi M. François Mitterrand peut, à bon droit, voir dans la décision prise à Londres une nouvelle étape de la mise en place de l'« espace social européen », qui fera suite aux fondements jurisprudentiels existants. Les incitations industrielles entrent tout à fait dans le cadre de ces actions conjoncturelles. Mais encore faut-il que la France ne soit pas la seule à promouvoir une relance de la demande créatrice d'emplois propre, par ailleurs, à améliorer le sort des catégories de travailleurs les moins favorisés. Encore faut-il que l'Europe se saisisse, un jour, avec le désir de réformes structurelles réelles, du problème agricole. Encore faut-il aussi que se développe une réflexion commune sur la répartition du temps de travail, dont la durée devrait progressivement passer de quarante à trente-cinq heures. Ce dernier volet, que la France considère comme essentiel, a retenu l'intérêt de la Commission, qui a suggéré qu'il méritait d'*« être approfondi »*, alors que bien des experts le jugent *« inévitable et nécessaire à moyen terme »*. Cette mesure, qui devait sensiblement réduire le nombre des travailleurs sans emploi, améliorerait la qualité de la vie du monde du travail par une nette augmentation du temps libre.

C'est en avançant encore dans la même direction que se créera cet « espace social européen » et que sera redonné à l'Europe un nouveau souffle.

(*) Député socialiste de la Dordogne.

(1) Titre, III ch. 1, 2, 3 du traité.

(2) Arrêt Sagulo du 14 juillet 1974.

(3) Arrêt Thieffry du 28 avril 1977, qui interdit d'appliquer aux travailleurs non nationaux des discriminations par rapport aux nationaux, lors du recrutement, en particulier en matière de diplômes.

(4) Arrêt Michel S... du 11 avril 1973, qui interdit d'appliquer aux travailleurs non nationaux des discriminations par rapport aux nationaux, en matière de licenciement.

(Publicité)

LA REGIONALISATION EN ACTES

Un concept nouveau dans l'immobilier d'entreprise : les parcs-clubs d'activités industrielles et tertiaires

LES CRÉATEURS de zones industrielles ont parfois méconnu les contraintes du marché et négligé les desiderata des entreprises.

Après analyse d'expériences françaises et étrangères, la Banque privée de gestion financière, BPGF, a décidé de promouvoir des *parcs-clubs* pour mieux répondre, dans les régions, aux exigences actuelles et futures. Les premiers résultats sont concluants.

La BPGF avait acquis une pratique à l'occasion de la mise en place du financement d'opérations immobilières à caractère industriel telles que la gare de fret aérien de Roissy-Charles-de-Gaulle, récemment agrandie, des villages d'entreprises de Grenoble-Saint-Martin-d'Hères, l'Haÿ-les-Roses, Lille-Le Triolo, Metz-Nord, Saint-Etienne-La Chauvetière, ou des dizaines de programmes clés en main qui impliquaient un engagement sur un descriptif, un prix et un délai. C'est à partir de sites soigneusement sélectionnés qu'une action d'envergure fut envisagée dans l'intention de réaliser une véritable *chaîne d'implantations*.

Primauté du site

Les emplacements propres à accueillir industries et services se situent d'abord dans des régions qui ont atteint un certain degré de développement. Peu distants des lieux d'habitation et bien desservis par les transports en commun, ils seront localisés *à l'intersection d'au moins deux grands moyens de communication*, d'intérêt régional ou national : liaison autoroutière, raccordement à la voie ferrée, proximité d'un aéroport ou d'un équipement portuaire. Les aires seront assez vastes pour permettre l'adaptation progressive de l'offre à la demande. Des industriels dynamiques pourront ainsi, s'ils le souhaitent, étendre leurs installations sur un même site.

Le préalable nécessaire était la constitution de réserves foncières. Après une recherche systématique, des terrains furent acquis aux points clés des agglomérations de Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nancy et Strasbourg.

Qualité des réalisations et qualité de vie

Le caractère répétitif des opérations autorise une homogénéité de conception et de réalisation qui n'est pas exclusive d'une bonne insertion dans l'environnement, qu'il s'agisse du style architectural, des matériaux de façade, des coloris.

Les procédés techniques les plus modernes sont mis en oeuvre en matière de chauffage, d'aération et d'éclairage.

Une attention particulière est portée à l'esthétique du mobilier urbain : panneaux signalétiques et enseignes, lampadaires, etc.

Priorité est donnée à l'aménagement des plantations et espaces verts, des cheminements piétonniers, des œuvres d'art en extérieur et à l'édification des services communs comme le restaurant interentreprises, l'hôtel, l'agence nationale pour l'emploi, la banque, la poste. Et la garantie de bonne gestion et de bon entretien finit d'assurer un cadre de vie de qualité aux utilisateurs.

L'effet de chaîne

Comment offrir plus au prix du marché? En maîtrisant les coûts.

Après achèvement des programmes en cours, les surfaces construites totaliseront 600 000 mètres carrés. Des économies d'échelle sont possibles, notamment sur les frais d'études. La conception est simple. Les immeubles dépassent rarement deux niveaux. Dans certains cas, on ne se refuse pas de remettre en état des immeubles existants. Un seul maître d'ouvrage intervient à toutes les phases, depuis l'acquisition du terrain jusqu'à la signature des contrats de location ou de crédit-bail immobilier.

Banque spécialisée dans la collecte de l'épargne institutionnelle, la BPGF est en mesure de faire appel dès l'origine à des fonds d'investissements à long terme.

Au début de 1982, *neuf parcs-clubs* sortaient de terre. Plus de soixante entreprises – grandes, moyennes et petites – avaient décidé d'y implanter leurs unités de production ou d'entreposage, leurs bureaux, laboratoires ou antennes commerciales. Plusieurs sociétés importantes, désireuses d'installer une série d'établissements sur le territoire national, ont pris conscience que la formule leur convenait particulièrement.

Les neuf premiers parcs-clubs

Strasbourg
Parc-club des Tanneries
Parc-club Eurofret

Nancy
Parc-club du Bois du Tambour
Parc-club de Brabois

Marseille
Parc-club des Aygalades

Lille
Parc-club des Prés

Lyon
Lyder Parc
Parc-club du Moulin à Vent

Bordeaux
Parc-club Cadera

Premiers clients des parcs-clubs

A.A. System • A 2 M • A.E.A.
Alsace Outillage
Armand Thiery et Sages Informatique
Berganton Instruments
Cabinet Martin • CEM
Chauvin Y.A.
Compagnie Informatique de l'Est
Creyssensac
Delta Consultants
Diemo International
Direction Régionale des Douanes
Dolfi • Ducros • EFI
Fenwick Manutention
G.F. Alsace • GRM
Groupe Maison Familiale
Hauser Automation
Hewlett Packard
Hilt • Hôtel Campanile
Informatique du Sud-Ouest
International Friperie • Jet Est
Kempf • Kléber Colombes
Korès • Lecomte et Fils
Leuco France
l'Impavide
Monarch France
Mors-Jean et Bouchon
Ney • Olivetti • Oth Est
Renault • Rhône-Poulenc
Schlumberger-Enertec
Semia • SER • SIAPA
Sodacsa • Sogara Carrefour
Specia
Storage Technology Corporation
Storno • Studio Flandre
Tanneries de France
Telic • Thomson-CIMSA
Thomson CSF • Thomson LMT
Tilia Import
13 Express • Unipol • Vaillant
Vega • Wild Leitz France

BPGF
département immobilier. 61, rue de Monceau, 75008 Paris. Tél. 256.48.48

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

MATRA



M. Pierre Mauroy, premier ministre, et M. Jean-Luc Lagardère, président du conseil d'administration de Matra, ont signé le 18 mars 1983 un protocole d'accord définissant les modalités d'entrée de l'Etat dans le capital de la société Matra. Le conseil d'administration de cette dernière, *réuni le 24 mars*, en a approuvé les termes.

Deux opérations distinctes y sont prévues, aux termes desquelles l'Etat détiendra 51 % du capital de la société :

a) Une offre publique d'échange à émettre par l'ONERA, établissement public désigné par l'Etat, sur 422 000 actions Matra : il sera proposé aux actionnaires d'échanger une action contre une obligation de nominal 1 800 F, jouissance du 1er janvier 1982, étant entendu qu'il y aura réduction proportionnelle dans le rapport du nombre d'actions ci-dessus visé au nombre total d'actions présenté, conformément aux règles de la Chambre syndicale des agents de change. L'offre sera ouverte le 13 avril et close le 14 mai 1982.

Le groupe majoritaire a manifesté sa décision de présenter la totalité des titres qu'il contrôle à l'O.P.E.

Les démarches nécessaires seront faites pour que la cotation de l'action Matra reprenne quelques jours avant l'ouverture de l'offre.

b) Une augmentation de capital réservée à l'Etat portant sur 422 000 actions nouvelles de 100 F nominal émises au prix unitaire de 1 625 F, jouissance du 1er janvier 1982, à libérer intégralement à la souscription. Cette augmentation de capital sera soumise aux actionnaires à l'occasion d'une assemblée générale convoquée pour le 29 avril 1982. *Elle sera souscrite aussitôt après la clôture de l'O.P.E.*

Les résolutions à soumettre à l'assemblée précitée prévoient par ailleurs :

— que le conseil d'administration sera composé de douze membres, six représentant la participation de l'Etat, et six autres, le reste de l'actionnariat ;

— que la règle statutaire conférant le droit de vote double aux actions nominativement détenues par le même titulaire depuis plus de cinq ans sera annulée.

La désignation du nouveau conseil interviendra à l'issue des opérations financières ci-dessus décrites, c'est-à-dire, à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire annuelle prévue pour la fin du mois de juin.

A titre transitoire, l'assemblée générale mixte du 29 avril sera appelée à compléter à douze membres l'actuel conseil d'administration par nomination de quatre personnes présentées par le gouvernement, et dont le mandat prendra effet dès la souscription de l'augmentation de capital.

L'assemblée générale du 29 avril se tiendra à 15 heures à l'hôtel George V, à Paris (8e). Les résolutions sur lesquelles elle aura à se prononcer seront publiées au BALO du 25 mars.

MATRA

Le conseil d'administration, réuni le 24 mars 1982 sous la présidence de M. Jean-Luc Lagardère, a arrêté les comptes de la société mère relatifs à l'exercice 1981.

Le chiffre d'affaires hors taxes de la société mère s'élève à 4 501 millions de francs *(contre 2 903 en 1980)*. Le bénéfice net après impôts est de 157,3 millions de francs (contre 211 en 1980). Ce résultat s'entend après :

— Réserve spéciale de participation au profit des salariés de 18,4 millions de francs ;

— Reprise de la totalité de la provision pour pertes et charges figurant au bilan au 31 décembre *1980 (100 millions de francs)*.

— Prise en compte des mauvais résultats des branches constructions automobile, électronique automobile et horlogerie tant au niveau des provisions sur titres (141 millions de francs) que des provisions sur créances (185 millions de francs).

Le conseil proposera à l'assemblée générale ordinaire annuelle la distribution d'un dividende net de 57 F assorti d'un avoir fiscal de 28,50 F.

En ce qui concerne l'exercice 1982 la prévision du chiffre d'affaires hors taxes s'établit à 5,5 milliards de F.

GROUPE TOTAL
OMNIUM FINANCIER DE PARIS (O.F.P.)

Le conseil d'administration de l'Omnium financier de Paris (O.F.P.), dans sa séance du 23 mars 1982, a arrêté les comptes de la société pour l'exercice *1981*. Le *bénéfice*, après provisions et impôts, s'élève à 72,3 millions de francs contre 50,2 millions pour l'exercice précédent. Cette progression importante tient aux résultats des principales filiales, qui leur ont permis de distribuer des dividendes en augmentation.

Au cours de l'exercice, l'O.F.P. a réalisé, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales, des investissements pour un montant de 130 millions environ. Les principales opérations concernent Auxirep, Electrification nouvelle, Sofinnova International Two et Sofresid.

Au 31 décembre 1981, le capital d'O.F.P. a été porté de 127 202 600 à *130 815 500 francs par suite de la* conversion de 768 obligations convertibles 6,50 % 1970 et de 35 361 obligations convertibles 8,40 % 1974. Les actions nouvelles ont été créées jouissance au 1er janvier 1981.

Il sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, convoquée pour le 10 juin, de distribuer un dividende de F 36 par action, auquel s'ajoutera l'impôt déjà payé au Trésor de F 18, soit au total F 54 contre respectivement F 24,50, F 12,25 et F 36,75 pour l'exercice 1980. Cette distribution correspond à une augmentation de 47 %.

Il sera également proposé à l'Assemblée de renouveler le mandat d'administrateur de l'Union des assurances de Paris I.A.R.D., de nommer M. J.-P. Mallet en remplacement de la Société auxiliaire d'études, ainsi que trois nouveaux administrateurs, MM. R. Desaint, R. Granier de Lilliac et la société Amrep.

Il est rappelé que l'action O.F.P. — *Omnium financier de Paris* — sera introduite au marché à terme de la Bourse de Paris à compter du 5 avril 1982.



LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN CORÉE

Une convention cadre de crédit acheteur d'un montant de 100 millions de francs a été signée le 18 mars 1982 par *Mr.* Ha Kook-Whan, président de l'Exim Bank of Korea et M. Léopold Jeorger, directeur général adjoint de la Société Générale. C'est la seule convention cadre actuellement en vigueur entre les deux pays.

Par ailleurs, la Société Générale vient d'obtenir l'autorisation d'ouvrir une agence à Séoul qui prendra la suite de son actuel bureau de représentation. Cette agence permettra à la banque, déjà implantée dans le pays par l'intermédiaire d'une merchant bank, la Korean French Banking Corporation — Sogeko — dont elle détient la moitié du capital, de traiter les opérations réservées aux banques commerciales, notamment le financement du commerce international, et de disposer ainsi d'une organisation bancaire complète dans ce pays.

Société Générale
Bureau de représentation
M. Bertrand Giraud, représentant
K.A.L. Building, 6th Floor
2—ga Namdeamun-Ro
Chung-Gu — Séoul

Korean French Banking Corp.-Sogeko
K.A.L. Building, Room 702, 7th Floor
118, 2—ga Namdeamun-Ro
Chung-Gu — Séoul

PIPER-HEIDSIECK

Ancienne Maison HEIDSIECK Fondée en 1785

Le conseil d'administration, réuni le 22 mars 1982 sous la présidence de M. François d'Aulan, a arrêté les comptes de l'exercice 1981.

Les résultats fortement déficitaires de la dernière vendange ont contraint la société à limiter ses ventes, afin de conserver à ses stocks le niveau requis par la qualité traditionnelle de ses vins. Cependant, malgré une baisse volontaire des expéditions de 17 % et la forte hausse des taux d'intérêt qui ont pesé sur les résultats de l'exercice, le groupe Piper-Heidsieck a enregistré des résultats satisfaisants, légèrement supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Les résultats consolidés du groupe s'analysent comme suit (en millions de francs) :

	1981	1980
● Chiffre d'affaires	171,4	168,7
● Marge brute d'exploitation	57,7	48,4
● Marge brute d'autofinancement	35,1	30,6
● Bénéfice net (ajusté)	15,5	15,2

Le conseil proposera à l'assemblée générale une distribution globale de 16,50 F par action, comprenant l'impôt déjà payé au Trésor de 5,50 F.

Pour ce qui est de l'exercice en cours, il subira l'influence de l'augmentation du prix de la matière première, de la limitation des ventes due aux problèmes d'approvisionnement et des incertitudes de l'économie mondiale.

Le président a indiqué, d'autre part, que les importants investissements réalisés par la société en Californie, pour y produire des vins mousseux de qualité supérieure, en association avec son partenaire américain Renfield Corporation, étaient pratiquement terminés. Les objectifs commerciaux et financiers de la diversification américaine, tels qu'ils avaient été définis en 1979, vont être révisés en hausse, en raison de l'évolution particulièrement favorable du marché.

bail investissement

Le conseil d'administration, réuni le 22 mars 1982 sous la présidence de M. Maurice Gontier, a arrêté les comptes de l'exercice 1981 qui seront soumis à l'assemblée générale du 28 mai prochain.

Les données significatives de l'exercice se résument ainsi :

(En millions de francs)	1980	1981	Variation En %
INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS	203	277	+ 36
RECETTES LOCATIVES	270	324	+ 20
AMORTISSEMENTS DES IMMEUBLES	66	75	+ 14
BENEFICE NET	89	106,6	+ 20
MONTANT GLOBAL DU DIVIDENDE DISTRIBUE	80,3	92,1	+ 15

La société a volontairement limité ses engagements en location simple à 26 millions de francs contre 147 millions de francs l'année précédente, son patrimoine couvrant d'ores et déjà, et très largement, ses fonds propres.

Elle a, par contre, poursuivi le *développement de son activité* de crédit-bail avec 180 millions de francs de nouvelles opérations contre 165 millions de francs en 1980.

Au total, la société a accepté en 1981 206 millions de francs d'opérations nouvelles contre 312 millions de francs en 1980.

Le dividende par action qu'il sera proposé à l'assemblée générale de distribuer s'élèvera à 35,50 F contre 31,50 F. Il sera versé à 2 593 644 actions parmi *lesquelles* sont comprises les 43 413 actions nouvelles résultant de la conversion d'obligations.



vallourec

Le conseil d'administration, dans sa séance du 23 mars 1982, a arrêté les comptes de l'exercice 1981, qui font apparaître un bénéfice net de 90,2 millions de francs, après dotation de 307,1 millions de francs au fonds d'amortissement des immobilisations et frais d'établissement et de 204,3 millions de francs à la provision pour hausse des prix.

Ce résultat tient compte des reprises obligatoires de provisions pour investissements, risques sur crédits à moyen terme et hausse des prix, pour un montant total de 81,2 millions de francs, ainsi que d'un solde négatif des plus ou moins-values à long terme de 185,9 millions de francs. Compte tenu des reports déficitaires, il n'a pas été constitué de provision pour impôt société.

En 1980, le résultat net était une perte de 40,6 millions de francs, après *dotation de 188 millions de francs* au fonds d'amortissement des immobilisations et frais d'établissement, reprise obligatoire de provisions pour hausse des prix et investissements de 38,9 millions de francs. Ce résultat comprenait un solde négatif des plus ou moins-values à long terme de 42,6 millions de francs.

Le redressement amorcé au cours du premier semestre de l'année 1981 s'est donc largement confirmé au cours du second semestre avec une progression globale des tonnages livrés à la clientèle de 9,7 % et du chiffre d'affaires de 36 %.

Bien que non clos, les comptes consolidés devraient confirmer l'amélioration constatée dans le résultat *net de Vallourec. Rappelons que le* chiffre d'affaires consolidé de 1981 s'est élevé à 13 216 millions de francs en progression limitée à 18 % du fait de la sortie du groupe des sociétés Armosig et Irrifrance.

Malgré une diminution actuelle de la demande dans le domaine du pétrole, le carnet permet d'envisager favorablement l'exercice en cours. Par ailleurs, les difficultés rencontrées au cours de l'exercice 1981 par quelques filiales devraient s'atténuer en 1982. Cet exercice sera le premier à prendre en compte les résultats qui s'annoncent satisfaisants du nouvel ensemble G.T.M.-Entrepose en cours de formation.

Dans ces conditions, le conseil a décidé de proposer à l'assemblée, qui sera convoquée pour le 18 mai 1982, la distribution aux 4 071 714 actions formant le capital, d'un revenu global de 9 F par action, dont 6 F directement versés à titre de dividende et 3 F correspondant à l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal).

Le dividende serait mis en paiement le 12 juillet 1982.

M. Maurice Borgeaud a demandé que son mandat, qui venait à expiration avec la prochaine assemblée, ne soit pas reconduit ; par ailleurs, M. François Lente a présenté au conseil sa démission. Prenant acte de ces décisions, le Conseil a décidé de proposer à l'assemblée la nomination comme administrateurs de MM. Jacques Bouvet, Jean Guyot et Raymond H. *Lévy*.

ALUMINIUM ALCAN DE FRANCE

Aluminium Alcan de France annonce une hausse de ses barèmes concernant tous ses demi-produits filés et laminés, bruts ou anodisés de 7 à 8 % suivant la catégorie du *produit*.

Cette augmentation sera effective pour toute livraison qui sera faite à compter du 31 mars 1982.

BANQUE HERVET

Le bilan du 31 décembre 1981, qui a été arrêté à un total de 4 milliards 505 807 648 F, marque une augmentation de 14,4 % sur l'exercice précédent.

Les dépôts de la clientèle (3 milliards 300 313 058 F) progressent de 10,7 %, l'ensemble des crédits (2 milliards 120 776 782 F) de 10,5 %.

Le bénéfice net de l'exercice 1981, *hors plus-value à long terme*, est de 47 039 908 F, en augmentation de 22,2 %. Ce résultat s'entend après impôts et provisions.

L'impôt sur les sociétés afférent à l'exercice 1981 est de 72 545 797 F.

Diverses provisions ayant supporté l'impôt ont été constituées, à hauteur de 25 millions de francs (contre 10 millions en 1980), afin de faire face aux charges découlant du programme de modernisation de la banque, actuellement en cours.

Ces résultats permettront d'accroître le versement fait aux salariés, dans le cadre de leur participation aux fruits de l'expansion. Une somme de 9 900 000 F a été provisionnée à cet effet, contre 6 543 000 F en 1980.

Hervet Créditerme a *vu son* bénéfice net atteindre 8 156 975 F, après constitution de provisions ayant supporté l'impôt de 3 500 000 F.

Société Parisienne de Banque a réalisé un bénéfice net de 5 930 807 F, après constitution de provisions ayant supporté l'impôt de 1 million de francs.

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de la Société Parisienne de Banque la distribution d'un dividende de 10 F par action assorti d'un avoir fiscal de 5 F.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

24 mars

Raffermissement du franc et des actions françaises

« Toute spéculation à la baisse du franc est vouée à l'échec », a déclaré mardi M. Delors. Cette affirmation n'a pas atténué complètement la pression exercée sur notre monnaie, mais, de fait, une certaine détente était perceptible en séance.

A 6,2295 F (contre 6,2740 F la veille), le dollar a sensiblement baissé en cotation officielle alors que le mark allemand quittait son taux plafond (2,6205 F) pour régresser à 2,6166 F.

Dans le même temps, la Banque de France hissait de 18 % à 20 % son taux d'intervention sur les bons du Trésor à sept jours tout en relevant de 17 % à 18 % le taux du marché monétaire au jour le jour.

Sur le marché des actions, « à terme », débarrassé de ses D.T.I. (ex-actions de sociétés nationalisées), cette séance de mercredi coïncidait avec le début du nouveau mois boursier, celui d'avril.

Le raffermissement des cours, classique pour première séance du nouveau terme, s'est accentué au fur et à mesure des cotations pour atteindre + 0,9 % à l'approche de la clôture.

Radar et Paris-France continuent à accaparer le haut du palmarès avec des hausses de 12 % et 6 %.

Parmi les titres en vue, les magasins et la distribution sont bien orientés, témoins Comptoirs Modernes (+ 6,6 %) ou encore Printemps, Galeries Lafayette et Carrefour qui gagne 2,5 % à 3 %, sans oublier Lyonnaise des Eaux dont la cotation a été initialement « réservé » en raison de l'abondance des achats.

Sur le marché de l'or, le lingot s'adjuge 700 F à 67.995 F, le napoléon gagnant 5 F à 635,10 f. Par ailleurs, le dollar-titre se négocie à 7,50 F.

NEW-YORK

Pause

Wall Street a marqué une pause mercredi. Après quatre séances de hausse, qui avait porté l'indice Dow Jones des industrielles à 30 points au-dessus de son niveau du 17 mars (896 points), le marché a, en effet, évolué de façon très irrégulière, et à la clôture, le nombre de baisses (768) l'emportait même un peu sur celui des hausses (658), le Dow accusant de son côté une perte légère de 3,33 points à 823,34.

Ce modeste repli s'est effectué avec beaucoup moins d'affaires, 49,38 millions de titres ayant été échangés contre 67,13 millions, mardi.

Autour du « Big Board », tous les experts s'accordent à dire que cette pause était salutaire sur un plan technique, tout emballement risquant d'être nuisible à très court terme dans l'environnement actuel. A cet égard, il convient de noter que la déclaration du secrétaire au Trésor, M. Donald Regan, sur la possibilité d'un dépassement du déficit budgétaire (91,5 milliards de dollars) pour l'exercice fiscal 1983, a sans doute rafraîchi un peu l'optimisme ambiant. Cependant, dans l'ensemble, le sentiment restait favorable, et le plus grand nombre n'excluaient pas la possibilité d'un nouveau bond en avant, qui pousserait le Dow jusqu'à la cote 850.

La décision de la Chemical Bank d'abaisser le taux de ses prêts consentis aux courtiers pourrait, en se généralisant, faciliter la reprise attendue, que bloquent, pour l'intant, les perspectives de résultats trimestriels assez médiocres.

VALEURS	Cours du 23 mars	Cours du 24 mars
Alcoa	24 3/8	24 3/8
A.T.T.	57 3/8	58 3/4
Boeing	18 3/4	18 3/8
Chase Manhattan Bank	57	56 3/4
Du Pont de Nemours	34 1/8	33 3/4
Eastman Kodak	72 3/8	71 5/8
Exxon	28 7/8	28 3/4
Ford	21 3/8	21 1/4
General Electric	61 3/4	61 1/4
General Foods	33 3/8	33 5/8
General Motors	41 1/4	41
Goodyear	21 5/8	21 3/4
I.B.M.	59 1/2	58 1/8
I.T.T.	24 1/2	24 3/4
Mobil Oil	23 3/8	22 5/8
Pfizer	54	52 5/8
Schlumberger	44 1/4	44 1/2
Texaco	30 1/2	30
U.A.L. Inc.	19 7/8	19 3/8
Union Carbide	46 3/4	47
U.S. Steel	24 3/8	24 5/8
Westinghouse	23 3/4	23 3/4
Xerox Corp.	37 1/8	37

LA VIE DES SOCIÉTÉS

MATRA. – Le conseil d'administration de Matra ayant approuvé l'accord conclu avec les pouvoirs publics sur une majoration de 50 % de la valeur d'échange du titre (*Le Monde* du 25 mars), la reprise de cotation du titre, interviendra le 5 avril prochain.

La firme annonce, par ailleurs, un chiffre d'affaires de 4,50 milliards de F au titre de l'exercice 1981, contre 2,93 milliards l'année précédente prévoyant 5,5 milliards de F de ventes cette année, tandis que le bénéfice net après impôts accuse un recul supérieur à 25 % d'une année sur l'autre, cette contre-performance résultant des pertes enregistrées essentiellement dans les secteurs de l'automobile et de l'horlogerie. Le résultat net ressort en effet à 157,3 millions de F contre 11 millions en 1980, le conseil d'administration décidant, cependant, de majorer le dividende net 1981 pour le porter de 50 à 57 F, soit une progression de 12,2 %. Interrompue depuis le 9 septembre 1981, en même temps que l'ensemble des sociétés nationalisables à l'époque, la cotation du titre Matra n'avait pu reprendre, le 22 janvier 1982, comme initialement prévu en raison du recours judiciaire intenté par une partie des actionnaires minoritaires regroupés au sein du RAMA (Rassemblement des actionnaires de Matra).

LAFARGE-COPPÉE. – Le groupe cimentier, à présent diversifié dans la biochimie, a réalisé en 1981 un bénéfice social de 260,59 millions de F, après 226,53 millions l'année précédente, ce chiffre comprenant une plus-value de cession de 36,96 millions de F à la suite de l'apport à la Compagnie du Plâtre des actions de la société des Plâtrières de France. Quant au bénéfice consolidé, part du groupe, il devrait se situer entre 350 et 370 millions de F (contre 325 millions en 1980), le dividende net ressortant à 19 F contre 17,24 F précédemment.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	23 mars	24 mars
Valeurs françaises	103,5	104,2
Valeurs étrangères	104,2	105,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	98,5	99

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 25 mars .... 18 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	24/3	25/3
1 dollar (en yens)	243,85	243,90

BOURSE DE PARIS Comptant 24 MARS

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	24 10	1 438
5 %	36 55	0 712
3 % amort. 45-54	71	1 940
4 1/4 % 1963	98 20	2 277
Emp. N. Eq. 6 % 67	106	4 892
Emp. 7 % 1973	6206	..
Emp. 8,80 % 77	96 60	7 378
Emp. 8,80 % 78	78 60	6 873
E.D.F. 7,8 % 61	126	2 505
E.D.F. 14,5 % 80-92	91 70	10 726
Ch. France 3 %	....	..

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Déb. Rég. P.d.C (Li)	116	115
Didot-Bottin	336	349
Dist. Indochine	385	385
Drag. Trav. Pub.	205	202 50
Duc-Lamothe	243 80	243
Dunlop	5 95	5 86
Eaux Bass. Vichy	1200	1100
Eaux Vittel	635	630
Ecco	864	859
Economats Centre	500	490
Electro-Banque	173 10	173 20
Electro-Financ.	315	315
Elf-Antargaz	199	198
E.L.M. Leblanc	314 80	313
Entrepôts Paris	170	170
Epargne (B)	1225	1230 d
Epargne de France	322	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Navig. (Nat. de)	65	65 50
Nicolas	420	412
Nodet-Gougis	168	168
Occident. Part.	26 15	25
Omn. F. Paris	726	730
OPB Paribas	98	....
Origny-Desvroise	132 90	133
Palais Nouveauté	293	293
Paris-Orléans	101 80	101 70
Paris-Réescompte	289	258
Part. Fin. Gest. Im.	147 10	150
Pathé-Cinéma	80 20	96 d
Pathé-Marconi	36	....
Piles Wonder	92 50	90
Piper-Heidsieck	250	....
Porcher	214	214 10

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	148	....
Alcan Alum	78 60	....
Alcoa	137	....
Algemeine Bank	844	800
Am. Petrofina	430	429
Arbed	228	....
Asturienne Mines	56 10	58
Bco Pop Espanol	110	110
B. N. Mexique	17 80	17 60
B. Régl. Internat.	41500	41500
Barlow Rand	46	48 50
Bell Canada	110	110
Blyvoor	65	....
Bowater	30 50	30 50
British Petroleum	37 30	40
Br. Lambert	255	....
Caland Holdings	90	92

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Voyer S.A.	1 50	....
Rorento NV	427 50	430 70
S.K.F. (Applic. méc.)	82	....

SICAV 24/3	Émission Frais inclus	Rachat net
Actions France	157 50	150 36
Actions-Investiss.	179 03	170 91
Actions sélectives	212 13	202 51
Aedificandi	242 72	231 71

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Union Habit.	185	185
Un. Imm. France	168 50	....
Un. Ind. Crédit	220	212
Union Ind. Ouest	320	330
Unipol	144	144
Vincey Bourget (Ny)	10 66	....
Virax	43	44 60
Waterman S.A.	177	178
Brass. du Maroc	188	188
Brass. Ouest-Afr.	20 40	20

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Coparex	390	359
F.B.M. (Li)	70	36 o
Iena Industries	13	....
La Mure	74	....
M.M.B	173	171
Océanic	40	....
Petrofigaz	420	....
Pronuptia	200	....
Ratier For. G.S.P.	7 50	....
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	85	84
Ufinex	186	....

VALEURS	Émission Frais inclus	Rachat net
Soleil Investiss.	330 21	315 24
U.A.P. Investiss.	227 78	217 45
Unifrance	185 34	176 94
Unifoncier	467 47	446 27
Unigestion	394 95	377 04
Uni-Japon	584 29	557 79
Unirente	1416 61	1370 03
Univer	10696 53	10696 53
Valorem	256 17	244 55
Valrenl	103121	103018
Worms Investiss.	455 31	434 66

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1860	4,5 % 1973	1848	1873	1886	1890
2738	C.N.E. 3 %	2743	2846	2855	2749
436	Air Liquide	437	443	447	440
320	Als. Superm.	320	325	325	325

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
655	Europe n° 1	565	578	575	567
560	Facom	560	565	565	565
168	Financial	168 30	167	167	167
140	Fives-Lille	140	142 50	142 50	145

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
	Usinor	5 45	5 25	5 26	5 25
	– (obl.)	98 90	98 80	98 80	97 80
	U.T.A.	150	152	152	155
	Valéo	225	225	224	224 90
	– (obl. conv.)	364	363	363	363
	Vallourec	124	122	125	119 60
	V. Clicquot-P.	885	870	870	887
	Viniprix	806	790	808	780
	Elf-Gabon	930	932	916	932
	Amax Inc.	213	216	213 50	216
185	Ericsson	266 50	271	271	270
220	Exxon Corp.	220	223	222 50	218 70
159	Ford Motors	159	162 60	159 80	159 50
174	Free State	171	186	181 50	188 20
112	Gencor	112 50	112	112	110
465	Gén. Electr.	462 80	466	464	463 50
315	Gén. Motors	314	320	318	314
54	Goldfields	54	55 10	56	54

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
81	Harmony	81	82 50	80 40	81 90
18	Hitachi	18 05	18 70	18 45	18 95
380	Hoechst Akt.	382	396	395	387 10
45	Imp. Chemical	45	46 50	46 50	46 50
90	Inco. Limited	90	91	90 80	90
445	IBM	445	452	447	443
193	ITT	183	194 50	192	193
570	Merck	560	579	575	581
390	Minnesota M.	395 50	407 10	407 10	405
430	Unilever	432	449	449	....
117	Un. Min. 1/10	117	117	118	114 70
280	Unit. Techn.	280 10	270	267	270
185	West Deep	186 20	192	188 50	192
255	West Hold.	254	262	258	265
290	Xerox Corp.	289	292 50	286 50	282 50
2 44	Zambia Corp.	2 50	2 55	2 54	2 50

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 24/3	Cours des billets aux guichets: Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 274	6 229	6 060	6 360
Allemagne (100 DM)	262 050	261 660	259	288
Belgique (100 F)	13 890	13 890	11 900	12 900
Pays-Bas (100 fl.)	237 080	236 610	231	242
Danemark (100 krd)	77 020	76 830	74	79
Norvège (100 k)	103 650	102 770	100	105
Grande-Bretagne (£ 1)	11 307	11 247	11	11 500
Grèce (100 drachmes)	10 107	10 105	8 100	10 350
Italie (1 000 lires)	4 770	4 767	4 650	5 050
Suisse (100 fr.)	329 990	329 250	322	338
Suède (100 krs)	106 820	106 340	103	109
Autriche (100 sch)	37 260	37 190	36 300	37 900
Espagne (100 pes.)	5 937	5 927	5 750	6 200
Portugal (100 esc.)	8 870	8 830	8 200	9 200
Canada ($ can 1)	5 146	5 091	4 970	5 210
Japon (100 yens)	2 567	2 571	2 430	2 570

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 24/3
Or fin (kilo en barre)	67500	67750
Or fin (en lingot)	67295	67995
Pièce française (20 fr)	630 10	635 10
Pièce française (10 fr)	501	505
Pièce suisse (20 fr)	602	629
Pièce latine (20 fr)	530 10	531
Souverain	650	650
Pièce de 20 dollars	2900	2880
Pièce de 10 dollars	1391	1380
Pièce de 5 dollars	760	.....
Pièce de 50 pesos	3240	3160
Pièce de 10 florins	598	608

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE



LA PRÉPARATION DU 41e CONGRÈS DE LA C.G.T.

Quatre anciens membres du bureau confédéral réclament une « rupture » avec certaines pratiques antidémocratiques

Sans précédent ? C'est ce qu'affirme la direction de la C.G.T. à propos de la préparation « *démocratique* » de son quarante et unième congrès confédéral, du 13 au 18 juin. En décidant de publier une contribution commune à ce débat, intitulée « *Le mouvement syndical et la politique du changement* », M. René Buhl, Mmes Christiane Gilles et Jacqueline Lambert, M. Jean-Louis Moynot, tous quatre anciens membres du bureau confédéral, accomplissent une démarche effectivement sans précédent, qui souligne l'étendue du malaise au sein de la C.G.T. Cette contribution avait été adressée pour publication il y a deux semaines au bimensuel confédéral *le Peuple*, mais, assurant qu'elle ne sera pas publiée dans la prochaine livraison de cet organe, la semaine prochaine, les quatre signataires ont décidé de la divulguer.

La direction justifierait cet apparent refus de publication par le fait que les signataires n'appartiennent pas au même syndicat. Leur démarche prendrait alors l'aspect d'un embryon de tendance « politique »... Les quatre dirigeants, membres de la commission exécutive sortante, s'en défendent malgré l'appel contenu dans leur texte à « *tous les camarades de bonne volonté* » à soutenir leur démarche. Il est vrai cependant qu'ils n'appartiennent pas à la même sensibilité politique. Mme Lambert et M. Buhl, qui avaient quitté le bureau confédéral pour « *raisons personnelles* » en décembre 1980, sont sans étiquette partisane, tandis que Mme Gilles et M. Moynot, qui avaient quitté avec éclat le bureau le 14 octobre 1981, appartiennent toujours au P.C.

Evénement sans précédent, cet appel constitue une mise en garde à la direction de la C.G.T. Les signataires ne s'estiment pas « *globalement en opposition* » avec le document d'orientation du congrès, mais jugent que ce projet ne permet pas à la C.G.T. de jouer son rôle dans le changement. Une crainte qui devrait rencontrer un certain écho chez les militants cégétistes.

M. Buhl, Mmes Gilles et Lambert et M. Moynot rappellent les conditions définies par le quarantième congrès pour « *la mise en œuvre d'une réelle politique de changement* ». Mais, malgré la victoire de la gauche en 1981, « *il subsiste un problème fondamental : la capacité des organisations syndicales à construire, pour l'essentiel, ce vaste mouvement de masse indispensable à la fois pour vaincre la résistance des forces politiques de droite et du patronat et pour assurer le plein développement de la politique de réforme entamée par le gouvernement de gauche* ».

Soulignant que l'arrivée de la gauche n'a eu aucun effet mobilisateur chez les travailleurs et n'a mis fin ni à la désyndicalisation ni à la division syndicale — qui s'est aggravée, — ils affirment que la mise en œuvre du quarantième congrès « *a été entravée puis remise en cause* ». « *Le caractère démocratique, de classe et de masse de la C.G.T ainsi que le principe fondamental de l'indépendance syndicale n'ont pas été respectés. Outre les conséquences de cette évolution sur la pratique de la conduite des luttes, de l'unité, de l'« ouverture », les réactions de la direction confédérale lors de l'intervention soviétique en Afghanistan, ses attitudes dans la campagne des élections présidentielles et sa position à l'égard des événements de Pologne témoignent de ces déviations.* »

« *Nous souhaitons*, écrivent-ils, *que le quarante et unième congrès s'interroge sur les raisons fondamentales d'une telle évolution pour la corriger. Mais, sans attendre, nous considérons comme une urgence impérative la nécessité de surmonter les divergences qui en résultent, car elles affaiblissent la C.G.T et le mouvement syndical tout entier. Ces difficultés* (ajoutées aux résistances au changement et à ses lenteurs et insuffisances) *engendrent actuellement chez les travailleurs l'impatience ou le découragement, précurseurs éventuels de la colère ou de la désillusion. Nous affirmons solennellement que le succès décisif et durable de la politique de changement est conditionné par la réalisation d'un solide mouvement populaire de soutien au pouvoir de gauche, d'une force cohérente de propositions et de critiques constructives et exigeantes.* »

Pour remplir sa mission « *au service du changement* », la C.G.T doit affirmer son caractère démocratique, son caractère de classe et de masse et sa démarche unitaire. « *Ces aspects essentiels, qui caractérisent la personnalité de la C.G.T., ne peuvent trouver leur plein épanouissement que dans le cadre d'une indépendance affirmée en toutes circonstances dans ses analyses, sa démarche dans tous les domaines de de son activité.*

» *Nous appelons tous les camarades à engager à tous les niveaux un vaste débat démocratique (...). Il faut réouvrir le débat sur les orientations du quarantième congrès (...). Ce grand débat, qui doit marquer la préparation du quarante et unième congrès entre les militants et avec les travailleurs, ne saurait être corseté ni enfermé dans le cadre anesthésiant d'un bilan d'autosatisfaction et d'affirmations péremptoires évacuant toute critique ; il doit permettre aux délégués d'être porteurs de toute la richesse de cette réflexion commune, afin que toutes les opinions qui se seront ainsi manifestées puissent être prises en compte démocratiquement dans ses assises confédérales.* »

De ce brassage d'opinions, la C.G.T. pourra puiser un nouveau dynamisme et « *affirmer une cohésion indispensable à son rayonnement et à son renforcement. L'ouverture d'un tel dialogue, franc et tolérant, suppose un changement de climat et une rupture avec les pratiques antidémocratiques qui se sont instaurées dans la C.G.T. depuis quelque temps* ». Dénonçant le « *sectarisme générateur de fractions* », susceptible notamment de susciter l'« *organisation de tendances* », ils appellent à combattre « *les mesures autoritaires, atidémocratiques et antistatutaires de plus en plus nombreuses qui visent à chasser de la C.G.T. ceux qui contestent ou discutent les décisions de la « ligne confédérale »*. Pour travailler au renforcement de la C.G.T., ils affirment que « *tous les camarades de bonne volonté qui se reconnaissent dans cette démarche guidée par l'esprit authentique du quarantième congrès doivent prendre en charge la popularisation de ces données fondamentales et aider à l'ouverture d'un dialogue qu'il faudra approfondir et enrichir tous ensemble en marchant.* »

● *La direction de Renault-Véhicules industriels* a rejeté la demande de la C.G.T. de tenir une réunion de son bureau confédéral dans ses locaux de Vénissieux le 14 avril. Elle a accepté une visite technique de l'établissement mais a considéré à propos des autres demandes, dont celle d'une réception du bureau confédéral par la direction, qu'« *il n'est pas dans les usages d'aller plus loin* ».

● *Attentat politique à Corte.* — Un attentat à l'explosif a été perpétré contre la porte d'entrée de la permanence du R.P.R. à Corte. La charge, d'une centaine de grammes environ, a occasionné des dégâts peu importants à l'intérieur de la permanence du mouvement.

Plusieurs dizaines de jeunes saccagent la station de métro Nation

Quatre-vingt-seize jeunes gens ont été interpellés, ce jeudi 25 mars, à 1 heure, par les gendarmes mobiles et les forces de la police municipale à la station de métro Nation, à Paris. Peu auparavant, des incidents avaient éclaté sur le quai, et plusieurs dizaines de personnes, parmi lesquelles des enfants qui sortaient d'un concert de musique pop au pavillon Baltard, à Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne), s'étaient livrées à des déprédations.

Elles s'en étaient pris au matériel électrique, notamment aux plafonniers des couloirs et au matériel de signalisation de la R.A.T.P. Il est fréquent que, à la sortie des concerts du pavillon Baltard, des incidents se produisent sur les quais du R.E.R. bondés, alors que, à cette heure avancée de la nuit, les rames sont insuffisantes.

Les personnes interpellées ont été arrêtées à l'intérieur d'une rame, après que le conducteur eut bloqué les portes et fait appel aux forces de l'ordre. Les jeunes gens, amenés pour vérifications d'identité dans les commissariats du onzième et douzième arrondissements, ont tous été relâchés au milieu de la nuit.

Nation : une station « chaude »

Le nombre d'agressions contre les voyageurs dans le métro et le R.E.R. a été, pour 1980, de *1 110 au lieu de 803 l'année* précédente, indique la direction de la R.A.T.P., qui prend le terme « agression » dans son acception la plus large. L'immense majorité de ces agressions le sont à mains nues (dans 14 % seulement des cas, en 1980, une arme avait été utilisée). Quant aux agressions contre les agents du réseau ferré, leur nombre a peu évolué : 388 agressions pour l'année au lieu de 380 pour 1980.

Dans les autobus, si le nombre des agressions est très inférieur à ce qu'il est dans le métro, la dégradation d'une *année à l'autre est à peu près* identique à celle constatée dans le métro et le R.E.R. Il y a eu 335 agressions en 1981 au lieu de 249 l'année précédente. Sur ce réseau, beaucoup d'agressions sont des incidents entre des machinistes et des voyageurs refusant d'acquitter le prix de leur transport. Le vol est dans 50 % des cas à l'origine des agressions. Les vols à la tire dans l'enceinte du métro et du R.E.R. ont beaucoup augmenté : 1 871 en 1980, 3 469 en 1981.

Pour les neuf premiers mois de 1981, la moitié des agressions ont eu lieu durant les trois derniers jours de la semaine, et quelque 45 % après 20 h 30. Environ 46 % ont eu pour cadre les couloirs et les salles d'accès, 28 % les rames et 26 % les quais. Les stations les plus « chaudes » sont : Châtelet-les-Halles, Charles-de-Gaulle - Etoile, République, Strasbourg - Saint-Denis, Montparnasse-Bienvenüe, et, dans une moindre mesure, Réaumur-Sébastopol, Opéra, Denfert-Rochereau, Nation et Gare du Nord, stations où il y a de longs couloirs de correspondance. Hôtel de Ville et Palais-Royal figurent parmi les stations les plus calmes.

En novembre dernier, le Service de protection et de sécurité du métro (S.P.S.M.) était créé en remplacement de la Compagnie centrale de sécurité du métro (C.C.S.M.). Depuis le mois de janvier, ses effectifs sont de 265 gardiens de la paix épaulés par deux escadrons de gendarmerie mobile, soit environ 450 personnes. Le nombre d'interpellations en novembre 1981 a été de 22 476 (20 236 en novembre 1980), 1 006 de ces personnes interpellées ont été mises à la disposition de la police judiciaire.

Nouveau resserrement du contrôle des changes

Le ministère de l'économie et des finances, « *dans le cadre des mesures destinées à protéger le franc contre toute manœuvre spéculative* », a annoncé un certain nombre de décisions qui se traduisent par un resserrement supplémentaire du contrôle des changes, le troisième depuis le 21 mai 1981.

Pour les entreprises, le délai maximum au terme duquel les exportateurs doivent céder leurs devises après l'expédition des marchandises est ramené de un mois à quinze jours (il était de six mois après l'arrivée des marchandises sous le régime antérieur au 21 mai 1981).

Cette mesure a pour objet d'accélérer le rapatriement du produit des exportations et d'augmenter, dans l'immédiat, les rentrées de devises. Par ailleurs, l'obligation de financer par emprunts en devises 75 % des investissements à l'étranger au-dessus de 1 million de francs est étendue à la totalité de ces investissements.

En ce qui concerne les personnes physiques, le délai au terme duquel les ressortissants français qui quittent la France acquièrent la qualité de non-résident est rétabli à deux ans après avoir été ramené à un an en avril 1981. A l'expiration de ce délai, les transferts de patrimoine à l'étranger sont, alors, soumis à l'autorisation de la Banque de France (cette mesure ne concerne pas les ressortissants étrangers vivant en France et qui acquièrent instantanément la qualité de non-résidents.

Enfin, les transferts à l'étranger de donations faites à des non-résidents sont désormais soumises à autorisation de la Banque de France, de même que, fait nouveau, ceux destinés à l'achat de résidences secondaires à l'étranger, plafonnés, on le sait, à 150 000 F.

Ces mesures sont destinées à freiner les sorties légales de capitaux et de devises, les autorisations de la Banque de France pouvant, le cas échéant, être délivrées au compte-gouttes. L'assouplissement du contrôle des changes en faveur des importateurs de laine, de coton, de café vert et de riz, intervenu le 11 novembre 1981, et qui leur permet d'acheter à l'avance sur les marchés mondiaux, n'est pas remis en cause.

LES PRESSIONS S'ATTÉNUENT LÉGÈREMENT SUR LE FRANC

Jeudi 25 mars, en fin de matinée, les pressions sur le franc s'atténuaient légèrement, le cours du deutschemark à Paris revenant de 2,6160 F à 2,61 F environ, donc en dessous du cours plafond de 2,6205 F. Le dollar, très ferme sur les marchés mondiaux, notamment à Francfort, où il a valu 2,39 DM contre 2,38 DM la veille, s'est maintenu, à Paris, un peu au-dessus de 6,23 F après avoir touché 6,25 F en début de matinée (*mercredi soir, il était même retombé* en dessous de 6,20 F). A l'étranger, les taux sur l'euro-franc se sont très vivement tendus (100 % pour la journée et 50 % à un mois), cette tension reflétant les difficultés qu'éprouve la spéculation pour financer ses ventes à découvert.

● *Un nouvel essai nucléaire français* aurait eu lieu samedi 20 mars, sur l'atoll de Mururoa, dans le Pacifique sud, indique-t-on en Nouvelle-Zélande. Comme d'habitude, les autorités françaises n'ont confirmé ni infirmé le tir de cet engin, dont la puissance était, selon les Néo-Zélandais, de 15 kilotonnes. A la suite de cette explosion, une importante personnalité politique, M. Bruce Beetham, dirigeant de la Ligue politique du crédit social, a lancé un appel à une « *action spectaculaire* », afin de mobiliser l'opinion internationale contre la poursuite des essais nucléaires français dans le Pacifique. — (*A.F.P.*)

Les travaux de la commission Holleaux sur les radios libres

VINGT-SEPT OU QUARANTE-HUIT STATIONS DANS LA RÉGION PARISIENNE ?

La commission Holleaux, chargée de donner des avis sur les demandes de dérogation au monopole d'Etat de la radiodiffusion, devait examiner, ce *jeudi 25 mars*, la *situation* des radios en région parisienne et étudier les propositions élaborées par T.D.F. à ce sujet. Un groupe de travail réunissant des experts de T.D.F. ainsi que les spécialistes des trois fédérations, s'est penché depuis deux mois sur les questions techniques et sur le nombre de stations *envisageables dans la région parisienne* (un rayon de 20 kilomètres à partir de Notre-Dame, à Paris).

T.D.F. a présenté, le 16 mars, les conclusions de ses études en précisant au préalable plusieurs points : la bande F.M. concernée s'étend de 87,5 MHz à 104 MHz, et l'on a constitué une réserve de fréquences *pour le réseau de radios décentralisées* de Radio-France (tous les membres de la commission réclament à ce sujet des précisions). Deux situations extrêmes se présentent.

Dans le premier cas, qui aboutirait à la création de vingt-sept stations, on chercherait à mettre le *plus grand nombre possible de stations* de couverture étendue (six stations d'une portée de 30 kilomètres, quatre de 10 à 15 kilomètres) à côté de dix-sept stations de faible portée (trois stations d'une portée de 5 à 8 kilomètres dans Paris, quatorze en banlieue), avec une antenne directive tournée vers l'extérieur de Paris.

Dans la seconde hypothèse, quarante-huit stations pourraient être créées, l'objectif étant d'en placer le maximum, leur portée dût-elle être très faible (six radios à Paris, de portée de 5 à 8 kilomètres, quarante-deux en banlieue). Ces deux schémas ne sont encore que des hypothèses de travail, mais, au-delà du choix du nombre, ce sont deux conceptions de la radio qui vont s'affronter, voire deux philosophies. L'une veille d'abord à satisfaire les auditeurs, l'autre semble se soucier avant tout des « émetteurs ». — A. Co.

● *La grève à Air France.* — Air France annonce des perturbations dans ses vols moyen-courriers les 27, 28, 29 et 30 mars, après le dépôt d'un préavis de grève par le syndicat des mécaniciens navigants de la compagnie (SNOMAC) et par le syndicat des pilotes (S.N.P.N.A.C.). Si la totalité des vols long-courriers sera assurée, certains vols moyen-courriers seront annulés. Renseignements au 320-15-55 ou auprès du service des réservations de la région (pour la région parisienne au 535-61-61).

Le numéro du « Monde » daté 25 mars 1982 a été tiré à 525 483 exemplaires.

A B C D E F G

